

Florian Bercault : *On passe au sujet environnement avec le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2021. Nadège Davoust.*

ENVIRONNEMENT

- **CC89 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2021**

Rapporteur: Nadège Davoust

I -Présentation de la décision

Chaque année et conformément aux articles L2224-5, D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le président doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Les données à indiquer dans le rapport annuel sont listées dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Le rapport annexé retranscrit ces données pour l'année 2021.

Une synthèse du rapport est également annexée à la présente délibération.

Le rapport sera transmis à Monsieur le Préfet et sera mis à disposition des usagers.

Nadège Davoust : *Merci Monsieur le Président. Je vais vous faire la synthèse du rapport annuel qui fait une centaine de pages. La première slide, si vous voulez, nous indique qu'on a pris la compétence sur les 34 communes au niveau de l'eau potable, comme on l'avait fait en 2020 concernant l'assainissement. En quelques chiffres, on a augmenté nos abonnés par le changement de périmètre. On est passé à 45 373 abonnés concernant l'eau potable. On a trois prises d'eau brute, trois usines de production d'eau potable et dix forages, 1 970 kilomètres de réseaux d'eau potable dont 22,6 kilomètres qui ont été renouvelés en 2021. Sur les volumes produits, une augmentation de 700 000 m³ due au changement de périmètre. Les volumes achetés, on est à 250 000 m³. Pour les volumes consommés, une augmentation qui passe à 6 350 000 m³. Les volumes vendus sont un petit peu en augmentation également due au changement de périmètre. Le rendement du réseau, on est presque à 90 %. Cela ne semble pas très élevé mais c'est quand même stable et c'est quand même un bon chiffre. Le renouvellement des réseaux : 2020 on est à 0,73 % et 2021 0,81 %. Concernant l'assainissement, on est à 38 959 abonnés, 767 kilomètres de réseaux dont 5,1 kilomètres renouvelés en 2021, 38 systèmes d'épuration et 111 stations de relèvement. Pour les chiffres, le volume d'eau traité en 2021 c'est 10,4 millions de m³ en baisse, mais en fait en 2020 on a eu beaucoup de pluie et on a une partie, malheureusement, d'eaux pluviales qui partent sur Laval dans les eaux usées en fait. Le nombre d'assainissement non collectif est stable. On est à 4 695. Le nombre de contrôles de raccordement : on est en nette augmentation mais on incite les acheteurs, notamment les notaires à faire des contrôles, ce qui explique aussi le nombre de contrôles non conformes qui passent de 58 à 141. En 2019 on devait être à 34, on est passé à 58 en 2020 et 141 en 2021. Le renouvellement des réseaux reste stable aussi, assez bas malheureusement encore, 0,55 %. La production d'électricité est toujours stable avec la cogénération et une partie qui est produit par les panneaux photovoltaïques sur la station d'épuration. Ensuite, au niveau des prix, la ratio est toujours le même : 41 % pour la partie eau potable, 31,5 % pour la part assainissement, les redevances aux organismes publics 20 % tels que l'Agence de l'Eau et le Département. La TVA est à 7,5 % ,donc pour l'eau potable c'est 5,5 % et l'assainissement c'est 10 %. On vous a mis les*

chiffres sur une consommation de 120 m³ le prix TTC au m³. Voilà. On voit que dans le cadre du transfert des compétences, les élus de Laval Agglomération avait souhaité harmoniser progressivement les tarifs sur le territoire. On voit les quelques petites augmentations et des baisses de tarifs. On peut remarquer que Bourgon est toujours sur les tarifs les plus élevés même si là il y a une baisse, il passe de 6,27 à 5,85 mais ça reste quand même encore le plus élevé. Les tarifs autour de Laval c'est plutôt dans les 4 €.

Pour les perspectives en 2022, on est toujours sur la consultation pour la construction de la future usine des eaux, future usine de production d'eau potable. La réhabilitation du réservoir de Bretagne à Laval, le lancement du schéma directeur d'eau potable à l'échelle des 34 communes. On souhaite développer la sécurisation. On lance des études pour la réhabilitation de la station d'épuration de Louvigné et puis la finalisation des travaux de la réhabilitation de l'usine de production d'eau potable des Fauvières à Saint-Cyr-le-Gravelais qui sera prêt en automne.

Florian Bercault : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport. Oui, Loïc Broussey.

Loïc Broussey : Non, ce n'est pas une question, c'est plus une inquiétude. Là c'est le rapport 2021 donc voilà mais dans les perspectives, je l'ai déjà en conseil d'exploitation des régies, j'ai une grosse inquiétude, alors je ne veux pas donner de nom, je ne veux pas qu'on m'accuse de diffamation mais il y a quand même une entreprise qui a une DSP depuis peu de temps et qui ne remplit pas les conditions, notamment par rapport aux relations aux usagers. J'aimerais bien qu'on se saisisse de ça et qu'on fasse attention à ce que le fait d'avoir changé de DSP, d'avoir changé de prestataire, n'amène pas des situations comme on a pu le connaître sur la commune, où on attend pendant des jours, des semaines, des mois, une réponse à des questions sur un service, disons d'urgence, on attend par exemple le déplacement d'un compteur d'eau parce que sinon les travaux sont arrêtés. C'est ce qui nous est arrivé à la salle des fêtes de Châlons-Du-Maine et qu'on n'arrive pas à joindre le service concerné. Je pense qu'on a un souci important avec une des entreprises qui ont une délégation et que l'année prochaine, quand on fera le bilan, le rapport d'activités 2022, on ne sera peut-être pas dans les mêmes conditions. J'aimerais vraiment qu'on prenne ça en compte. C'est vraiment une alerte.

Nadège Davoust : Effectivement, oui ça ressortira sans doute. On travaille sur les indicateurs alors effectivement ça ressortira dans le rapport annuel complet. Oui effectivement on a des soucis. Cela a été remarqué dès le début de l'année, dès le changement de prestataire. Les services sont au taquet là-dessus, comme on vous a répondu au niveau du conseil d'exploitation, c'est bien le lieu pour remonter tous les soucis et on vous répond dessus. Voilà on fait le maximum. Mais effectivement on est toujours sur ce souci de répondre au niveau de la relation aux usagers, exactement.

Florian Bercault : Il va falloir tendre le jeu avec notre délégataire pour que le service de qualité soit au rendez-vous. Évidemment on a le même problème avec le délégataire sur les déchets puisque c'est dans l'actualité. Guillaume d'Agostino.

Guillaume d'Agostino : Oui bonsoir. C'est juste sur le taux de renouvellement du, enfin pour, du réseau. J'ai lu que c'était 0,86 ça fait à peu près 86 ans pour renouveler. Pour le retraitement ça fait 150 ans. On sait qu'un réseau au bout de 40-50 ans les fuites commencent à accélérer. Il y a eu des fortes sécheresses cet été et le risque c'est qu'aujourd'hui on nous dise un moment donné, il faut limiter tout ce qui fuit et qu'on aille renouveler en urgence le réseau, ce qui serait très fortement dommageable financièrement pour notre agglomération. Je voudrais savoir si on a un plan d'accélération du renouvellement du réseau pour ne pas se mettre en risque dans les futures années. C'est un sujet qui peut devenir problématique dans les prochaines années. Merci.

Florian Bercault : *Nadège Davoust*

Nadège Davoust : *Je suis d'accord. L'objectif, c'est de passer à 1 %. En réalité, quand vous regardez les chiffres, on a même dépassé les 1 % en 2021 mais on fait un calcul, on fait un pourcentage en fait, on lisse sur les cinq ans. Oui, après le renouvellement, financièrement c'est vrai que c'est assez conséquent. Donc atteindre les 1 % déjà c'est notre objectif mais on va l'atteindre. Je ne sais pas si en finances...*

Florian Bercault : *Oui financièrement on a des choses à dire. François Berrou.*

François Berrou : *Effectivement le travail qui est mené actuellement était calé avec un schéma directeur qui se voulait avec un renouvellement des réseaux de 1 % par an, qui n'est pas obtenu actuellement. Ce n'est pas pour des raisons budgétaires puisque dans le budget ils sont effectivement calés sur ces montants-là. On est plus pour des raisons concrètes de mise en œuvre qui expliquent pour l'instant ce pourcentage-là, en tout cas ce sont les éléments que j'ai. Ce n'est pas au niveau budgétaire que ça bloque. On est bien sur des éléments concrets de mise en œuvre et il faut qu'on s'améliore collectivement sur ce point-là parce que c'est un enjeu effectivement important puisque la dégradation se fait petit à petit. Je ne dis pas qu'elle est fortement dégradée, mais si sur des durées longues on n'améliore pas ce pourcentage-là, d'une part par rapport aux enjeux de manque d'eau qu'il peut y avoir tout simplement, mais ensuite pour le futur y compris des problèmes financiers. Je rappelle que 1 % c'est un renouvellement tous les 100 ans. Donc voilà. Ça fait partie des choses auxquelles je ne doute pas, mais que chacun prête attention, mais c'est un enjeu très important, qui ne se voit pas forcément sur cinq ou six ans, mais sur 30 ans c'est phénoménal.*

Florian Bercault : *Attention à l'exécution budgétaire et à la réalisation des travaux. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations ? Non ? Eh bien je vous propose de prendre acte et de ne pas voter puisque c'est un rapport.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 089/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS
DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT –ANNÉE 2021

Rapporteur: Nadège Davoust

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-5, D2224-1 et suivants,

Vu la présentation du rapport en commission consultative des services publics locaux,

Considérant le rapport joint en annexe de la délibération,

Qu'aux termes des textes susvisés, le président doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil communautaire prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2021.

Le conseil communautaire prend acte du présent rapport d'activité.

RAPPORT ANNUEL

2021



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



Service des Eaux
L'eau Agglomération
Mairie Communautaire
1, place du Général Foyatier
CS 90809
53208 LAVAL Cedex
ee@agglo-laval.fr
www.agglo-laval.fr



SOMMAIRE

Faits marquants 2021	p2
Chiffres clés	p3
Le service des eaux	p4
Territoire	p4
Modes de gestion	p5
Missions	p7
Le cycle de l'eau potable	p8
Organisation	p9
Synthèse des indicateurs réglementaires	p10
Le service public de l'eau potable	p12
Production, transport et stockage	p13
Distribution	p16
Exploitation	p18
Qualité de l'eau	p20
Bilan énergétique	p20
Etudes et travaux	p21
Le service public de l'assainissement	p22
Collecte	p22
Exploitation	p24
Traitement	p26
Boues	p28
Bilan énergétique	p29
Etudes et travaux	p30
Service assainissement non collectif	p31
Relation à l'utilisateur	p34
Abonnés et distribution	p34
Les usagers	p37
La facturation des services	p38
Le bilan financier	p44
Le budget du service eau potable	p44
Le budget du service assainissement	p48
Le budget du service assainissement non collectif	p52
La politique Qualité	p53
A suivre en 2022	p54
Annexes	p55

FAITS MARQUANTS 2021

L'année 2021 marque une nouvelle étape dans le transfert de la compétence eau potable, initié en 2017, avec l'exercice, par Laval Agglomération, de la compétence sur l'intégralité de son territoire

En effet, à la suite de la dissolution du syndicat du Centre Ouest Mayennais, au 31 décembre 2020, Laval Agglomération exerce la compétence eau potable sur les communes de l'ex-territoire du Pays de Loiron.



La pandémie de la covid-19 a perturbé le fonctionnement du service des eaux en décalant quelques relèves de compteurs, la facturation de certains secteurs, la réalisation de quelques travaux de renouvellement de réseaux. L'accueil des usagers a été maintenu en adaptant les conditions d'accueil afin de protéger chacun.

Grâce à la mobilisation des agents, il n'y a eu aucun impact sur la réalisation des missions principales du service à savoir la production et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et la dépollution des eaux usées.

En 2021, le marché public pour le projet de construction d'une nouvelle usine d'eau potable, en remplacement de celles existantes à Laval et à Saint Jean sur Mayenne, a été lancé. Sous forme de procédure négociée avec une mise en concurrence préalable, le marché devrait être attribué en 2022 pour une fin des travaux à l'été 2025.



L'accueil du Service des eaux a déménagé, à l'été 2021, du centre-ville de Laval pour intégrer l'Hôtel Communautaire situé au quartier Ferrié. Le numéro pour joindre le Service reste inchangé: 02 43 49 43 11.

CHIFFRES CLES

Les chiffres clés de la production d'eau

8,4 Mm³ d'eau brute prélevés, dont 6,1 Mm³ à l'usine de Laval Pritz
 7,7 Mm³ d'eau produite, dont 5,4 Mm³ à l'usine de Laval Pritz
 3 prises d'eau brute dans la Mayenne (dont 1 de secours)
 3 usines de production d'eau potable et 10 forages
 21 stations de surpression
 30 réservoirs de stockage pour une capacité totale de 35 320 m³

Les chiffres clés de la distribution

45 373 abonnés, 117 000 habitants desservis
 1 970 km de réseau dont 22.6 km renouvelés en 2021
 6,1 Mm³ d'eau facturé annuellement
 Un rendement du réseau de distribution de 89%

Les chiffres clés de l'assainissement collectif

38 959 abonnés
 767 km de réseaux dont 5.1 km renouvelés en 2021
 10,4 Mm³ d'eaux usées traitées et 4,8 Mm³ d'eaux usées facturées
 111 stations de relèvement
 32 déversoirs d'orages, dont 11 équipés en métrologie pour la surveillance des rejets
 38 stations d'épuration
 1 625 contrôles de rejet des eaux usées

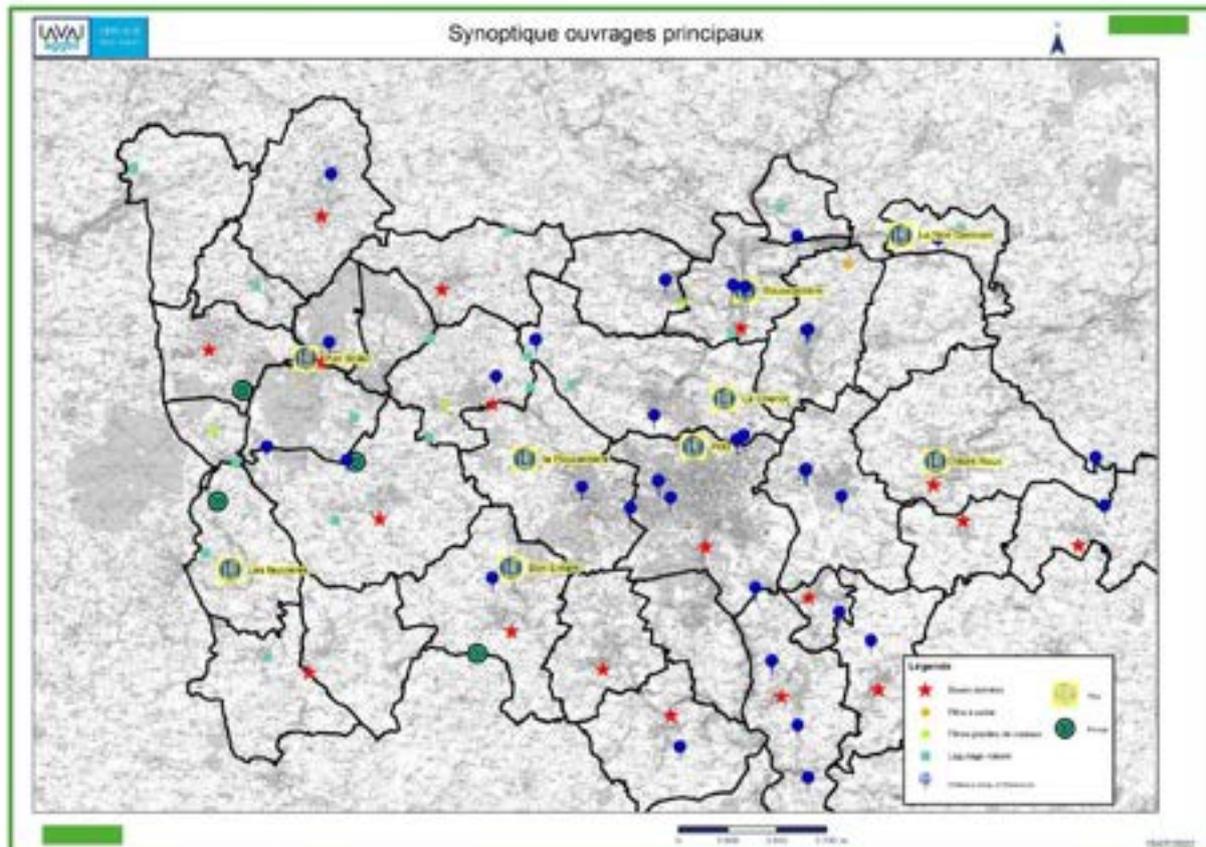
Les chiffres clés de l'assainissement non collectif

4 695 installations d'assainissement non collectif pour 10 3329 habitants
 4 436 installations contrôlées, dont 3 637 conformes
 1 025 contrôles réalisés

LE SERVICE DES EAUX

TERRITOIRE

En 2021, Laval Agglomération compte 34 communes regroupant 117 855 habitants, selon l'INSEE.



MODES DE GESTION

Les compétences eau potable et assainissement sont exercées sur la totalité du territoire communautaire par Laval Agglomération. Cependant, l'exploitation des ouvrages est différente selon les communes. Ces modes de gestion, repris ci-après, sont de l'ordre de la régie, du marché de prestation de services (PS), de contrat de délégation de service public (DSP) ou de la convention de gestion.

EAU POTABLE

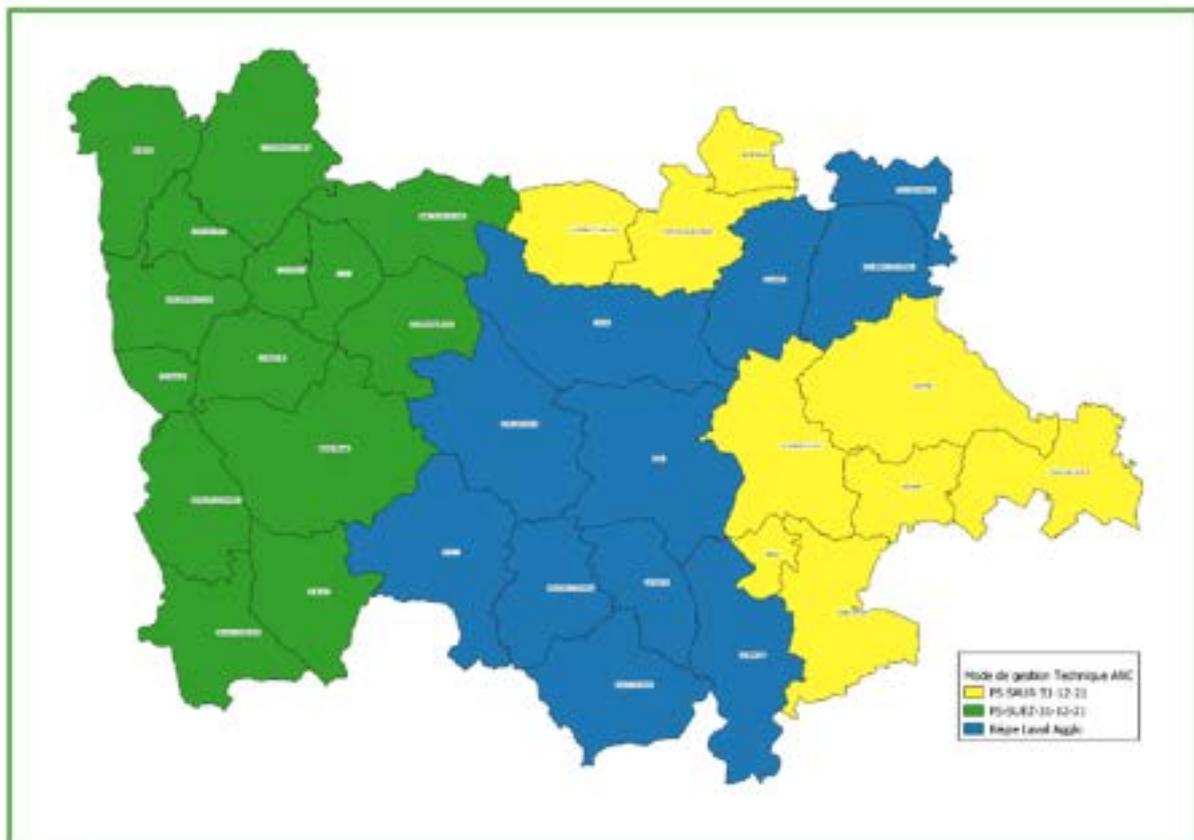


ASSAINISSEMENT COLLECTIF



→ La gestion des abonnés et la facturation sont également effectuées en régie sur les communes d'Ahuillé, Entrammes, Montigné-Le-Brillant et Nuillé-Sur-Vicoin.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Le SPANC est assuré en régie sur la totalité du territoire communautaire, pour ce qui concerne la gestion des usagers (appels et facturation).

MISSIONS

La régie municipale de Laval a été créée en 1909. Les compétences eau et assainissement ont été transférées à Laval Agglomération le 1^{er} janvier 2017, date de création des deux régies communautaires, l'une exerçant la compétence eau potable et l'autre la compétence assainissement. L'agglomération a mis en place un service commun pour gérer durablement l'approvisionnement en eau potable des usagers et le traitement des eaux usées produites.

Le transfert des compétences répond aux objectifs de performance suivants :

- améliorer la connaissance des réseaux et augmenter leur renouvellement ;
- réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable et les eaux claires parasites sur les réseaux d'assainissement ;
- maîtriser les impayés des factures d'eau et d'assainissement ;
- engager une démarche de certification dans les domaines de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

Au 1^{er} janvier 2019, Laval Agglomération a fusionné avec le Pays de Loiron. Une nouvelle collectivité, dénommée Laval Agglomération et composée de 34 communes, a été créée.

Cette nouvelle collectivité exerce progressivement les compétences eau potable et assainissement sur le territoire.

Le service des eaux de la régie communautaire assure la réalisation du petit cycle de l'eau et intervient dans les domaines suivants :

Produire et distribuer de l'eau potable

- Surveiller la qualité de l'eau de la Mayenne et exploiter les trois prises d'eau
- Exploiter et entretenir les équipements des usines de production de Pritz, de la Boussardière et des cinq captages
- Fournir de l'eau potable aux habitants de Laval Agglomération
- Fournir de l'eau en gros aux collectivités partenaires et participer à l'interconnexion des réseaux afin de sécuriser les collectivités voisines
- Exploiter et entretenir les équipements de stockage et le réseau de distribution
- Assurer la maîtrise d'ouvrage sur le patrimoine (renouvellement, extension)
- Réaliser et mettre en service les nouveaux branchements
- Renouveler les compteurs



Collecter et traiter les eaux usées

- Exploiter et entretenir les équipements de collecte et le réseau d'assainissement
- Réaliser et mettre en service les nouveaux branchements
- Contrôler le raccordement des installations privées
- Exploiter et entretenir les équipements de traitement des eaux usées
- Assurer le transport des boues chez les agriculteurs avant épandage
- Assurer la maîtrise d'ouvrage sur le patrimoine (renouvellement, extension)

Assurer un service de proximité

- Proposer un accueil physique et téléphonique aux usagers
- Relever les compteurs
- Facturer les consommations
- Organiser et facturer les travaux de branchement
- Communiquer et appliquer le règlement de service
- Assurer le suivi administratif des délégations de service public et des marchés de prestations de services



Outre ces activités, le service assure également la gestion du service public d'assainissement non collectif, l'instruction des demandes de raccordement pour les permis de construire et les réponses aux demandes de renseignements relatifs aux réseaux d'eau potable et d'assainissement

LE CYCLE DE L'EAU POTABLE

LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Trois usines produisent principalement l'eau potable sur le territoire de Laval Agglomération, à savoir l'usine des eaux de Pritz à Laval, l'usine de la Boussardière à Saint-Jean-Sur-Mayenne et l'usine de l'Étang des Forges à Port-Brillet. Dans une moindre mesure, les captages de « Bon Enfant » à Ahuillé, « La Poupardière » à Saint-Berthevin, "La Noé Germain" à Châlons du Maine, "Mont Roux" à Argentré, "le Chénôt" à Changé, "Marfelon" au Bourgneuf-La-Forêt, "Les Thyonnières" à La Brûlante, "La Jordonnière" et "Les Fauvières" à Saint-Cyr-Le-Gravelais et "Les Germendières" à Saint-Pierre-La-Cour alimentent en eau les communes de Laval Agglomération. Les captages sont équipés de différents traitements de la simple désinfection à de la décarbonatation.

1 Pompage et dégrillage

L'eau brute est pompée principalement dans la Mayenne au niveau de la prise d'eau de Changé et à Saint-Jean-Sur-Mayenne.

L'eau passe ensuite à travers des dégrilleurs pour être débarrassée des éléments les plus grossiers.

A l'intérieur de grands bassins de décantations, environ 90 % des matières en suspension dans l'eau sont éliminées. L'eau devient alors plus limpide.

2 Filtration sur sable

Cette première filtration permet de retirer les dernières particules visibles contenues dans l'eau.

3 Désinfection et affinage

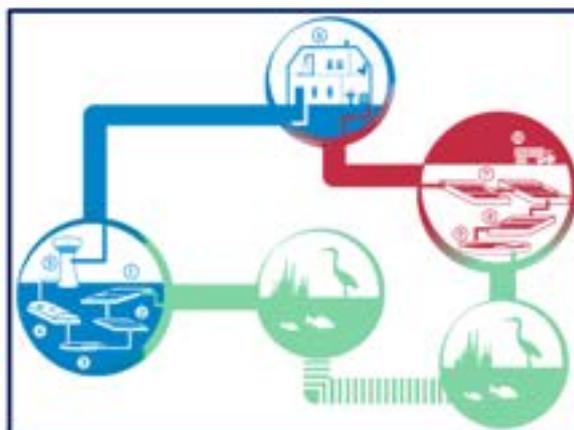
Pour tuer les germes pathogènes (virus, bactéries, etc.) et éliminer les substances pouvant altérer sa saveur, l'eau est d'abord soumise aux effets de l'ozone, un gaz désinfectant très puissant. Elle est ensuite filtrée une 2^{ème} fois sur du charbon actif qui retient des micropolluants spécifiques comme les pesticides.

4/5 Chloration et distribution

Avant que l'eau ne soit distribuée, du chlore est ajouté. Son effet désinfectant durable empêche de nouvelles bactéries de se développer tout au long du trajet de l'eau dans le réseau de distribution qui fait plus de 1 805 km.

6 L'eau à la maison

Chaque jour nous bénéficions des bienfaits de l'eau du robinet. Cependant, dès lors que nous utilisons l'eau, nous lui ajoutons des éléments qui la souillent. Ces « eaux usées » ne peuvent retourner ainsi à la nature : leur dépollution dans une station d'épuration est indispensable pour préserver les cours d'eau et respecter notre cadre de vie.



LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Les 767 km du réseau public d'assainissement permettent d'acheminer les eaux usées jusqu'aux stations de traitement des eaux.

7 Dégrillage

L'eau usée passe à travers des grilles pour retirer les plus gros déchets (papier, bois, plastiques, etc.) puis elle est débarrassée de ses sables et de ses graviers qui se déposent au fond d'un bassin. Ensuite on racle la surface de ce bassin pour retirer les huiles et les graisses.

8 Décantation

L'eau décante dans un bassin. Le dépôt des particules fines au fond de ce décanteur primaire donne des boues d'épuration.

9 Traitement biologique et clarification

Des « bactéries » dévorent la matière organique et la pollution présentes. On les oxygène grâce à de l'air pulsé, d'où le bouillonnement dans ces bassins. Privés ensuite d'air, ces micro-organismes tombent au fond des clarificateurs et donnent un second type de boues. L'eau assainie est alors rejetée dans le milieu naturel.

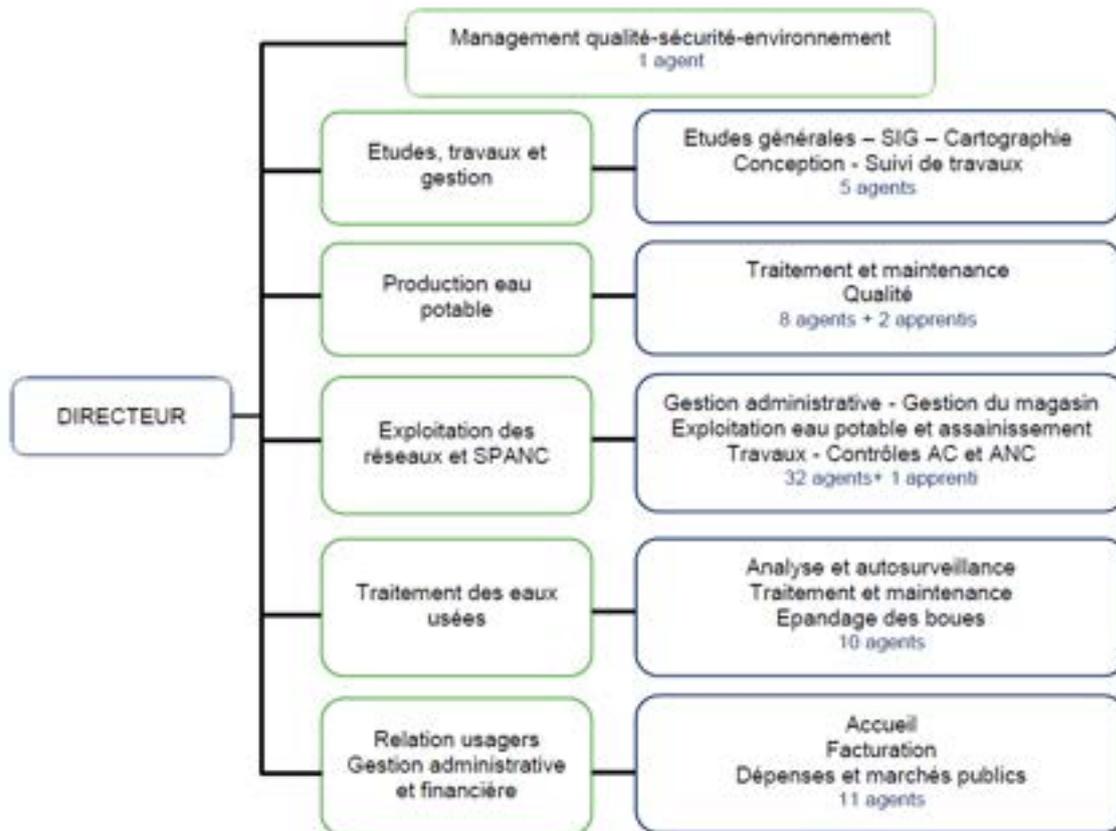
10 Transport et épandage des boues

Les boues sont ensuite séchées puis transportées chez des agriculteurs et épanchées dans les exploitations pour servir d'engrais.

ORGANISATION

ORGANIGRAMME

Soixante et onze agents, dont trois apprentis, travaillent au sein des régies communautaires (hors gestion externalisée).



LOCALISATION DES SERVICES

Les effectifs, des régies d'eau potable et d'assainissement, sont répartis sur quatre sites :

- Usine de production d'eau potable de Pritz pour le service Production eau potable,
- Station d'épuration du Bas des Bois pour le service Traitement des eaux usées,
- Centre Technique Municipal des Touches pour le service Exploitation des réseaux et SPANC,
- Bâtiment de la Direction Générale Adjointe Services Urbains et Infrastructures pour la Direction, les services Management qualité-sécurité-environnement, Etudes, travaux et gestion et Relation usagers – Gestion administrative et financière.

LA CONTINUITÉ DES SERVICES

Quel que soit le mode d'exploitation du service, une continuité de service est mise en place.

Cette dernière est assurée en dehors des heures ouvrées ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés par un service d'astreinte propre à chaque exploitant.

SYNTHESE DES INDICATEURS REGLEMENTAIRES

EAU POTABLE

		Exercice 2020	Exercice 2021	Evolution N/N-1
Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	100 400	117 000	+ 14%
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	De 1,87 à 3 € TTC/m ³	De 1,78 à 3,02 € TTC/m³	+ 2,67% (Laval)
D151.1	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	3j	3j	/
Indicateurs de performance				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100%	100%	/
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	97,50%	99,59%	
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	109	96	
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	88%	90%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,44	1,56	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,43	1,50	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,66%	0,81%	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	67	66	
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	2 451,44 €	3 667,79 €	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3,40	2,93	
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	91%	92%	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,25	0,39	
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,40%	1,30%	
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,90	1,63	

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		Exercice 2020	Exercice 2021	Evolution N/N-1
Indicateurs descriptifs des services				
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	117 855	117 000	→
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	40	41	→
D203.0	Quantité de boues produites	1 750	1 954	→
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	De 1,08 à 3,32 € TTC/m ³	De 1,03 à 2,83 € TTC/m ³	+ 0,64% (Laval)
Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100	→
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	80	90	→
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%	→
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	→
P252.2	Nombre de points noirs	17	18	→
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (/120 points)	100%	100%	→
P206.3	Taux de boues évacués selon une filière conforme	100%	100%	→
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU	100%	100%	→
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100%	100%	→
P254.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions de l'arrêté préfectoral	100%	100%	→
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (%)	0,5%	0,55%	→
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	89,43 €	194,28 €	→
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,73	1,81	→
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,32%	1,58%	→
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,17	0,36	→

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		Exercice 2020	Exercice 2021	Evolution N/N-1
Indicateurs descriptifs des services				
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	10 303	10 329	→
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'ANC (/140 points)	100	100	→
Indicateurs de performance				
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'ANC	82%	82%	→

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

PRODUCTION, TRANSPORT ET STOCKAGE

PRODUCTION

Laval Agglomération dispose de deux types de ressources en eau : eau de surface et eaux souterraines.

Eau de surface

Sites de prélèvement	Sites de traitement et caractéristiques	
Prise d'eau de Changé (Mayenne) Max : 32 000 m ³ /j	Usine de Pritz	Capacité de pompage : 1 600 m ³ /h
Prise d'eau de La Boussardière (Mayenne) Max : 5 000 m ³ /j	Usine de la Boussardière	Capacité de pompage : 250 m ³ /h
Prise d'eau de l'Etang des Forges (Mayenne) Max : 2 400 m ³ /j	Usine de Port-Brillet	Capacité de pompage : 120 m ³ /h

Eaux souterraines

Sites de prélèvement	Caractéristiques
Ahuillé : forage de Bon Enfant	300 m ³ /j 13 m ³ /h
Argentré : forage de Montoux	1 500 m ³ /j 104 m ³ /h
Châlons : forage de la Noë Germain	300 m ³ /j 13 m ³ /h
Louvemé : forage du Chénof	150 000 m ³ /an 20 m ³ /h
Saint-Berthevin : forage de La Poupardière	1 200 m ³ /j 50 m ³ /h
Le-Bourgneuf-La-Forêt : Marefelon	720 m ³ /j 30 m ³ /h
La Brûlante : Les Thyonnières	300 m ³ /j 13 m ³ /h
Saint-Cyr-Le-Gravelais : La Jordonnière	191 m ³ /j 20 m ³ /h
Saint-Cyr-Le-Gravelais : Les Fauvières	1 500 m ³ /j 63 m ³ /h
Saint-Pierre-La-Cour : Les Gemendières	500 m ³ /j 31 m ³ /h

La potabilisation de l'eau

La qualité de l'eau brute prélevée dans la Mayenne est classée A3. Par conséquent, pour la rendre propre à la consommation, il faut réaliser un traitement physico-chimique poussé avec des opérations d'affinage et de désinfection. Ces traitements sont réalisés aux usines de production d'eau potable de Pritz, de La Boussardière, de l'Etang des Forges et des Fauvières. Les forages situés à Ahuillé, Argentré, Châlons-Du-Maine, La Brûlante, Le-Bourgneuf-La-Forêt, Louvemé, Saint-Berthevin, Saint-Cyr-Le-Gravelais et Saint-Pierre-La-Cour nécessitent des traitements "plus simples" et un traitement au chlore avant la mise en distribution.

Pertes au traitement : 8,87 %

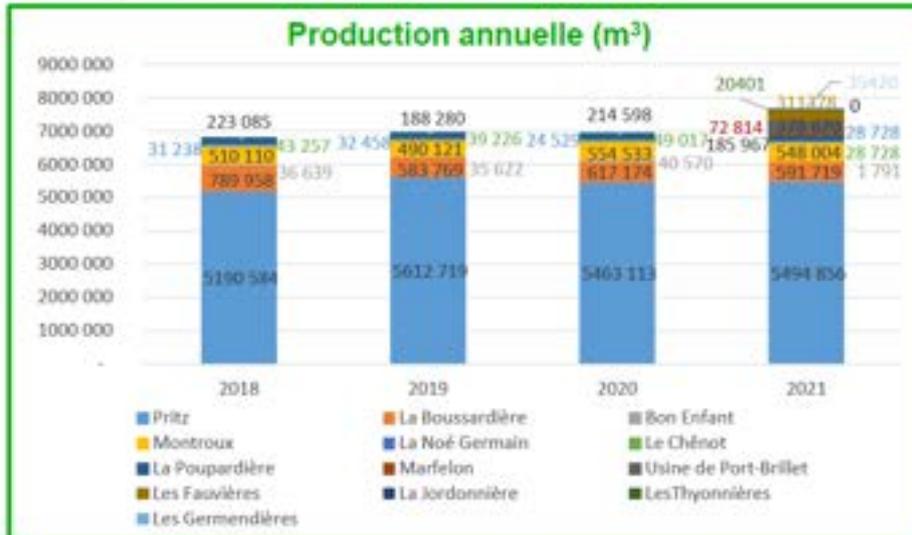
Le lavage des filtres et les extractions de boues expliquent les pertes de traitement.

Volume moyen produit : 21 092 m³/jour

Volume de pointe journalier : 19 698 m³/jour le 16 juin 2021 (Usine de Pritz)



Volumes produits



La production annuelle s'élève à 7,7 millions de m³.

Avec 5 494 856 m³ produits, l'usine de Pritz représente 71 % de l'alimentation en eau potable sur le territoire.

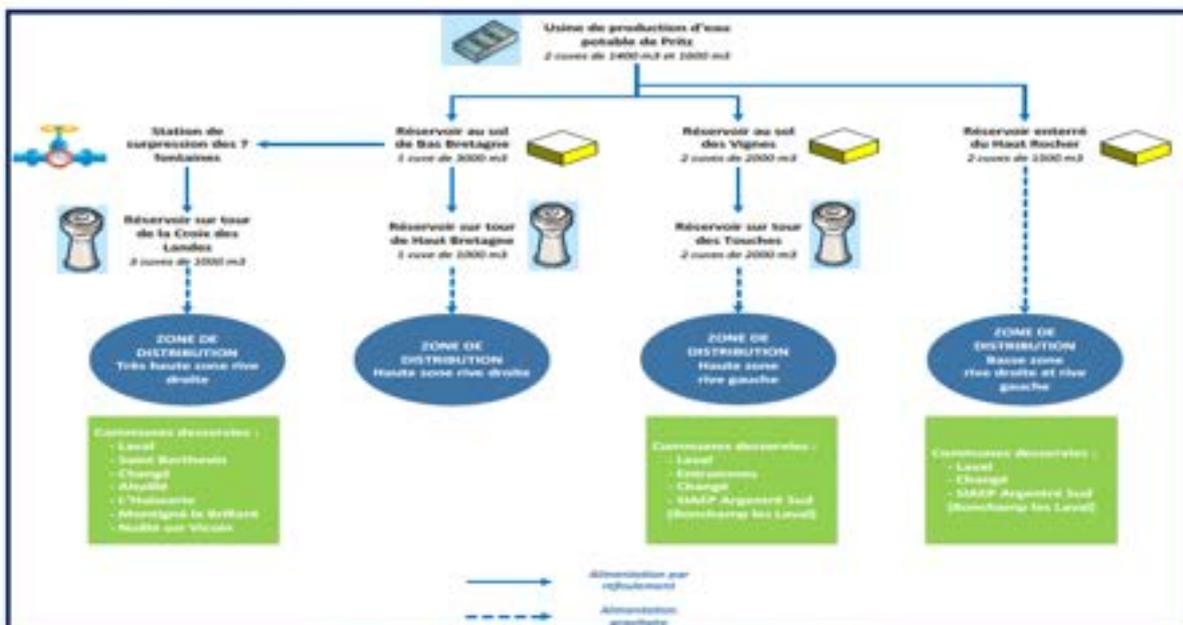
TRANSPORT ET STOCKAGE

Après sa sortie des usines de production, l'eau est transportée jusqu'aux réservoirs de stockage grâce à des pompes de refoulement.

Les réservoirs ont pour rôle de stocker temporairement l'eau potable qui va être consommée par les usagers.

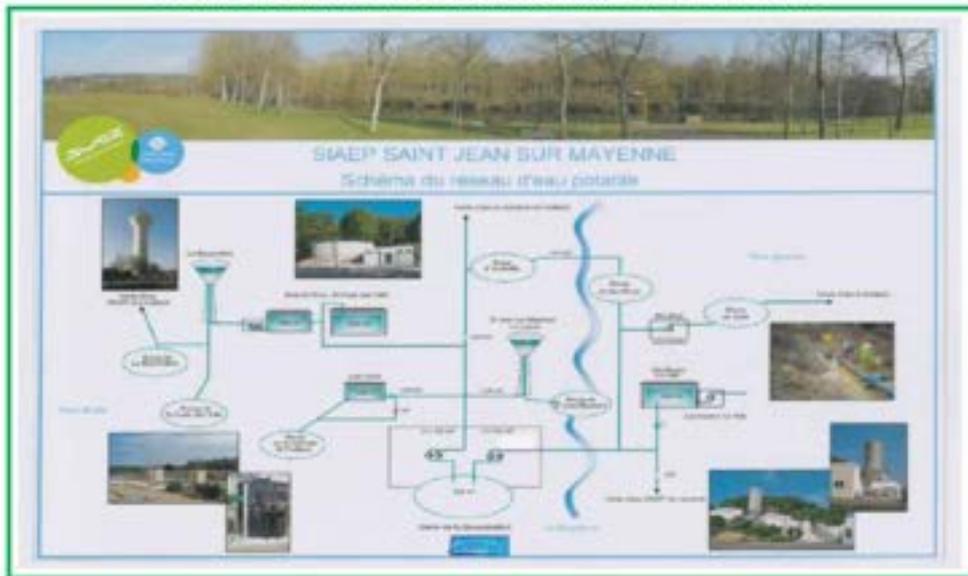
Les réservoirs doivent pouvoir mettre en pression gravitairement le réseau de distribution afin que l'eau soit conduite jusqu'aux consommateurs selon le principe des vases communicants. Un réservoir peut alimenter un autre réservoir, ainsi les réservoirs principaux de Laval alimentent des réservoirs situés dans les communes, notamment à Changé, Entrammes ou encore Saint-Berthevin.

Parfois, une station de surpression est nécessaire pour faciliter la distribution de l'eau dans les points du réseau les plus élevés ou les plus éloignés.

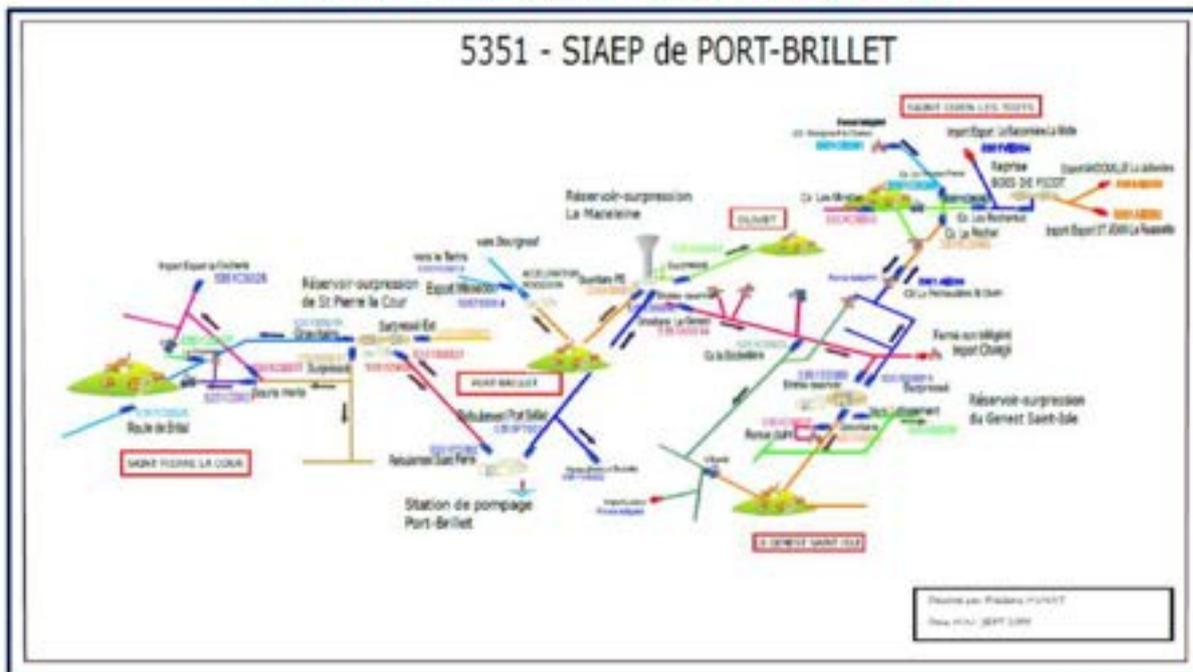


Synopsis de la desserte en eau depuis le pompage de Pritz

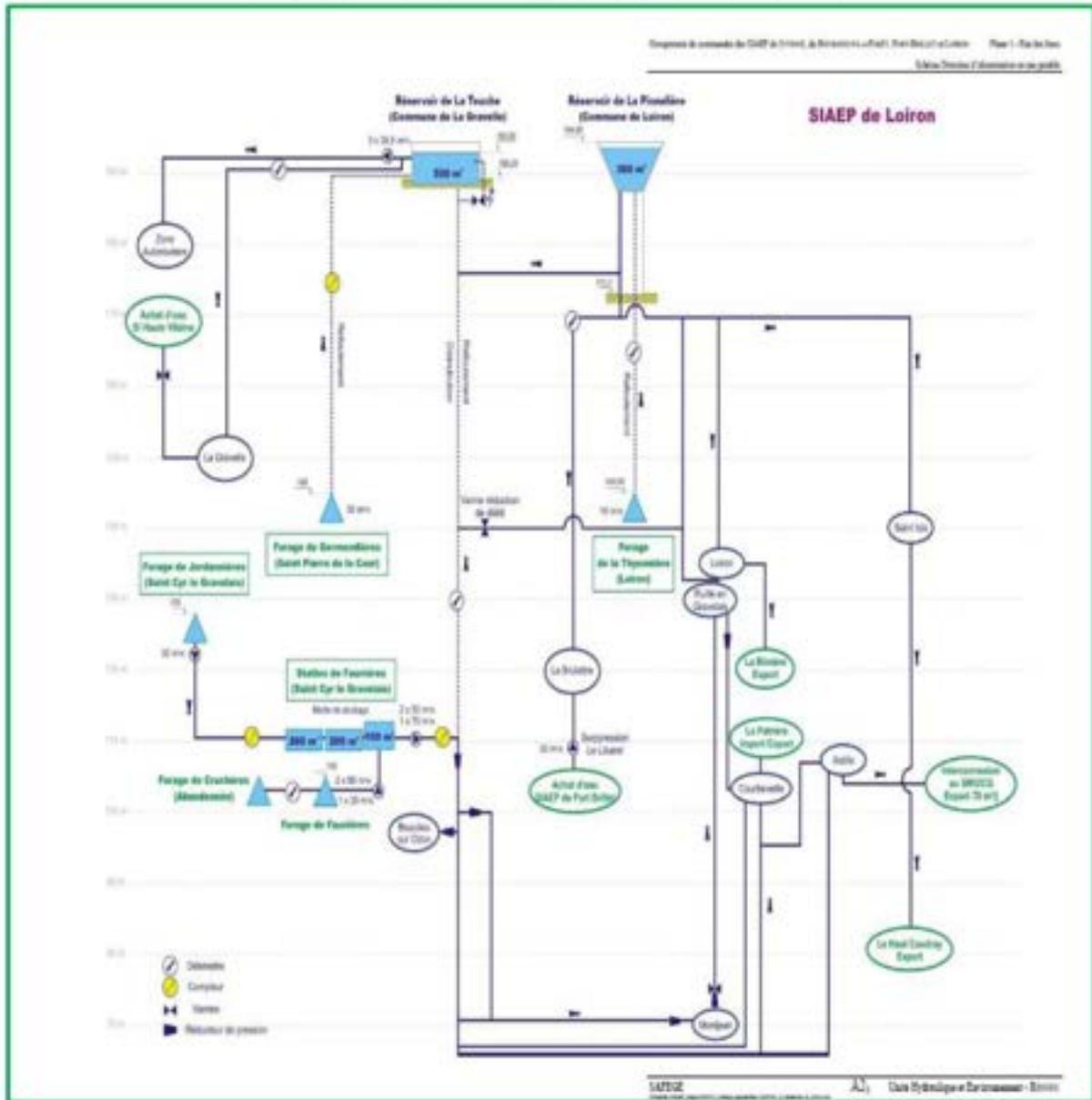
Synopsis de la desserte en eau depuis le pompage de La Boussardière



Synopsis de la desserte en eau depuis le pompage de L'Etang des Forges



Synopsis de la desserte en eau depuis le pompage des Fauvières



DISTRIBUTION

L'usine des eaux de Laval fournit de l'eau aux habitants des communes d'Ahuillé, Changé, Entrammes, L'Huisserie, Laval, Montigné-le-Brillant, Nuillé-sur-Vicoin, Saint-Berthevin, Argentré, Bonchamp-Les-Laval, Forcé, Louvigné, Parné-sur-Roc, Soulgé-sur-Ouette, Châlons-Du-Maine, La-Chapelle-Anthénaïse et Louverné. Hors périmètre, elle contribue à alimenter les communes de la Bazouge-Des-Alleux, La-Chapelle-Rainsouin et Bazougers.

L'usine de Laval alimente en secours la Communauté de Communes (CC) du Pays de Meslay-Grez et le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.

L'usine des eaux de La Boussardière, située à Saint-Jean-Sur-Mayenne, fournit de l'eau aux habitants de Montfleurs, Saint-Germain-Le-Fouilloux, Saint-Jean-Sur-Mayenne, Louverné et Saint-Ouen-Des-Toits. Hors périmètre, elle contribue à alimenter les communes d'Andouillé, La Baconnière et Sacé. Elle secourt Martigné-Sur-Mayenne, la CC de l'Ernée (Chailland) et le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.

L'usine des eaux de L'Étang des Forges, située à Port-Brillet, fournit de l'eau aux habitants de Launay-Villiers, Le-Bourgneuf-La-Forêt, Le-Genest-Saint-Isle, Olivet, Port-Brillet et Saint-Pierre-La-Cour.

La commune de Bourgon est alimentée par des captages situés sur la commune de Juvigné (CC de l'Ernée).

Elle alimente en secours les communes gérées en DSP SUEZ sur le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.

Le captage des Fauvières, situé à Saint-Cyr-Le-Gravelais, fournit de l'eau aux habitants de Beaulieu-Sur-Oudon, La Brûlatte, La Gravelle, Loiron-Ruillé, Montjean et Saint-Cyr-Le-Gravelais. Hors périmètre, elle contribue à alimenter les communes d'Astillé et Courbeville. Un secours est mis en place depuis la CC du Pays de Craon.

Les dix captages permettent de diversifier les ressources du territoire et d'alimenter en partie les communes sur lesquelles ils sont situés.

LINEAIRE ET COMPOSITION



Laval Agglomération possède un linéaire de réseau de 1 969,6 kms.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau potable, dont les modalités de calcul ont été revues en 2013 (arrêté du 2 décembre 2013), est de 113 sur 120 à l'échelle de la région. (cf annexe 2)
Il est de 96 sur l'ensemble du territoire.

Ce réseau est composé majoritairement de PVC (62%). Le linéaire d'amiante ciment représente près de 3% du linéaire total. Pour certaines communes (Forcé, Entrammes,...), ce matériau représente plus de 20% du linéaire de réseau.



PERFORMANCE

Des indicateurs permettent de mesurer la performance d'un réseau.

Le rendement du réseau

Il indique le rapport entre les volumes facturés (abonnés et vente en gros) et le volume produit augmenté des volumes achetés en gros. Il s'exprime en %.

Il atteint 89 % en 2021.

En application de la loi Grenelle 2, le décret du 27 janvier 2012 impose aux collectivités qui ont en charge la gestion des réseaux de distribution d'eau potable d'atteindre un rendement minimal de 85 %.



L'indice linéaire de pertes

Il comptabilise le volume d'eau perdu par jour et par km de réseau en service. Il s'exprime en $m^3/km/j$. En tant qu'indicateur de performance, il est plus fiable que le rendement, dont la valeur peut s'améliorer artificiellement avec l'augmentation des volumes produits et distribués. Il a été de $1,50 m^3/km/jour$ en 2021.

L'indice linéaire des volumes non comptés

Il prend en compte l'ensemble des volumes non comptés, incluant les pertes mais également les volumes d'eau utilisés pour le service ou ceux consommés par des consommateurs non équipés de comptage. Il fait intervenir le linéaire du réseau, il s'élève à $1,56 m^3/km/jour$ en 2021.



Un réseau de distribution perd toujours un peu d'eau potable en l'acheminant jusqu'aux robinets des usagers. Ces pertes ont plusieurs origines possibles, parmi lesquelles les plus fréquentes sont :

- mauvais raccordements de canalisations lors de la pose,
- défectuosité de pièces et raccords,
- désassemblages consécutifs à des mouvements du sol,
- corrosion des canalisations métalliques,
- perforation accidentelle par un tiers lors de travaux.

Deux leviers peuvent être actionnés pour diminuer les pertes d'eau dans les conduites : l'entretien régulier par la recherche de fuites et le renouvellement des équipements et du réseau.

EXPLOITATION

LA RECHERCHE DE FUITE

Pour gérer au mieux les réseaux, le personnel d'exploitation suit en permanence les volumes qui transitent, au moyen de compteurs de sectorisation ou de débitmètres, reliés par télégestion au central de supervision de l'usine des eaux de Pritz.

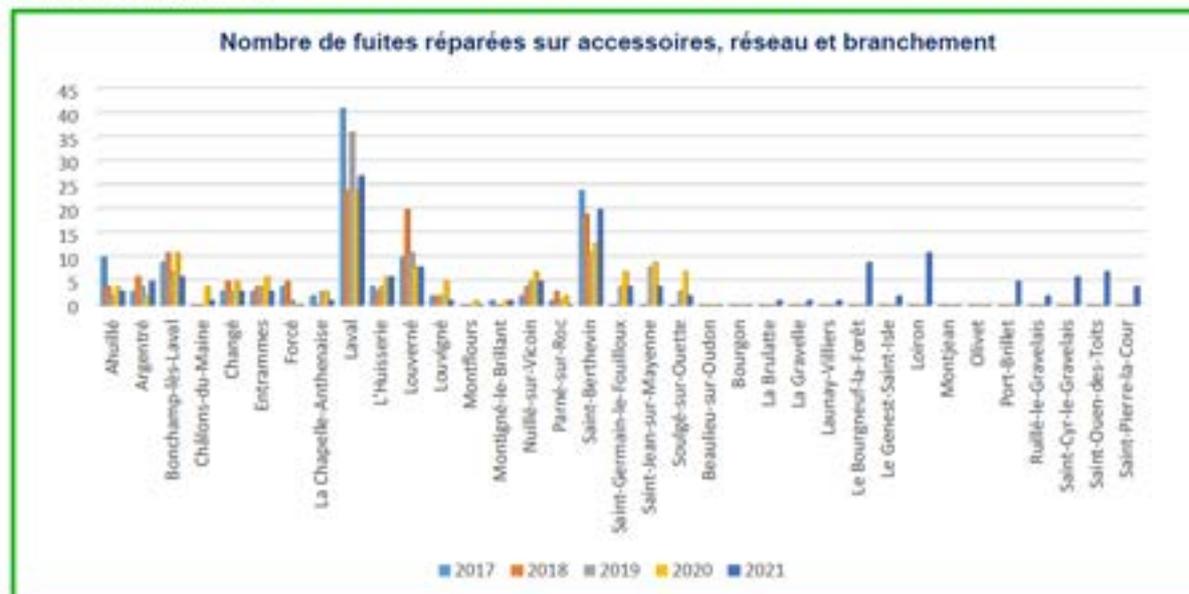
Des prélocalisateurs sont aussi utilisés pour repérer les bruits d'éventuels débits de fuite propagés par les canalisations. Après avoir détecté la présence d'une fuite sur un tronçon de canalisation, il faut encore la localiser. C'est le rôle du corrélateur acoustique. Placé entre deux bouches à clef, cet appareil repère par corrélation sonore et mathématique (effet Doppler) la position de la fuite, avec une précision de 50 cm sur une conduite de 150 m de long.

En 2021, les équipes de la régie sont intervenues 36 fois sur le réseau de distribution d'eau potable suite à des ruptures d'une canalisation ou d'un branchement. 12 fuites ont été découvertes grâce au corrélateur acoustique contre 5 en 2020.

La société Suez Eau France est intervenue 20 fois à Saint-Berthevin et 21 fois sur le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.

La société Véolia est intervenue 14 fois sur le territoire de l'ex-SIAEP d'Argentré-Sud et 18 fois sur le territoire de la prestation Nord.

La société SAUR est intervenue 18 fois sur le territoire de la prestation Sud et 28 fois sur le territoire de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais.



LE RENOUELEMENT DU RESEAU

En 2021, 22 588 ml de canalisations ont été renouvelés dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

En 2021, 0,81 % du réseau a été renouvelé par an.

Dans le cadre du transfert de compétence, les élus ont décidé de porter ce taux à 1% d'ici 2025. Cet objectif a été pris en compte dans l'harmonisation du prix de l'eau sur les communes de Laval Agglomération.



La programmation des renouvellements est établie en priorisant les tronçons selon leur vétusté, leur vulnérabilité et la récurrence des réparations de fuites, puis planifiée en fonction des travaux de voirie.

LE PARC DE COMPTEURS

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc de compteurs, le service de l'eau se fixe comme objectif de remplacer les compteurs de plus de 15 ans.

Fin 2021, le parc de compteurs de Laval Agglomération compte 47 548 unités.

2 608 ont été renouvelés en 2021, soit 5,48 % de la totalité du parc.



Votre compteur d'eau doit être accessible à tout moment. Pensez à l'élagage de vos haies, à ne rien laisser sur les couvercles des citerneaux et à ne pas encombrer le chemin d'accès au compteur. Cela vous permettra également de vérifier régulièrement votre consommation et vous assurer ainsi qu'aucune fuite ne vient majorer vos dépenses d'eau.

Lors d'une période de froid intense, pensez à protéger votre compteur contre le gel avec un matériau comme du polystyrène expansé (ne pas utiliser de chiffons, de la laine de verre ou de la paille pour protéger votre compteur car ils retiennent l'humidité). Si vous ne prenez pas les précautions indispensables, il peut geler et les frais de remise en état seront à votre charge.

L'âge moyen du parc de compteur est de 8 ans.

DEFENSE INCENDIE

La défense incendie relève de la responsabilité des Maires.

BORNES DE PUISAGE

Laval Agglomération dispose d'un parc de 6 bornes de puisage réparties sur le territoire de l'agglomération. Elles fonctionnent à l'aide de cartes prépayées et sont à disposition des entreprises et collectivités.

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES

Cet indicateur sert à mesurer la continuité de service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1 000 habitants. Le nombre d'interventions non programmées a été de 132 en 2021, ce qui établit la valeur de l'indicateur à 3,30.

QUALITE DE L'EAU

Les résultats des contrôles sanitaires officiels (<http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>) témoignent d'une bonne qualité microbiologique et physico chimique, répondant aux exigences de qualité fixées par la réglementation. En 2021, les taux de conformités moyens sont de 100 % pour les paramètres microbiologiques et de 99.59 % pour les paramètres physico chimiques.

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau produite et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par la régie communautaire, qui dispose de 36 analyseurs en continu sur son territoire et d'un laboratoire sur Laval, et par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Si vous constatez une anomalie ou si vous avez un doute sur la qualité de l'eau du robinet, n'hésitez pas à contacter le service des eaux.

Qualité de l'eau traitée en 2021 – données issues de l'autocontrôle

TABLEAU 11
PARAMETRES ET VALEURS CARACTERISTIQUES TROUVEES
DE QUALITE DES Eaux DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
EN 2021

Paramètres	Unités	Normes de qualité (1)	Norme de qualité (2)	Valeurs observées	Respect de la référence de qualité	Respect de la norme santé
Température	°C	15	-	9 à 12	100/100	-
pH	unité pH	6,5-9	-	7,07 à 8,9	100/100	-
Turbidité	NTU	5	5	0,19 à 0,19	100/100	100/100
Ts total	°C	-	-	12,0 à 17,7	-	-
Fe soluble	mg/l	-	-	0,8 à 11,4	-	-
Clac	°C	-	-	0,6 à 0,8	-	-
Fluorure	mg/l	0,5	-	-	-	-
MFI	mg/l	0,5	-	0 à 0,07	100/100	-
Nitrate	mg/l	-	50	0,9 à 30,9	-	100/100
Nitrite	mg/l	-	0,5	0 à 0,014	-	100/100
Pb	mg/l	0,2	-	0 à 0,00	100/100	-
Manganèse	mg/l	0,05	-	0 à 0,01	100/100	-
Magnésium	mg/l	0,2	-	0 à 0,11	100/100	-
Chlore libre	mg/l	-	-	0,12 à 0,04	-	-

(1) Article 15 de l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine
(2) Article 12 de l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine
En NTU = somme des concentrations en chlorure de magnésium
En Fluorure = Concentration en chlorure, 100 mg/l de Cl⁻

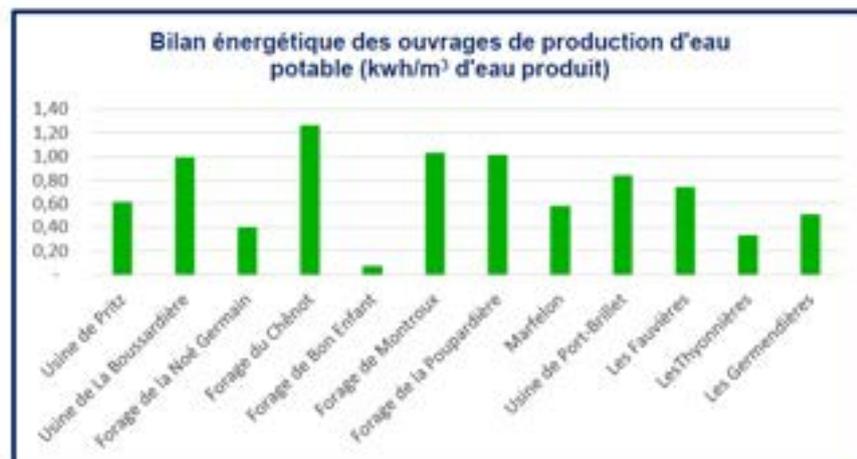


499 paramètres dont
434 molécules de
pesticides sont contrôlés
(usine des eaux de Pritz)

BILAN ENERGETIQUE

En 2021, le bilan énergétique des ouvrages de production d'eau potable présente une consommation de 5,4 Mkw.

L'efficacité énergétique est de 0,70 kWh/m³ à l'échelle du territoire.



ÉTUDES ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021

PRODUCTION EAU POTABLE

- Réhabilitation des stations de refoulement des 7 Fontaines et des Vignes
- Sécurisation des accès aux châteaux d'eau et réservoirs
- Réhabilitation de l'usine de Saint-Cyr-Le-Gravelais

DISTRIBUTION EAU POTABLE

Renouvellement de réseau : 22 588 ml au total (liste non exhaustive ci-dessous)

Commune	Opération	Mètre linéaire
Beaulieu-Sur-Oudon	La Pichonnière/Bourg	1 360
Châlons-Du-Maine	Rue des Chênes	170
Changé	Dévolement à La Pichonnière	660
Forcé	Route de Bazougers	615
Laval	Bois Gamats (Hameau)	300
	Félix Grat	230
	Bretagne (carrefour Rennes-Nantes)	220
	Fournière/Adolphe Beck	200
Le-Bourgneuf-La-Forêt	Route de Laval	400
Le-Genest-Saint-Isle	L'Esnaudière	200
Loiron-Ruillé	La Denillère/La Touche/La Pinelière	5 600
Louverné	Canalisation reliant Louverné à La-Chapelle-Anthénaise	1 100
Louvigné	Le Grand Aulain	2 220
Montjean	Bourg du Chemin/La Judeyère	390
Parné-Sur-Roc	Rue du Val d'Ouette/Le Grand Aunay/La Cour des Aunays/La Malandrie	3 500
Port-Brillet	Rue de Verdun	350
Saint-Berthevin	Rue Pasteur	280
Saint-Germain-Le-Fouilloux	Rue Saint Jean	500
Saint-Jean-Sur-Mayenne	Antenne de la Haye	1 300
Saint-Pierre-La-Cour	La Chaumeraie/Les Valinières	1 095
	Rue du Moulin	175



Réhabilitation de la station de refoulement des Vignes



Le Grand Aunay à Parné/Roc



Rue du Moulin à Saint-Pierre-La-Cour

LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

COLLECTE

La collecte des eaux usées permet de garantir la salubrité de la voie publique autant que l'hygiène au sein des habitations. De plus, la collecte des effluents s'effectue en vue de leur traitement avant rejet au milieu naturel, afin de préserver ce dernier dont les capacités d'autoépuration ne peuvent pas absorber un flux de pollution aussi concentré, en particulier en période de basses eaux.

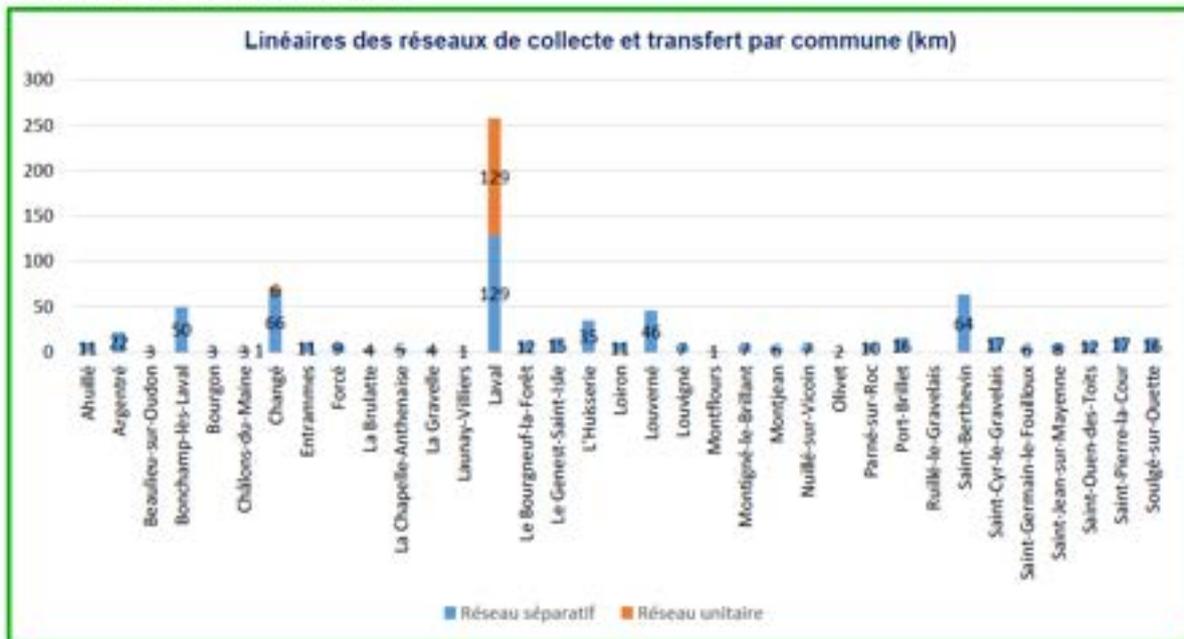


La collecte des eaux pluviales a accompagné l'urbanisation depuis de nombreuses décennies, tant pour permettre la libre circulation des biens et des personnes lors des événements pluvieux ordinaires que pour assurer leur protection dans les zones à risque d'inondation. Depuis moins longtemps, la pollution (essentiellement minérale et chimique) véhiculée par les eaux de pluie après avoir ruisselé sur la voirie est prise en compte, car son potentiel de nuisance environnementale est comparable à celui des eaux usées. Le système d'assainissement des eaux pluviales présente donc de plus en plus de similitudes avec celui des eaux usées : réduction des rejets au milieu naturel sans traitement, régulation du débit de pointe pour ne pas surdimensionner les ouvrages, traitement gradué avant rejet selon le milieu récepteur.



Linéaire et composition du réseau

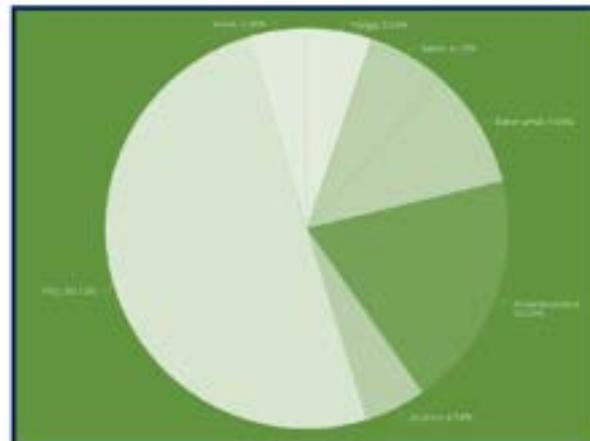
La particularité du système de Laval qui collecte sept communes est la part importante de réseaux unitaires (136 km) sur les 767 km de réseau d'assainissement.



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'assainissement, dont les modalités de calcul ont été revues en 2013 (arrêté du 2 décembre 2013), est de 106 sur 120 sur le territoire de la régie. (cf annexe 2)
Il est de 90 à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Après avoir lancé un levé topographique à grande échelle de l'ensemble du réseau, Laval Agglomération poursuit l'opération de renseignement des données manquantes au sein de son système d'information géographique (SIG).

Ce réseau est composé majoritairement de PVC (50%). Le linéaire en amiante-ciment (19%) reste encore important. Une forte disparité de la répartition des matériaux existe sur le territoire. L'amiante peut représenter plus de 35% du linéaire total sur certaines communes (Soulgé sur Ovette, Saint Cyr le Gravelais, Saint Berthevin, Saint Jean sur Mayenne...).



Les équipements du réseau

Le réseau de collecte est équipé des ouvrages suivants :

- 6 chambres à sables qui permettent aux véhicules hydrocureurs d'aspirer les déchets.
- 1 bassin de pollution dans le quartier du Bourmy pour limiter les déversements d'eaux usées dans la Mayenne
- 31 déversoirs d'orage qui permettent de protéger le réseau unitaire en cas de fortes pluies
- 111 stations de relèvement qui permettent aux eaux usées de franchir les obstacles topographiques



Le bassin de pollution du Bourmy

En 2012, la Ville de Laval a mis en place un dispositif d'auto surveillance des principaux points de rejets d'eaux usées vers la Mayenne. Ces points sont situés au niveau de la place du 11 novembre, de la place d'Avesnières et de la rue Mazagran. Avec ce dispositif, il est possible de connaître avec précision la quantité d'eaux usées et la charge déversées dans la Mayenne.

De plus, de nouvelles obligations réglementaires sont imposées depuis la parution de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. L'équipement des déversoirs d'orage du réseau d'assainissement sur les tronçons collectant une charge supérieure à 600 kg de DBO5/j et déversant plus de 10 jours par an en moyenne quinquennale, font l'objet d'une surveillance permettant de mesurer et d'enregistrer en continu les débits et d'estimer la charge polluante (DBO5, DCO, MES, NTK, Ptot) rejetée par ces déversoirs.

En 2021, onze déversoirs d'orage ont fait l'objet d'un suivi météorologique. Il s'agit des déversoirs suivants, tous situés sur le réseau d'assainissement de la commune de Laval :

- DO 4 – 11 Novembre ; DO 5 – Vieux Pont
- DO 6 – Hydouze ; DO 7 – Avesnières -
- DO 7b – Crédit Mutuel ; DO 8 – Fontaine ;
- DO 9 – Adolphe Beck ; DO 10 – Fournière
- DO 13 – Anvers ; DO 14 – Saint Anne ;
- DO 15 - Mazagran



EXPLOITATION

L'entretien du réseau

Le curage consiste à nettoyer un réseau de collecte ou un ouvrage d'assainissement par jet d'eau sous haute pression ou par le passage d'une fusée hydrodynamique.

Cette étape permet de décoller les déchets des parois. Selon le degré d'envasement, les éléments décollés (un mélange de boue, vase et déchets en tout genre) sont dilués dans les effluents ou sont aspirés par un camion hydrocureur.



	Chiffre 2018	Chiffre 2019	Chiffre 2020	Chiffre 2021
Curage préventif du réseau (km)	35	47	55	70
Branchements neufs réalisés	50	77	207	142
Remplacements de tampons de voirie	107	90	44	33
Nettoyage des chambres à sables	7	4	6	7

Le renouvellement du réseau



En 2021, 5 131 ml de canalisations ont été renouvelés dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement.

Le taux de renouvellement du réseau pour l'année 2020 sur le nouvel EPCI s'élève à 0,55 %.

Dans le cadre du transfert de compétence, les élus ont décidé de porter ce taux à 1% d'ici 10 ans. Cet objectif a été pris en compte dans l'harmonisation du prix de l'eau sur les communes de Laval Agglomération.

La programmation des renouvellements de canalisations est établie en priorisant les tronçons selon leur vétusté et leur vulnérabilité, puis

planifiée en fonction des travaux de voirie.

Le contrôle des rejets d'eaux usées

Dans le cadre de l'instruction des permis de construire et la vente de propriétés, la régie communautaire exerce des activités de contrôle de raccordement des habitations au réseau public de collecte des eaux usées.

Pour l'année 2021, 1 625 contrôles ont été réalisés et 141 contrôles ont révélé une ou plusieurs non conformités.

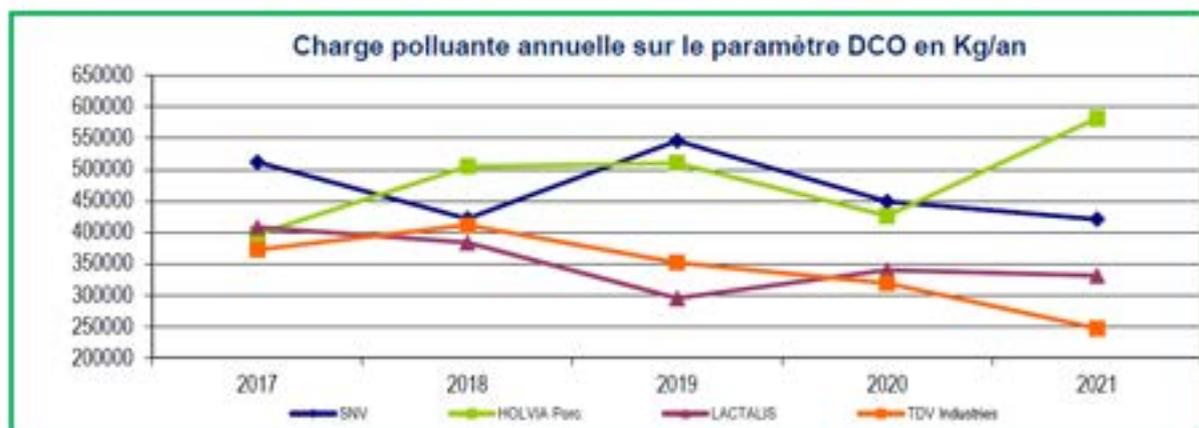


Les usagers non domestiques sont constitués de l'ensemble des abonnés qui ne sont pas des habitants. En général, il s'agit d'industries, d'artisans-commerçants ou d'établissements de santé. Ils ne sont pas abonnés de droit au service. Leur raccordement n'est possible qu'après autorisation du Président par arrêté. Cette autorisation précise de manière individuelle, les conditions dans lesquelles leur rejet est accepté. Pour les abonnés rejetant un volume important ou pour ceux présentant un risque particulier (ex : établissements faisant l'objet d'un arrêté ICPE), l'autorisation est complétée par une convention précisant l'autosurveillance à mettre en place. En 2021, il existe 41 autorisations spéciales de déversement.

Les rejets des principaux usagers industriels

Sur le territoire de Laval Agglomération, les principaux rejets d'eaux usées dites industrielles proviennent des quatre sociétés suivantes : SNV (ex Doux), Holvia Porc, Lactalis, TDV industries. En 2020, la part de pollution rejetée par ces quatre sociétés représente 30% de la totalité de la charge polluante de DCO qui a été traitée à la station d'épuration.

Nom de l'entreprise	Type d'activité	Charge polluante annuelle traitée à la STEP (sur le paramètre DCO et en Kg/an)	Pourcentage par rapport à la charge polluante annuelle totale traitée à la STEP (sur le paramètre DCO)
SNV	Agroalimentaire	420 869	7,9 %
HOLVIA Porc	Agroalimentaire	531 858	10,9 %
LACTALIS	Agroalimentaire	331 153	6,2 %
TDV Industries	Textile	247 097	4,8 %
Pourcentage total			30 %



Les indicateurs de performance

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur est estimé à partir du nombre d'indemnités présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordement d'effluents causés par un dysfonctionnement du service. Il y a eu deux demande d'indemnisation des tiers pour des débordements d'effluents.

Nombre de "points noirs"

Le "point noir" se définit pour tout secteur de réseau structurellement sensible nécessitant au moins deux interventions curatives quelle que soit la nature du défaut (hors branchement). Il s'exprime en nombre par centaine de kilomètres de réseau gravitaire. Il en existe 18 sur le territoire.

TRAITEMENT

Stations d'épuration et postes de relevage

COMMUNES	CAPACITE STEP en EH	TYPE	VOLUME TRAITE (m ³)	VOLUME TRAITE (m ³ /j)	NOMBRE POSTES	EXPLOITATION
Ahuillé	1 400	Boues activées	77 463	212	1	PS SAUR
Argentré	4 000	Boues activées	146 588	402	4	DSP VEOLIA
Beaulieu-Sur-Oudon	270	Lagune	Pas de valeur connue en 2021		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Bonchamp-lès-Laval	raccordée sur STEP de Laval				6	DSP VEOLIA
Bourgon	250	Lagune	21,5 m ³ /j le 22/02/2021		1	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Châlons-du-Maine	450	Lagune	36 m ³ /j le 18/10/2021		1	PS VEOLIA
Changé	raccordée sur STEP de Laval				12	REGIE
	150	Lagune Les Landes	Pas de valeur connue en 2021		0	REGIE
	66	Lagune Les Chênes Secs	Pas de valeur connue en 2021		0	REGIE
Ertrammes	2 200	Boues activées	78 382	215	0	PS SAUR
Forcé	1 500	Boues activées	35 605	98	3	DSP VEOLIA
La Chapelle-Anthenaise	raccordée sur STEP de Laval				2	PS VEOLIA
Laval	190 333	Boues activées	9 109 392	24 957	29	REGIE
L'Hussière	raccordée sur STEP de Laval				2	REGIE
La Brûlante	500	Lagune	28,9 m ³ /j le 30/08/2021		1	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
La Gravelle	300	Lagune	21,2 m ³ /j le 02/09/2020		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
	250	Filtres plantés de roseaux ZA Ecoparc	Pas de valeur connue en 2021		1	
Launay-Villiers	250	Lagune	13,2 m ³ /j le 06/07/2020		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Le-Bourgneuf-La-Forêt	1 400	Boues activées	71 507	196	0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Le-Genest-Saint-Isle	2500	Boues activées	87559	240	3	DSP SAUR
	100	Lagune Le Hameau de Saint Isle	15 m ³ /j le 20/08/2019		0	
	100	Lagune Le Haut Bourg	10 m ³ /j le 25/05/2018		0	
	90	Filtres plantés de roseaux Hameau Légalé	3 m ³ /j le 25/05/2018		0	
Loiron-Ruillé	1800	Boues activées	97 465	267	1	DSP SUEZ
	480	Lagune	83,9 m ³ /j le 12/04/2021		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Louverné	raccordée sur STEP de Laval				9	PS VEOLIA
	50	Filtre à sable La Ricoulière	1 507	4	0	PS VEOLIA
	200	Lagune Naffes	Pas de valeur connue en 2021		0	PS VEOLIA
Louvigné	850	Boues activées	63 732	175	1	DSP VEOLIA
Montflours	135	Lagune	Pas de valeur connue en 2021		0	PS VEOLIA
Montigné-le-Brillant	1400	Boues activées	43 145	118	1	PS SAUR
Montjean	1000	Boues activées	61 101	167	1	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Nuilé-sur-Vicon	1083	Boues activées	48 127	132	2	PS SAUR
Olivet	267	Lagune	26,33 m ³ /j le 06/07/2020		0	CONVENTION GESTION AVEC LA COMMUNE
Parné-sur-Roc	1300	Boues activées	44 473	122	3	DSP VEOLIA
Port-Brillet	3000	Boues activées	145 477	399	2	PS SAUR
Saint-Berthevin	raccordée sur STEP de Laval				15	PS SUEZ
Saint-Cyr-Le-Gravelais	SYMEVAL					
Saint-Germain-le-Fouffoux	700	Filtre planté de roseaux	41 371	113	1	PS SAUR
Saint-Jean-sur-Mayenne	1170	Boues activées	46 063	126	6	DSP SUEZ
	25	Lagune Salle des Fêtes	Pas de valeur connue en 2021		0	DSP SUEZ
Saint-Ouen-Des-Toits	1400	Boues activées	67 793	186	0	DSP SUEZ
	150	Lagune	29 m ³ /j le 01/12/2020		0	
Saint-Pierre-La-Cour	2500	Boues activées	136 041	373	3	DSP SAUR
Soulgé-sur-Ouette	1292	Boues activées	46 326	127	1	DSP VEOLIA
TOTAL	225 011				111	

La capacité épuratoire totale des stations approche les 225 011 EH. Pour l'ensemble des communes, le nombre de postes de refoulement atteint 111 unités.

L'âge moyen des stations est de 25 ans. Certaines ont fait l'objet de réaménagements depuis leur mise en service.

Type de systèmes épuratoires

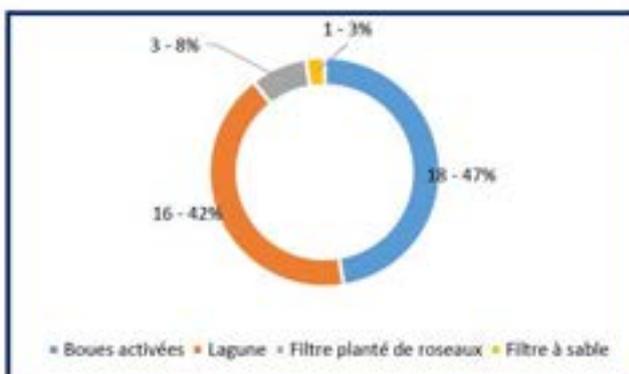
Boues activées : Envoi des eaux dans un bassin d'aération. Lorsque la quantité d'oxygène dissout est suffisante pour une activité bactérienne aérobie, les eaux sont envoyées dans un bassin clarificateur.

Particularités lits à macrophytes : Massif filtrant composé de couches superposées de galets, graviers et sable grossier, plantés de roseaux dont l'enracinement favorise l'écoulement des eaux interstitielles.

Lagune : Bassins imperméables et peu profonds où l'eau s'écoule lentement par gravité. L'épuration est assurée par des organismes aérobies et parfois anaérobies, sans ajout de réactifs chimiques.

Filtres plantés de roseaux : Les effluents sont envoyés sur une surface de sable ou de graviers sur laquelle sont plantés des roseaux. Les racines des roseaux empêchent le colmatage du filtre et permettent la fixation des micro-organismes.

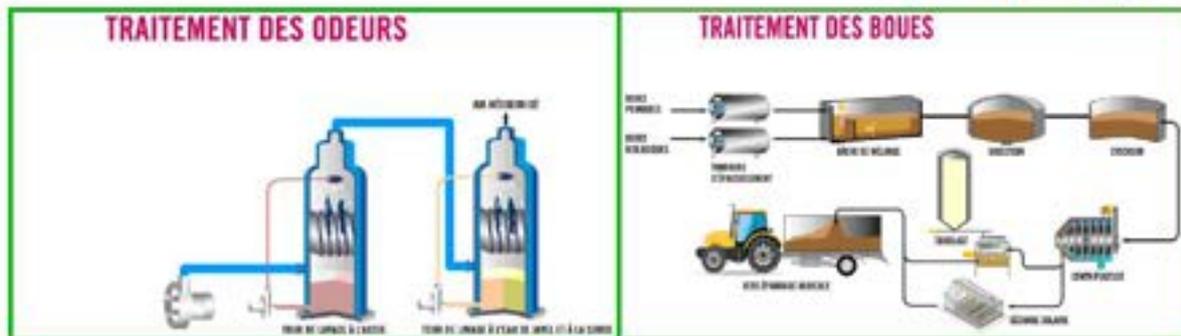
Filtre à sable : Filtration des effluents décantés par un passage dans une couche de sable. Les micro-organismes fixés sur les grains assurent la dépollution des eaux.



La dépollution des eaux collectées : focus sur le fonctionnement de la station d'épuration de Laval

Le traitement des eaux usées est réalisé dans les trente-huit systèmes d'épuration collectifs présents sur le territoire. La station d'épuration de Laval constitue la plus importante capacité de traitement de l'agglomération. Les récents travaux d'extension de la station du Bas des Bois à Laval ont permis de porter la capacité à 200 000 équivalents habitants (contre 150 000 auparavant). Elle traite les communes de Laval, Saint-Berthevin, Changé, Bonchamps-Les-Laval, L'Huisserie, Louverné et La Chapelle-Anthemoise. De l'arrivée à la station d'épuration jusqu'au rejet dans la Mayenne, les eaux usées passent par différentes étapes de traitement. La station d'épuration de Laval dispose également de plusieurs ouvrages pour le traitement des boues et des odeurs.





Une conception basée sur l'efficacité énergétique

La station d'épuration bénéficie de technologies modernes permettant de limiter l'empreinte écologique du site :

- Les boues digérées par les bactéries produisent du biogaz. Le biogaz, mélange de méthane et de gaz carbonique, permet d'alimenter une centrale de cogénération d'une puissance de 250 KW. Cette centrale produit d'une part, de l'électricité revendue à EDF, et d'autre part, de la chaleur destinée à chauffer les digesteurs.
- Une pompe à chaleur d'une puissance de 100 KW, alimentée par l'eau en sortie des clarificateurs, a été installée pour chauffer le plancher des serres solaires.
- Un échangeur air / eau installé sur le réseau des surpresseurs d'air qui alimente le bassin biologique permet de récupérer de la chaleur. Celle-ci participe au chauffage des boues des digesteurs.
- Les deux serres de la station constituent une capacité de séchage solaire de 900 tonnes de matières sèche. Grâce à cette énergie renouvelable, le volume des boues diminue sans perte de qualité et avec des coûts de transport réduit.
- En 2018, 712 panneaux photovoltaïques ont été posés sur un nouveau bâtiment de stockage de boues et sur le bassin tampon. La puissance installée est de 230KW sur 1200 m² en autoconsommation totale sur la station. Ce qui représente 5% des besoins d'électricité sur 5.5 millions de kilowattheures consommés annuellement.

Centrale de cogénération



Pompe à chaleur



Echangeur air/eau



Serres de séchage des boues



Panneaux photovoltaïques



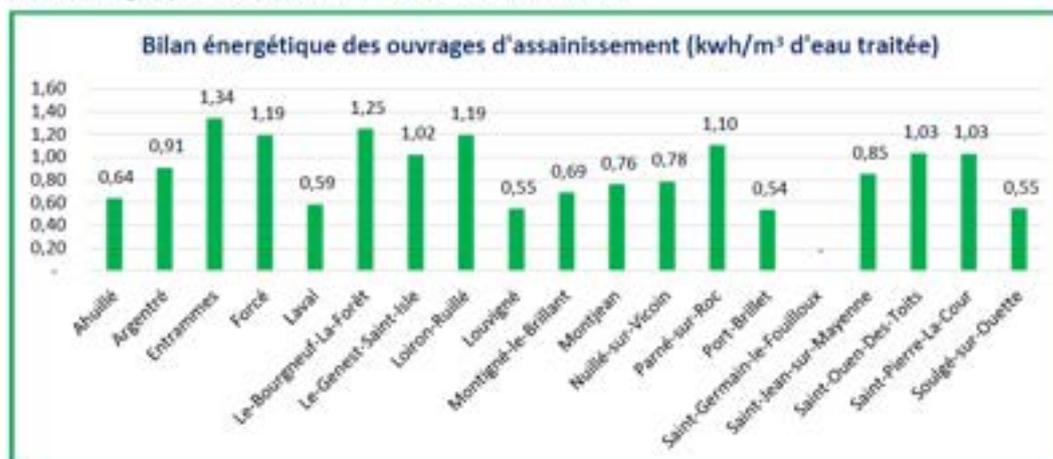
BOUES

La production totale de boues a été de 1 954 tonnes de matières sèches. Les tonnages de MS évacués ont été de 2 578 T. 89% des tonnages évacués a été valorisé par épandage agricole. Le reste l'a été via une autre filière pour respecter les prescriptions liées au COVID-19 (transfert vers la STEP de Laval ou vers un centre de compostage pour hygiénisation).

BILAN ENERGETIQUE

En 2021, le bilan énergétique des ouvrages d'assainissement présente une consommation de 6,5 MkW.

L'efficacité énergétique est de 0,82 kWh/m³ à l'échelle du territoire.



La station d'épuration de Laval bénéficie de technologies modernes permettant de limiter l'empreinte écologique du site :

Les productions d'énergie	Chiffre 2021
Électricité produite par la cogénération (en KWh)	1 189 996 (soit 20% des besoins en électricité)
Électricité produite par les panneaux photovoltaïques (en KWh)	263 222 (soit 5% des besoins en électricité)



ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2021

TRAITEMENT EAUX USEES

- Création d'un poste de relèvement au Bois Gamat à Laval
- Renouvellement de divers équipements à la station d'épuration de Laval (automates, silencieux de la cogénération, palier des vis d'Archimède)

COLLECTE EAUX USEES

Renouvellement de réseau : 5 131 ml au total (*liste non exhaustive ci-dessous*)

Commune	Opération	Mètre linéaire
Beaulieu-Sur-Oudon	Rue de la Vigne et des Sports	350
Châlons-Du-Maine	Rue des Chênes	200
Changé	Rue Constantin Matéi	280
Forcé	Chemin des Trois marches	140
Laval	Filature – regard et cana aval refoulement	640
	Avenue de Fougères – Rond-Point SPLA	250
Le Genest-Saint-Isle	Carrefour de la rue NoëBignin et ZA de la Lucette	300
Loiron-Ruillé	Rue du Dr Rame	700
Port-Brillet	Rue du Haut Bolzard/Chappée/Raty	300
Saint-Berthevin	Rue Pasteur	280
Saint-Germain-Le-Fouilloux	Rue Saint-Jean	495
Saint-Jean-Sur-Mayenne	Extension réseaux La Boussardière	400
Saint-Pierre-La-Cour	Rue de Villeneuve	385



Poste de relèvement au Bois Gamats



Chantier "amiante" rue Constantin Matéi à Changé



Poste de refoulement de la Boussardière

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

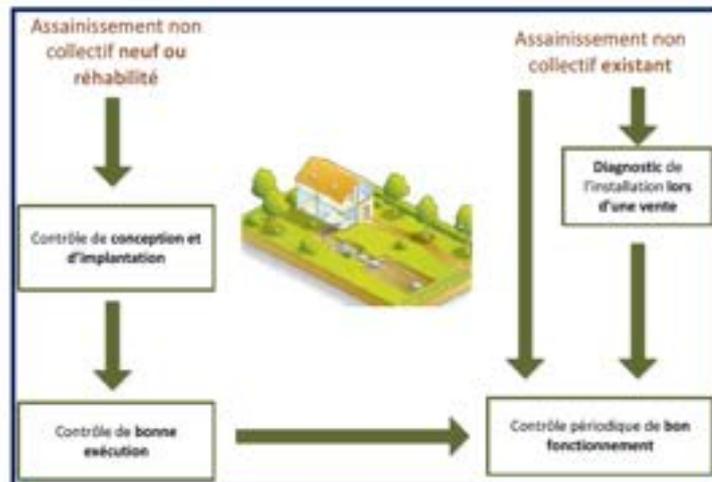
MISSIONS

Créé par la loi sur l'eau de 1992, les missions du SPANC consistent à réaliser les contrôles réglementaires suivants :

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages
- la vérification périodique du bon fonctionnement de ces ouvrages
- le diagnostic des installations existantes lors d'une vente

Lors de ces contrôles, le service s'assure que les dispositifs existants ne sont pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution ou de problèmes de voisinage.

Les installations d'assainissement non collectif existantes sur Laval Agglomération ont été contrôlées au moins une fois au 31 décembre 2021.



L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 (sur un total de 140) (cf annexe 2).

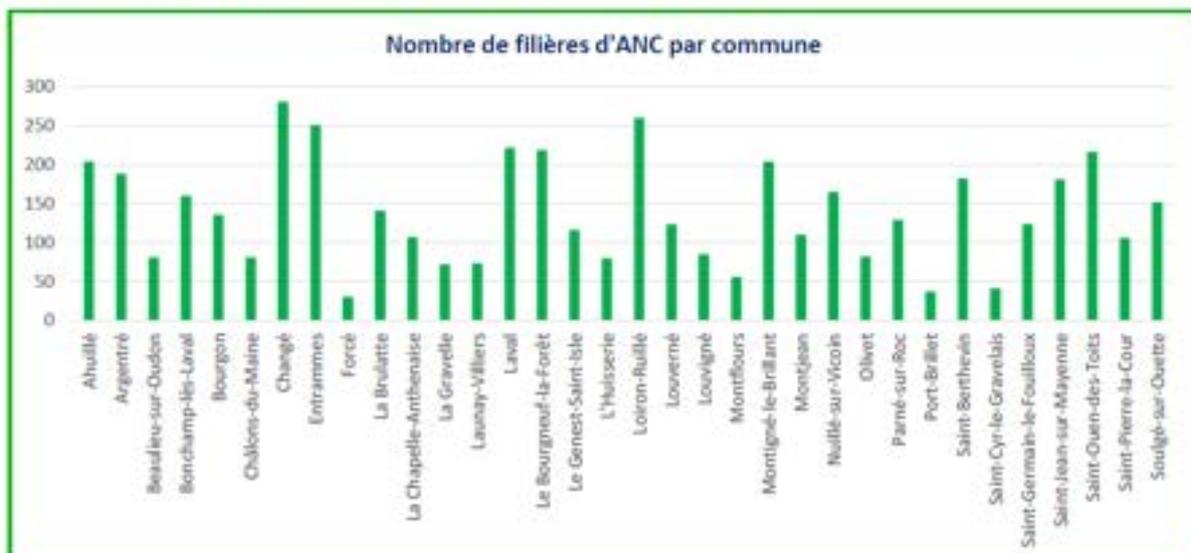
POPULATION DESSERVIE

Il y a 4 695 installations d'assainissement non collectif sur le territoire de Laval Agglomération fin 2021.

Evaluation du nombre d'habitants desservis

L'estimation est basée sur le nombre d'installations recensées multiplié par la taille des ménages donnée par l'INSEE (2,2 en 2017).

La population concernée par le SPANC est estimée à 10 329 habitants.



CONFORMITE DES DISPOSITIFS ANC

Il est ici présenté un classement des filières d'ANC suivant les critères de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Communes	BF	NC AT	NC ST	ABS.	NC	TOTAL INSTALLATIONS
Ahuillé	126	9	62	0	7	197
Argentré	71	40	63	4	10	178
Beaulieu-sur-Oudon	41	19	18	1	2	79
Bonchamp-lès-Laval	50	42	58	1	9	151
Bourgon	51	42	39	4	0	136
Châlons-du-Maine	40	7	34	0	0	81
Changé	154	24	85	1	17	264
Entrammes	127	27	88	0	9	242
Forcé	11	4	14	0	1	29
La Briollée	48	27	44	0	22	119
La Chapelle-Anthemoise	53	16	31	0	7	100
La Gravelle	35	12	25	0	0	72
Launay-Villiers	30	14	27	0	2	71
Laval	106	7	83	0	26	196
Le Bourgneuf-la-Forêt	93	53	52	2	19	200
Le Genest-Saint-Isle	36	27	48	4	1	115
L'Huisserie	44	7	25	0	4	76
Loron-Ruilé	125	41	93	1	0	260
Louverné	54	13	50	0	6	117
Louvigné	42	15	27	0	1	84
Montfours	24	6	21	1	4	52
Montigné-le-Brillant	123	12	63	0	6	198
Montjean	51	22	24	0	13	97
Nuilé-sur-Vicoin	93	13	49	0	10	155
Olivet	29	20	24	4	5	77
Parné-sur-Roc	37	42	45	0	5	124
Port-Billet	17	10	7	1	2	35
Saint-Berthevin	64	35	68	0	15	167
Saint-Cyr-le-Gravelais	14	15	11	1	0	41
Saint-Germain-le-Fouilloux	56	11	44	3	10	114
Saint-Jean-sur-Mayenne	68	23	79	2	9	172
Saint-Ouen-des-Toits	64	49	78	1	24	192
Saint-Pierre-la-Cour	61	18	22	1	4	102
Soulgé-sur-Ouette	43	45	55	0	9	143
TOTAL	2081	767	1558	32	299242	4436
% nombre de filières	47%	17%	35%	1%	6%	100%

BF : Bon Fonctionnement

NC ST : Non Conforme Sans Travaux

NC AT : Non Conforme Avec Travaux

ABS. : Absence d'installation

NC : Non Contrôlé (absent lors du rendez-vous, refus, inhabité)

4 436 installations ont été contrôlées au moins une fois, sur les 4 895 qui composent le parc.

Taux de conformité des dispositifs d'ANC

Ce taux de conformité évalue le pourcentage d'installations d'ANC ne présentant pas de risques sanitaires ou environnementaux, (BF + NC ST).

Il s'élève à 82% en 2021.

CONTRÔLES REALISES PAR LE SERVICE

	2021
Contrôle de conception	120
Contrôle de réalisation	50
Contrôle de bon fonctionnement	771
Contrôle vente immobilière	84
TOTAL	1 025

1 025 contrôles ont été réalisés par le SPANC en 2021.

A noter :

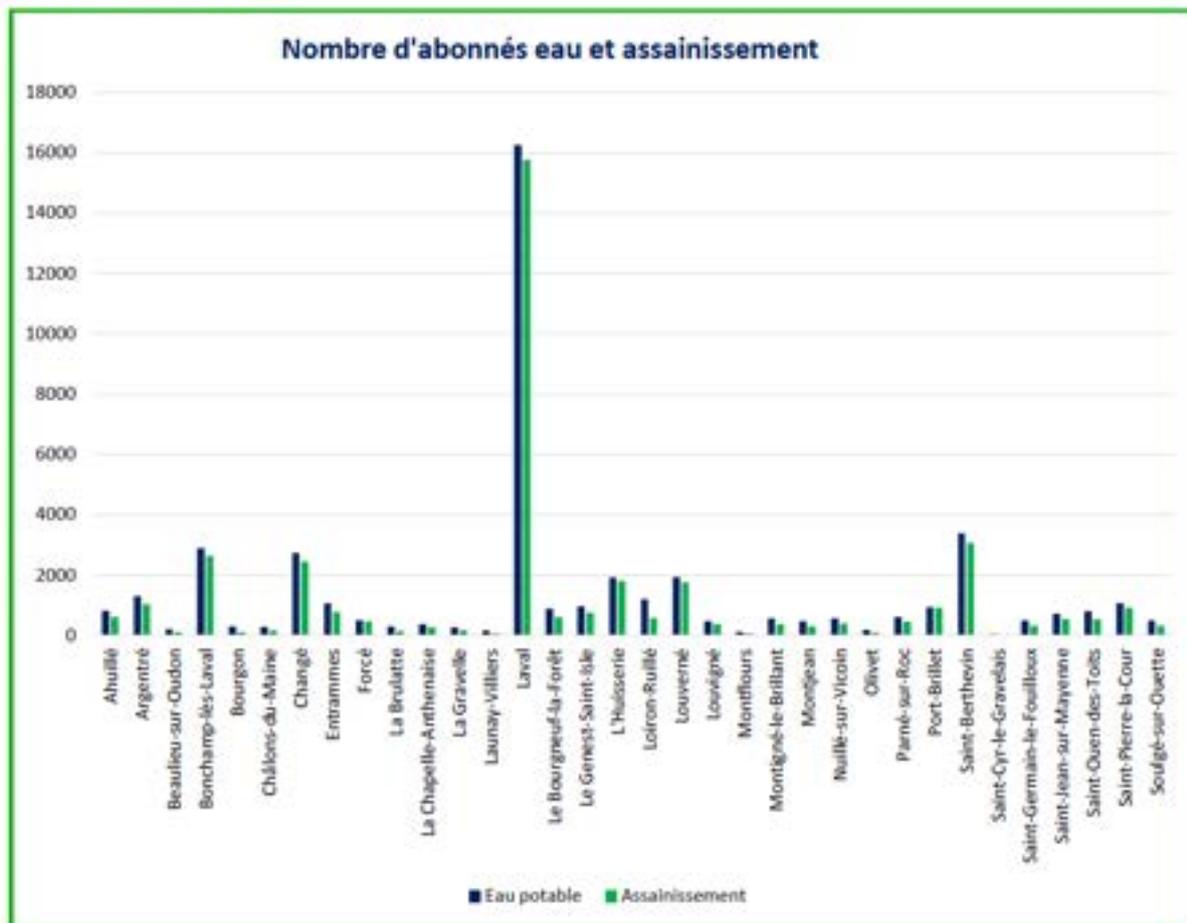
La **périodicité des contrôles** de bon fonctionnement est fixée selon la classification du dernier contrôle effectué.

- Conforme ou bon fonctionnement : 8 ans
- Non conforme sans obligation de travaux : 4 ans
- Non conforme avec obligation de travaux : 2 ans

RELATION A L'USAGER

ABONNES ET DISTRIBUTION

NOMBRE D'ABONNES



En 2021, le service compte **45 373 abonnés eau potable** pour une population d'environ 117 000 habitants. Toutes les habitations ne sont pas raccordées au système d'assainissement collectif : en 2021, on dénombre **38 959 abonnés au service public de l'assainissement collectif** pour une population d'environ 117 000 habitants. En effet, dans certaines zones délimitées par les communes, les usagers traitent leurs effluents dans leurs propres installations, dites « autonomes ». On estime à **4 695 le nombre d'habitations en assainissement non collectif** sur le territoire de Laval Agglomération.

Mais dans tous les cas, les usagers relèvent du service public :

- de l'assainissement collectif pour ceux dont les habitations sont raccordées au réseau public de collecte,
- de l'assainissement non collectif (SPANC) pour ceux équipés de dispositifs d'assainissement autonome.



Pourquoi raccorder un logement au réseau d'assainissement collectif ?

Pour les zones d'habitat à forte densité, les logements sont desservis par l'assainissement collectif. Ce système permet de transférer toutes les eaux usées vers la station d'épuration. Pour éviter toute pollution du milieu naturel, ce système nécessite un bon raccordement des habitations au réseau public de collecte.



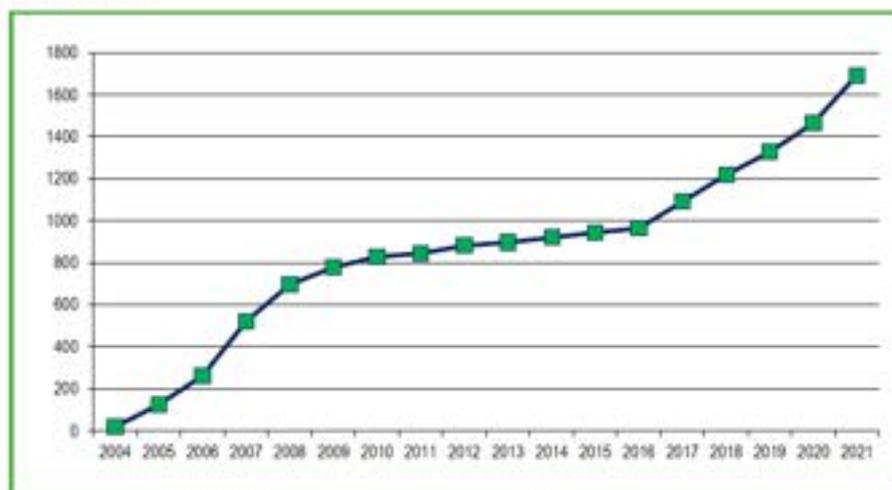
Pourquoi un assainissement non collectif pour un logement ?

Pour les zones d'habitat isolé ou à faible densité, le logement est équipé d'un assainissement non collectif. Ce système de collecte et de traitement individuel est performant. Il garantit un bon niveau d'épuration pour le milieu naturel lorsqu'il est adapté et bien entretenu. Il doit répondre à des prescriptions minimales réglementaires.

Le cas particulier des eaux pluviales. Les habitations rejetant leurs eaux pluviales au réseau collectif unitaire sont usagers du service public de l'assainissement collectif. Il existe un service public de gestion des eaux pluviales, mais qui n'a pas d'usagers raccordés au même titre que les services d'eau potable et d'assainissement : il s'agit d'un service public dit « administratif ».

L'individualisation des contrats de fourniture d'eau

L'article 93 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (dite loi "SRU") impose à tout service public d'eau potable de procéder à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau à la demande du propriétaire d'un immeuble collectif d'habitation ou d'un ensemble immobilier de logements. Cet article impose également au propriétaire d'informer les locataires éventuels et de prendre à sa charge les études et les travaux nécessaires à l'individualisation. Cette mesure a été prise afin de responsabiliser les usagers et d'économiser l'eau. Laval Agglomération poursuit la mise en œuvre de cette possibilité suite au décret d'application n° 2003-408 du 29 avril 2003. Seules les communes de Laval (pour 1 547 en 2021), Changé (pour 123 en 2021) et L'Huisserie (pour 23 en 2021) sont actuellement impactées.



Evolution de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau sur le territoire de Laval agglomération

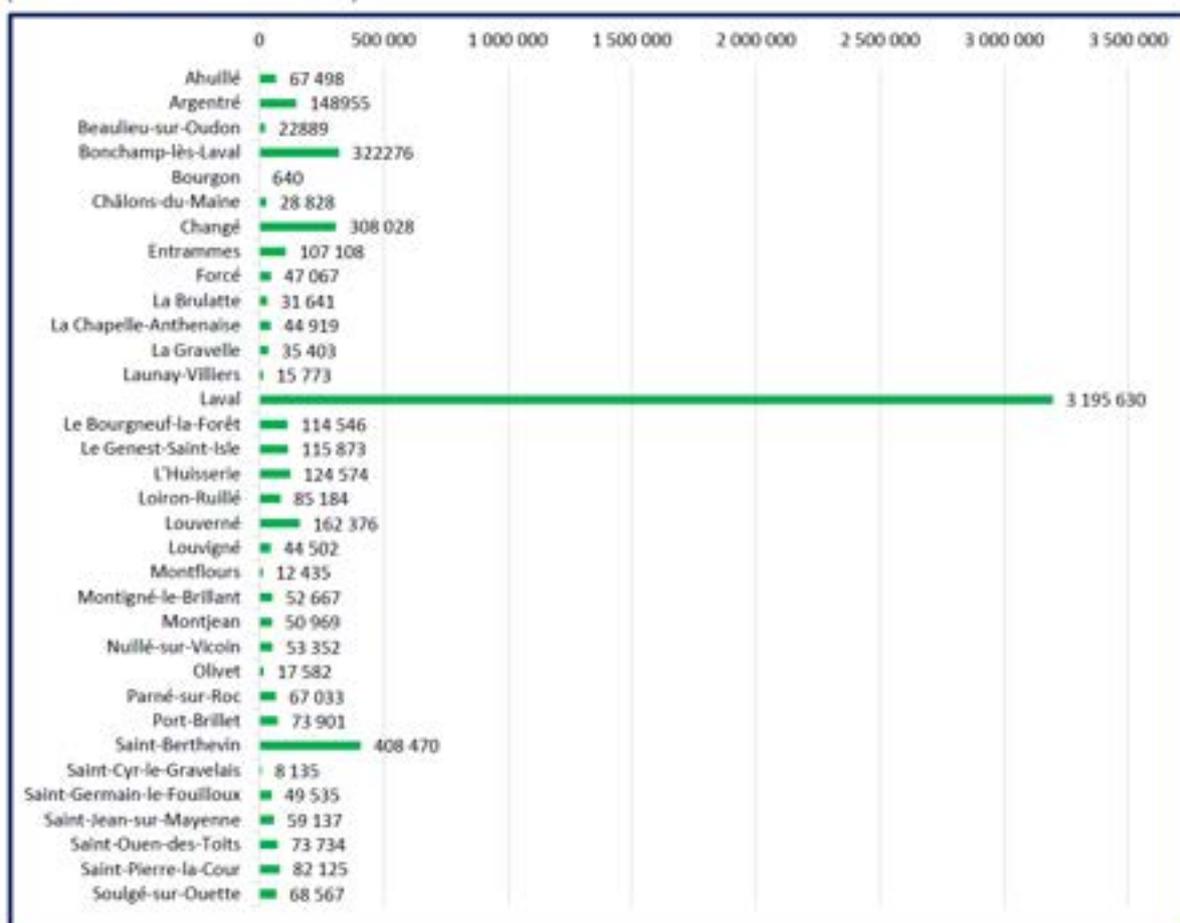
DISTRIBUTION

Volumes distribués et consommés en eau potable

En 2021 les **volumes distribués** s'élevaient à **7 380 405 m³**, dont 634 329 m³ acheté et 952 400 m³ vendu. Cela représente une augmentation de 14% par rapport à 2020 (6 479 559 m³), en sachant que les données du secteur de l'ex-SIAEP du Centre-Ouest Mayennais sont prises en compte cette année.

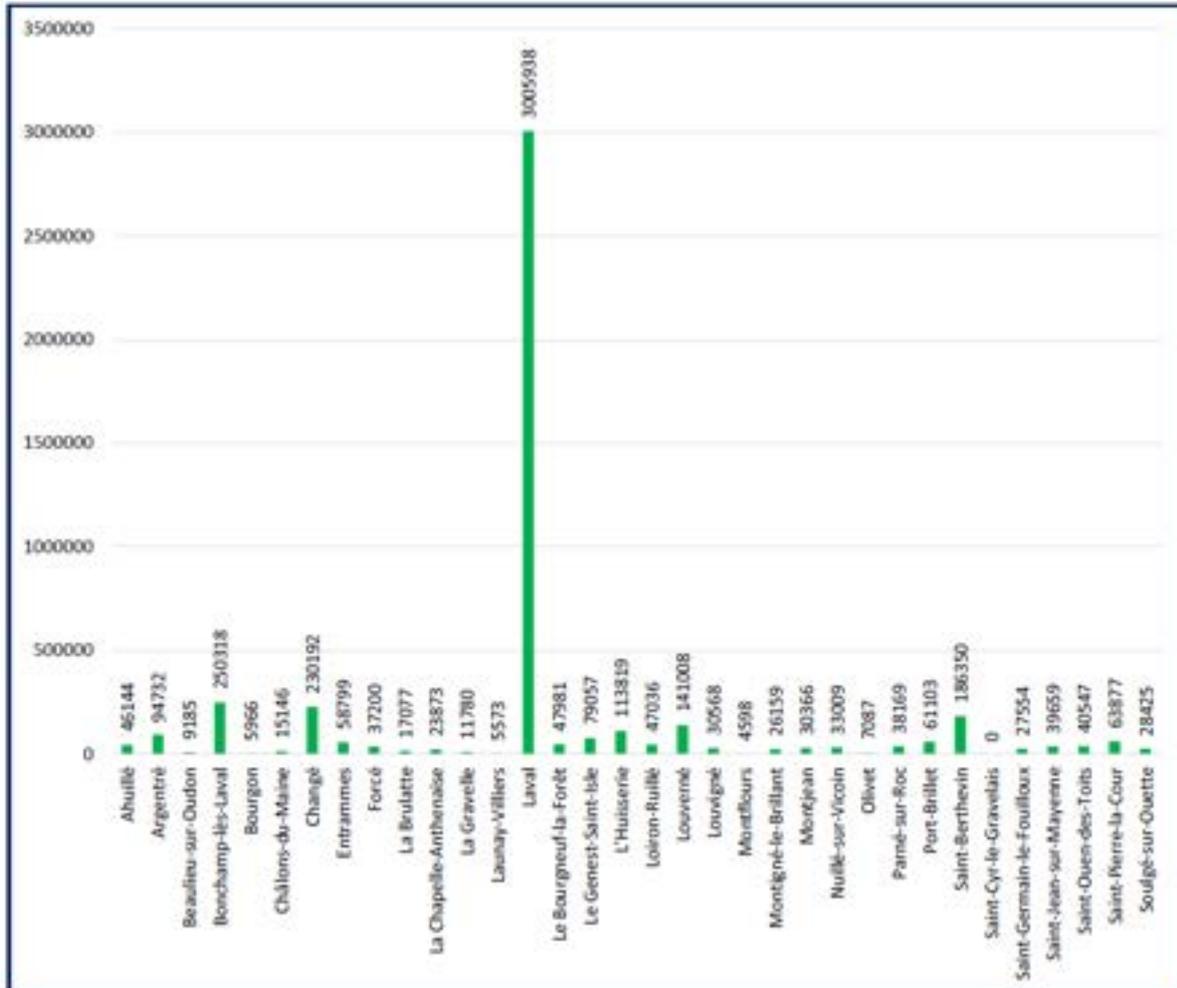
Pour rappel, la dissolution des SIAEP d'Argentré-Sud, de Louverné, de Saint-Jean-Sur-Mayenne et du Centre-Ouest Mayennais a entraîné la pose de compteurs de vente d'eau pour pouvoir comptabiliser les volumes achetés et vendus nécessaires à l'alimentation des communes situées hors périmètre de Laval Agglomération. Il s'agit de Bazougers, La-Chapelle-Rainsouin, La-Bazouge-Des-Alleux, Andouillé, La Baconnière, Sacé, Astillé et Courbeveille. Il existe également, dans une moindre mesure, de la sécurisation en eau potable avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, la Communauté de Communes de l'Ernée, la Communauté de Communes du Pays de Craon et la Communauté de Communes des Coëvrons.

Les **volumes consommés** sont de **6 101 352 m³**, soit une augmentation de 8% par rapport à 2020 (5 652 507 m³ - hors SECOM).



Volume d'eaux usées facturé en assainissement

Le **volume d'eaux usées facturé** est de **4 812 151 m³** sur les trente-quatre communes de l'agglomération.



LES USAGERS

L'ACCUEIL DU SERVICE

Situé à l'Hôtel Communautaire – Place du Général Ferrié, l'accueil du service des eaux est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

En ce qui concerne l'accueil téléphonique, un numéro est à la disposition des usagers : **02.43.49.43.11**

En cas d'urgence, les équipes techniques sont disponibles 24H/24 et 7J/7, au numéro indiqué ci-dessus (indication des numéros de portables d'astreinte sur la messagerie en dehors des heures d'ouverture).

Communication par courriel : eau@agglo-laval.fr

Le site www.agglo-laval.fr, rubrique "Utile au quotidien" permet à tous les usagers de consulter les différentes informations relatives à l'eau et à l'assainissement et de télécharger des formulaires administratifs (règlements des services, qualité de l'eau, abonnement au service, mensualisation,...)



En 2021, plusieurs modes de gestion des abonnés sont présents sur le territoire de Laval Agglomération :

- les communes de **Changé, L'Huisserie et Laval**, sont gérées en régie.
- la commune de **Saint Berthevin** est en délégation de service public eau potable et en prestation de service assainissement avec la société SUEZ Eau France.
- les communes de **Loiron, Saint-Jean-Sur-Mayenne et Saint-Ouen-Des-Toits** sont en délégation de service public assainissement avec la société SUEZ Eau France
- les communes de **Beaulieu-Sur-Oudon, La Brûlante, La Gravelle, Montjean et Saint-Cyr-Le-Gravelais** sont en délégation de service public eau potable avec la société SUEZ Eau France
 - Coordonnées de SUEZ Eau France: 09.77.408.408 (heures ouvrées) ou 09.77.401.115 (en cas d'urgence 7j/7, 24h/24)
- les communes d'**Ahuillé, Entrammes, Montigné le Brillant et Nuillé sur Vicoin** sont gérées en régie, avec une prestation de services (SAUR) pour la partie technique
- les communes de **Bourgon, Launay-Villiers, Le-Bourgneuf-La-Forêt, Le-Genest-Saint-Isle, Port-Brillet, Saint-Ouen-Des-Toits et Saint-Pierre-La-Cour** sont en délégation de service public eau potable avec la société SAUR
- les communes de **Le-Genest-Saint-Isle et Saint-Pierre-La-Cour** sont en délégation de service public assainissement avec la société SAUR
 - Coordonnées de SAUR : 02.44.71.05.50 (heures ouvrées) ou 02.44.71.05.58 (en cas d'urgence 7j/7, 24h/24)
- les communes de **Châlons-Du-Maine, La-Chapelle-Anthenaise, Louverné, Montflours, Saint-Germain-Le-Fouilloux et Saint-Jean-Sur-Mayenne** sont gérées en régie, avec une prestation de services (Véolia).
- les communes d'**Argentré, Bonchamp-Les-Laval, Forcé, Louvigné, Parné-sur-Roc et Soulgé-sur-Ouette** sont en délégation de service public avec Véolia.
 - Coordonnées de Véolia Eau: 0.969.323.529 (7j/7, 24h/24)

Evolution réglementaire

En 2021, aucune modification n'est intervenue sur les règlements de service en vigueur.

LA SATISFACTION DES USAGERS

Taux de réclamation

L'arrêté du 2 mai 2017 relatif aux indicateurs de performance du service impose de recenser les réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix. Les chiffres présentés correspondent aux réclamations enregistrées par Laval Agglomération et ses prestataires ou délégataires.

	Nombre de réclamations	Nombre d'abonnés	Taux de réclamation pour 1 000 abonnés
EAU	74	45 373	1,64
ASSAINISSEMENT	14	38 959	0,36

Délai maximal et taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximal d'ouverture d'un branchement existant pour les nouveaux abonnés est fixé à trois jours. Il est respecté à 92% sur le territoire communautaire.

LA FACTURATION DES SERVICES

STRUCTURATION TARIFAIRE

Prix de l'eau TTC = part eau potable + part assainissement + redevances aux organismes publics + TVA

Part eau potable : part revenant au service public de l'eau potable. Elle correspond au coût lié à la production et à la distribution d'eau potable. Elle est composée d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une partie proportionnelle au volume consommé selon des tranches tarifaires, variables selon les communes.

Part assainissement : part revenant au service public de l'assainissement. Elle correspond au coût lié à la collecte et au traitement des eaux usées. Elle est composée d'une partie fixe annuelle (ou abonnement) et d'une partie proportionnelle au volume consommé selon des tranches tarifaires, variables selon les communes.

Redevances aux organismes publics : Ces redevances, reversées à l'agence de l'eau Loire Bretagne et au Conseil Départemental de la Mayenne, servent à financer des travaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit des redevances suivantes :

- Lutte contre la pollution de l'eau (Agence de l'Eau Loire Bretagne) - 0.30 € HT/m³
- Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau Loire Bretagne) - 0.15 € HT/m³
- Fonds départemental d'eau et d'assainissement (Conseil Départemental de la Mayenne) - 0.2975 € HT/m³

TVA : L'application du taux de TVA (5.5% pour l'eau et 10% pour l'assainissement) est perçue pour le compte de l'état sur les montants hors taxes des factures.

Les tarifs relatifs aux recettes sont votés par le conseil communautaire. La délibération correspondante se trouve en annexe n°4.

Le calcul du montant des parts proportionnelles et fixes est déterminé en fonction du mode d'exploitation : seule la part communautaire est votée annuellement, la part délégataire est, quant à elle, contractuellement révisée. Les montants des parts communautaires sont déterminés en fonction des charges d'exploitation du service nécessaire à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux selon la programmation pluriannuelle d'investissement retenue (PPI).

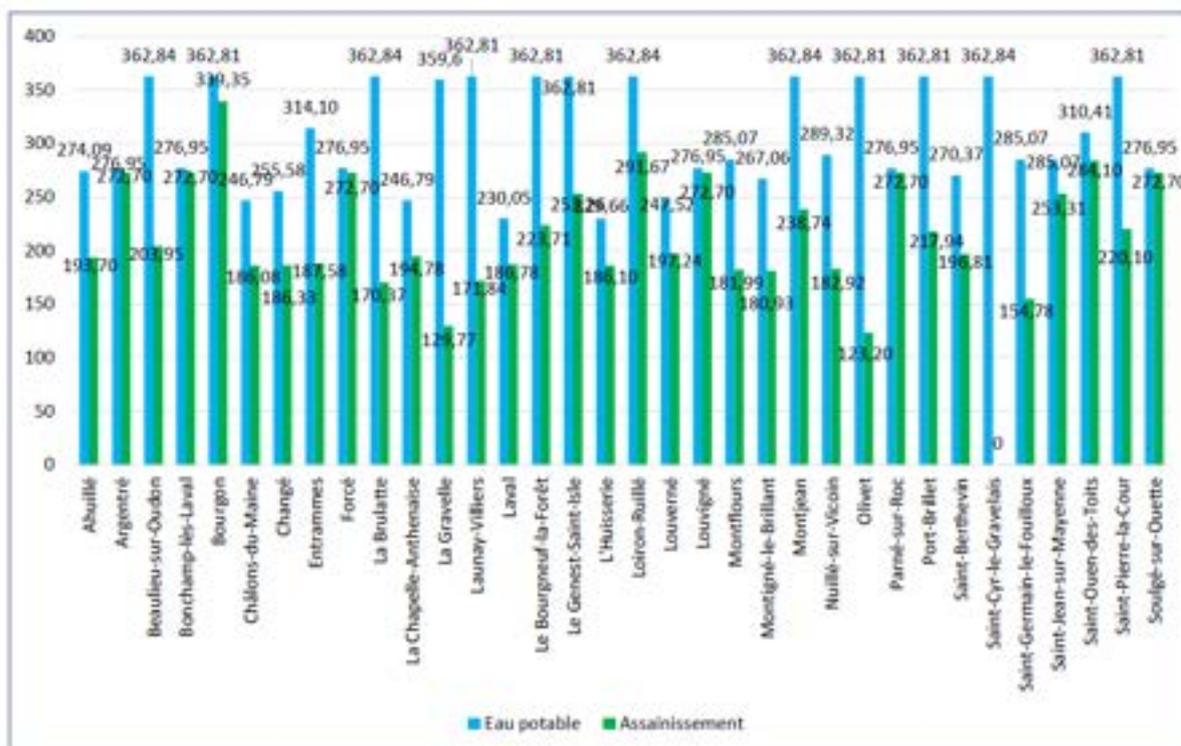
L'ensemble des tarifs pratiqués par la régie de l'eau et de l'assainissement est actualisé annuellement en fonction du coût de revient des interventions.

➡ Rappelons que 1 mètre cube d'eau correspond à 1000 litres d'eau, soit 667 bouteilles d'un litre et demi.



Emission de **55 398** factures de consommation d'eau et d'assainissement (hors Véolia et SAUR)
15 475 abonnés mensualisés (hors SAUR)
106 demandes de dégrèvement pour fuite d'eau après compteur examinées (hors Véolia et SAUR)
Emission de **2 406** factures de prestations de travaux ou de prestations en AC ou ANC (hors Véolia et SAUR)

Prix de l'eau TTC pour une consommation de 120 m³



Prix de revient TTC du m³ pour une consommation de 120 m³

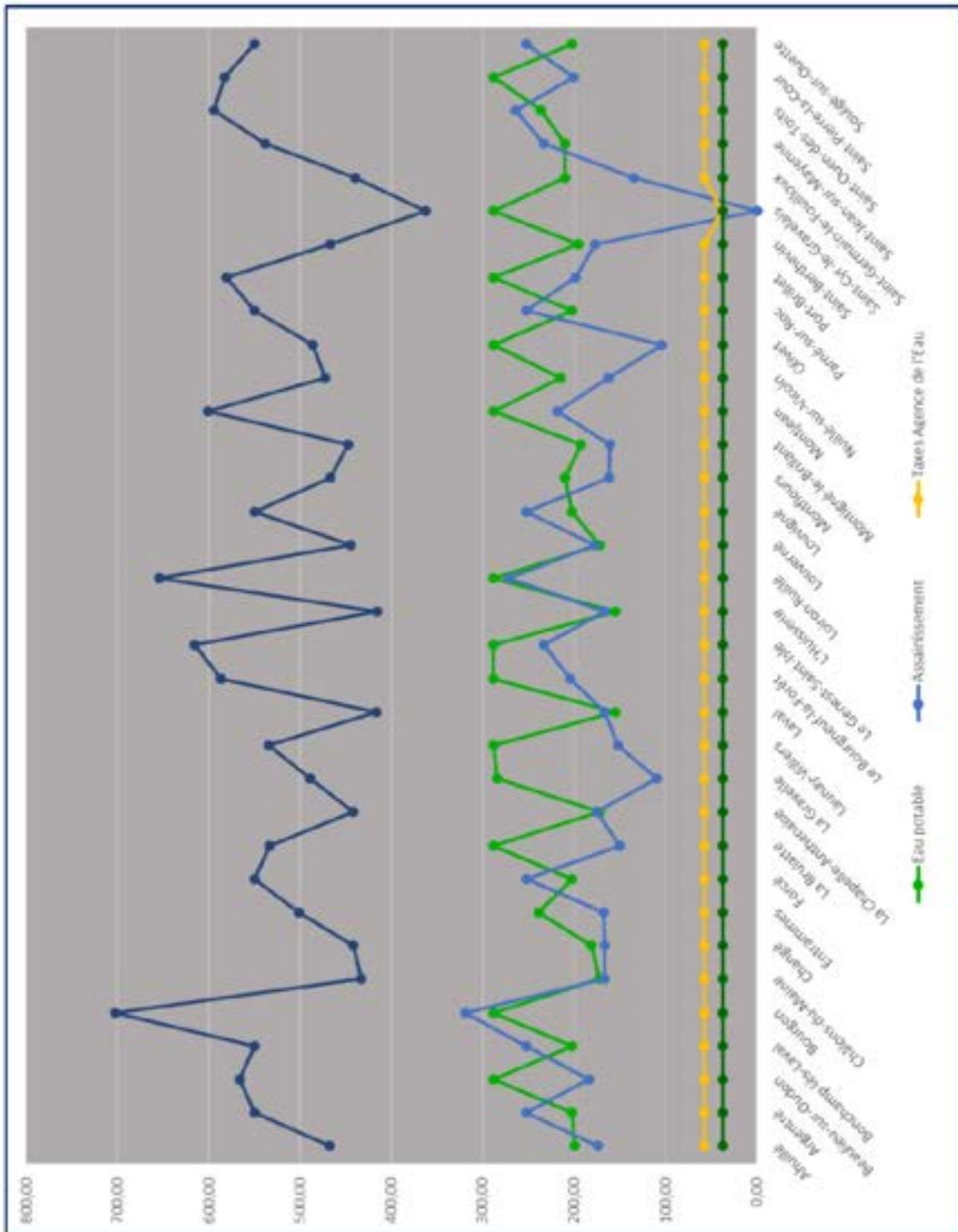
	Prix du m ³ eau potable	Prix du m ³ assainissement
Ahuillé	2,28	1,61
Argentré	2,31	2,27
Beaulieu-sur-Oudon	3,02	1,70
Bonchamp-lès-Laval	2,31	2,27
Bourgon	3,02	2,83
Châlons-du-Maine	2,06	1,55
Changé	2,13	1,55
Entrammes	2,62	1,56
Forcé	2,31	2,27
La Brulatte	3,02	1,42
La Chapelle-Anthemoise	2,06	1,62
La Gravelle	3,00	1,08
Launay-Villiers	3,02	1,43
Laval	1,92	1,56
Le Bourgneuf-la-Forêt	3,02	1,86
Le Genest-Saint-Isle	3,02	2,11
L'Huisserie	1,91	1,55
Loiron-Ruillé	3,02	2,43
Louvermé	2,06	1,64
Louvigné	2,31	2,27
Montfleurs	2,38	1,52
Montigné-le-Brillant	2,23	1,51
Montjean	3,02	1,99
Nullé-sur-Vicoin	2,41	1,52
Olivet	3,02	1,03
Parné-sur-Roc	2,31	2,27
Port-Brillet	3,02	1,82
Saint-Berthevin	2,25	1,64
Saint-Cyr-le-Gravelais	3,02	/
Saint-Germain-le-Fouilloux	2,38	1,29
Saint-Jean-sur-Mayenne	2,38	2,11
Saint-Ouen-des-Toits	2,59	2,37
Saint-Pierre-la-Cour	3,02	1,83
Soulgé-sur-Ouette	2,31	2,27

Le prix global moyen de l'eau TTC au 1^{er} janvier 2021, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, est de 4,30 €/m³ (2,11 €/m³ pour l'eau potable et 2,19 €/m³ pour l'assainissement) au niveau national. Cela représente une facture de 516 €/an, soit 43 €/mois.

Il est de 4,41 €/m³ à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. (rapport SISPEA, juin 2022)



Répartition du prix de l'eau pour une consommation de 120 m³



Les tarifs de l'assainissement non collectif

Prestation	Prix € HT 2020	Prix € HT 2021	Evolution
Diagnostic initial	80.59	81.40	1%
Contrôle dans le cadre d'une vente	80.59	81.40	1%
Contrôle de bon fonctionnement d'une installation existante	85.69	86.55	1%
Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve	70.39	71.09	1%
Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve	70.39	71.09	1%
Contrôle de bonne exécution d'une installation neuve - visite de terrain supplémentaire	53.05	53.58	1%
Déplacement sans intervention	51.01	51.52	1%

LE SUIVI DES IMPAYES

Les abandons de créances

Par sa décision 2015-470 du 29 mai 2015, le Conseil Constitutionnel a interdit aux exploitants de réseaux d'eau potable de procéder à la fermeture de branchements d'eau des résidences principales pour impayés. Ces pratiques restent utilisables pour recouvrer les montants dus par les professionnels ou usagers des résidences secondaires.

Laval Agglomération adhère au fonds de solidarité pour le logement (FSL). Ce fonds, géré par le Département de la Mayenne permet le maintien de l'alimentation en eau pour les usagers en situation de précarité. Le principe choisi par Laval Agglomération est celui de l'abandon de créances. Les dossiers de demande d'aide sont présentés à la commission départementale du fonds de solidarité pour le logement.

En 2021, 11 dossiers ont fait l'objet d'abandons de créances. Le montant de ces abandons de créance s'est élevé à 3 567.79 € TTC.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le taux d'impayés s'élève à 1,30 % pour l'année 2021 en eau potable et à 1,58 % en assainissement.

ÉVOLUTION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le transfert de compétences nécessite d'uniformiser le prix de l'eau sur le territoire communautaire. Cette harmonisation sera progressive afin de prendre en compte les écarts de prix importants existants. La période de convergence retenue est de onze ans pour aboutir à une tarification harmonisée en 2030.

Cette harmonisation tarifaire tient compte :

- d'un esprit de solidarité : les tarifs de la majorité des communes ont été maintenus quelques années afin de limiter l'augmentation des tarifs les plus bas,
- des besoins financiers, liés en particulier au renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement (objectif 1% en 2025) et au financement de projets tel que la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable,
- de l'assujettissement à la TVA,
- des structures tarifaires existantes (part fixe et part variable).

COMMUNES	2017	2018	2019	2020	2021
AHUILLE	480,16 €	481,43 €	482,98 €	488,80 €	487,79 €
BEAULIEU-SUR-LOUDON	NC	NC	NC	559,58 €	566,79 €
BOURGON	NC	NC	NC	752,58 €	702,16 €
CHALONS-DU-MAINE	452,72 €	446,11 €	423,83 €	428,27 €	432,87 €
CHANGE	438,56 €	439,83 €	440,96 €	439,23 €	441,91 €
ENTRAMMES	503,37 €	504,64 €	506,32 €	499,61 €	501,68 €
LA BRULATTE	NC	NC	NC	520,40 €	533,21 €
LA-CHAPELLE-ANTHENAISE	464,48 €	457,87 €	435,75 €	439,21 €	441,57 €
LA GRAVELLE	NC	NC	NC	483,55 €	489,37 €
LAUNAY-VILLIERS	NC	NC	NC	528,37 €	534,65 €
LAVAL	390,52 €	397,57 €	402,34 €	409,66 €	416,83 €
LE-BOURGNEUF-LA-FORET	NC	NC	NC	589,52 €	586,52 €
LE-GENEST-SAINT-ISLE	NC	NC	NC	623,39 €	616,07 €
L'HUISSERIE	395,42 €	398,86 €	403,21 €	409,13 €	415,76 €
LOIRON-RUILLE	NC	NC	NC	642,34 €	654,51 €
LOUVERNE	467,95 €	461,33 €	439,21 €	442,45 €	444,76 €
MONTFLOURS	472,21 €	471,62 €	461,41 €	464,16 €	467,06 €
MONTIGNE-LE-BRILLANT	448,03 €	449,30 €	450,47 €	445,68 €	447,99 €
MONTJEAN	NC	NC	NC	600,13 €	601,58 €
NUILLE-SUR-VICOIN	465,42 €	466,69 €	468,05 €	469,51 €	472,24 €
OLIVET	NC	NC	NC	480,19 €	486,01 €
PORT-BRILLET	NC	NC	NC	582,27 €	580,75 €
SAINT-BERTHEVIN	501,84 €	480,09 €	480,76 €	486,49 €	487,18 €
SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS	NC	NC	NC	373,55 €	362,84 €
SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	438,33 €	437,74 €	427,17 €	432,83 €	439,85 €
SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	569,93 €	571,94 €	564,45 €	507,45 €	538,38 €
SAINT-OUEN-DES-TOITS	NC	NC	NC	604,21 €	594,51 €
SAINT-PIERRE-LA-COUR	NC	NC	NC	577,41 €	582,91 €
EX-SIAEP D'ARGENTRE-SUD	527,37 €	531,92 €	529,80 €	516,82 €	549,65 €

BILAN FINANCIER

LE BUDGET DU SERVICE EAU POTABLE

Les graphiques ci-dessous donnent les tendances d'évolution du budget d'exploitation et d'investissement du service d'eau potable.

LE BUDGET D'EXPLOITATION

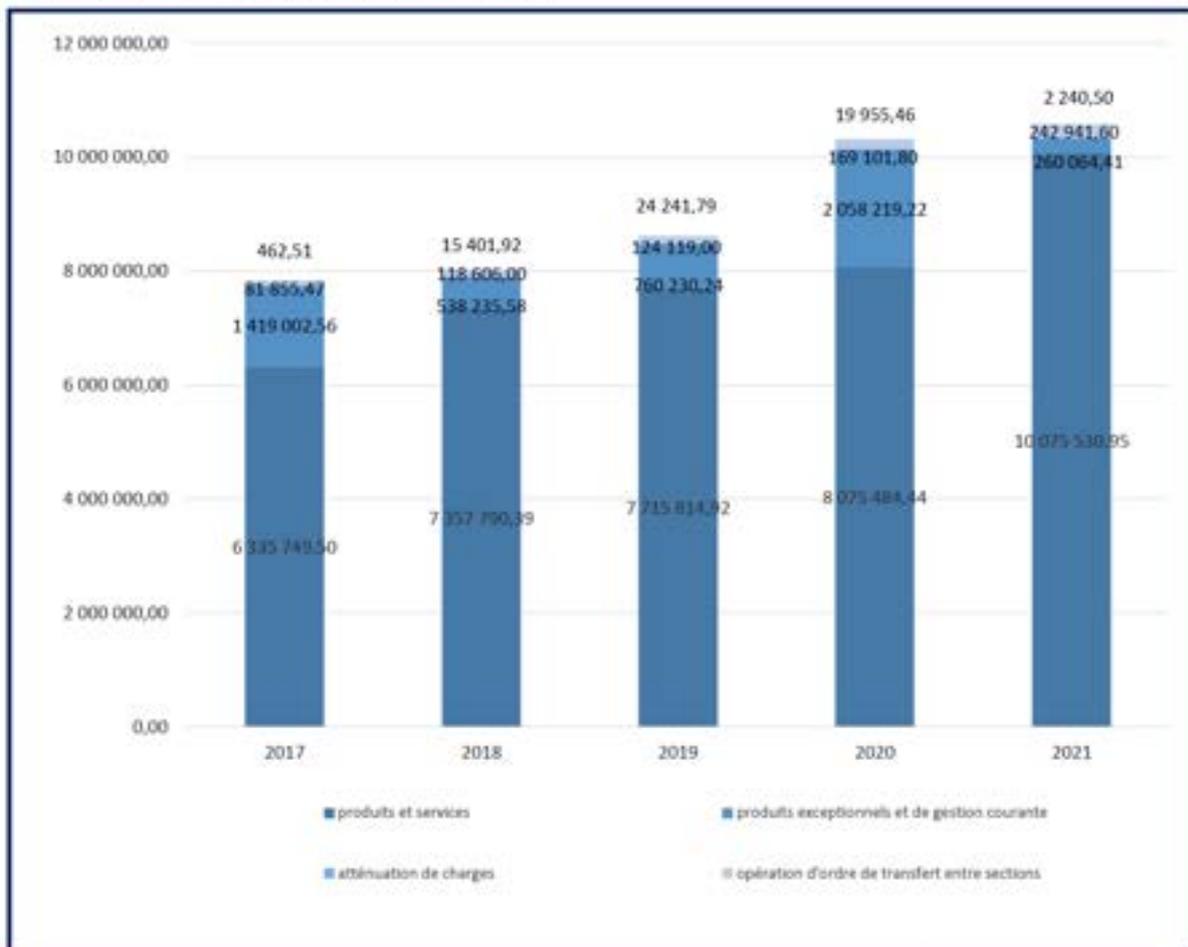
Évolution des dépenses d'exploitation de 2018 à 2021



En 2021, les dépenses d'exploitation représentent 9,1 millions d'euros. Elles augmentent de 32% par rapport à 2020. Les charges les plus importantes sont :

- les charges à caractère général : 2,5 millions d'euros, soit 27% des dépenses. Elles ont augmenté de 9% par rapport à 2020. Les dépenses d'énergie sont de 455 420 € et celles pour les produits de traitement sont de 309 011 €.
- les taxes reversées : 2,5 millions d'euros, soit 28% des dépenses, en augmentation de 39%, par rapport à 2020.
- la dotation aux amortissements : 2,6 millions d'euros, soit 29% des dépenses.
- Personnel et frais assimilés : 1,3 millions d'euros, soit 14% des dépenses, en augmentation de 1,3%, par rapport à 2020.

Évolution des recettes d'exploitation de 2018 à 2021



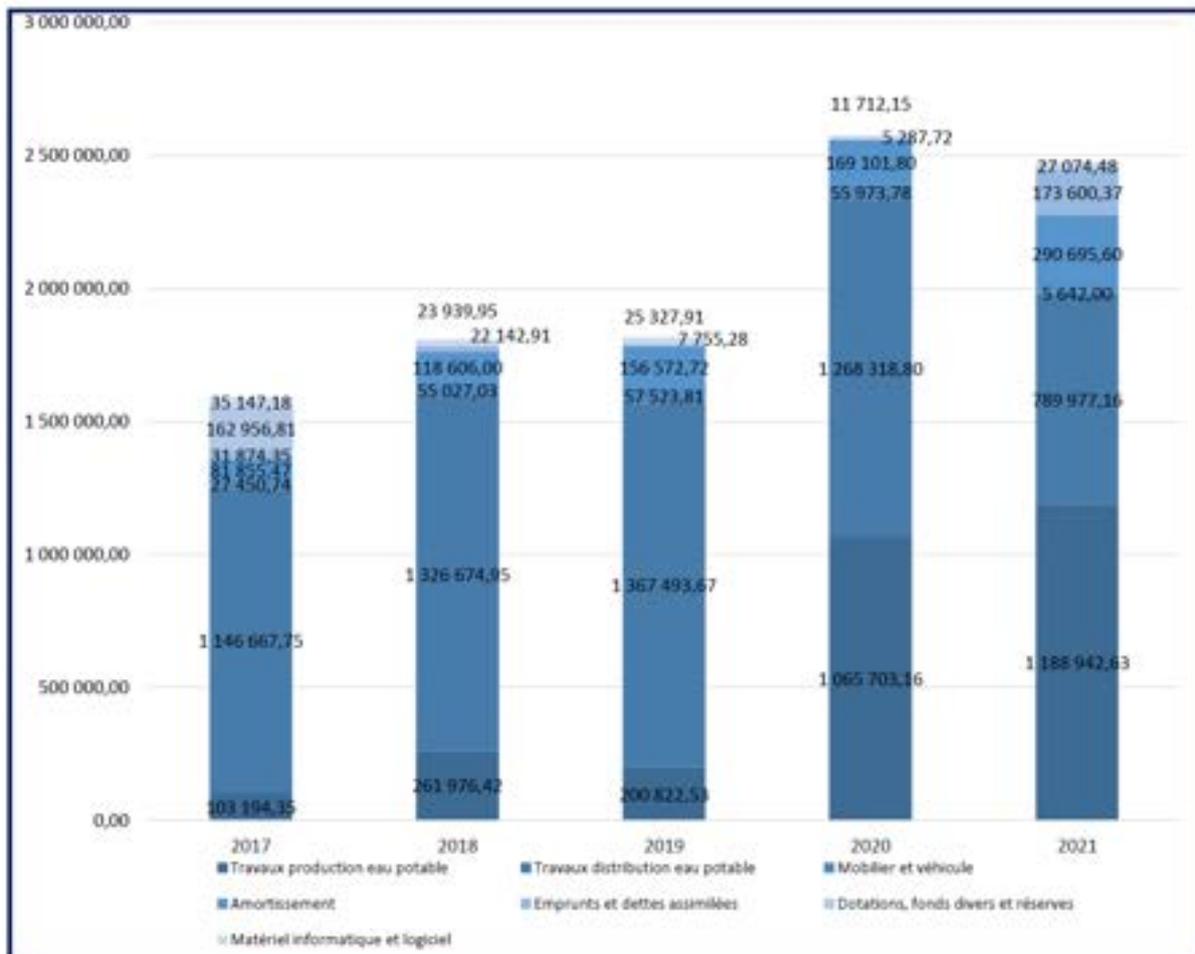
En 2021, les recettes d'exploitation s'élèvent 10,6 millions d'euros. Elles augmentent de 2,5% par rapport à 2020. Il s'agit principalement :

- de la vente des produits et services : 10 millions d'euros, soit 95% des recettes. Elles ont augmenté de 25% par rapport à 2020. La facturation de la consommation d'eau représente 5 M€ et celle de la partie abonnement 1 M€, pour la partie régie.

- les produits exceptionnels et de gestion courante : 260 000 euros, soit 2% des recettes, en diminution de 87% par rapport à 2020. Cela est lié à la comptabilisation du résultat de fonctionnement des communes, suite au transfert de compétences.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Evolution des dépenses d'investissement de 2018 à 2021



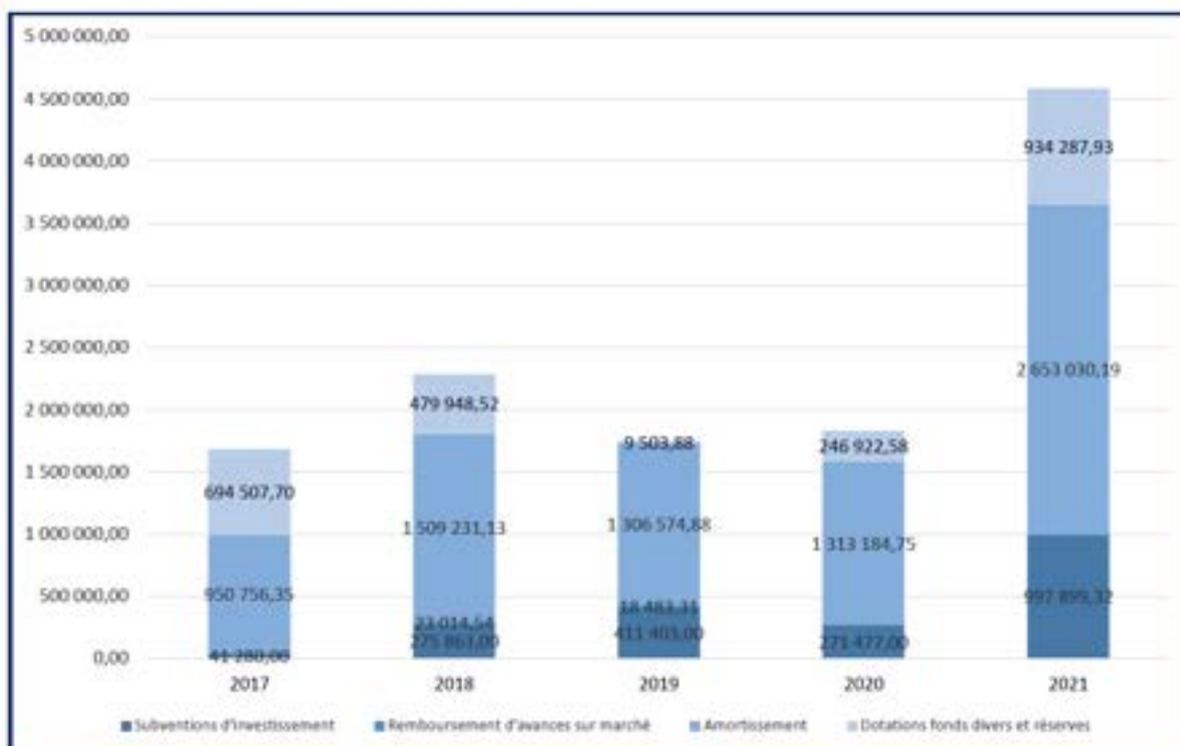
En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 2,5 millions d'euros. Le premier poste de dépenses concerne les travaux en cours qui représentent 80% des dépenses pour un montant cumulé de 2 M€. Les principaux travaux d'investissement correspondent à des travaux d'amélioration des ouvrages de génie civil,

auxquels s'ajoutent les travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux.

Les dotations aux amortissements représentent 12% du budget (290 696 €).

Les emprunts et dettes assimilées représentent 7% du budget (173 600 €)

Evolution des recettes d'investissement de 2018 à 2021



En 2021, les recettes d'investissement s'élèvent à 4,6 millions d'euros, en augmentation de 150% par rapport à 2020. Les dotations aux amortissements représentent le poste le plus important (58%).

L'ETAT ET L'ENCOURS DE LA DETTE

L'annuité de la dette est de 1 169 455,54 € en 2021, soit 915 200,73 € en capital et 254 254,81 € en intérêts.

Au 31 décembre 2021, l'encours total de la dette en capital du budget eau de Laval Agglomération est de 1 483 972 €, en forte augmentation par rapport à 2020 (lié à la fusion des budgets régie et DSP). Il représente 32,71 € par abonné.

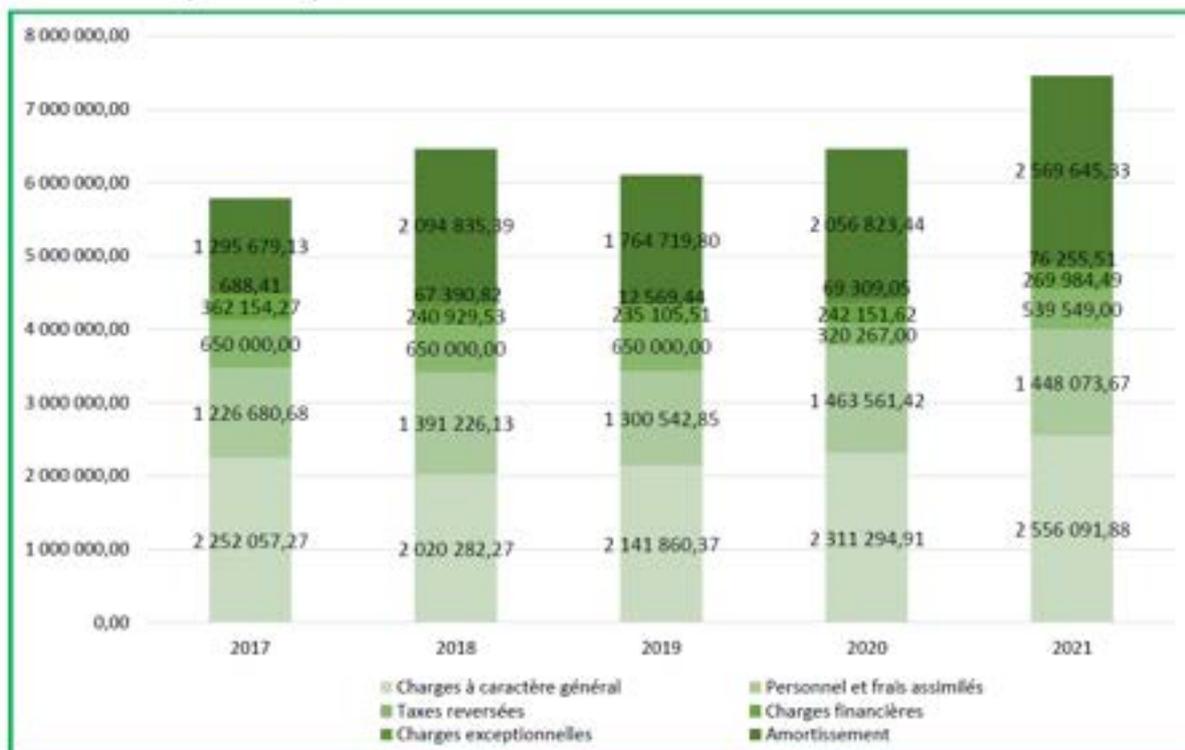
La durée d'extinction de la dette représente 0,39 ans en 2021. Cet indicateur correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement était consacré à ce remboursement.

LE BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Les graphiques ci-dessous donnent les tendances d'évolution du budget d'investissement et d'exploitation du service d'eau potable.

LE BUDGET D'EXPLOITATION

Evolution des dépenses d'exploitation de 2018 à 2021



En 2021, les dépenses d'exploitation représentent 7,5 millions d'euros. Elles augmentent de 11 % par rapport à 2020. Les charges les plus importantes sont :

- **les charges à caractère général** : 2,6 millions d'euros, soit 34 % des dépenses. Elles ont augmenté de 11 % par rapport à 2020. Les dépenses d'énergie sont de 536 179 € et celles pour les produits de traitement sont de 201 617 €.
- **la dotation aux amortissements** : 2,6 millions d'euros, soit 34 % des dépenses.
- **Personnel et frais assimilés** : 1,4 millions d'euros, soit 19 % des dépenses, en baisse de 1% par rapport à 2020.

Evolution des recettes d'exploitation de 2017 à 2020



En 2021, les recettes d'exploitation s'élèvent 9 millions d'euros. Elles baissent de 3,3 % par rapport à 2020. Il s'agit principalement :

- de la vente des produits et services: 8,1 millions d'euros, soit 91 % des recettes. Elles ont augmenté de 22 % par rapport à 2020. La facturation de la redevance assainissement représente 4,9 M€ et celle de la partie abonnement

641 496 €, pour la partie régie. La vente d'électricité a rapporté 268 170 €.

- les amortissements : 591 000 euros, soit 7 % des recettes, en baisse de 4 %, par rapport à 2020.
- les subventions d'exploitation : 162 000 €, soit 2 % des recettes.

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificatives pour 2012 du 14 mars 2012, afin de permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées. Elle remplace la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) supprimée en tant que participation d'urbanisme depuis le 1^{er} juillet 2012.

La PFAC, qui n'a pas de caractère fiscal, se justifie par la possibilité d'une desserte par le réseau public collectif, en lieu et place de la réalisation d'un dispositif de traitement autonome. Elle constitue un droit d'accès au réseau public. La PFAC est perçue auprès de tous les propriétaires d'habitation soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement, c'est-à-dire les propriétaires d'habitations neuves, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, et les propriétaires d'habitations préexistantes à la construction du réseau.

Elle est due au moment du raccordement effectif de l'immeuble, auquel elle se rapporte, au réseau public d'assainissement. L'assiette de la PFAC est la surface plancher créée et figurant au permis de construire ou dans la déclaration préalable.

Les recettes liées la PFAC s'élèvent à 417 047 €.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Evolution des dépenses d'investissement de 2018 à 2021

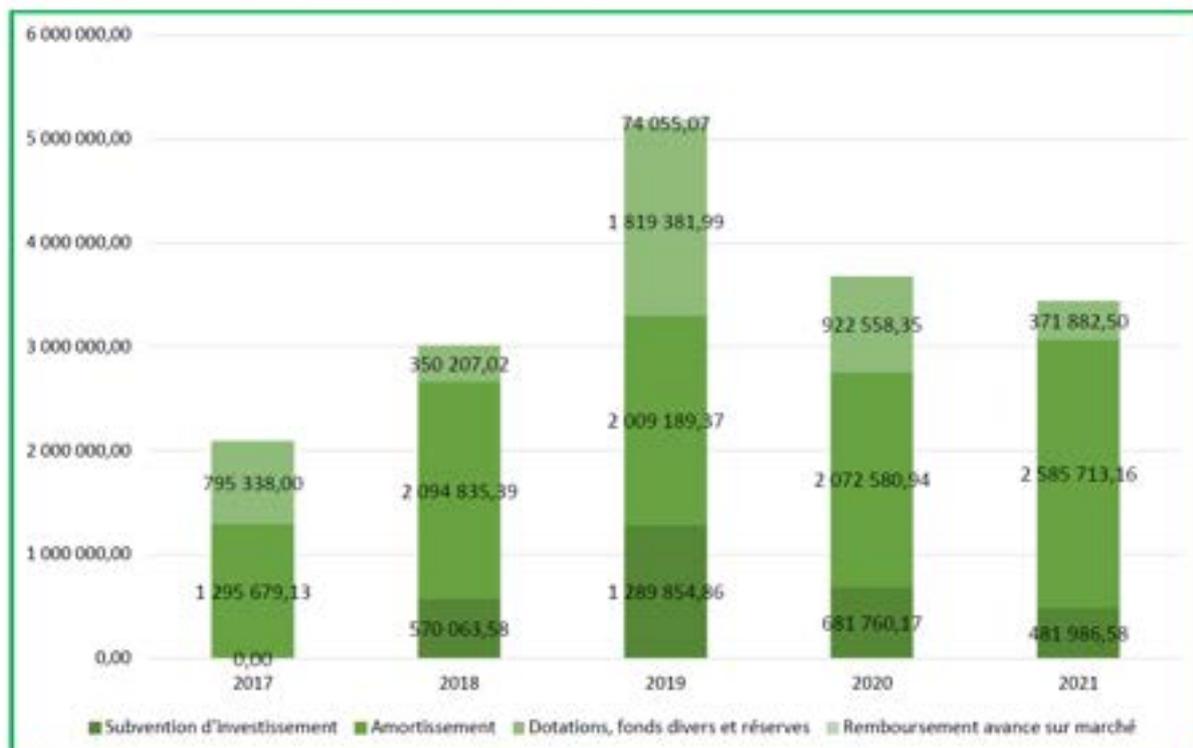


En 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,8 millions d'euros. Le premier poste de dépenses concerne les travaux en cours qui représentent 55% des dépenses pour un montant cumulé de 2 M€. Les principaux travaux d'investissement correspondent à des travaux d'amélioration des ouvrages de génie civil, auxquels s'ajoutent les travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux.

Les dotations aux amortissements représentent 16% du budget (607 288 €).

L'emprunt représente 24% des dépenses, en augmentation de 78% par rapport à 2020. Cela est lié à la fusion du budget régie et du budget DSP en 2021.

Evolution des recettes d'investissement de 2018 à 2021



En 2021, les recettes d'investissement s'élèvent à 3,4 millions d'euros, en baisse de 6 % par rapport à 2020. Les dotations aux amortissements représentent le poste le plus important (75 %).

L'ETAT ET L'ENCOURS DE LA DETTE

L'annuité de la dette est de 1 169 455,54 € en 2021, soit 915 200,73 € en capital et 254 254,81 € en intérêts.

Au 31 décembre 2021, l'encours total de la dette en capital du budget assainissement de Laval Agglomération est de 6,3 €, en augmentation de 3,74% par rapport à 2020. Il représente 162 € par abonné.

La durée d'extinction de la dette représente 1,81 ans en 2021 (1,66 en 2020). Cet indicateur correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement était consacré à ce remboursement.

A noter :

En 2020, il existait un budget eau et un budget assainissement pour la régie et un budget eau et un budget assainissement pour les Délégations de Service Public. En 2021, les budgets ont fusionné, ce qui peut expliquer les évolutions par rapport à l'année précédente.

LE BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Montants en €	2020	2021	Evolution
Dépenses d'investissement	0 €	0 €	/
Recettes d'investissement	6 382,24 €	0 €	/
Dépenses de fonctionnement	46 166,97 €	57 377,48 €	24%
Recettes de fonctionnement	37 458,92 €	91 557,46 €	144%
<i>Dont facturation contrôles</i>	34 698,92 €	91 536,01 €	163%

L'ENGAGEMENT QUALITE DU SERVICE DES EAUX

NOTRE CERTIFICATION ISO 9001 : UN GAGE DE QUALITÉ

Au terme d'une démarche d'amélioration continue engagée depuis fin 2017, le Service des eaux de Laval Agglomération, soucieux de la qualité du service rendu, a été certifié ISO 9001 (version 2015) en septembre 2020 pour la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, le service public d'assainissement non collectif et la relation aux usagers.



ISO 9001 : 2015

C'est la norme reconnue internationalement par les organisations professionnelles qui ont adopté les grands principes de la gestion de la qualité. C'est le signe que l'organisation est dotée de systèmes et de processus assurant une qualité de service constante.

Cette certification est le fruit de l'attention portée à :

- 1 | l'écoute et la satisfaction des usagers et des parties intéressées,
- 2 | la production et la distribution d'une eau potable de qualité,
- 3 | la collecte et la dépollution des eaux usées conformément aux normes en vigueur,
- 4 | l'adéquation des compétences du personnel et de l'environnement de travail aux exigences et évolutions des métiers exercés,
- 5 | l'évaluation et l'amélioration continue des performances.

L'ensemble des collaborateurs reste mobilisé afin d'entretenir le système de management de la Qualité en place et le faire évoluer afin d'intégrer la démarche de certification dans le domaine de la sécurité.

Le Service des Eaux prépare d'ores et déjà cette nouvelle transition selon le référentiel NF EN ISO 45001 version 2018 à l'horizon 2023.



A SUIVRE EN 2022

EAU POTABLE

Les principaux projets 2022 concernant l'eau potable sont :

- Consultation des entreprises pour la construction de la future usine de production d'eau potable
- Réhabilitation de l'étanchéité du réservoir de Bas Bretagne et sécurisation
- Réalisation d'un by-pass vers le réservoir de Bretagne depuis l'usine de Pritz et travaux préparatoires à la connexion au futur réseau de refoulement d'eau traitée
- Renouvellement des conduites, notamment :
 - La Petite Touche Yvon à Argentré
 - Le Petit Auvais à Bonchamps
 - rue de la Charrière à Laval
 - Bel-Air à Loiron-Ruillé
 - Le Bignon à Parné-Sur-Roc
 - Chemin de la Vilate et Pré du Moulin à Soulgé-Sur-Ouette
 - rue Berthe Marcou à Changé
 - rue Bel-Air/Haumerand à Entrammes
 - Sainte Croix/Cumont à l'Huisserie
 - Les Arcis/La Taurie à Louvigné

ASSAINISSEMENT

Les principaux projets 2022 concernant l'assainissement sont :

- Le remplacement des diffuseurs "fines bulles" d'un bassin d'aération de la station de Laval.
- Le remplacement d'un dégrilleur, d'un brasseur aérateur du bassin tampon à la station de Laval
- Renouvellement d'un poste de relèvement à la station de Nuillé sur Vicoin
- Lancement des études pour la réhabilitation de la station d'épuration de Louvigné
- Renouvellement des conduites, notamment:
 - Aménagement Centre-bourg/rue de Bretagne à Changé
 - rue de la Charrière à Laval
 - rue Saint-Jean à Saint-Germain-Le-Fouilloux
 - rue Maurice Courcelle à Saint-Jean-Sur-Mayenne
 - Boulevard d'Avesnières à Laval

ANNEXES

- Annexe 1 :** Le grand et le petit cycle de l'eau
- Annexe 2 :** Indice de connaissance et de gestion patrimoniale eau potable et assainissement collectif
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- Annexe 3 :** Performance des stations d'épuration de plus de 2000 EH
- Annexe 4 :** Délibération sur le prix de l'eau
- Annexe 5 :** Spécimen factures
- Annexe 6 :** Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

ANNEXE 1

LE GRAND ET LE PETIT CYCLE DE L'EAU



ANNEXE 2

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

EAU POTABLE (régie Laval)

		Barème	Nombre de points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP 236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP 237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP 238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP 240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	OUI
VP 239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP 241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP 242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP 243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP 244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP 245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP 246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP 247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP 248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP 249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
TOTAL		120	113

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (régie Laval)

		Barème	Nombre de points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)			
(Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252, VP.253, VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires	1 à 5 points sous conditions	4
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : - Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point - Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points - Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points - Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points - Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points - Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points - Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	1 à 15 points sous conditions	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)			
(Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'alignement des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations disponibles sur l'alignement des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'alignement des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions	13
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	5
TOTAL		120	106

INDICE DE MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Barème	Nombre de points obtenus
PARTIE A : ELEMENTS OBLIGATOIRES POUR L'EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DU SPANC (100 points)		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	oui : 20 points non : 0 point	20
Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération	oui : 20 points non : 0 point	20
Mise en oeuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	oui : 30 points non : 0 point	30
Mise en oeuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui : 30 points non : 0 point	30
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)		
<i>(Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)</i>		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui : 10 points non : 0 point	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	oui : 20 points non : 0 point	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	oui : 10 points non : 0 point	0
TOTAL	140	100

PERFORMANCE DES STATIONS D'EPURATION DE PLUS DE 2000 EH

Station d'épuration du Bas des Bois à Laval

En 2021, la station d'épuration a traité 8 735 715 m³ d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration dans la Mayenne est autorisé par l'arrêté préfectoral du 16 mai 2017.



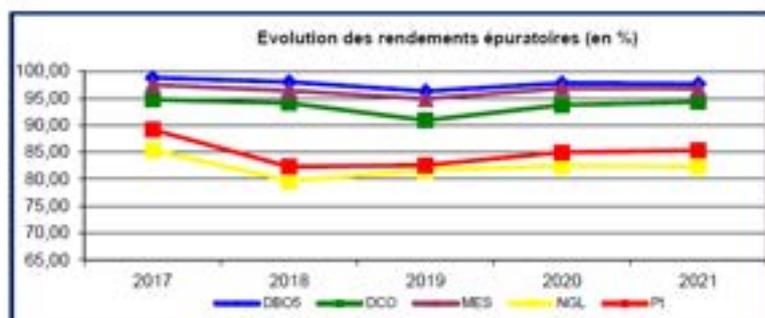
Entrée de la station d'épuration : débits et charges reçus

Mise en service 2010	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps de pluie	Valeur pour l'année 2021
Débit moyen journalier en m ³ /j	27 460	34 130	24 957
Débit de pointe en m ³ /h	1625	2100	/
Charge DBO en kg/j	11 420	/	6 029
Charge DCO en kg/j	27 980	/	14 585
Charge MES en kg/j	10 964	/	6 549
Charge NGL en kg/j	2 209	/	1 403
Charge Pt en kg/j	307	/	163

	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2021 (en mg/l)	Valeur moyenne 2021 (en %)
DBO en moyenne journalière	25	3.5	98.6
DCO en moyenne journalière	75	28.5	95.2
MES en moyenne journalière	30	6.9	97.4
NGL en moyenne annuelle	10	9.8	83.4
Pt en moyenne annuelle	1	0.9	86.9

Sortie de la station d'épuration : rejets en Mayenne. Il faut noter que la station d'épuration doit respecter la concentration maximale de sortie ou le rendement minimum.

En 2021, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets	Chiffre 2021
Déchets évacués en CET (sables et refus de dégrillage) – en T	98.7

Les consommations de réactifs	Chiffres 2021
Polymères déshydratation - en T	16.8
Polymères déshydratation – en Kg/TMS	11.4
Chaux - en T	406
Chaux(pour boues chaulées) - en Kg/TMS	351
Polymères tambour - en T	13.4
Chlorure ferrique – en T	198

Les consommations d'énergie	Chiffre 2021
Électricité station d'épuration (en KWh)	5 337 994

Les consommations d'eau potable	Chiffre 2021
Eau potable station d'épuration (en m ³)	19 900

Production et valorisation des boues

Les productions d'énergie	Chiffre 2021
Électricité produite par la cogénération (en KWh)	1 189 998 (soit 20% des besoins en électricité)
Électricité produite par les panneaux photovoltaïques (en KWh)	263 222 (soit 5% des besoins en électricité)



Les productions de boues	Chiffre 2021
Boues chaulées valorisées en agriculture pour 2020 – en T MS avec chaux	6 342
Boues séchées valorisées en centre de compostage – en T	1 273



En 2021, 6 342 tonnes de boues chaulées ont été épandues. 1 273 tonnes ont été compostées et 125 tonnes de boues sèches non chaulées ont été épandues.

L'épandage agricole des boues permet de restituer au sol les nutriments et oligo-éléments exportés par les cultures lors de la récolte. Il évite ainsi l'appauvrissement des terres et participe à l'entretien de l'état du sol. Cette filière de valorisation s'inscrit ainsi dans la logique du recyclage dans le milieu naturel et de l'économie des ressources non renouvelables. La traçabilité des boues est garantie tout au long de cette filière.



Station d'épuration d'Argentré

En 2021, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 4 000 EH a traité 146 588 m³ d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 15/01/1999. Elles sont rejetées dans la rivière la Jouanne. La charge hydraulique reçue en 2021 correspond à 2 680 EH (67%) et en charge organique à 1 580 EH (39,5%).

Mise en service Avril 2000	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral, débit nominal	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	600	402	1 612
	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2021 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2021 (en %)
DBO en moyenne journalière	25	3.47	98.6
DCO en moyenne journalière	90	17.9	97.9
MES en moyenne journalière	30	4.3	98.7
NGL en moyenne annuelle	15	6.44	91.4
Pt en moyenne annuelle	2	0.828	89.3

En 2021, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets		Chiffre 2021
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T		3,75
Les consommations de réactifs		Chiffre 2021
Chlorure ferrique – en T		18,1
Les consommations d'énergie		Chiffre 2021
Électricité station d'épuration (en KWh)		132 691

Production et valorisation des boues

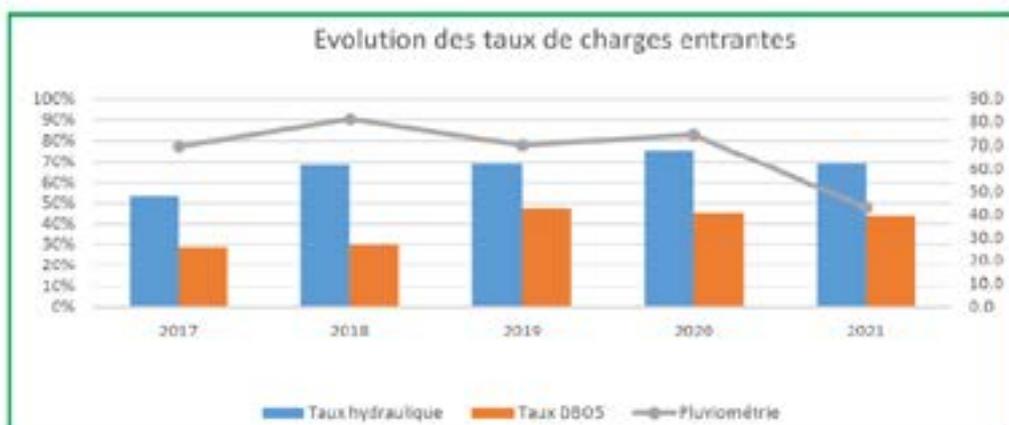
Boues produites en stockage liquide en kg MS/an	60 141
Tonnes de matière sèche épandues (T)	9,9

Station d'épuration d'Entrammes

En 2021, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 2 200 EH a traité 78 362 m³ d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 04/01/2011. Elles sont rejetées dans la rivière la Jouanne. La charge hydraulique reçue en 2021 correspond à 1386 EH (69,3%) et en charge organique à 957 EH (43,5%).

Mise en service Août 2013	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	310	215	762
	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2021 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2021 (en %)
DBO en moyenne journalière	25	1,99	99,3
DCO en moyenne journalière	90	26,8	96,4
MES en moyenne journalière	30	4,52	98,9
NGL en moyenne annuelle	15	7,73	91,2
Pt en moyenne annuelle	2	0,779	92,4

En 2021, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets	Chiffre 2021
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T	2.4
Les consommations de réactifs	Chiffre 2021
Chlorure ferrique – en T	10.6
Polymères épaissement en kg	275
Les consommations d'énergie	Chiffre 2021
Électricité station d'épuration (en KWh)	105 195

Production et valorisation des boues

Boues produites en stockage liquide en kg MS/an	15 591
Tonnes de matière sèche épandues (T)	27.9
Boues envoyées en compostage (T)	10.5

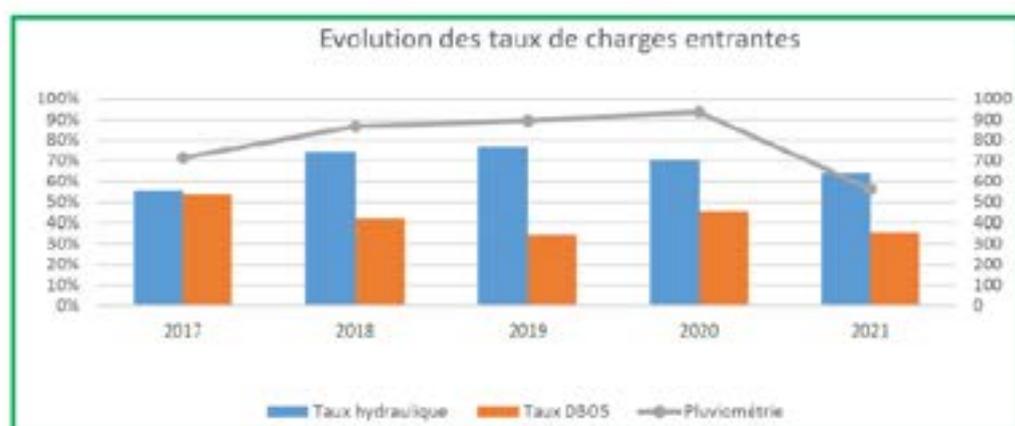
Station d'épuration du Genest-Saint-Isle

En 2021, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 2 500 EH a traité 87 559 m³ d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 28/01/2008. Elles sont rejetées dans la rivière le Vicoin. La charge hydraulique reçue en 2021 correspond à 1 600 EH (64%) et en charge organique à 892 EH (35.7%).

Mise en service Mai 2011	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	663	240	722
	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2021 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2021 (en %)
DBO en moyenne journalière	20	2.9	98.7
DCO en moyenne journalière	80	33.8	94.3
MES en moyenne journalière	30	17.5	93.2
NGL en moyenne annuelle	15	10.3	84.6
Pt en moyenne annuelle	1.20	1.7	88

En 2021, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres. En effet, la valeur moyenne de phosphate dépasse la valeur de concentration maximale indiquée dans l'arrêté préfectoral mais le rendement épuration, de ce paramètre, est de 88% alors que la réglementation demande un minimum de 85%. Le

respect d'un des deux paramètres (concentration ou rendement épuratoire) permet à la station de respecter la réglementation.



Déchets et consommations

Les déchets		Chiffre 2021
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T		2.40
Les consommations de réactifs		Chiffre 2021
Chlorure ferrique – en T		19.44
Polymères épaissement en kg		450
Les consommations d'énergie		Chiffre 2021
Electricité station d'épuration (en KWh)		116 412

Production et valorisation des boues

Boues produites en stockage liquide en kgMS/an	31 271
Tonne de Matière sèche épandues (T)	22.4

Station d'épuration de Port-Brillet

En 2021, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 3 000 EH a traité 145 477 m³ d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 8/01/2016. Elles sont rejetées dans la rivière le Vicoin. La charge hydraulique reçue en 2021 correspond à 2 658 EH (88.6 %) et en charge organique 1 905 EH (63.5%).

Mise en service en 1973 Réhabilitée en 2020	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	1 060	399	990
	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2021 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2021 (en %)
DBO en moyenne journalière	15	2.14	99
DCO en moyenne journalière	50	26.4	96.1
MES en moyenne journalière	20	10	98.1
NGL en moyenne annuelle	15	5.86	93.3
Pt en moyenne annuelle	2	0.196	97.4

En 2021, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets	Chiffre 2021
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T	1.2
Les consommations de réactifs	Chiffre 2021
Polymères épaissement en kg	650
Les consommations d'énergie	Chiffre 2021
Electricité station d'épuration (en KWh)	78 509

Production et valorisation des boues

Boues produites en stockage liquide en kgMS/an	22 262
Tonne de Matière sèche épandues (T)	24
Boues envoyées en compostage (T)	48.9

Station d'épuration de Saint-Pierre-La-Cour

En 2021, la station d'épuration à boues activées d'une capacité de 2 500 EH a traité 136 041 m³ d'eaux usées. Le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration est autorisé par l'arrêté préfectoral du 09/03/2006. Elles sont rejetées dans la rivière la Vilaine. La charge hydraulique reçue en 2021 correspond à 1 417 EH (56.7%) et en charge organique à 1 150 EH(46%).

Mise en service Août 2013	Valeur de référence indiquée dans l'arrêté préfectoral pour le temps sec	Débit moyen journalier	Débit maximum
Débit m ³ /j	742	373	961
	Concentration maximale de sortie autorisée par l'arrêté préfectoral (en mg/l)	Valeur moyenne 2021 (en mg/l)	Rendement épuratoire moyen 2021 (en %)
DBO en moyenne journalière	20	2.28	98.5
DCO en moyenne journalière	60	18.9	95.2
MES en moyenne journalière	30	5.87	96.8
NGL en moyenne annuelle	15	8.32	85.6
Pt en moyenne annuelle	1.20	0.453	93

En 2021, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sont respectées sur tous les paramètres.



Déchets et consommations

Les déchets	Chiffre 2021
Déchets évacués en CET refus de dégrillage – en T	2.4

Les consommations de réactifs	Chiffre 2021
Chlorure ferrique – en T	10.8
Polymères épaissement en kg	100

Les consommations d'énergie	Chiffre 2021
Électricité station d'épuration (en KWh)	139 860

Production et valorisation des boues

Boues produites en stockage liquide en kgMS/an	26 559
Matière sèche épandues (T)	22.3

ANNEXE 4

DÉLIBÉRATION SUR LES TARIFS 2021 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 009/2021
SÉANCE N° 1 DU 13 FÉVRIER 2021

MODIFICATION TARIFS 2021 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 5 février 2021, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à neuf heures, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Damien Richard, Loïc Broussey (jusqu'à 10 h 01), Patrick Péniguel, Jérôme Allaire (à partir de 10 h 12), Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Guillaume Agostino, Marjorie François, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Christine Droguet, Noémie Coquereau, Didier Pillon, Samia Soultani (jusqu'à 10 h 46), Marie-Cécile Clavreul, Isabelle Marchand, Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot (jusqu'à 10 h 53), Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Christine Dubois, Julien Brocaïl, Vincent Paillard, Mickaël Marquet, Sarah Piquet, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon (jusqu'à 10 h 47), Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Dominique Gallacier et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destals, Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Paul Le Gal-Huaumé, Gérard Travers, Olivier Barré, Michel Paillard.

Étaient représentés

Gwenaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Loïc Broussey a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 10 h 01), Jocelyne Richard a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Hervé Lhotelier a donné pouvoir à Damien Richard, Caroline Garnier a donné pouvoir à Bruno Bertier, Céline Loiseau a donné pouvoir à Christine Droguet, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Pétron, Samia Soultani a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 10 h 46), Xavier Dubourg a donné pouvoir à Didier Pillon, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Didier Pillon, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre (à partir de 10 h 47).

Éric Morand est représenté par Sarah Piquet (suppléante).

Lucie Chauvelier et Christian Lefort ont été désignés secrétaires de séance.

Compte rendu analytique de séance affiché le : 16 février 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2021**MODIFICATION TARIFS 2021 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Nadège Davoust

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 à L2221-14, R2221-1 à R2221-17, et R2221-63 à R2221-94,

Vu la délibération de Laval Agglomération n° 44/2016 en date du 23 mai 2016 relative au transfert des compétences eau potable et assainissement à Laval Agglomération,

Vu la délibération de Laval Agglomération n° 177/2020 en date du 7 décembre 2020 relative aux tarifs d'eau et d'assainissement 2021,

Considérant qu'il y a eu des erreurs matérielles,

Après avis du conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE**Article 1**À compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement sont fixés comme suit :

	Eau potable		Assainissement	
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3
Ahuillé	70,040	0 à 40 m3 : 1,067 > 40 m3 : 0,953	34,887	0 à 40 m3 : 0,958 > 40 m3 : 1,061
Changé	39,612	0 à 40 m3 : 1,145 > 40 m3 : 1,075	17,158	0 à 40 m3 : 1,030 > 40 m3 : 1,163
Entrammes	60,036	0 à 40 m3 : 1,473 > 40 m3 : 1,349	20,290	0 à 40 m3 : 0,980 > 40 m3 : 1,163
Laval	33,937	0 à 40 m3 : 0,804 > 40 m3 : 1,014	25,645	0 à 40 m3 : 0,806 > 40 m3 : 1,174
L'Huisserie	30,771	0 à 40 m3 : 1,032 > 40 m3 : 0,935	25,503	0 à 40 m3 : 0,958 > 40 m3 : 1,092
Montigné-le-Brillant	39,612	0 à 40 m3 : 1,189 > 40 m3 : 1,189	28,563	0 à 40 m3 : 0,948 > 40 m3 : 1,000
Nuillé-sur-Vicoin	62,549	0 à 40 m3 : 1,359 > 40 m3 : 1,081	22,616	0 à 40 m3 : 0,816 > 40 m3 : 1,163
Saint-Berthevin	14,679*	0 à 200 m3 : 0,399* > 200 m3 : 0,331*	19,320	0 à 40 m3 : 1,214 > 40 m3 : 1,163
Châlons-du-Maine	44,560	0 à 40 m3 : 0,989 > 40 m3 : 0,987	49,495	0 à 40 m3 : 0,766 > 40 m3 : 0,888
La Chapelle-Anthénaise	44,560	0 à 40 m3 : 0,989 > 40 m3 : 0,987	41,150	0 à 40 m3 : 0,908 > 40 m3 : 1,020

	Eau potable		Assainissement	
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3
Louvigné	44,937	0 à 40 m3 : 0,997 > 40 m3 : 0,987	42,987	0 à 40 m3 : 0,938 > 40 m3 : 1,010
Montflours	79,086	0 à 40 m3 : 1,093 > 40 m3 : 0,957	32,807	0 à 40 m3 : 0,806 > 40 m3 : 1,030
Saint-Germain-le-Fouilloux	79,086	0 à 40 m3 : 1,093 > 40 m3 : 0,957	17,505	0 à 40 m3 : 0,734 > 40 m3 : 0,948
Saint-Jean-sur-Mayenne	79,086	0 à 40 m3 : 1,093 > 40 m3 : 0,957	2,655*	0 à 40 m3 : 0,289* > 40 m3 : 0,316*
Argentré	26,408*	0,305*	13,169*	0 à 40 m3 : 0,335* > 40 m3 : 0,408*
Bonchamp	26,408*	0,305*	13,169*	0 à 40 m3 : 0,335* > 40 m3 : 0,408*
Forcé	26,408*	0,305*	13,169*	0 à 40 m3 : 0,335* > 40 m3 : 0,408*
Louvigné	26,408*	0,305*	13,169*	0 à 40 m3 : 0,335* > 40 m3 : 0,408*
Parné-sur-Roc	26,408*	0,305*	13,169*	0 à 40 m3 : 0,335* > 40 m3 : 0,408*
Soulgé-sur-Ouette	26,408*	0,305*	13,169*	0 à 40 m3 : 0,335* > 40 m3 : 0,408*
Beaulieu-sur-Oudon (secteur Loiron)	49,339*	0 à 200 m3 : 0,676* 201 à 1000 m3 : 0,617* > 1000 m3 : 0,565*	37,929	0 à 40 m3 : 1,043 > 40 m3 : 1,097
La Brûlatte (secteur Loiron)	49,339*	0 à 200 m3 : 0,676* 201 à 1000 m3 : 0,617* > 1000 m3 : 0,565*	18,215	0 à 40 m3 : 0,978 41 à 50 m3 : 1,032 > 50 m3 : 0,989
La Gravelle (secteur Loiron)	46,262*	0 à 200 m3 : 0,676* 201 à 1000 m3 : 0,617* > 1000 m3 : 0,565*	34,809	0 à 40 m3 : 0,507 > 40 m3 : 0,561
Le Genest-St-Isie (secteur Loiron)	49,339*	0 à 200 m3 : 0,676* 201 à 1000 m3 : 0,617* > 1000 m3 : 0,565*	38,185*	0 à 40 m3 : 0,699* > 40 m3 : 0,753*
Loiron (secteur Loiron)	49,339*	0 à 200 m3 : 0,676* 201 à 1000 m3 : 0,617* > 1000 m3 : 0,565*	1,278*	0 à 40 m3 : 0,926* > 40 m3 : 0,980*
Ruillé-le-Gravelais (secteur Loiron)	49,339*	0 à 200 m3 : 0,676* 201 à 1000 m3 : 0,617* > 1000 m3 : 0,565*	36,120	0 à 40 m3 : 1,064 > 40 m3 : 1,118
Montjean (secteur Loiron)	49,339*	0 à 200 m3 : 0,676* 201 à 1000 m3 : 0,617* > 1000 m3 : 0,565*	21,798	0 à 40 m3 : 1,441 > 40 m3 : 1,495
Bourgon (secteur Port-Brillet + secteur Juvigné)	26,533*	0 à 200 m3 : 0,810* 201 à 1000 m3 : 0,743* > 1000 m3 : 0,771*	65,983	0 à 40 m3 : 1,835 > 40 m3 : 1,889
Launay-Villiers (secteur Port-Brillet)	26,533*	0 à 200 m3 : 0,810* 201 à 1000 m3 : 0,743* > 1000 m3 : 0,771*	16,500	1 à 30 m3 : 0,764 31 à 40 m3 : 0,935 41 à 60 m3 : 0,989 61 à 120 m3 : 1,161 > 120 m3 : 0,818
Le Bourgneuf-la-Forêt (secteur Port-Brillet)	26,533*	0 à 200 m3 : 0,810* 201 à 1000 m3 : 0,743* > 1000 m3 : 0,771*	54,935	0 à 40 m3 : 1,098 41 à 65 m3 : 1,152 > 65 m3 : 1,058

	Eau potable		Assainissement	
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m3
La Gravelle (secteur Port-Brillet)	26,533*	0 à 200 m3 : 0,810* 201 à 1000 m3: 0,743* > 1000 m3 : 0,771*	34,809	0 à 40 m3 : 0,507 > 40 m3 : 0,561
Olivet (secteur Port-Brillet)	22,802*	0 à 200 m3 : 0,810* 201 à 1000 m3: 0,743* > 1000 m3 : 0,771*	31,698	0 à 40 m3 : 0,481 > 40 m3 : 0,535
Port-Brillet (secteur Port-Brillet)	26,533*	0 à 200 m3 : 0,810* 201 à 1000 m3: 0,743* > 1000 m3 : 0,771*	37,929	0 à 40 m3 : 1,149 > 40 m3 : 1,203
Saint Pierre La Cour (secteur Port-Brillet)	26,533*	0 à 200 m3 : 0,810* 201 à 1000 m3: 0,743* > 1000 m3 : 0,771*	1,335*	0,010*
Saint-Ouën-des-toits	34,100*	0 à 200 m3 : 0,331* 201 à 1000 m3: 0,237* > 1000 m3 : 0,203*	11,332*	0 à 40 m3 : 0,634* > 40 m3 : 0,688*

* Part collectivité uniquement, la part délégataire étant contractuelle.

AUTRES TARIFS :

EAU POTABLE

Travaux sur branchements Eau Potable	En € HT
Installation compteur 15 mm	154,97
Installation compteur 20 mm	190,17
Installation compteur 30 mm	428,43
Installation compteur 40 mm	593,71
Installation compteur 50 mm	953,03
Installation compteur 60 mm	1 310,20
Installation compteur 80 mm	1 967,45
Installation compteur 100 mm	2 121,99
Installation compteur > 100 mm	2 322,47
Installation compteur 15mm divisionnaire sur support	102,17
Installation compteur 20 mm divisionnaire sur support	125,38
Installation compteur 30 mm divisionnaire sur support	282,46
Installation compteur 40 mm divisionnaire sur support	391,43
Installation compteur 50 mm divisionnaire sur support	628,32
Installation compteur 60 mm divisionnaire sur support	863,80
Installation d'un poteau d'incendie 100 mm	1 918,94
Installation d'un poteau d'incendie 150 mm	3 205,52
Installation d'un regard de comptage 40X60 cm	266,88
Installation d'un regard de comptage 80X60 cm	923,86
Installation d'un regard de comptage 200X100 cm	1 817,37
Installation d'une tête émettrice sur compteur	56,67
Rehausse d'un regard de dimensions < ou = 80X60 cm	112,91
Rehausse d'un regard de dimensions > 80X60 cm	170,00
Ouverture du branchement	26,58

Réalisation de branchements Eau Potable (hors installation du regard de comptage)	En € HT
---	---------

Branchement Qn 1,5 m3/h < ou = 3 ml	454,50
Branchement Qn 2,5 m3/h < ou = 3 ml	484,80
Plus-value par ml au-delà de 3 ml Qn 1,5 à 2,5 m3/h	54,52
Branchement Qn 6 m3/h < ou = 3 ml	595,90
Branchement Qn 10 m3/h < ou = 3 ml	641,35
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 6 à 10 m3/h	78,99
Branchement Qn 15 m3/h < ou = 3 ml	1 434,20
Branchement Qn 20 m3/h < ou = 3 ml	1 504,90
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 15 et 20 m3/h	90,15
Branchement Qn 30 m3/h < ou = 3 ml	2 470,15
Branchement Qn 50 m3/h < ou = 3 ml	2 523,38
Branchement Qn 100 m3/h et plus	2 717,85
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 30 à 100 m3/h	103,89
Les travaux de création d'un branchement d'eau potable, réalisés en tranchée commune avec la création d'un branchement d'eaux usées ou d'eaux pluviales, bénéficieront d'une minoration de 50%.	

Autres prestations	En € HT
Abonnement Divisionnaire 15 mm	8,22
Abonnement Divisionnaire 20 mm	12,42
Contrôle de débit et pression sur un poteau incendie	50,50
Réalisation d'une prise en charge <40mm	91,87
Réalisation d'une prise en charge > 40mm	149,27
Fourniture d'eau potable aux piscines (par m3)	0,72

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Réalisation de branchements Eaux Usées et Eaux Pluviales	En € HT
Branchement de 125 à 200 mm < ou = 3 ml	1 349,69
Branchement de plus de 200 mm < ou = 3 ml	1 514,55
Plus-value par ml au-delà de 3 ml	154,55
Les travaux de création d'un branchement d'eaux pluviales, réalisés en tranchée commune avec la création d'un branchement d'eaux usées, bénéficieront d'une minoration de 50% de leurs prix.	

Travaux sur branchements Eaux Usées et Eaux Pluviales	En € HT
Mise à niveau d'une boîte de branchement	465,36
Réalisation d'une boîte de branchement	760,28

Autres prestations	En € HT
Matières de vidange (la tonne)	12,44
Dépotage graisses (la tonne)	24,47
Heure d'intervention d'un agent	26,58
Heure d'intervention d'une hydrocureuse	61,82
Heure d'intervention d'une tractopelle	45,45
Heure d'intervention d'un camion	50,50
Heure d'inspection télévisuelle	87,58
Déplacement sans intervention	52,14
Contrôle de raccordement (y compris contre visite)	72,12

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	
Surface de plancher inférieure ou égale à 200 m ²	6,55
par m ² supplémentaire de surface de plancher	2,08
La PFAC n'est pas mise en recouvrement en dessous du minimum de perception suivant : surface de plancher créée ou réaménagée inférieure ou égale à 40 m ² .	
Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les usagers assimilés domestiques (PFAC-AD)	
Surface de plancher inférieure ou égale à 450 m ²	6,55
par m ² supplémentaire de surface de plancher	2,08
La PFAC-AD n'est pas mise en recouvrement en dessous du minimum de perception suivant : surface de plancher créée ou réaménagée inférieure ou égale à 40 m ² .	

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Type de contrôle	En € HT
Diagnostic initial	81,40
Contrôle dans le cadre d'une vente	81,40
Contrôle de conception	71,09
Contrôle de bonne exécution	71,09
Contrôle de bonne exécution - visite supplémentaire suite à non conformité	53,58
Contrôle périodique de bon fonctionnement	86,55
Déplacement sans intervention	51,52

ANALYSES ET PRÉLÈVEMENTS

	En € HT
Prélèvement eaux usées ou Eau Potable (Chimie) ou Eau Potable (Bactériologie)	30,48
Analyse pH T° ou Conductivité ou Turbidité ou Chlore ou MES	7,29
Analyse Phosphore total ou Ortho phosphate ou Nitrate ou Ammonium ou Nitrite ou DCO	13,31
Analyse DBO ₅ ou Azote global	21,48

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200083352-20210213-31-CC-009-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2021
Affichage : 16/02/2021

ANNEXE 5

SPECIMEN DE FACTURES



Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
Hôtel communal - 1 place du Général Férrié
CS 60809 - 53006 Laval Cedex
Tel. : 02.43.49.43.11
Email : eau@agglo-laval.fr
Site Web: www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC
Accueil du lundi au vendredi
de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
le n° d'urgence, composez le 02-43-49-43-11
SIRET : 30008339200130

Expéditeur: TRESORERIE DU PAYS DE LAVAL

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVIERE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Trésorerie compétente

TRESORERIE DU PAYS DE LAVAL
26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53013 LAVAL Cedex
Tél. 02.43.49.34.43
Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h00 à 16h
(du lundi au vendredi)

Propriété desservie

10 PL DE L EGLISE
FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel
53940 ANHULLE

Abonné n° 40639 - Abonnement n° souscrit le 31/12/2016

FACTURE N°4063921800002 R du 14/12/2021

Rendue exécutoire le 14/12/2021 - Exercice 2021

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2020 : 120 m3
31/12/2019 : 120 m3
31/12/2018 : 120 m3

Votre consommation

EAU
ASSAINISSEMENT
ORGANISMES PUBLICS

120 m3

199,35 €
173,90 €
94,54 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 13/01/2022

467,79 €

détail au dos

MODALITES DE REGLEMENT

- PAIEMENT PAR INTERNET: En vous connectant sur www.payfp.gov.fr - identifiant de la collectivité : 024639 - référence de la dette : 2021-EA-00-4063921800002
- PAIEMENT PAR TIP: Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHEE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etabli. Guichet Compte", ou si elles sont erronées, jindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS SACRIFIER LE MONTANT DU TIP.
- PAIEMENT PAR CHEQUE: Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Épargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante: Trésorerie du Pays de Laval, 26 allée de Cambrai BP 31323 53013 Laval Cedex.
- PAIEMENT PAR VIREMENT: A libeller à l'ordre de la: Trésorerie Pays de Laval (EAU-Laval) - Banque de France BDFEFPHP00T FR87 3000 1004 5905 3600 0000 038
- PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE: Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX
- PAIEMENT EN ESPECE: (dans la limite de 3000€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.payfp.gov.fr/portal/paiement-proximité)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours: Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Form for TIP SEPA payment, including fields for amount (467,79 €), date, signature, and bank details. Includes instructions for filling out the form and a QR code for identity verification.

061010500211 DUPONT PIERRE

941133000175 35160040639218000020530224919706 46779

Facture n° 4063921800002 R	Propriété desservie 10 PL DE L EGLISE FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel 53940 AHUILLE	Diamètre 015	Point d'installation n° 270368D
-------------------------------	---	-----------------	------------------------------------

N° compteur	Opération	Période	Ancien index	Nouvel index	Consommation
FICTIF AHUILLE		De 31/12/20 au 31/12/21	480	600	120 m3

DISTRIBUTION DE L'EAU		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
Consom. Eau - T01 Consommation Eau	de 01/01/21 au 31/12/21	40,000	1,06700 €	42,68 €	5,3	45,03 €
	de 01/01/21 au 31/12/21	80,000	0,95300 €	76,24 €	5,3	80,41 €
Abonnement Eau	de 01/01/21 au 31/12/21	1,000	70,04000 €	70,04 €	5,3	73,89 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	de 01/01/21 au 31/12/21	1,000	34,88700 €	34,89 €	10,0	38,38 €
Red. Assainissement - T01 Redevance Assainissement	de 01/01/21 au 31/12/21	40,000	0,95800 €	38,32 €	10,0	42,11 €
	de 01/01/21 au 31/12/21	80,000	1,06100 €	84,88 €	10,0	93,37 €
TAXES REVERSEES						
Modernisation des réseaux de collecte	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,15000 €	18,00 €	10,0	19,80 €
Redevance sur la pollution domestique	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,3	37,98 €
Fonds départemental	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,29000 €	34,84 €	5,3	36,76 €
		HT: 435,89 €	TVA: 31,90 €	TTC: 467,79 €		

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau :

Prix de l'abonnement : 112,27 €

Prix TTC du litre d'eau : 0,00296 € (hors abonnement)

Les règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-lava.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.



Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
Hôtel communautaire - 1 place du Général Fourné
CS 60809 - 53008 Laval Cedex
Tel. : 02.43.49.43.11
Email : eau@agglo-laval.fr
Site Web : www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC
Accueil du lundi au vendredi
de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
les n° d'urgence : composer le 02-43-49-43-11
SIRET : 2000839200130

Trésorerie compétente

TRESORERIE DU PAYS DE LAVAL
26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53013 LAVAL Cedex
Tél. 02.43.49.34.43
Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h00 à 16h
(du lundi au vendredi)

Expéditeur: TRESORERIE DU PAYS DE LAVAL

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVIERE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Propriété desservie

10 PL CHRISTIAN D ELVA
FICTIF - fac. 120 m3 rapport annuel
53810 CHANGE

Abonné n° 40639 - Abonnement n° souscrit le 31/12/2016

FACTURE N°4063921800003 S du 14/12/2021

Rendue exécutoire le 14/12/2021 - Exercice 2021

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2020 : 120 m3
31/12/2019 : 120 m3
31/12/2018 : 120 m3

Votre consommation
EAU
ASSAINISSEMENT
ORGANISMES PUBLICS

120 m3
180,84 €
168,54 €
94,54 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 13/01/2022

441,92 €

MODALITES DE REGLEMENT

détail au dos

- PAIEMENT PAR INTERNET: En vous connectant sur : www.payfp.gouv.fr - identifiant de la collectivité : 024639 - référence de la dette : 2021-EA-00-4063921800003
- PAIEMENT PAR TIP: Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etabli, Guichet Complet", ou si elles sont étonnées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- PAIEMENT PAR CHEQUE: Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Épargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TP (non daté, non signé) à l'adresse suivante: Trésorerie du Pays de Laval - 26 allée de Cambrai BP 31323 53013 Laval Cedex.
- PAIEMENT PAR VIREMENT: A libeller à l'ordre de la: Trésorerie Pays de Laval (EAU-Laval) - Banque de France BOFEFRPP0CT FR67 3000 1004 5605 3600 0000 038
- PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE: Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX
- PAIEMENT EN ESPECE: (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.payfp.gouv.fr/portail/paiement-proximité)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours: Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Form for TIP (Titre Interbancaire de Paiement) with fields for amount (441.92), date, signature, and bank details. Includes instructions for filling out the form and a QR code for bank identification.

061010500211 DUPONT PIERRE
941133000175 68170040639218000030530224990706 44192

Facture n° 4063921800003 S	Propriété desservie 10 PL CHRISTIAN D ELVA FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel 53810 CHANGE	Diamètre 015	Point d'installation n° 270369E
-------------------------------	---	-----------------	------------------------------------

N° compteur	Opération	Période	Ancien index	Nouvel index	Consommation
FICTIF CHANGE		De 31/12/20 au 31/12/21	480	600	120 m3

DISTRIBUTION DE L'EAU		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
Abonnement Eau	de 01/01/21 au 31/12/21	1,000	39,6200 €	39,61 €	5,5	41,79 €
Consom. Eau - 100 Consommation Eau	de 01/01/21 au 31/12/21	40,000	1,34500 €	41,80 €	5,5	48,32 €
	de 01/01/21 au 31/12/21	80,000	1,07500 €	86,00 €	5,5	90,71 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	de 01/01/21 au 31/12/21	1,000	17,13800 €	17,18 €	10,0	18,89 €
Red. Assainissement - 100 Red. Assainissement	de 01/01/21 au 31/12/21	40,000	1,00000 €	41,20 €	10,0	45,32 €
	de 01/01/21 au 31/12/21	80,000	1,34300 €	93,84 €	10,0	102,34 €
TAXES REVERSEES						
Modernisation des réseaux de collecte	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,15000 €	18,00 €	10,0	19,80 €
Redevance sur la pollution domestique	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,29000 €	34,84 €	5,5	36,76 €
		HT: 411,65 €	TVA: 30,27 €	TTC: 441,92 €		

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau :

Prix de l'abonnement : 90,67 €

Prix TTC du litre d'eau : 0,00316 € (hors abonnement)

Les règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-ival.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.



Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
Hôtel communautaire - 1 place du Général Féré
CS 60009 - 53008 Laval Cedex
Tel : 02.43.49.43.11
Email : eau@agglo-laval.fr
Site Web : www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC
Accueil du lundi au vendredi
de 09h à 12h et de 13h00 à 17h00
En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
les n° d'urgence, composez le 02-43-49-43-11
SIRET : 20008335200130

Expéditeur: TRESORERIE DU PAYS DE LAVAL

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVIERE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Tresorerie competente

TRESORERIE DU PAYS DE LAVAL
26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53013 LAVAL Cedex
Tel. 02-43-49-34-43
Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h00 à 16h
(du lundi au vendredi)

Propriété desservie

10 PL DE L'EGLISE
FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel
53260 ENTRAINNES

Abonné n° 40639 - Abonnement n° souscrit le 31/12/2016

FACTURE N°4063921800004 T du 14/12/2021

Rendue exécutoire le 14/12/2021 - Exercice 2021

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2020 : 120 m3
31/12/2019 : 120 m3
31/12/2018 : 120 m3

Votre consommation

EAU
ASSAINISSEMENT
ORGANISMES PUBLICS

120 m3

230,36 €
167,78 €
94,54 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 13/01/2022

501,68 €

MODALITES DE REGLEMENT

détail au dos

- PAIEMENT PAR INTERNET: En vous connectant sur : www.payfp.gouv.fr - identifiant de la collectivité : 034639 - référence de la dette : 2021-EA-00-4063921800004
- PAIEMENT PAR TIP: Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHEE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etablis, Guechet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- PAIEMENT PAR CHEQUE: Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Épargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante: Trésorerie du Pays de Laval, 26 allée de Cambrai BP 31323 53013 Laval Cedex.
- PAIEMENT PAR VIREMENT: A établir à l'ordre de la: Trésorerie Pays de Laval (EAU-Laval) - Banque de France BOFEFR33XXX FIBR7 3000 1004 5905 3600 0000 030
- PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE: Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX -
- PAIEMENT EN ESPÈCE: (dans la limite de 3000€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un bureau de poste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Vous et délais de recours: Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Form for TIP SEPA payment, including fields for amount (501.68), date, signature, and bank details. Includes instructions for filling out the form and a QR code for bank identification.

061010500211 DUPONT PIERRE

941133000175 01180040639218000040530224979706 50168

Facture n° 4063921800004 T	Propriété desservie 10 PL DE L EGLISE FICTIF - tac: 120 m3 rapport annuel 53260 ENTRAMMES	Diamètre 015	Point d'installation n° 270370F
-------------------------------	--	-----------------	------------------------------------

N° compteur	Opération	Période	Ancien index	Nouvel index	Consommation
FICTIF ENTRAMMES		Du 31/12/20 au 31/12/21	480	600	120 m3

DISTRIBUTION DE L'EAU		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
Abonnement Eau	de 01/01/21 au 31/12/21	1,000	60,0600 €	60,04 €	5,5	63,34 €
Concom. Eau - TR1 Consommation Eau	de 01/01/21 au 31/12/21	40,000	1,47300 €	58,92 €	5,5	62,16 €
	de 01/01/21 au 31/12/21	80,000	1,34900 €	107,92 €	5,5	113,86 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	de 01/01/21 au 31/12/21	1,000	20,29000 €	20,29 €	10,0	22,32 €
Red. Assainissement - TR1 Redevance Assainissement	de 01/01/21 au 31/12/21	40,000	0,98000 €	39,20 €	10,0	43,12 €
	de 01/01/21 au 31/12/21	80,000	1,56300 €	95,04 €	10,0	102,54 €
TAXES REVERSEES						
Modernisation des réseaux de collecte	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,15000 €	18,00 €	10,0	19,80 €
Redevance sur la pollution domestique	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,29000 €	34,84 €	5,5	36,76 €
		HT: 468,25 €	TVA: 33,43 €	TTC: 501,68 €		

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau :

Prix de l'abonnement : 65,66 €

Prix TTC du litre d'eau : 0,00347 € (hors abonnement)

Les règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-levat.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.



Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
 Hôtel communautaire - 1 place du Général Féréol
 CS 60809 - 53008 Laval Cedex
 Tel. : 02.43.49.43.11
 Email : eae@agglo-laval.fr
 Site Web : www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC
 Accueil du lundi au vendredi
 de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
 En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
 les n° d'urgence, composer le 02.43.49.43.11
 SIRET : 2000835000130

Trésorerie compétente

TRESORERIE DU PAYS DE LAVAL
 26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53013 LAVAL Cedex
 Tél. 02.43.49.34.43
 Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
 et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h30 à 16h
 (du lundi au vendredi)

Expéditeur: **TRESORERIE DU PAYS DE LAVAL**

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVINIERE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Propriété desservie

10 PL. DE L'EGLISE
 FICTIF - Tac 120 m3 rapport annuel
 53970 L. HUSSIERIE

Abonné n° 40639 - Abonnement n° souscrit le 31/12/2016

FACTURE N°4063921800005 U du 14/12/2021

Rendue exécutoire le 14/12/2021 - Exercice 2021

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2020 : 120 m3
 31/12/2019 : 120 m3
 31/12/2018 : 120 m3

Votre consommation
 EAU
 ASSAINISSEMENT
 ORGANISMES PUBLICS

120 m3
154,92 €
106,30 €
94,54 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 13/01/2022

415,76 €

détail au dos

MODALITES DE REGLEMENT

PAIEMENT PAR INTERNET : En vous connectant sur : www.payfil.gov.fr - identifiant de la collectivité : 024639 - référence de la dette : 2021-EA-00-4063921800005
PAIEMENT PAR TIP : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHEE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etabli, Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
PAIEMENT PAR CHEQUE : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Epargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : Trésorerie du Pays de Laval - 26 allée de Cambrai BP 31323 53013 Laval Cedex.
PAIEMENT PAR VIREMENT : A l'initiative de l'ordre de la : Trésorerie Pays de Laval (EAU-Laval) - Banque de France BOFEFRPPCCT FR67 3000 1004 5805 3600 0000 038
PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - **MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX** -
PAIEMENT EN ESPÈCE : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partie à détacher suivant les pointillés

Montant en euros

415,76

Le TIP, c'est simple
 Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

M DUPONT PIERRE
 BAT A APPT 1
 6 RUE SOUCHU SERVINIERE
 53000 LAVAL

TIP SEPA
 Référence Unique de Mandat : TIPSEP40530220610000406392180000521
 ICS : FR72EAU514657
 Référence : 4063921800005
 Créancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES
 35908 RENNES CEDEX 9

★

Montant: **415,76 €**

DATE et LIEU _____ SIGNATURE _____



Joindre un Relevé d'identité bancaire

061010500211 DUPONT PIERRE

941133000175 34190040639218000050530224990706 41576

Facture n° 4063921800005 U	Propriété desservie 10 PL DE L'EGLISE FICTIF - fac 120 m3 rapport annuel 53970 L HUSSERIE	Diamètre 015	Point d'installation n° 270371G
-------------------------------	--	-----------------	------------------------------------

N° compteur	Opération	Période	Ancien index	Nouvel index	Consommation
FICTIF L HUSSERIE		De 31/12/20 au 31/12/21	480	600	120 m3

DISTRIBUTION DE L'EAU		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
Abonnement Eau	de 01/01/21 au 31/12/21	1,000	30,77100 €	30,77 €	5,5	32,46 €
Consum. Eau - TR Consommation Eau	de 01/01/21 au 31/12/21	40,000	1,03200 €	41,28 €	5,5	43,35 €
	de 01/01/21 au 31/12/21	80,000	0,93500 €	74,80 €	5,5	78,91 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	de 01/01/21 au 31/12/21	1,000	23,50000 €	23,50 €	10,0	25,85 €
Red. Assainissement - TR Redevance Assainissement	de 01/01/21 au 31/12/21	40,000	0,95800 €	38,32 €	10,0	42,15 €
	de 01/01/21 au 31/12/21	80,000	1,09200 €	87,36 €	10,0	96,00 €
TAXES REVERSEES						
Modernisation des réseaux de collecte	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,15000 €	18,00 €	10,0	19,80 €
Redevance sur la pollution domestique	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,29000 €	34,80 €	5,5	36,56 €
		HT: 386,87 €	TVA: 28,89 €	TTC: 415,76 €		

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau :

Prix de l'abonnement : 80,51 €

Prix TTC du litre d'eau : 0,00296 € (hors abonnement)

Les règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agplo-leval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.

Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
Hôtel communautaire - 1 place du Général Ferré
CS 60809 - 53008 Laval Cedex
Tel : 02.43.49.43.11
Email : eau@agglo-laval.fr
Site Web : www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC
Accueil du lundi au vendredi
de 08h à 12h et de 13h30 à 17h00
En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
les n° d'urgence, composez le 02.43.49.43.11
SIRET : 20008339200130

Tresorerie compétente

TRESORERIE DU PAYS DE LAVAL
26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53013 LAVAL Cedex
Tél. 02.43.49.34.43
Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h00 à 16h
(du lundi au vendredi)

Expéditeur: **TRESORERIE DU PAYS DE LAVAL**

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVINIERE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Propriété desservie

53 RUE DE LA PAIX
FICTIF- fac: 120 m3 rapport an
53000 LAVAL

Abonné n° 40639 - Abonnement n° souscrit le 01/01/2008

FACTURE N°4063921800001 Q du 14/12/2021

Rendue exécutoire le 14/12/2021 - Exercice 2021

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2020 : 120 m3
31/12/2019 : 120 m3
31/12/2018 : 120 m3

Votre consommation

EAU
ASSAINISSEMENT
ORGANISMES PUBLICS

120 m3

155,32 €
106,99 €
94,54 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 13/01/2022

416,85 €

MODALITES DE REGLEMENT

détail au dos

- **PAIEMENT PAR INTERNET**: En vous connectant sur : www.payfp.gouv.fr - identifiant de la collectivité : 024639 - référence de la dette : 2021-EA-00-4063921800001
- **PAIEMENT PAR TIP**: Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHEE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Établis, Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. **NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.**
- **PAIEMENT PAR CHEQUE**: Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Épargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : Trésorerie du Pays de Laval - 26 allée de Cambrai BP 31323 53013 Laval Cedex.
- **PAIEMENT PAR VIREMENT**: A libeller à l'ordre de la : Trésorerie Pays de Laval (EAU-Laval) - Banque de France BOFEFRPP0CT FR67 3000 1004 5005 3600 0000 038
- **PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**: Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépassement de la date d'échéance. - **MENTALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX** -
- **PAIEMENT EN ESPÈCE**: (dans la limite de 3000€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un bureau de poste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.payfp.gouv.fr/portal/paiement-proximité)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours: Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Partir à décaisser suivant les modalités

Montant en euros
416,85

Le TIP, C'est simple
Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

DATE et LIEU

SIGNATURE

M DUPONT PIERRE
BAT A SPTT 1
6 RUE SOUCHU SERVINIERE
53000 LAVAL

TIP SEPA
Référence Uniq des Mandats: TIPSEPA0530220610000406392180000121
ICS: FR72EAU514057
Référence: 4063921800001
Ordonnateur: EAU LAVAL AGGLOMERATION
Montant: **416,85 €**

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9**

Joindre un Relevé d'identité bancaire

061010500211 DUPONT PIERRE
941133000175 02150040639218000010530224994706 41685

Facture n° 4063921800001 Q	Propriété desservie 53 RUE DE LA PAIX FICTIF- tac 120 m3 rapport an 53000 LAVAL	Diamètre 015	Point d'installation n° 260509M
-------------------------------	--	-----------------	------------------------------------

N° compteur FICTIF	Opération	Période De 31/12/20 au 31/12/21	Ancien index 1 560	Nouvel index 1 680	Consommation 120 m3
-----------------------	-----------	------------------------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------

DISTRIBUTION DE L'EAU		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
Abonnement Eau	ds 01/01/21 au 31/12/21	1,000	33,91700 €	33,94 €	5,5	35,81 €
Consom. Eau - T01 Consommation Eau	ds 01/01/21 au 31/12/21	40,000	0,80400 €	32,56 €	5,5	34,39 €
	ds 01/01/21 au 31/12/21	80,000	1,05400 €	84,32 €	5,5	89,58 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	ds 01/01/21 au 31/12/21	1,000	25,64500 €	25,65 €	10,0	28,22 €
Red. Assainissement - T01 Redevance Assainissement	ds 01/01/21 au 31/12/21	40,000	0,80600 €	32,24 €	10,0	35,46 €
	ds 01/01/21 au 31/12/21	80,000	1,17400 €	93,92 €	10,0	103,31 €
TAXES REVERSEES						
Modernisation des réseaux de collecte	ds 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,15000 €	18,00 €	10,0	19,80 €
Redevance sur la pollution domestique	ds 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental	ds 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,29030 €	34,84 €	5,5	36,76 €
		HT: 387,87 €		TVA: 28,98 €		TTC: 416,85 €

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et réparation des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau :

Prix de l'abonnement : 64,03 €

Prix TTC du litre d'eau : 0,00294 € (hors abonnement)

Les règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-laval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.



Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
Hôtel communautaire - 1 place du Général Ferné
CS 60805 - 53008 Laval Cedex
Tel : 02.43.49.43.11
Email : eau@agglo-laval.fr
Site Web : www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC
Accueil du lundi au vendredi
de 08h à 12h et de 13h30 à 17h30
En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
les n° d'urgence, composez le 02.43.49.43.11
SIRET : 20008339200130

Trésorerie compétente

TRESORERIE DU PAYS DE LAVAL
26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53013 LAVAL Cedex
TEL : 02.43.49.34.43
Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h00 à 16h
(du lundi au vendredi)

Expéditeur: **TRESORERIE DU PAYS DE LAVAL**

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVIERE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Propriété desservie

10 IMP DE L EGLISE
FICTIF- fac 120 m3 rapport annuel
53970 MONTIGNE LE BRILLANT

Abonné n° 40639 - Abonnement n° souscrit le 31/12/2016

FACTURE N°4063921800006 V du 14/12/2021

Rendue exécutoire le 14/12/2021 - Exercice 2021

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2020 : 120 m3
31/12/2019 : 120 m3
31/12/2018 : 120 m3

Votre consommation

EAU
ASSAINISSEMENT
ORGANISMES PUBLICS

120 m3

192,32 €
181,13 €
94,54 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 13/01/2022

447,99 €

défait au dos

MODALITES DE REGLEMENT

- **PAIEMENT PAR INTERNET** : En vous connectant sur : www.paytp.gouv.fr - Identifiant de la collectivité : 024639 - référence de la dette : 2021-EA-00-4063921800006
- **PAIEMENT PAR TIP** : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SONEZ LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHEE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Etablis, Ouchet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
- **PAIEMENT PAR CHEQUE** : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Epargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : Trésorerie du Pays de Laval - 26 allée de Cambrai BP 31323 53013 Laval Cedex.
- **PAIEMENT PAR VIREMENT** : À libeller à l'ordre de la : Trésorerie Pays de Laval (EAU-Laval) - Banque de France BDFERRPPCCT FR87 3000 1004 5005 3600 0000 036
- **PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de dépaiement de la date d'échéance. - **MENSUALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX**
- **PAIEMENT EN ESPÈCE** : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours. Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le tribunal d'instance ou le tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €

Faire à détacher suivant les modalités

Montant en euros
447,99

Le TIP, c'est simple
Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

Mandat de paiement (SEPA) : un agrément de fermier de mandat vous autorise à solliciter à l'appui des institutions à votre banque pour débloquer votre compte, et votre banque à débloquer votre compte conformément aux instructions de l'émission. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions prévues dans le contrat que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélevement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de paiement (SEPA) provisoire. Votre signature est automatique pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

M DUPONT PIERRE
BAT A APPT 1
6 RUE SOUCHU SERVIERERE
53000 LAVAL

TIP SEPA

Référence Uniq de Mandat : TIPSEPAD530220610000406392180000621
ICS : FR2EAU514657
Région : 4063921800006
Crédancier : EAU LAVAL AGGLOMERATION
Montant : 447,99 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un Relevé d'identité bancaire

061010500211 DUPONT PIERRE

941133000175 52200040639218000060530224915706

44799

Facture n° 4063921800006 V	Propriété desservie MP DE L EGLISE FICTIF- fac 120 m3 rapport annuel 53970 MONTIGNE LE BRILL	Diamètre 015	Point d'installation n° 270372H
-------------------------------	---	-----------------	------------------------------------

N° compteur	Opération	Période	Ancien index	Nouvel index	Consommation
FICTIF MONTIGNE		De 31/12/20 au 31/12/21	400	600	120 m3

DISTRIBUTION DE L'EAU		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
Abonnement Eau	de 01/01/21 au 31/12/21	1,000	39,61200 €	39,61 €	5,5	41,79 €
Consom. Eau - TR1 Consommation Eau	de 01/01/21 au 31/12/21	40,000	1,18900 €	47,56 €	5,5	50,18 €
	de 01/01/21 au 31/12/21	80,000	1,18900 €	95,12 €	5,5	100,15 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	de 01/01/21 au 31/12/21	1,000	28,56000 €	28,56 €	10,0	31,42 €
Red. Assainissement - TR1 Redevance Assainissement	de 01/01/21 au 31/12/21	40,000	0,94800 €	37,92 €	10,0	41,71 €
	de 01/01/21 au 31/12/21	80,000	1,00000 €	80,00 €	10,0	88,00 €
TAXES REVERSEES						
Moderation des travaux de collecte	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,15000 €	18,00 €	10,0	19,80 €
Redevance sur la pollution domestique	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,88 €
Fonds départemental	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,29000 €	34,80 €	5,5	36,76 €
		HT: 417,61 €	TVA: 30,38 €	TTC: 447,99 €		

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et l'épuration des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau ;

Prix de l'abonnement : 73,21 €

Prix TTC du litre d'eau : 0,00312 € (hors abonnement)

Les règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-laval.fr rubrique EN T CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.



Pour tous renseignements :

SERVICE DES EAUX
 Hôtel communautaire - 1 place du Général Féréol
 CS 60609 - 53008 Laval Cedex
 Tél. : 02.43.49.43.11
 Email : eau@agglo-laval.fr
 Site Web : www.agglo-laval.fr / EN 1 CLIC
 Accueil du lundi au vendredi
 de 09h à 12h et de 13h00 à 17h00
 En dehors des horaires d'ouverture, pour connaître
 les n° d'urgence, composez le 02-43-49-43-11
 SIRET : 20008335200130

Trésorerie compétente

TRESORERIE DU PAYS DE LAVAL
 26 Allée de Cambrai - BP 31323 - 53013 LAVAL Cedex
 Tél. 02.43.49.34.43
 Accueil de 9h à 12h du lundi au vendredi
 et uniquement sur rendez-vous préalable de 13h00 à 16h
 (du lundi au vendredi)

Expéditeur: **TRESORERIE DU PAYS DE LAVAL**

Adresse facturation

M DUPONT Pierre
6 RUE SOUCHU SERVIERE
Bat A Apt 1
53000 LAVAL

Propriété desservie

10 PL DE L EGLISE
 FICTIF - fac 120m3 rapport annuel
 53970 NUILLE SUR VICIN

Abonné n° 40639 - Abonnement n° 270373J souscrit le 31/12/2016

FACTURE N°4063921800007 W du 14/12/2021

Rendue exécutoire le 14/12/2021 - Exercice 2021

Présentation simplifiée de votre facture

Consommations précédentes:

31/12/2020 : 120 m3
 31/12/2019 : 120 m3
 31/12/2018 : 120 m3

Votre consommation

EAU
 ASSAINISSEMENT
 ORGANISMES PUBLICS

120 m3

214,58 €
 163,12 €
 94,54 €

Messages et recommandations

SOMME A PAYER AVANT LE 13/01/2022

472,24 €

MODALITES DE REGLEMENT

détail au dos

- **PAIEMENT PAR INTERNET** : En vous connectant sur : www.payfp.gouv.fr - identifiant de la collectivité : 024639 - référence de la dette : 2021-EA-00-4063921800007
 - **PAIEMENT PAR TIP** : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque (ce n'est pas une autorisation de prélèvement automatique). DATEZ ET SIGNED LE TIP DANS LE CADRE PREVU ET RENVOYEZ-LE AU MOYEN DE L'ENVELOPPE A FENETRE FOURNIE, DUMENT AFFRANCHEE. Si vos références bancaires, postales ou de caisse d'épargne ne figurent pas dans la zone "Établis, Guichet Compte", ou si elles sont erronées, joindre vos nouvelles coordonnées bancaires. NE JAMAIS MODIFIER LE MONTANT DU TIP.
 - **PAIEMENT PAR CHEQUE** : Le chèque bancaire, postal ou de Caisse d'Épargne doit être établi à l'ordre du Trésorier du Pays de Laval et renvoyé avec le volet TIP (non daté, non signé) à l'adresse suivante : Trésorerie du Pays de Laval, 26 allée de Cambrai BP 31323 53013 Laval Cedex.
 - **PAIEMENT PAR VIREMENT** : A libeller à l'ordre de la : Trésorerie Pays de Laval (EAU-Laval) - Banque de France BDFEFPFPCCCT FR67 3000 1004 5905 3600 0000 038
 - **PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE** : Il peut être demandé à tout moment. Il présente l'avantage de supprimer tout envoi de votre part sans risque de décalage de la date d'échéance. - **MENTALISATION SUR DEMANDE AU SERVICE DES EAUX**
 - **PAIEMENT EN ESPECE** : (dans la limite de 200€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)

Pour toute réclamation, s'adresser au service des eaux. Voies et délais de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente, vous pouvez contester le bien fondé de la créance devant le Tribunal d'instance ou le Tribunal de grande instance de Laval si son montant est supérieur à 10000 €.

Montant en euros : 472,24

Le TIP, C'est simple
 Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

Partie à détacher suivant les modalités

DATE et LIEU : _____ SIGNATURE : _____

TIP SEPA
 Référence Uniq. de Mandat: TIPSEPA0530220810000406392180000721
 ICS: FR72EAU514657
 Référence: 4063921800007
 Créancier: EAU LAVAL AGGLOMERATION
 Centre d'encaissement:
**CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 35908 RENNES CEDEX 9**

Montant: 472,24 €

Joindre un Relevé d'identité bancaire



061010500211 DUPONT PIERRE
 941133000175 85210040639218000070530224993706 47224

Facture n° 4063921800007 W	Propriété desservie 0 PL DE L EGLISE FICTIF - fac 120m3 rapport annuel 53970 NUILLE SUR VICOF	Diamètre 015	Point d'installation n° 270373J
-------------------------------	--	-----------------	------------------------------------

N° compteur	Opération	Période	Ancien index	Nouvel index	Consommation
FICTIF NUILLE		De 31/12/20 au 31/12/21	480	600	120 m3

DISTRIBUTION DE L'EAU		Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	% TVA	Montant TTC
Abonnement Eau	de 01/01/21 au 31/12/21	1,000	62,14900 €	62,15 €	5,5	65,99 €
Consum. Eau - TVA Consommation Eau	de 01/01/21 au 31/12/21	40,000	1,35900 €	54,36 €	5,5	57,31 €
	de 01/01/21 au 31/12/21	80,000	1,08100 €	86,48 €	5,5	91,24 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement Assainissement	de 01/01/21 au 31/12/21	1,000	22,63600 €	22,62 €	10,0	24,88 €
Red. Assainissement - TVA Redevance Assainissement	de 01/01/21 au 31/12/21	40,000	0,81600 €	32,64 €	10,0	35,90 €
	de 01/01/21 au 31/12/21	80,000	1,36500 €	93,04 €	10,0	102,34 €
TAXES REVERSEES						
Moderatation des réseaux de collecte	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,15000 €	18,00 €	10,0	19,80 €
Redevance sur la pollution domestique	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,30000 €	36,00 €	5,5	37,98 €
Fonds départemental	de 01/01/21 au 31/12/21	120,000	0,29000 €	34,84 €	5,5	36,76 €
		HT: 440,53 €	TVA: 31,71 €	TTC: 472,24 €		

Lexique

Abonnement : Charge fixe indépendante de la consommation.

Eau : Correspond à la production et à la distribution de l'eau réellement consommée par l'abonné (nombre de m3).

Assainissement : Correspond à la collecte et réparation des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. Calculé sur la consommation eau ;

Prix de l'abonnement : 90,87 €

Prix TTC du litre d'eau : 0,00316 € (hors abonnement)

Les règlements de service et la synthèse annuelle sur la Qualité de l'Eau Distribuée sont consultables sur notre site www.agglo-laval.fr rubrique EN 1 CLIC / Eau et assainissement / Vos démarches en ligne. Ces documents peuvent être disponibles sur demande.

Redevance pollution : Sommes versées à l'agence de l'Eau Loire Bretagne, établissement public chargé de définir les objectifs de qualité de l'eau et de gérer les ressources. Elle finance les investissements nécessaires.

Fonds départemental : Redevance destinée à financer les travaux d'eau et d'assainissement des Collectivités de la Mayenne ainsi que les travaux d'intérêt départemental.

ANNEXE 6



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau

vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

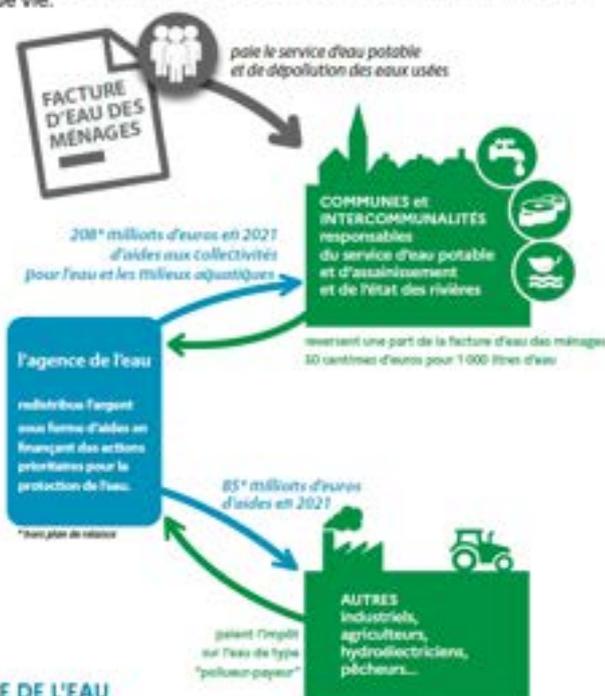
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,17 euros TTC par m³ (données agrégées disponibles - 2019).
www.services.eaufrance.fr/docs/SIFEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

l'article L.2204-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1007 du 8 août 2016 - art.31, impose à la ou maître ou à la ou président e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La fe mai e ou La fe président e de l'établissement public de coopération intercommunale a joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/pqqs/voe-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2022

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-jonc jusqu'à Nantes, de la Vaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Kerzia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Occitan

→ Site de Nantes (dép. 44 - 49 - 85)
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
ml-o-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17 rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
ml-o-mans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmillat sud - CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



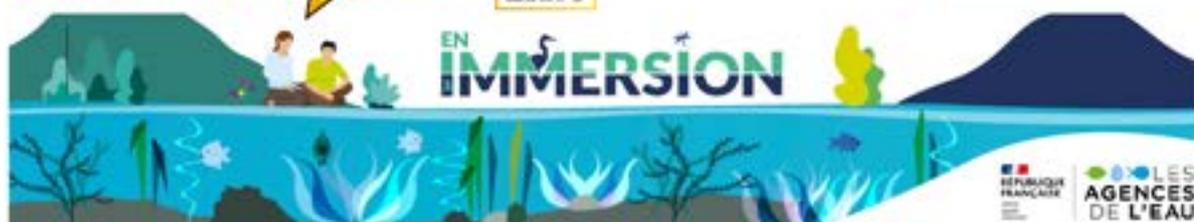
Suivez l'actualité    

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les **podcasts**



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

Florian Bercault : *On va passer à la taxe sur les enlèvements des ordures ménagères, une exonération pour les locaux industriels et commerciaux. Fabien Robin.*

- **CC90 - TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – EXONÉRATION DES LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – ANNÉE 2023**

Rapporteur : Fabien Robin

I - Présentation de la décision

En application de la loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, il appartient à Laval Agglomération, au titre de ses compétences et notamment de la collecte des ordures ménagères, de prendre avant le 15 octobre de chaque année, et ce, pour l'année suivante, les décisions relatives aux exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le code général des impôts prévoit que "les conseils municipaux (...) et les organes délibérant des groupements de communes lorsque ces derniers sont substitués aux communes pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (...) déterminent annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe".

Des demandes d'exonération ont été émises pour l'année 2023 pour certains locaux industriels ou commerciaux.

Pour ces locaux, Laval Agglomération n'intervient pas pour le ramassage des déchets :

- soit parce qu'il s'agit de locaux à usage commercial ou de dépôt commercial dans lesquels aucun déchet n'est déposé,
- soit parce que les entreprises se chargent elles-mêmes de l'évacuation et du traitement de leurs déchets.

Il convient de préciser que les éventuels logements et dépendances fonctionnels ne sont pas pris en compte dans les exonérations de TEOM.

La liste des exonérations est annexée à la présente délibération.

II - Impact budgétaire et financier

Chaque année, Laval Agglomération reçoit un état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les taux de la TEOM sont les suivants :

- 7,95 % : taux instauré sur les 20 communes de l'ex Laval Agglomération par délibération du conseil communautaire,
- 11 % : taux instauré sur la zone bourg des 14 communes de l'ex Communauté de communes du Pays de Loiron,
- 10 % : taux instauré sur la zone campagne des 14 communes de l'ex Communauté de communes du Pays de Loiron,

Le montant des bases d'imposition exonérées en 2022 est de 5 855 280 €.

Fabien Robin : *Oui Monsieur le Président. C'est une délibération qu'on présente tous les ans. La loi nous autorise à exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est adossée à la taxe foncière, les entreprises, les locaux commerciaux qui n'utilisent pas le service public, soit parce qu'ils ont un contrat privé, soit parce qu'ils ne produisent pas de déchets. On reconduit cette exonération, enfin on vous propose de reconduire cette exonération cette année qui représente globalement environ 500 000 € de recettes fiscales en moins sur un peu plus de 9 millions de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Voilà. Vous avez la liste détaillée pour chaque commune des professions concernées. C'est beaucoup la grande distribution, beaucoup l'artisanat aussi qui n'utilise pas le service avec les bacs mais qui cependant payent directement aux déchetteries quand ils vont déposer leurs matériaux. Ce n'est pas une absence de participation non plus pour les artisans, mais ils payent effectivement pour les types de déchets qui nous remettent à travers nos équipements, les déchetteries.*

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il a des questions ? Non ? Oui ? Patrick Péniguel.*

Patrick Péniguel : *Ce n'est pas une question sur l'exonération, c'est très bien l'exonération s'ils font leur travail. C'est ceux qui ont reçu leur taxe foncière dernièrement avec le taux de TEOM qui a augmenté. Si je me rappelle bien, il y a un an et demi, j'avais spécifié que c'était bien d'augmenter la TEOM, il n'y avait pas de problème, s'il y avait des services qui s'amélioreraient. Malheureusement, j'ai plein de remontées sur la commune sur les points d'apports volontaires. Les points d'apports volontaires, ça fait quelques semaines, je dirai même quelques mois qu'ils ne sont pas ramassés. Il y a des semaines où ce n'est pas ramassé. Les gens déposent à côté de ce fait comme il n'y a pas de ramassage. Un agent de la municipalité qui passe tous les lundis, plus ça va et plus sa camionnette est pleine comme ça n'a pas été ramassé. Je trouve que là vraiment la prestation à l'heure actuelle n'est vraiment pas correcte.*

Florian Bercault : *Fabien Robin.*

Fabien Robin : *Oui je vais essayer de répondre. Déjà première chose on a augmenté la taxe des ordures ménagères. On ne va pas refaire tout l'historique mais ce n'était d'abord pas pour apporter de nouveaux services. C'était pour répondre à une conjoncture qui nous créait un effet ciseaux. C'est que nous avons d'un côté l'augmentation des taxes de l'État, les taxes générales sur les activités polluantes, donc augmentation des dépenses, et de l'autre côté des recettes qui à l'époque baissaient. Aujourd'hui la conjoncture s'est inversée, peut-être pas pour longtemps non plus, mais on avait des recettes notamment de vente de matières qui baissaient. C'était d'abord pour répondre à ça. Si on n'avait pas fait ce choix-là, on a tous évoqué les conséquences, c'était faire appel au budget général donc voilà, budget général qui n'est pas censé financer cette politique déchets. Donc on a fait ce choix d'augmenter la taxe ensemble, aussi avec une ambition derrière. L'ambition oui d'améliorer les services certes, mais c'était aussi de mettre en place des actions de prévention qui elles ont démarré sur le compostage, sur le broyage, sur le zéro déchet. C'est aussi le virage que l'on doit prendre. Dernièrement dans les actualités, la cour des comptes a rappelé que la France était en queue de peloton au niveau européen sur la baisse du gisement de déchets, malgré des lois en chaîne depuis 15-20 ans qui nous incitent à changer nos comportements. Le résultat n'est pas là. Si on veut améliorer le résultat, il faut passer par la prévention. On a aussi financé la prévention avec cette augmentation de taxe dans les ordures ménagères, je voulais le rappeler. Après, sur les nouveaux services, effectivement les nouveaux services mettent un peu plus de temps que prévu à se mettre en place. Et là-dessus on était tous d'accord, effectivement, sur l'entretien des points d'apports volontaires. C'est principalement ici qu'il faut mettre notre effort de service supplémentaire. On a des devis en cours. Les prestations renforcées de ramassage autour de ces points d'apports volontaires sont prévues pour la fin d'année. Je n'ai pas de date exacte. Mais c'est délié d'ailleurs de la partie collectes. Il y a deux choses. Il y a vraiment ce ramassage autour des points, que ça soit les encombrants ou les déchets divers qui doit être renforcé, et là on est en train de caler ces prestations avec des prestataires, notamment de l'ESS du territoire. Et la deuxième chose c'est le ramassage. On a vécu deux choses. On a vécu une fin de marché chaotique avec un, pourtant, un poids-lourds français des déchets, mais qui n'a clairement pas mis les moyens, n'a pas assumé la situation estivale sur les remplacements de personnel notamment. Et c'est vrai qu'on n'a*

pas réussi à corriger le tir, à mettre suffisamment de pression pour qu'il mette les moyens en plein été. On en a tous subi les conséquences. Ça concerne bien l'apport volontaire donc les trois quarts de nos déchets qui sont en bacs eux ont été ramassés correctement et heureusement. Mais sur l'apport volontaire nos gros containers, effectivement, c'était chaotique cet été. 1^{er} septembre : changement de prestataire. Ça veut dire un prestataire qui découvre le territoire et là effectivement on a eu un peu d'aléas aussi sur le mois de septembre avec des débordements, principalement sur les containers à verres, les containers emballages, moins sur les containers ordures. Je suis un peu surpris d'entendre que les containers à ordures débordent aussi puisque là effectivement on a plutôt un suivi plus rapproché puisque c'était un prestataire local qui a pris la suite avec le même chauffeur, donc on est reparti avec les mêmes habitudes qu'avant. Ça ne s'est pas amélioré mais logiquement ça ne s'est pas trop dégradé. Les réponses, on en a eu du prestataire puisqu'évidemment aujourd'hui on a des échanges réguliers avec cet opérateur. L'exigence que l'on a eu c'est qu'il augmente les moyens. Depuis la semaine dernière, il a mis en place trois camions supplémentaires avec trois chauffeurs pour résorber le retard et stabiliser la qualité du service. Je ne sais si cette semaine ça a déjà eu des effets. Dans le secteur je ne vois rien de particulier, je regarde mes collègues mais sur le pays de Loiron, on n'a pas de conséquences particulières, et c'est le même prestataire donc je ne sais pas si ça se concentre sur la première couronne malheureusement, mais je n'observe pas sur nos communes de soucis particuliers aujourd'hui. Logiquement, avec les moyens supplémentaires mis en place depuis la semaine dernière, la situation doit être rétablie ou est sur le point de se rétablir. C'est la réponse que l'on a du prestataire. Aujourd'hui si ce n'est pas le cas on passera effectivement à des systèmes de pénalités, c'est prévu au contrat. Mais on a vécu cet aléa de démarrage, effectivement, le temps qu'il renforce les moyens pour corriger le tir.

Florian Bercault : Merci pour cette question. On l'a tous effectivement vécu dans nos communes, et la pression est forte de Fabien Robin sur le prestataire privé. Il ne faut pas lâcher. Je suis aux côtés de Fabien pour mettre la pression autant que possible car il est inacceptable que le contrat ne soit pas respecté et que les déchets ne soient pas ramassés convenablement. Christian Lefort.

Christian Lefort : Je ne vais pas en rajouter sur ce sujet-là parce que c'est effectivement le cas des difficultés qu'on rencontre, mais ce qui serait intéressant, c'est que sur ces sujets et les préoccupations qui sont évoquées, détaillées par Fabien, puissent nous être communiquées à nous pour que derrière on puisse avoir les informations et dire, voilà, ça bosse, il y a effectivement un nouveau prestataire qui est là, il va mettre trois camions supplémentaires, ça va se réguler, etc. Parce qu'on est un petit peu dans le vide. Donc pour répondre aux concitoyens, c'est important d'avoir ce dialogue pour que justement nos concitoyens, avec nous, on ne va pas leur dire, le problème des ordures ménagères ça ne nous concerne pas, non. Je veux dire on partage les problèmes et on essaie d'essuyer ça. Il faudrait une communication vers nous, vers les élus je pense quand on a des situations comme ça pour éviter de se trouver un peu pris au dépourvu sur la manière dont on doit informer nos concitoyens.

Fabien Robin : Tout à fait d'accord. Cette réponse malheureusement a mis un peu plus de temps à se formaliser. En fait le prestataire voulait nous envoyer un courrier officiel avec son plan d'action. En fait moi j'ai les informations orales. On attend le courrier officiel. Je n'ai pas d'informations écrites à vous transmettre mais on devait même, semaine dernière, envoyer à l'ensemble des maires, l'état de la situation, comme ça avait été fait fin août, voilà de la même manière. Un peu tous les mois, on vous donne une actualité de ce qu'il y a en place et de la qualité pressentie du service pour la semaine dernière puisqu'effectivement constater des défaillances c'est une chose, mais en être informé au préalable pour qu'on puisse communiquer et compenser, puisque cet été même la régie a compensé, on a des agents en régie qui ont complété les tournées d'apports volontaires, ordures ménagères, ce n'était pas forcément prévu dans leurs missions. On a tous compensé au niveau communal, au niveau des services, au niveau de Laval Agglomération aussi. Oui on vous doit cette information. J'en suis désolé effectivement. On était contraint par ce courrier officiel attendu par l'opérateur. Mais cette semaine normalement on attend leur courrier d'un jour à l'autre. Donc cette semaine vous avez un mail récapitulatif de la situation et du plan d'action. J'en prends l'engagement.

Florian Bercault : *Merci beaucoup pour cet engagement. Est-ce qu'il y a des observations autres ? Oui, Patrick Péniguel.*

Patrick Péniguel : *Je continue. Je sais très bien que ce n'est pas évident. C'est que la prestation s'améliore. C'est surtout ça. C'est ce qu'on recherche, que les apports volontaires, on en a 28 nous sur la commune, ça s'améliore parce qu'on a dit aux gens d'apporter dans les points d'apports volontaires et je pense que ce qu'il se passe, c'est comme la partie cartons est pleine, ils mettent ça dans les ordures ménagères ce qui fait qu'à la fin du week-end c'est ordures ménagères. On se demande si ça ne serait pas mieux qu'il y ait des passages le vendredi. C'est tout mais c'est un sujet qui ennuie les maires.*

Florian Bercault : *Oui effectivement quand le service n'est pas fait c'est ennuyeux. Au-delà de ça on avait quand même convenu des prestations supplémentaires sur la propreté de ces points d'apports volontaires, le renforcement de leur propreté. C'est une demande de tous nos concitoyens d'où le travail qui s'accélère de contractualisation des entreprises, notamment d'insertion.*

Fabien Robin : *Je peux me permettre de répondre sur un dernier point. Tout ce travail était prévu. Ce que l'on peut aussi admettre c'est qu'on a une situation interne en mode dégradé avec une absence de cadre, des recrutements qu'on n'arrive pas, enfin des postes qu'on n'arrive pas à pourvoir, malgré les publicités qui sont passées. C'est vrai que cette absence de cadre ne nous a pas permis de gérer complètement la situation et de mettre la pression suffisamment sur les opérateurs. On a des opérateurs qui n'étaient pas à la hauteur et en interne un manque d'encadrement pour gérer cette situation. C'est aussi pour cela que la situation a duré dans le temps. Et les nouvelles prestations, clairement, c'est parce qu'il faut aussi ce temps d'encadrement pour les délimiter et passer les contrats. J'espère qu'on va pourvoir ces postes rapidement pour qu'on reprenne un rythme de croisière suffisant pour répondre aux objectifs qualité que l'on a.*

Florian Bercault : *Merci pour ces éléments de réponse. Je vous propose de voter cette délibération sur l'exonération.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante

N° 090/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – EXONÉRATION DES LOCAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – ANNÉE 2023

Rapporteur : Fabien Robin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1521-III,

Vu la loi du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le tableau annexé à la présente délibération,

Considérant que chaque année les locaux à usage industriel ou commercial peuvent faire l'objet d'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Que certains propriétaires de locaux à usage industriel ou commercial ont sollicité l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) puisqu'ils procèdent à l'évacuation et au traitement de leurs déchets assimilés aux ordures ménagères par un autre biais que celui du service public de gestion des déchets,

Après avis favorable de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Pour l'année 2023, les établissements figurant dans la liste annexée à la délibération sont exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
007	ZB	145-153-201	ZI de la Carie	53210 Argentré	Sté Nouvelle Concorde SAS	Véronique HARZALLAH	Laval Agglomération	1 place du GI Fermé	53000 LAVAL
007	ZB	199	Z.A. la Carie	53210 Argentré	EURL BELLIER	M. BELLIER	M. BELLIER Samuel	6 impasse des Bolets	53210 Argentré
007	ZB	97	Z.A. la Carie	53210 Argentré	Techni Industrie	M. LELASSEUX	SCI G3F	La Fraissière	53960 BONCHAMP les Laval

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
026	C	1034	Neuville	53320 BEAULIEU SUR OUDON	WTP Créavert		DURAND William	Neuville	53320 BEAULIEU SUR OUDON

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
034	AA	103-104-223-266	Impasse de Barbé	53960 BONCHAMP les Laval	A-LEX	Carol FOUBERT	AZUR COBALT	93 Bd Ampère	53000 LAVAL
034	AL	201-203	ZI du sud 6 Bd des grands Bouessays	53960 Bonchamp les Laval	Sté COURCELLE	Mme BRUNET	SCI la Courtilerie	ZI du sud 6 Bd des grands Bouessays	53960 Bonchamp les Laval
034	AL	56-165	Zone Industrielle 1 rue Viloiseau	53960 BONCHAMP les Laval	Boutlier Automobile SARL	M. DELAUNEY	SARL Le Moulin du Domaine M. JARDIN	60 Chemin du Préfet	53960 BONCHAMP les Laval
034	ZN	34	A81 Aire de la Mayenne Bi sens	53960 BONCHAMP les Laval	SARL Malandrye - Avia Laval PICOT	M. FUZIER	PICOTY AUTOROUTE	A81 Aire de la Mayenne Bi sens	53960 Bonchamp
034	AA	257 - 171	Z.I de la Chambrouillère	53960 BONCHAMP les Laval	Techni Industrie	M. LELASSEUX	SCI GFL	Z.I de la chambrouillere	53961 BONCHAMP les Laval
034	AL	248; 184	Rue Pierre Lemonnier	53960 BONCHAMP les Laval	SARL T.C.I.	M. CLAUDE Michel	SCI J.M.C	13 bd des Grands Bouessayes	53960 BONCHAMP les Laval
034	AA	184	3 rue de la Chambrouillère	53960 BONCHAMP les Laval	Guyon Métal	Dominique GUYON	Dominique Guyon - Guyon métal	Montassis	53961 BONCHAMP les Laval

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
O40	ZE	17-47	15 rue de Normandie	53410 BOURGON	SARL Cantais - garage Wihtol De Wenden	S. CANTAIS	CANTAIS Sébastien	La Lande de Laubriais	53410 BOURGON

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
O54	YI	138	Rue du Commandant Cousteau	53810 CHANGE	DECATHLON	L. ARMAS	SA DECATHLON	4 Bd de Mons	59650 VILLENEUVE D'ASCO
O54	AD	227-77	ZA 3 rue des Rouliers	53810 CHANGE	SARL BARON	M. BARON	SCI BATISAMBAR	ZA 3 rue des Rouliers	53810 CHANGE
O54	YH	186-190	ZA Les Morandières	53810 CHANGE	TCSA / Transports BUFFET	M. BUFFET	SCI ELEZA	ZA de la Croix des Landes	53940 St Berthevin
O54	YC	87	Rte de Niaffes - Allée des Charmilles	53810 CHANGE	Maison de retraite Les Charmilles	Mme LENEVEU	Méduane Habitat	15 Quai Gambetta	53007 LAVAL
O54	ZC	36-40-42 44-72-74 107	La Jarillais- La Cousinière-La Verrerie-La Déoire-	53810 CHANGE	SECHE éco industries	Mme HAY	SECHE éco industries	Les Hêtres	53810 CHANGE
O54	ZD	35	La Guichardière	53810 CHANGE	SECHE éco industries	Mme HAY	SECHE éco industries	Les Hêtres	53810 CHANGE
O54	ZH	10,12,13	Les Hêtres-L'oisonnière	53810 CHANGE	SECHE éco industries	Mme HAY	SECHE éco industries	Les Hêtres	53810 CHANGE
O54	ZO	36	La Boutraie	53810 CHANGE	SECHE éco industries	Mme HAY	SECHE éco industries	Les Hêtres	53810 CHANGE
O54	AP	34-61-63 65-68-70	Bd Galilée	53810 CHANGE	SA Transports BREGER	V. LESAGE	BOS SA TRANSPORTS BREGER	28 rue des Chênes BP 44229	53940 St Berthevin
O54	AD	O55	Z.A., 3 rue des Bordagers	53810 CHANGE	BORDEAU Menuiserie	M. et Mme BORDEAU Serge	M. et Mme BORDEAU Serge	3 rue des Bordagers	53810 CHANGE
O54	YH	104	Rte de Mayenne Niaffes	53810 CHANGE	Maine Carrelage	M. PIQUET	SCI Le Carrefour	Rte de Mayenne Niaffes	53810 CHANGE
O54	AO	85-95-96	296 Route de Mayenne	53810 CHANGE	Garage des Pommerais SAS	M. GRANDRIE	Premium Automobiles	296 Rte de Mayenne BP 2019	53810 CHANGE
O54	AP	51-91	Les Touches	53810 CHANGE	LACTALIS	F. PEIGNET	LACTALIS	10 rue Adolphe Beck	53000 LAVAL
O54	AP	O2-O3- O4-O6	Les Morandières	53810 CHANGE	LACTALIS	F. PEIGNET	LACTALIS	10 rue Adolphe Beck	53000 LAVAL
O54	AO	22-23- 24	104 Boulevard de Buffon	53810 CHANGE	BEAUPLET	M. DENIAU	BEAUPLET	74 Boulevard Léon Bollée	53000 LAVAL
O54	YC	78	Z.I. de la Biochère	53810 CHANGE	SARL Paillard	Paillard Valentin	SCI VERJAC	Z.I. de la Biochère	53810 CHANGE
O54	ZD	67 - 91	Les Chênes secs	53810 CHANGE	Terrena	Mme LAHAYE	Terrena	La Noëlle	44120 ANCENIS

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
O94	A	1497	826 Route de Nuillé	53260 ENTRAMMES	SARL Piquet Stockage	M. PIQUET Antoine	SCI de l'Abbaye	Aviré	53200 AZE
O94	AK	29	Zone Artisanale du Riblay	53260 ENTRAMMES	M. GILOT Henri	M. GILOT Henri	SCI GMP R IMMO	Zone Artisanale du Riblay	53260 ENTRAMMES

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
O45	A	580	1000 route de Port Brillet - PA intercommunal	53410 LA BRULATTE	EURL Jérémy Rossignol	J. ROSSIGNOL	Rossignol Landais	8 rue Pasteur	53410 PORT BRILLET
O45	ZH	150-166	ZA de Parigné	53410 LA BRULATTE	Bennes Beaussier	E. BEAUSSIER	SCI Parigné	8 rue des Genêts	53410 LA BRULATTE
O45	A	625	Parc d'activités	53410 LA BRULATTE	SARL LBE	N. MINIER	Laval Agglomération	1 place du Gl Ferrié	53000 LAVAL
O45	A	581-584	Parc d'activités	53410 LA BRULATTE	GIRAULT Hervé SARL	H. GIRAULT	SCI Vieval	51 rue des Rochers	53410 PORT BRILLET
O45	ZH	147	ZA de Parigné	53410 LA BRULATTE	WTP Créavert	W. DURAND	LANDAIS Jean Marc	Rue du Bois	53410 LA BRULATTE

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
130	BX	838-290	4 avenue des Français Libres	53000 LAVAL	polyclinique du Maine	J PAVION	SAS ICADE SANTE	35 Rue gare	75166 PARIS
130	DH	117	11 Rue Jean Guehenno	53000 LAVAL	SARL Euro décap - SARL ROSHA	D.BRANCHU	SCI SARD	Le Verger	53320 Ruillé le Gravelais
130	DO	177	2 rue Simone Veil	53000 LAVAL	SAS MAILLARD Espace Aubade	M GIBEAU Yann	SAS MAILLARD ESPACE AUBADE	Rue Lazare Camot BP 99	61003 ALENCON
130	DR	102	Avenue M Delattre de Tassigny	53000 LAVAL	St Maciou	J. NOVAIS	SI MACLOU	330 rue Camot	59150 Wattrelos
130	AP	167	20 rue Cugnot	53000 LAVAL	Energie +	D. GIULIANI	SCI ADG 53	20 rue Cugnot	53000 LAVAL
130	ZD	82	Rue de Londres	53000 LAVAL	Distri-center	M. DESPREZ	Foncière Massena SAS Celtat	ZA La Mottais	35140 St Aubin du Cormier
130	DR	101	46 Av De Lattre de Tassigny	53000 LAVAL	Carrefour	Mme FEUVRE	CARREFOUR	46 Av De Lattre de Tassigny BP 0235	53002 LAVAL Cedex
130	DD	68	Rue André Chateau	53000 LAVAL	BUT	Mme HOGNON	SCI LONBUT	18 rue des Mûriers	53400 CRAON
130	DD	69	1 rue Paul Mer	53000 LAVAL	BUT dépôt	Mme HOGNON	SCI LONBIS	18 rue des Mûriers	53400 CRAON
130	AR	O13-O16	195 Avenue de Chanzy	53000 LAVAL	Bncomarché SAS Jedima	F. COUREL	SA JEDIMA	SCI Foncière Chabrières 11 allée des Mousquetaires	91078 BOMDOUFLE
130	AP	247	5 et 9 rue Marcellin Berthelot	53000 LAVAL	SARL MAP	B. LUCAS	SARL SAFIL	174 à 184 Rte de Mayenne	53000 LAVAL
130	AP	247	174 Rte de Mayenne	53000 LAVAL	SA BAL	B. LUCAS	SARL SAFIL	174 à 184 Rte de Mayenne	53000 LAVAL
130	AP	266	29 rue Marcellin Berthelot	53000 LAVAL	SARL LUCAS REHA	B. LUCAS	SARL SAFIL	174 à 184 Rte de Mayenne	53000 LAVAL
130	AP	247-266	9 et 27 rue Marcellin Berthelot	53000 LAVAL	SARL LUCAS	B. LUCAS	SARL SAFIL	174 à 184 Rte de Mayenne	53000 LAVAL
130	CV	96	Domaine de Montrons	53000 LAVAL	Plaine Etude Ecovia	M. VEUGEOIS	SCI du Morgon	17 Rue du Rocher	53940 Le Genest st Isle
130	AR	215	24 rue Ste Melaine	53000 LAVAL	LIDL	A. GOUABAULT	Natixis Lease Immo	4 Place de la Coupole	94220 Charenton
130	DO	33	40 rue Léon Jouhaux	53000 LAVAL	SARL Brunet	M-L. BRUNET	SCI D4B	La Haute Cohue	53240 ST JEAN SUR MAYENNE
130	DK	233	20 Bd Voiney	53000 LAVAL	SARL GREVET	M. DE PONTBRIAND	SCI LAVAL ALIGNES	20 Bd Voiney BP 0711	53007 LAVAL Cedex
130	DK	233	20 Bd Voiney	53000 LAVAL	SARL PREVOSTO	M. DE PONTBRIAND	SCI LAVAL ALIGNES	20 Bd Voiney BP 0711	53007 LAVAL Cedex
130	AP	570	Bd Ampère	53000 LAVAL	ALT	M. BUFFET	SCI Les Graumeries	Z.A de la Croix des Landes	53940 St Berthevin
130	AP	182	des Touches - 36 Bd Léon Bole	53000 LAVAL	Médiane Habitat	Tony DAVID	Médiane Habitat	ZI des Touches	53000 LAVAL
130	CV	82	Zone des Montrons	53000 LAVAL	SARL FRETIGNE	M. FRETIGNE	M. FRETIGNE	La Blanchisserie	53810 CHANGE
130	DP	91	Bd Du Guesclin Allée Charrie	53000 LAVAL	KFC SARL LAVAL 1	Virginie AVENARD 09 52 40 22 92	SARL NOGA - SAS Laval 1	Bat A Parc du bois Cesbron	44700 ORVAULT
130	DO	18	260 Rue de Bretagne	53000 LAVAL	Auto Distribution	M. MOYON	M. HUAUME	252 Rue de Bretagne	53000 LAVAL
130	AT	481	61 Bd Félix Grat	53000 LAVAL	Carrefour Market	Mme CHARLOT	CSFF	61 Bd Félix Grat	53000 LAVAL

09/08/2022

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
130	AR	13-15-168-169-170-200	195 Avenue de Chanzy	53000 LAVAL	Intermarché Bistrot du Marché	E. JOUZEL	SA DOFA	SCI Foncière Chabrières 11 allée des Mousquetaires	91078 BOMDOUFLE
130	AR	43	Rue Ste Melaine	53000 LAVAL	Point P	E. LEDUC	TROUILLARD SA	4 Bd Jean Moulin BP 70505	44006 NANTES Cedex 1
130	DO	68	318 rue de Bretagne	53000 LAVAL	Point P	E. LEDUC	TROUILLARD SA	4 Bd Jean Moulin BP 70505	44006 NANTES Cedex 1
130	BM	359	59 Chemin des Merceries	53000 LAVAL	Maison de la Lingerie	M. PAUCHARD	SCI DOUBAA 3	Coboc	53970 Montigné Le Britant
130	BW	169	5010F La Gauthie	53000 LAVAL	Transports BUFFET	M. BUFFET	Sté Transports BUFFET	Z.A de la Croix des Landes	53940 St Berthevin
130	BW	169 - 218	72 rue du Pont au Chat	53000 LAVAL	Transports BUFFET	M. BUFFET	Sté Transports BUFFET	Z.A de la Croix des Landes	53941 St Berthevin
130	DB	80	51 Rue du Chef de Bataillon Henri Genet	53000 LAVAL	HDJ Laval Est		LMA	17 rue franche comté	53000 LAVAL
130	BO	25-26-44	50 Chemin du préfet	53000 LAVAL	ECOPAL	M. MALLET	CAP Cérés Immo	20 Rue des Graumes BP 4225	53942 St Berthevin
130	DM	152-153-163-164-170-189	Bd des Loges	53000 LAVAL	SCI Les Chênes BREGER	V. LESAGE	BOS SA TRANSPORTS BREGER	28 rue des Chênes	53940 St Berthevin
130	ZD	O23	60 Av de la Communauté Européenne	53000 LAVAL	E. LECLERC	M. JAUD	SA NICODIS	60 Av de la Communauté Européenne BP 0205	53002 LAVAL Cedex
130	DP	O021	9 Rue Robert Vauxion	53000 LAVAL	TOULLER Organisation	D. ALEXANDRE	SCI Vauxion	9 rue Robert Vauxion	53000 LAVAL
130	AO	O45-195	36 Avenue de Mayenne	53000 LAVAL	Garage des Pommerais	M. GRANDRIE	M. LEBEL	36 Av de Mayenne BP 2019	53020 LAVAL Cedex 9
130	AP	247	174 Rte de Mayenne	53000 LAVAL	Garage des Pommerais Skoda	M. GRANDRIE	SARL SAFIL	174 à 184 Rte de Mayenne	53000 LAVAL
130	BC	5-78-163-196-197-369-371-373-375	Rue des Pêcheurs	53000 LAVAL	Lactalis	F. PEIGNET	LACTALIS	Rue Adolphe Beck	53000 LAVAL
130	BC	15-201-202	Bd Francis le Basser	53000 LAVAL	Lactalis	F. PEIGNET	LACTALIS	Rue Adolphe Beck	53000 LAVAL
130	BC	6-7-11-115-156-157-158-198-199-200-282	Rue A. Beck	53000 LAVAL	Lactalis	F. PEIGNET	LACTALIS	Rue Adolphe Beck	53000 LAVAL
130	AZ	512-513-530	Rue A. Beck	53000 LAVAL	Lactalis	F. PEIGNET	LACTALIS	Rue Adolphe Beck	53000 LAVAL
130	AZ	428	Rue Capitaine Paul Normand	53000 LAVAL	Lactalis	F. PEIGNET	LACTALIS	Rue Adolphe Beck	53000 LAVAL
130	AZ	376-395-396	Bd Francis le Basser	53000 LAVAL	Lactalis	F. PEIGNET	LACTALIS	Rue Adolphe Beck	53000 LAVAL

09/08/2022

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
130	AZ	77-78-79 311-312- 313-411- 434-435- 436-445- 451-509- 516	Bd Francis le Basser	53000 LAVAL	Lactalis	F. PEIGNET	LACTALIS	Rue Adolphe Beck	53000 LAVAL
130	AZ	125-126- 127-128- 154-155- 157-164- 378-398- 399-400- 401	Rue de la Fourmière	53000 LAVAL	Lactalis	F. PEIGNET	LACTALIS	Rue Adolphe Beck	53000 LAVAL
130	AZ	304-305- 306-307- 308-309- 310-408	Impasse du Pont Perray	53000 LAVAL	Lactalis	F. PEIGNET	LACTALIS	Rue Adolphe Beck	53000 LAVAL
130	AP	115	74 Boulevard Léon Bollée	53000 LAVAL	Beauplet	M. DENIAU	BEAUPLET	74 Boulevard Léon Bollée	53000 LAVAL
130	AP	321-394	93 Bd Ampère	53000 LAVAL	Transports Rapides du Maine	M. FOUBERT	SCI JANICK	93 Bd Ampère BP 2134	53021 LAVAL Cedex 9
130	AP	480-481- 506	Impasse Gallée	53000 LAVAL	E L M	M. FOUBERT	SCI LORANE	93 Bd Ampère BP 2134	53021 LAVAL Cedex 9
130	AP	392-393- 457	Rue des Frères Lumières	53000 LAVAL	E L M	M. FOUBERT	SCI MARINE	93 Bd Ampère BP 2134	53021 LAVAL Cedex 9
130	DP	56	60 rue des Alignés	53000 LAVAL	Sarl Paillard et Fils	Mme PAILLARD	Sarl Paillard et Fils	Rue des Alignés	53000 LAVAL
130	CV	6-67-68- 72-74-75- 78	La trottoière Rte de Fougères	53000 LAVAL	GIFI Ides Déco	F. TRABICHET	MAG LAVAL	ZI la Barbrière BP 225	47300 Villeneuve sur Lot
130	CW	08-11	La trottoière Rte de Fougères	53000 LAVAL	GIFI Ides Déco	F. TRABICHET	MAG LAVAL	ZI la Barbrière BP 225	47300 Villeneuve sur Lot

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
039	A	58	Route de Laval	53410 LE BOURGNEUF LA FORET	Super U - SAS Chaubodis	E. CHAUVIERE	SAS Chaubodis	Route de Laval	53410 LE BOURGNEUF LA FORET
039	C	2521	Route de Laval	53410 LE BOURGNEUF LA FORET	Super U - SAS Chaubodis	E. CHAUVIERE	SAS Chaubodis	Route de Laval	53410 LE BOURGNEUF LA FORET
039	A	208	25 rue Principale	53410 LE BOURGNEUF LA FORET	Botin François - Le café des Sports	F. BOITTIN	François Botin	25 rue Principale	53410 LE BOURGNEUF LA FORET
039	A	2230	Le Haut Domin	53410 LE BOURGNEUF LA FORET	Lamarche Denis	D. LAMARCHE	De La Auca	Le Haut Domin	53410 LE BOURGNEUF LA FORET
039	A	141	15 place de l'Eglise	53410 LE BOURGNEUF LA FORET	SARL Gautier concept	S. GAUTIER	M. GAUTIER	La Pervanchère	53380 LA CROIXILLE
039	C	362	Route de Launay Villers	53410 LE BOURGNEUF LA FORET	S-FOP	M. BRILLET	SPI	Route de Launay Villers	53410 LE BOURGNEUF LA FORET
039	C	2342- 0078	Route de Laval	53410 LE BOURGNEUF LA FORET	Palicot	M. BRILLET	Brillet Immo	9 Rond point des Chênes	35500 VITRE
039	A	2501	ZA de la Fontaine - La Grande Lande	53410 LE BOURGNEUF LA FORET	LBSP	S. LINAY	M. et Mme LINAY	Le petit Fresnay	53410 LE BOURGNEUF LA FORET
039	A	1932	11 rue du Trianon	53410 LE BOURGNEUF LA FORET	Maison de retraite Pierre Guichenev	M. LAIR	Association de la maison de retraite	11 rue du Trianon	53410 LE BOURGNEUF LA FORET
039	A	2231- 2232	3 rue des Landes	53410 LE BOURGNEUF LA FORET	SAS Agri-négoce Ouest	C. NOIR	M. LUCAS Alain	L'Hotellerie	53410 LE BOURGNEUF LA FORET
039	A	2516	2 rue du Doué	53410 LE BOURGNEUF LA FORET	Garage Cournez	S. COURNEZ	Holding Cournez	2 rue du Doué	53410 LE BOURGNEUF LA FORET

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
103	A	941-157-158	ZA de Glatigné	53940 LE GENEST ST ISLE	PORSOLT SAS	M. JAMARD	PORSOLT SAS	ZA de Glatigné	53940 LE GENEST ST ISLE
103	AI	67	Route de St Berthevin	53940 LE GENEST ST ISLE	Garage Garnier automobiles	B. GARNIER	M. et Mme GARNIER	7 rue de l'Etamoire	53940 LE GENEST ST ISLE
103	AH	29-34-115-116-202-203-204-205-206-213	Route des Chênes secs	53940 LE GENEST ST ISLE	SAS Janvier Labs	D. SALMON	Les copropriétaires	Les Houillères	53940 LE GENEST ST ISLE
103	AI	51	Route des Chênes secs	53940 LE GENEST ST ISLE	SAS Janvier Labs	D. SALMON	Janvier Labs	Route des Chênes secs	53940 LE GENEST ST ISLE
103	ZK	9	Route des Chênes secs	53940 LE GENEST ST ISLE	SAS Janvier Labs	D. SALMON	Les copropriétaires	Les Houillères	53940 LE GENEST ST ISLE
103	AC	262	ZA de la Vallée Verte	53940 LE GENEST ST ISLE	Launay fenêtres	P. LAUNAY	Du Haut Bourg	ZA de la Vallée Verte	53940 LE GENEST ST ISLE
103	A	0952-0954-0955-0957-0958-0959-0960	ZA de Glatigné	53940 LE GENEST ST ISLE	STSM	L. PELOIL	STSM Immo	ZA de Glatigné	53940 LE GENEST ST ISLE
103	AB	5	ZA de la Vallée Verte - 2070 route de La Lucette	53940 LE GENEST ST ISLE	SARL A F Métallerie	P. AUVBREE	AFI	ZA de la Vallée Verte	53940 LE GENEST ST ISLE

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
119	AO	190	ZA de l'Aubépin (lot 7)	53970 L'HUISSERIE	SARL AUBEDIS (SUPER U)	J.L. DESLANDES	SCI SOCAGI	ZA de l'Aubépin	53970 L'HUISSERIE

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
137	ZX	362	Zone de Chantepie	53320 LOIRON-RUILLE	Garage Olivier Duval	O. DUVAL	SCI Patolisty	25 bis rue d'Anjou	53320 LOIRON-RUILLE
137	ZX	361-255-256-257-361	RD 115 Chantepie	53320 LOIRON-RUILLE	U Express - SAS Loirondis	A. CHAUVIERE	SAS Loirondis	RD 115 Chantepie	53320 LOIRON-RUILLE
137	ZX	370	Zone de Chantepie	53320 LOIRON-RUILLE	Cuisines & vous - Clavreul Jérémie	J. CLAVREUL	Clavreul		
137	B	673	Bel-Air - Ruillé	53320 LOIRON-RUILLE	SARL Pascal Angot	P. ANGOT	SCI Guideloise	Bel-Air - Ruillé	53320 LOIRON-RUILLE
137	C	1102	La Grande Roche	53320 LOIRON-RUILLE	Atelier bois et structure	C. SOGLET	SCI Des Chimilles	32 rue Principale	53320 LOIRON-RUILLE
137	ZT	121-245-246-252	32 rue d'Anjou	53320 LOIRON-RUILLE	POL 53	N. MINIER	La Prairie	ZA Le Chatelier	53940 ST BERTHEVIN

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
140	ZM	159	2 Rue René Coty ZA de Beausoleil	53950 LOUVERNE	SARL SBM LUCAS CONSTRUCTION	B. LUCAS	SARL SAFIL	174 à 184 Rte de Mayenne	53000 LAVAL
140	ZL	51-175-176-178	Bd de la communication	53950 LOUVERNE	Wilo Salmson - CEVA Sogeval Campus	M. BUFFET	SCI HENRIELA	Rue des Giraumeries	53940 St Berthevin
140	ZD	43 - 68	ZA du Pont Martin N°2	53950 LOUVERNE	Menuiserie LANCELIN	M. COUGOULIC	SCI CM2L	Le petit Montfours	53240 MONTFLOURS
140	ZN	69P	Rue René Coty	53950 LOUVERNE	Transports BUFFET	M. BUFFET	SCI ELEZA		53940 St Berthevin
140	ZL	51-175-176-178	ZA Auroroutière Bd de la Communication	53950 LOUVERNE	MANN-HUMMEL	M. GESBERT	SCI HENRIELA	Rue des Giraumeries	56940 St Berthevin

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
182	AB	272	4 rue des Forges	53410 PORT BRILLET	Sous le cerisier	A . REY	SCI Sous le cerisier	4 rue des Forges	53410 PORT BRILLET
182	B	762-838-840	L'Orrière	53410 PORT BRILLET	Ets Bignon	E. BIGNON	ETS Bignon Jacques SAS	9 ZA	53410 PORT BRILLET
182	AI	6-7-9-36-37	L'Orrière	53410 PORT BRILLET	Ets Bignon	E. BIGNON	ETS Bignon Jacques SAS	9 ZA	53410 PORT BRILLET
182	B	810	ZA La Croix des Aulnays	53410 PORT BRILLET	Maille Création	M. LE METAYER	Maille Création	ZA La Croix des Aulnays	53410 PORT BRILLET
182	AH	8 - 309	19 rue du 8 Mai 1945	53410 PORT BRILLET	Maille Création	M. LE METAYER	CDEV	19 rue du 8 Mai 1945	53410 PORT BRILLET
182	AI	24	ZA la Madeleine - 24 rue des Tricoteurs	53410 PORT BRILLET	Dépannage fournil	S. CARREGA	SOCAVIER	44 rue de la Gare	35890 Bourg des Comples
182	AI	18	ZA la Madeleine	53410 PORT BRILLET	Mailltub	J-C. MAHE	BEMA	La Madeleine	53410 PORT BRILLET
182	AE	357	Rue du Bourgneuf	53410 PORT BRILLET	PB médical	J. MALIN	HERVE	3 rue des Forges	53410 PORT BRILLET
182	AE	359	3 rue des Forges	53410 PORT BRILLET	Pharmacie Hervé	M. HERVE	HERVE	3 rue des Forges	53410 PORT BRILLET

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
201	AH	245-351-355	76 Rue de Paris	53940 St Berthevin	SNR Entreprise	M. L'HOUTELLIER Claude	SCI des Landes	34 Rue de Fougères	53810 Changé
201	AT	208	5 rue du Bourg Nouveau	53940 St Berthevin	PERAIS Carrelage	M. PERAIS	SCI PERAIS	Z.I. des Chênes Rue du Bourg Nouveau	53940 St Berthevin
201	AS	054	9 rue des Chênes	53940 St Berthevin	SOA	M.J. HABASQUE	VEOLIA	9 rue des Chênes	53940 St Berthevin
201	AH	403	30 Bd Louis Armand	53940 St Berthevin	Maisons du Monde	M. BOISDRON	SCI F2I	Impasse des Vaux-Parés	35510 Cesson Sévigné
201	AH	501	9 Bd Marius et René Gruau	53940 St Berthevin	GRUAU	G.CHEMIN	M. GRUAU	9 Bd Marius et René Gruau	53940 St Berthevin
201	AH	948	5 rue Albert Thomas	53940 St Berthevin	LIDL	A GOUABAULT	SNC LIDL	35 Rue Charles Peguy	67200 Strasbourg
201	AS	49	25 Rue des Chênes	53940 St Berthevin	LEPEC Maçonnerie	M. LEPEC Eric	M. LEPEC Eric	25 Rue des Chênes	53940 St Berthevin
201	AH	473	19 Bd Louis Armand	53940 St Berthevin	Distriverre	M. BRETON	SCI JRB	25 Bd Louis Armand	53940 St Berthevin
201	AH	53-54-55-57-59-60-61-276-347-350	31 Avenue de Paris	53940 St Berthevin	Meubles MONNIER Distribution Sté Savimo	M. MONNIER	Ets des Fils de J. MONNIER sci des frères MONNIER	31 avenue de Paris	53940 St Berthevin
201	AV	150	La Croix des Landes	53940 St Berthevin	GCA LAVAL	M. GAIST	SCI GCA IMMBILIER	5 Rue de la baie d'udson	49300 CHOLET
201	AH	225-226-227	25 Avenue de Paris	53940 St Berthevin	La grande Récré - Orchestra	M. HERBET	Ets HARDY	Bd de Laval BP 90228	35502 VITRE
201	AH	291	34 Av de Paris	53940 St Berthevin	SAS Laval Automobiles Concessionnaire Renault	M. HERBET	Ets HARDY	Bd de Laval BP 90228	35502 VITRE
201	AH	385	97 Av de Paris	53940 St Berthevin	Literie de France	M. PAILLON	SARL Lombronnaise de ventes	18 rte de Lombron BP 8	72450 Montfort le Gesnois
201	AV	104-105-109-110-122-128	Rue des Giraumeries	53940 St Berthevin	Transports BUFFET	M. BUFFET	Sté Transports BUFFET SCI les Giraumeries SCI de la Croix les Landes	Z,A de la Croix des Landes	53940 St Berthevin
201	AV	102	Rue des Giraumeries	53940 St Berthevin	Transports BUFFET	M. BUFFET	Sté Transports BUFFET SCI les Giraumeries SCI de la Croix les Landes	Z,A de la Croix des Landes	53940 St Berthevin
201	AV	103	Rue des Giraumeries	53940 St Berthevin	Transports BUFFET	M. BUFFET	Sté Transports BUFFET SCI les Giraumeries SCI de la Croix les Landes	Z,A de la Croix des Landes	53940 St Berthevin

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
201	BW	84	Rue des Giraumeries	53940 St Berthevin	Transports BUFFET	M. BUFFET	Sté Transports BUFFET SCI les Giraumeries SCI de la Croix les Landes	Z,A de la Croix des Landes	53940 St Berthevin
201	AS	250	72 Bd des Loges	53940 St Berthevin	Centre de Formation Interconsulaire		Chambre de Commerce et d'Industrie	Rue de Verdun	53000 LAVAL
201	AV	91	20 Rue des Giraumeries	53940 St Berthevin	ECOPAL	M. MALLET	Alterimmo	20 Rue des Giraumeries BP 4225	53942 St Berthevin
201	AS	57-219-348-349	Rue des Chênes	53940 St Berthevin	SA BREGER Organisation Services	V, LESAGE	BOS SA TRANSPORTS BREGER	28 rue des Chênes	53940 St Berthevin
201	AH	283	13 Bd Louis Armand	53940 St Berthevin	SA BREGER Organisation Services	V, LESAGE	BOS SA TRANSPORTS BREGER	28 rue des Chênes	53940 St Berthevin
201	AH	1043-1050-1052-1055-1057	Bd Louis Armand	53940 St Berthevin	SA BREGER Organisation Services (CODEC)	V, LESAGE	SA TRANSPORTS BREGER	29 rue des Chênes	53940 St Berthevin
201	AH	401	6 Av de Paris	53940 St Berthevin	SARL Meubles BOITTIN	M. BOITIN Jean Michel	SAS AIO HOLDING	6 Av de Paris	53940 St Berthevin
201	ZI	72	Le Chatellier	53940 St Berthevin	SARL BREILLON BERTRON	B. BERTRON	SCI Espace Bleu Vert	Le Chatellier	53940 St Berthevin
201	AH	79-159-160-162-163-211-325-361-363-364-413-420-423-434-435-436-480-596-621-627	62 Bd Louis Armand	53940 St Berthevin	LECLERC	M. GENOUEL	SA Laval Distribution	57 Bd louis Armand	53940 St Berthevin
201	AS	27-28-29-30-31-32-113	62 Bd Louis Armand	53940 St Berthevin	LECLERC	M. GENOUEL	SA Laval Distribution	57 Bd louis Armand	53940 St Berthevin
201	AH	330	93 Avenue de Paris	53940 St Berthevin	TECHNODIS 53 / ALLIANCE AUTOMOTIVE OUEST	M. MAUBOUSSIN	SCI AUTO DIS IMMO	BP 4209	53942 St Berthevin

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
243	AB	32	16 rue de l'Abbaye	53410 ST OUEN DES TOITS	Office notarial FOUGERET et PRODHOMME	M. SEVIN	FOUGERET PRODHOMME	16 rue de l'Abbaye	53410 ST OUEN DES TOITS
243	B	2701-2702-2703-0941	Les Maisons Neuves	53410 ST OUEN DES TOITS	SARL FEVRIER Stéphane	S. FEVRIER	M. FEVRIER Stéphane	La Maison Neuve	53410 ST OUEN DES TOITS
243	AD	20	ZA de la Maitrie	53410 ST OUEN DES TOITS	Elitel réseaux	G. OUSSET	Elitel réseaux	ZA de la Maitrie	53410 ST OUEN DES TOITS
243	AD	9	ZA la Maitrie	53410 ST OUEN DES TOITS	LEPAGE père et fils	M. LEPAGE	Lepage père et fils	ZA le Maitrie	53410 ST OUEN DES TOITS
243	AD	8	ZA la Maitrie	53410 ST OUEN DES TOITS	LEPAGE père et fils	M. LEPAGE	LP	Les qutres vents	53410 ST OUEN DES TOITS
243	AC	89	ZA La Meslerie	53410 ST OUEN DES TOITS	Derouet menuiserie	J. DEROUET	La Meslerie	ZA La Meslerie	53410 ST OUEN DES TOITS

Liste des exonérations TEOM année 2023

N° COM	SECT°	N° SECT°	ADRESSE PARCELLE	CP VILLE	SOCIETE OU ENSEIGNE	CONTACT	PROPRIETAIRE	ADRESSE PROPRIETAIRE	CP VILLE
247	AE	11	ZA la Balorais	53410 ST PIERRE LA COUR	Mitinox	M. GEORGET	SCI G deux M	ZA de la Balorais	53410 ST PIERRE LA COUR
247	AD	41-42-43	21 rue de Normandie	53410 ST PIERRE LA COUR	Ensemble scolaire Notre Dame	MC. ROCHER	Des écoles libres de la Mayenne	BP 1207 - 37 rue du Britais	53000 LAVAL
247	AK	0003; 0071	Les Ruettes	53410 ST PIERRE LA COUR	Pigeon chaux	A. PERSIGNAN	Pigeon	La Guérinière - BP 37095	35370 ARGENTRE DU PLESSIS
247	AE	6-188	ZA la Balorais	53410 ST PIERRE LA COUR	SAS FTPB	F. FOUCHER	Foucher Travaux Publics et Bâtiments	ZA de la Balorais	53410 ST PIERRE LA COUR
247	AD	194	3 Place des Cyprès	53410 ST PIERRE LA COUR	SARL Mamadis - carrefour express	M. FAURE	SOVAL	1 ZI Rte de Paris	14120 MONDEVILLE
247	AI	45	7 hameau de la Rochette	53410 ST PIERRE LA COUR	Grimoux	M. MOREL	JTM	Les Rochettes	53410 ST PIERRE LA COUR
247	A	1535	La Surprise - Les Noes Richard	53410 ST PIERRE LA COUR	DECHELETTE TP	C. DECHELETTE	M. et Mme DECHELETTE Richard	Les Noes Richard	53410 ST PIERRE LA COUR
247	AC	18	Route de Bréal sous Vitré	53410 ST PIERRE LA COUR	Lafarge Holcim ciments	G. BENVENISTE	Lafarge ciments	2 av du Général De Gaulle	92140 CLAMART
247	AO	1	La Trébonnais	53410 ST PIERRE LA COUR	Terrena - CAM	Mme LAHAYE	TERRENA	La Noëlle	44150 ANCENIS

Florian Bercault : *On va passer au rapport annuel synthétique de bassin de JAVO pour l'année 2021. Louis Michel.*

- **CC91 - RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN JAVO ANNÉE 2021**

Rapporteur : Louis Michel

I - Présentation de la décision

Le syndicat de bassin du JAVO couvre les bassins versants de la Jouanne, de la Mayenne sur une partie de Laval Agglomération, du Vicoin et de l'Ouette.

Il a pour objet d'exercer, dans le cadre de la compétence GEMAPI, la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux et la protection contre la vulnérabilité face aux inondations.

Le rapport annuel 2021 a été adressé à Laval Agglomération, des représentants de la collectivité sont, en effet, membres du syndicat.

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte de ce rapport annuel.

Louis Michel : *J'ai mis deux diapos je crois par syndicat de bassin. Vous vous rappelez comment est fait le JAVO d'abord. Avec le Vicoin, le territoire orphelin de Laval Affluent, l'Ouette et la partie Coëvrons. Les travaux qui ont été faits cette année, dans le cadre du CT'Eau pour la restauration de l'Ouette, vous avez les chiffres. L'entretien ripisylve, la Moyette c'est Saint-Germain-Le-Fouilloux, l'enlèvement des Embâcles, Aubel : on a dépensé tout ça. Le coût prévisionnel de 426 000 € et un coût réel de 447 000 €, c'est ce qui a été réalisé cette année, en 2021.*

Florian Bercault : *Merci beaucoup.*

Louis Michel : *On a tous les lits qui ont été travaillés.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport synthétique et efficace de Louis Michel ? On peut saluer quand même, pour une fois, bravo. Et comme il y en a quatre, il va se rattraper. Je vous propose de prendre acte de ce travail et saluer quand même les syndicats qui travaillent sur ces sujets-là.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÈRE

N° 091/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN JAVO ANNÉE 2021

Rapporteur : Louis Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant le rapport annuel 2021 transmis par le syndicat JAVO,

Que Laval Agglomération est invitée à présenter ce rapport au conseil communautaire,

Après avis favorable de la commission environnement,

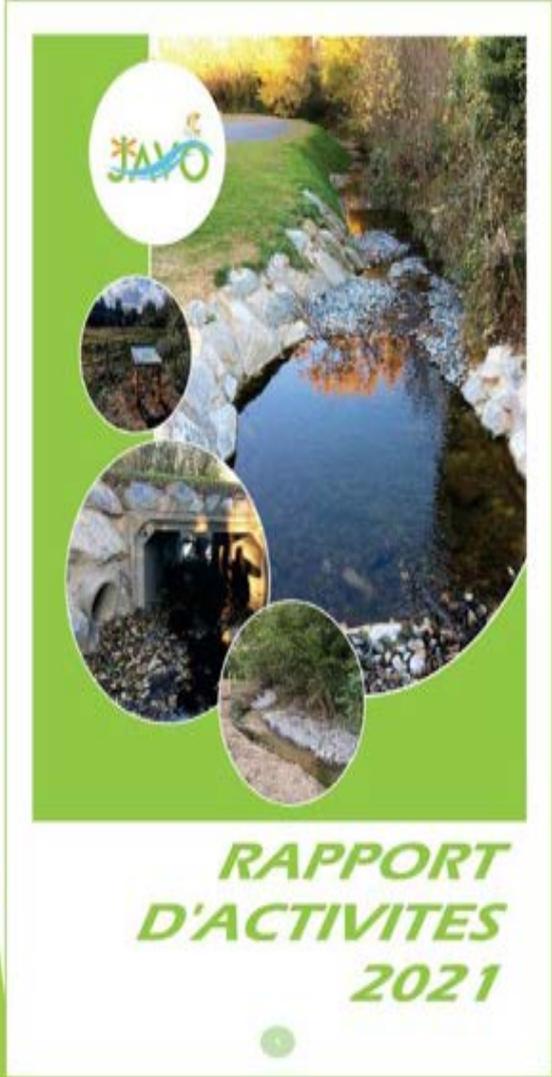
DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2021 du syndicat de bassin JAVO.



Rapport d'activités 2021

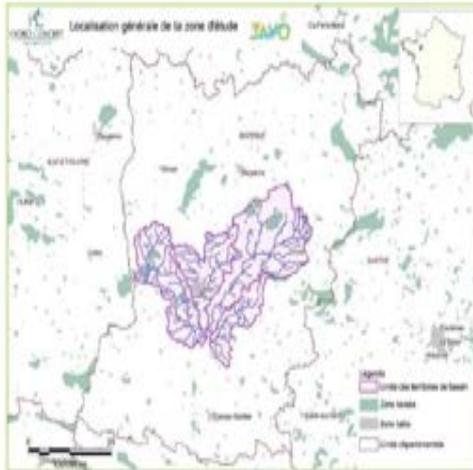




SOMMAIRE

Le Bassin versant du JAVO	3
Les Elus	4
Les Délibérations	5
Les Commissaires	5
L'Equipe technique et administrative	7
Les Finances	8
Les Actions	9
Le Riverwatcher : Suivi flux poissons	11
Le Bilan des principales actions	12
Revue de presse	14
Communication	23

LE BASSIN VERSANT DU JAYO



LES ELUS

<p>ESCAIRS</p> <p>Sophie BOLLIN Nicolas BIANCHI Remy LENOIR Sébastien COQUELIN Jean-Paul BELLAS Eliane ROBA Christian RAMBALET Jean BICHE Julien BOCAL Jean-Luc MAOIT François BERROU Nicolas BOUILLON Fabien BOBA Jean-Benoît MOREL Nadège GAGNOUET Dominique SALLACER René JOUTELLES Suzanne BLANCHARD</p>	<p>ESCAIRS</p> <p>Antoine PIERRE-SCARLETT Patrick FOUJONAS Murielle DEJARDIN Alex KOSTER Louis BONNEAU Suzanne AMARD Bernard QUINARD</p> <p>ESCAIRS</p> <p>François RAMBALET Thierry JAYE Delphine LAYOLE Christophe JAMBERY Jérémy GARDON Jean-Michel BOUT Thierry HENRIOTTE</p>	<p>ESCAIRS</p> <p>Marjolaine GILBERT Alex GIBELLE</p> <p>APPELANTS</p> <p>Alain PELISSON Jean-François</p>
<p>ESCAIRS</p> <p>Alain FANCHENNET Murielle FORTE Murielle ROUSSEAU Alexis GARRALET Antoine GAUDON Roger BOUET Isabelle THAON Alexis PELISSON Isabelle FOUJONAS Alexandre JERON Muriel BOCHER Alain PELISSON Christophe BOUET Alexis COQUELIN Muriel FANCHENNET Alexis FERRI Alexis GILBERT DE CHARENTON Alexis GUYON</p>		

3. Le Bureau



LES DELIBERATIONS



- ✓ Vote du Budget 2021
- ✓ Suite donnée à la contribution versée à FOULMÉ
- ✓ Durat aménagement
- ✓ Etude Prévention des inondations - demande de subvention à la Région
- ✓ Régularisation de l'amortissement et de l'actif
- ✓ Programme de travaux pour 2021

- ✓ Avenant 1 – SMT – Innovation du barrage de PORT BRULET
- ✓ Avenant 2 – SEI – Travaux d'entretien du barrage de PORT BRULET
- ✓ Vote du Compte de gestion 2020
- ✓ Vote du Compte administratif 2020
- ✓ Affectation des résultats 2020
- ✓ Décision modificative n°1
- ✓ Certification des dépenses
- ✓ Rapport d'activités 2020 du Syndicat JAVO

- ✓ Décision modificative n°2
- ✓ Décision modificative n°3
- ✓ Demande de subvention pour le poste « Animation » - Année 2022

- ✓ Décision modificative n°4
- ✓ Débat d'Orientation budgétaire 2022
- ✓ Contribution des EPCI à pour 2022
- ✓ Annulation des pénalités de retard – SMT SALMON – lot 2 – CT (août 2021)
- ✓ Annulation des pénalités de retard – SMT L. TP – lot 4 – CT (août 2021)
- ✓ Adhésion et approbation Statuts « Collectivité »
- ✓ Election des représentants au syndicat « Collectivité »

LES COMMISSIONS

COMMISSIONS TERRITORIALES ET THEMATIQUES

À la création du Syndicat JAVO, des commissions territoriales ont été mises en place dans une logique de travail par bassin hydrographique, ces commissions ont un rôle consultatif, elles n'ont pas de vote délibératif. Suite au renouvellement du comité syndical, en septembre dernier, ces commissions thématiques ont également été mises en place et ouvertes à l'ensemble des communes du territoire du JAVO.

2. Membres :

- Le Vice-Président en charge de la Commission et le Président du Syndicat JAVO (membres de droit)
- Le Maire de son représentant, par commune du territoire.
- Toutes personnes jugées utiles

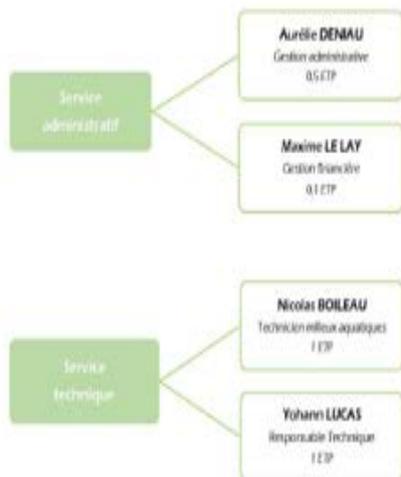
3. Missions des Commissions

- Présenter les projets du Syndicat JAVO
- Faire remonter les besoins de terrain
- Assurer la cohérence des actions

JOUANNE	AFFLUENTS LAVAL	VICOM	OUETTE
LE GARDIN ET ROBERT	CHATELAIN DE VARE	ARVILLE	SADOUXIN
EVREUX	LA CHAPELLE DE VORVILLE	BOURDON	MÈRE DE LA SUC
PARVÉ - GUILLET - DEPT	SEVERNE	CHARGE	ST GEORGES LE FLEUVAO
GUERISON DE LAUT	MONTJULIUS	CHENNIÈRE	ÉVALU DE LAULTE
BLERZOUAC	ST JACQUES VIEUXVIEU	LA BRÉLAIS	VEILLERIE-CHAMPELAIN
NEAU	ST GOMMERY FOUILLERIE	LAUNAY VIEUXVIEU	LE GARDIN ET MANDOUIN
ROTT EN CHAMPE	ARMENTY	LAUNAY	RENNETAIN
BOU	BOURNAFF	LE BOUQUETIF LA FORET	MARCONVILLE
VOULZUR	CHASSE	LE GARDIN ET LA FORET	
MORVILLE - CT COMM	LAUNAY	LE GARDIN ET LA FORET	
BOURVAUX - BOURVAUX		LE GARDIN ET LA FORET	
ST JEAN - BOUVAUX		LE GARDIN ET LA FORET	
ST JEAN		LE GARDIN ET LA FORET	
LA CHAPELLE LAUNAY		LE GARDIN ET LA FORET	
ARMENTY		LE GARDIN ET LA FORET	
CHASSE		LE GARDIN ET LA FORET	
BOURNAFF		LE GARDIN ET LA FORET	
FORCE		LE GARDIN ET LA FORET	
MÈRE LA SUC		LE GARDIN ET LA FORET	
CHAMPELAIN		LE GARDIN ET LA FORET	
BAHON		LE GARDIN ET LA FORET	
LA BRÉLAIS DE LAULTE		LE GARDIN ET LA FORET	



L'ÉQUIPE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE



> Stagiaires accueillis en 2021

Amel BASSOULET	Wendine REPESSE	Loann MAILLET
<ul style="list-style-type: none"> • Étudiante Master 1 Hydrologie, Hydrogéologie, Hydrogéochimie, Hydrobiologie (Université de Rennes 1) • Thème du stage : Réponses des écosystèmes terrestres à la restauration morphologique du ruisseau de la Moutte 	<ul style="list-style-type: none"> • Étudiante Licence Ingénierie & Société (Université de Lorient) • Thème du stage : Perception de la restauration de la continuité écologique par les riverains de la Souane et du Vieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Étudiant Licence Analyse et Technique d'Inventaire de la Biodiversité (Université Lyon 1) • Thème du stage : Cartographie des habitats favorables au Castor d'Europe sur les basses vallées de la Souane, du Vieux et du Douze

LES FINANCES

5. Le budget 2021

	FONCTIONNEMENT (Dépenses et Recettes)	INVESTISSEMENT (Dépenses et Recettes)
Budget primitif (total le 01/01/2021)	750 047,00	274 585,04
DM 1 (année le 30/09/2021)	93 250,75	275 556,05
DM 2 (année le 30/09/2021)	270,00	218 488,91
TOTAL	843 567,75	768 630,00

5. Le compte administratif 2021

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses au Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses au Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		93 529,75		204 125,96
Opérations de fonctionnement	700 612,72	819 950,32	811 578,75	811 188,33
Totaux	700 612,72	913 480,07	813 578,75	1 017 314,29
Résultats de clôture		2 867,35		203 782,36
Restes à réaliser			2 800,00	0,00
Totaux annuels		2 867,35	2 800,00	203 782,36
Résultats définitifs		2 867,35		203 782,36

5. Les contributions des EPCI 2021

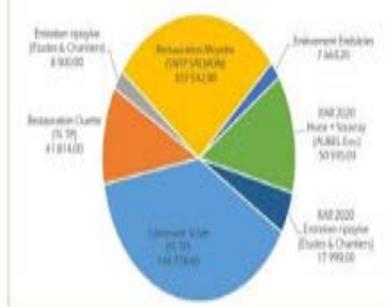
	Coté répartition	Cotisations 2021
Local Appels	72,01 %	252 154,20 €
CC des Coevrons	23,58 %	82 569,00 €
CC du Pays de Meslay-Grez	4,41 %	15 442,80 €
		350 166,00 €

3.1 Etat de la dette

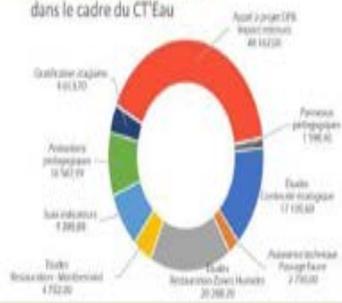
Année	Dette en capital au 31 janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2021	290 258,98	10 993,24	752,72	9 941,02
2022	277 448,88	11 858,32	946,17	12 912,25
2023	354 488,69	11 858,32	886,18	12 978,34
2024	351 424,24	11 858,32	813,87	12 044,45
2025	338 913,14	11 858,32	747,22	11 111,20
2026	325 130,05	11 858,32	680,23	10 179,08
2027	313 889,63	11 858,32	612,88	9 246,44
2028	304 576,45	11 858,32	545,30	8 313,32
2029	295 195,36	11 858,32	477,19	7 380,19
2030	271 745,84	11 858,32	408,80	6 446,52
2031	262 227,03	11 858,32	340,09	5 512,23
2032	248 640,30	11 858,32	271,81	4 577,31
2033	20 981,36	11 858,32	203,58	1 654,24
2034	17 257,09	11 858,32	135,79	1 226,53
2035	8 440,86	11 858,32	67,45	1 298,67
2036	0,00	1 464,77	4,41	1 460,36
		207 874,90	7 879,99	200 000,00

LES ACTIONS

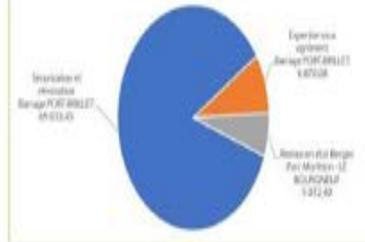
① - Travaux dans le cadre du CT'Eau



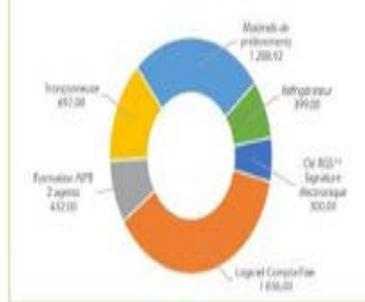
② - Etudes - Suivis - Communications dans le cadre du CT'Eau



③ - Actions hors CT'Eau



④ - Investissement divers



① Etudes relatives à la Prévention des Inondations (PI)

Etude de faisabilité d'un ouvrage de réajustement dynamique au GENE ST STIÈLE
0 790,00€

Etude-projet réduction Risque Inondation à LA BRULATTE
0 856,00€

LE RIVERWATCHER : SUIVI FLUX POISSONS



La rivière « le Veoh » dispose depuis le 1^{er} novembre 2019 d'un système de caméra immergé dans ses eaux à poissons sur la commune du GENET SAINT-OLÉ (Meule du Bas Coutras) financé par le Syndicat SAVO et la Fédération départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne (FDPMA) afin de suivre les flux de poissons par espèces et tout au long de l'année sur la rivière le Veoh.

Le Riverwatcher est utilisé pour surveiller la migration des poissons. En utilisant la technologie de balayage infrarouge et les caméras haute résolution, il est possible de reconnaître différents espèces et de valider les comptages avec des images de référence et des photos.



Des activités pédagogiques à destination des scolaires sont aussi réalisées sur ce site par le Syndicat SAVO. L'accès au site est strictement interdit au public (hors scolaires). Cette technologie de pointe est la première installée en Mayenne et dans le région Pays de Loire. Le Bretagne dispose également ainsi que le Basse Normandie.

Actuellement, ce sont 2 années de suivi qui ont pu être réalisées entre 2020 et 2021. Au total, 15 espèces ont été observées. Il est possible de citer la perche, le brochet, la truite arc en ciel et aussi de nombreuses cyprinides comme la brème commune, l'ablète, le chevesne, le rotengle, le gardon, le carassin. La brème, la perche et le brochet sont les espèces les plus observées mais il faut noter que les petites espèces sont peu détectées car la limite de fonctionnement du scanner est de 4 cm de hauteur même si des données ont été recueillies quand des juvéniles se déplacent en même temps que des adultes.



Les premiers résultats montrent que les passages se concentrent sur la période printanière avec un pic en mai et, dans une moindre mesure, à l'automne, à partir des premières pluies significatives qui font remonter les débits des cours d'eau. En hiver, de décembre à février, le passage est moins marqué mais également moins facile à détecter en raison de la turbidité de l'eau mais aussi du clapet du moulin qui est ouvert en cas de crue et pendant la gestion hivernale des barrages (les poissons peuvent circuler sans passer devant le caméra).

11

L'étude prévoit trois années de recensement avant une analyse plus détaillée des résultats. L'objectif est ensuite de déplacer ce dispositif sur d'autres cours d'eau (Jouanne, Oüette) pour mieux cerner le fonctionnement des populations de poissons.

BILAN DES PRINCIPALES ACTIONS

Restauration conduite sur le St Ilo



Aménagement hydraulique sur le pont communal N° 12 sur la LU (VAL D'ILE)



Restauration hydraulique sur le pont communal N° 2 sur la LU (VAL D'ILE)

Restauration lit et berges sur la Moyette



Aménagement hydraulique sur le pont communal N° 12 sur la LU (VAL D'ILE)



Restauration hydraulique sur le pont communal N° 2 sur la LU (VAL D'ILE)

Restauration lit et berges sur l'Oüette



Aménagement hydraulique sur le pont communal N° 12 sur la LU (VAL D'ILE)



Restauration hydraulique sur le pont communal N° 2 sur la LU (VAL D'ILE)

12

Travaux	Sites concernés	Coût prévisionnel	Coût réel
Continuité écologique	5 ouvrages du ruisseau St Ivis	Total	302 000 / 340 373,60
			302 000 / 340 373,60
Restauration lit et berges + entretien + embâcles	Restauration lit et berges sur la Mayette aval Restauration lit et berges sur l'Ouette Restauration lit et berges sur le St Nicolas (RAR 2012) Enlèvement embâcles Plantations sur la rive de l'Ouette Arrachage plantes envahissantes Embâcles manuels	Total	220 620 / 203 948,80
			110 340 / 113 542,83
			53 000 / 35 254,00
			30 000 / 28 192,00
			10 200 / 9 660,00
			5 200 / 5 200,00
			2 400 / 2 000,00
	9 480 / 8 000,00		
Etudes – Suivi	Etude ZH – MONTSURS Etude ZH – HOLLIE SUR VICOM Etude suppression plans d'eau (v4) Etude continuité Moulin du Pinn – BAZOUIGERS Suivi divers par stagiaires Suivi indicatifs	Total	89 032 / 92 900,50
			19 110 / 19 110,00
			17 856 / 20 490,00
			27 360 / 27 360,00
			11 940 / 11 940,00
			4 630 / 4 613,70
Communication	Offre pédagogique (13 classes) Conception panneaux pédagogiques	Total	14 970 / 12 186,39
			13 000 / 10 187,00
			1 970 / 1 999,40
TOTAL		447 411,29	
TOTAL Prévu		426 622	

📊 Suivis des indicateurs biologiques

En 2021, dans le cadre du Contrat Territorial Eau, 2 points de suivi ont été étudiés pour la première fois :

- Site de la Houlière à ST GERMAIN LE FOUILLOUX (Ruisseau de la Morinière)
- Site de la Hune à BAZOUIGERS (Rivière L'Ouette)

Ces suivis permettent de mesurer les impacts et les effets des aménagements réalisés.

IBG = Indice Biologique Global : Suivi des invertébrés dans le lit du cours d'eau

IBD = Indice Biologique Diversité : Suivi des petites algues

IZM2 = Indice Invertébré Multi-Métrique : nouvel indice permettant d'apprécier la qualité biologique d'un cours d'eau à l'embranchement d'une station à partir de l'étude des macro-invertébrés benthiques, et qui, à terme, remplacera l'IBG-ICE (ou équivalent IBG) pour l'évaluation de l'état biologique des cours d'eau selon l'arrêté du 27 juillet 2015

IMG = Indicateur Morphologique Global : Suivi des petites algues (Indicateur présenté sous forme de graphique qui permet d'appréhender l'écart aux références régionales (écart calculé par rapport au modèle de l'HER Mossif Armoïcain). Plus les valeurs s'éloignent du centre, plus l'indice se dégrade).

📊 Résultats du site de la Houlière à ST GERMAIN LE FOUILLOUX (Ruisseau de la Morinière)

2021		
IBD	18	Très bon
IZM2	0,3467	Moyen
IBG	12	Moyen
Etat écologique		Moyen
IPR	11,67	Bon

13

📊 L'état écologique de la Morinière est qualifié de moyen, il présente une légère altération de l'IZM2 en raison d'un climatage des substrats par les fines qui peut limiter le développement des espèces rhéo-lithophiles. Les autres indicateurs biologiques sont bons à très bons. Le prélèvement d'eau ne montre pas d'altération majeure, toutefois le prélèvement de sédiment montre une perturbation par les métaux et les HAP. Le protocole Carhyce ne montre pas d'altération majeure de l'hydromorphologie du cours d'eau.

📊 Résultats du site de la Hune à BAZOUIGERS (Rivière L'Ouette)

2021		
IBD	14,9	Bon
IZM2	0,1349	Mauvais
IBG	10	Mauvais
Etat écologique		Mauvais
IPR	23,52	Moyen

📊 L'Ouette est la station la plus altérée avec un mauvais état écologique, malgré l'effacement de l'ouvrage. L'hydromorphologie reste marquée par l'ancien moulin, et l'effacement est trop récent pour que les communautés biologiques en place se soient stabilisées. Les analyses physico-chimiques montrent également une altération de la qualité de l'eau par les nutriments et par les HAP, les métaux et les pesticides pour les sédiments.

Les caractéristiques actuelles du cours d'eau (manque d'habitats favorables, climatage marqué, déficits hydrologiques récurrents, réchauffement des eaux en période estivale, probable altération de la qualité de l'eau) ne permettent pas le développement de peuplements biologiques équilibrés.

REVUE DE PRESSE

Argentrie. À l'école Cousteau, les élèves étudient la rivière



Construction des supports pour le suivi de la rivière de la Louane

Olivier Cousteau, directeur de l'école Cousteau, a récemment été élu, vendredi, à l'école Jacques Cousteau, dans les deux classes de CE1 et de CE2, pour organiser un projet autour de la rivière La Louane. Ce projet a pour but de sensibiliser les élèves à l'écologie et à la protection de l'environnement.

Les élèves ont pu se familiariser avec de nouveaux mots, peu utilisés en classe, grâce à l'animation interactive.

Projet de sensibilisation, il est consacré aux aspects environnementaux de la rivière de la Louane. Le projet est financé par le conseil départemental de la Mayenne et le conseil régional de Bretagne.

Ouest France du 20/01/2021 – Animation MNE à ARGENTRIE

14

LOHON-BILLET. LE SYNDICAT DE BASSINS EST PLUS EN VUE

Le Javo à la Maison de Pays

Le Javo, syndicat de bassins versants, est parti tout droit vers la Maison de Pays...



Le Javo, syndicat de bassins versants, est parti tout droit vers la Maison de Pays...

Le Javo, syndicat de bassins versants, est parti tout droit vers la Maison de Pays...

Le Javo, syndicat de bassins versants, est parti tout droit vers la Maison de Pays...

Journal de la Mayenne du 06/05/2011

Lozon-Ruillé. Le Javo, syndicat des bassins versants de la Maison de Pays



Le Javo, syndicat des bassins versants de la Maison de Pays...

Le Javo, syndicat des bassins versants de la Maison de Pays...

Journal de la Mayenne du 11/05/2011

Le barrage de l'étang de la Forge enfin sécurisé

Port-Billet - Plus qu'un simple barrage, c'est un système qui forme et sécurise pour former l'étang de la Forge...



Le barrage de l'étang de la Forge est enfin sécurisé...

Le barrage de l'étang de la Forge est enfin sécurisé...

Le barrage de l'étang de la Forge est enfin sécurisé...

Journal de la Mayenne du 02/06/2011

PORT-BILLET. Le risque d'inondation écarté

Le risque d'inondation est écarté...



Le risque d'inondation est écarté...

Le risque d'inondation est écarté...

Le risque d'inondation est écarté...

Journal de la Mayenne du 02/05/2011



L'actualisation • Environnement

RESTAURATION DU LIT DU RUISSEAU DE LA POTINIÈRE À MONTIGNÉ-LE-BRILLANT

Le 2006, le Syndicat 2007 a financé la restauration du ruisseau de la Potinière en amont de Gâté. Cette restauration consistait à rectifier le lit du ruisseau sur 1,5 km, à 100 m de l'habitat le plus proche. Le Syndicat a financé la construction de deux pontons en béton et de deux piles d'appui en béton. Cette opération a permis de restaurer le ruisseau et de créer un habitat favorable à la faune et à la flore.

Magazine de C10 - Avril 2021

Saint-Jean-sur-Mayenne

Sortie nature pour les élèves de CM de Sainte-Marie



Mercredi matin, les élèves de CM de l'école Sainte-Marie ont été au rendez-vous de leur sortie nature pour visiter le site de la réserve naturelle de la Mayenne. Ils ont pu observer de nombreux animaux et plantes et apprendre de nouvelles choses sur la nature.

Journal de la Mayenne de 2016/2017

L'actualité dans le Haut-Anjou

SÉRIE D'ÉTÉ : LES DÉCRETS DE LA NATURE TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS

Les loutres et castors à l'assaut des rivières

Il est de retour sur les rives de la Mayenne, le loutre et les castors prennent de vitesse les autres espèces. Ils ont fait de la rivière leur territoire.

Le loutre est de retour sur les rives de la Mayenne. Il a fait de la rivière son territoire et a commencé à creuser ses terriers. Les castors ont également commencé à construire leurs barrages.



Un barrage construit par un castor sur la Mayenne. (A. Bouchard)

Le loutre est de retour sur les rives de la Mayenne. Il a fait de la rivière son territoire et a commencé à creuser ses terriers. Les castors ont également commencé à construire leurs barrages.



Un homme se promène sur la rive de la Mayenne. (A. Bouchard)

NATURE

Les loutres et les castors font leur grand retour

Il est de retour sur les rives de la Mayenne, le loutre et les castors prennent de vitesse les autres espèces. Ils ont fait de la rivière leur territoire.

Le loutre est de retour sur les rives de la Mayenne. Il a fait de la rivière son territoire et a commencé à creuser ses terriers. Les castors ont également commencé à construire leurs barrages.



Un barrage construit par un castor sur la Mayenne. (A. Bouchard)

Journal de la Mayenne de 2016/2017

Le Vieux-Artisan
L'écrit Albert Jacquart à l'école



Le Vieux-Artisan a été inauguré le 26/06/2021

Le Vieux-Artisan a été inauguré le 26/06/2021

LE GÉNÈST SAINT-ILE. INAUGURATION DE L'ÉCOLE
« Une des plus belles de France »

Le Vieux-Artisan a été inauguré le 26/06/2021



Le Vieux-Artisan a été inauguré le 26/06/2021

Journal de la Région Au (26/06/2021)

Argenteuil
Une inauguration d'ouvrages réalisés sur la Joazeiro



Le Vieux-Artisan a été inauguré le 26/06/2021

Journal de la Région Au (26/06/2021)

Des ouvrages pour lutter contre les inondations

Le Vieux-Artisan a été inauguré le 26/06/2021

Le Vieux-Artisan a été inauguré le 26/06/2021



Le Vieux-Artisan a été inauguré le 26/06/2021

Journal de la Région Au (26/06/2021)

COMMUNICATION

Plan de communication installé sur le site de la Rouinière au GENEST ST ISL

Restauration d'une mare

sur le site de la Rouinière au Genest Saint Isle

La mare de la Rouinière

Objectif du projet

La mare de la Rouinière, la présence d'une zone humide de type de prairie humide à caractère d'habitat à grande diversité de la faune et de la flore, ainsi qu'à proximité d'un site de la mare de la Rouinière, la biodiversité végétale et animale.

Le milieu

La mare de la Rouinière est une zone humide de type de prairie humide à caractère d'habitat à grande diversité de la faune et de la flore, ainsi qu'à proximité d'un site de la mare de la Rouinière, la biodiversité végétale et animale.

Le contexte

La mare de la Rouinière est une zone humide de type de prairie humide à caractère d'habitat à grande diversité de la faune et de la flore, ainsi qu'à proximité d'un site de la mare de la Rouinière, la biodiversité végétale et animale.



21

Plan de communication installé sur le site des Prés Secs au GENEST ST ISL

Restauration d'une zone humide

aux Prés Secs au Genest Saint Isle

La zone humide des Prés Secs

Objectif du projet

La zone humide des Prés Secs, présente de la faune, présente un caractère et une diversité de la faune et de la flore, ainsi qu'à proximité d'un site de la mare de la Rouinière, la biodiversité végétale et animale.

Le contexte

La zone humide des Prés Secs est une zone humide de type de prairie humide à caractère d'habitat à grande diversité de la faune et de la flore, ainsi qu'à proximité d'un site de la mare de la Rouinière, la biodiversité végétale et animale.



22

Réglementation de la zone humide

des Prés Secs du Grand Saint Isle

Attention, ce site est inondable en périodes de hautes eaux.
L'accès est interdit en cas de débordement du Vicoin.
Soyez vigilants et responsables.

Équipement
à installer

VOUS ÊTES
dans un espace naturel.
Merci de respecter
la faune et la flore présentes.



Logo of the Grand Saint Isle and the Parc Naturel Régional de la Vallée de la Vienne.



Travaux 2022

Lots		Offre la mieux disante	
1	Ripisylve – Plantes env. – Plantations – Embâcles	Etudes & Chantiers	14 794,00
2	Rest. Lit et berges – Ruisseau Etang d'Olivet à ST OUEN DES TOITS	SNTP SALMON	30 210,00
3	Restauration Zone Humide à OLIVET	SNTP SALMON	10 128,00
4	Rest. Lit mineur – Montbesnard à ARGENTRE	TL TP	59 640,00
5	Rest. Lit et Berges – Oulette à ENTRAMMES et SOULGE	SNTP SALMON	22 782,00
6	Suppression plan d'eau du Cimetière au GENEST	SNTP SALMON	23 979,48
7	Rest. Lit et Berges – La Morinière à CHANGE et ST JEAN	SNTP SALMON	46 764,00
8	Réouverture ruisseau Gandonnière à MONTIGNE	<i>Annulé</i>	
9	Rest. Zone Humide à MONTSURS	TL TP	67 910,40
10	Rest. Lit et Berges – Ruisseau du Rocher à NEAU	TL TP	45 720,00
11	Moulin du Pont à BAZOUGERS	SNTP SALMON	81 888,00
12	Retrait mécanisé Embâcles et Travaux en berges	TL TP	10 752,00
13	Suppression plan d'eau de la Terrerie à LOIRON	TL TP	63 528,00
14	Restauration de mare à ARGENTRE	TL TP	3 108,00
15	Rest. Lit et Berges - Ruisseau de la Pelluère au GENEST	BG TP	26 382,00
		TOTAL	507 585,88

Florian Bercault : *Sur Ernée.*

- **CC92 - RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNÉE ANNÉE 2021**

Rapporteur : Louis Michel

I - Présentation de la décision

Le syndicat intervient pour l'aménagement et la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Ernée.

Il agit pour la prévention contre les inondations, l'amélioration de la qualité de l'eau et de la gestion quantitative, la gestion des milieux aquatiques, la planification.

Le rapport annuel 2021 a été adressé à Laval Agglomération, des représentants de la collectivité sont, en effet, membres du syndicat.

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte de ce rapport annuel.

Louis Michel : *On n'a que deux communes sur l'Ernée. On les situe à Saint-Germain-Le-Fouilloux et Saint-Jean-Sur-Mayenne. Ça c'est la présentation du syndicat. Ça été surtout l'entretien de la ripisylve à Saint-Jean-Sur-Mayenne. Vous avez ça de dessiné sur la photo. Une photo agréable où des zones de clair et des zones de lumière et des zones d'ombre de manière que le poisson circule sans phare. L'étalé on enlève des bois les plus âgés et les plus morts de manière qu'il se renouvelle bien. Regardez ces bleus et ces verts qui sont magnifiques. Une passerelle qui n'est certainement pas de la compétence de l'Ernée mais qui est quand même bien entretenue.*

Florian Bercault : *Et pour ceux qui veulent en savoir plus il y a un lien pour une vidéo je crois. On n'aura malheureusement pas le temps de regarder ensemble. Est-ce qu'il y a des questions sur l'Ernée. Non, on en prend acte je vous remercie.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 092/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNÉE ANNÉE 2021

Rapporteur : Louis Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant le rapport annuel 2021 transmis par le syndicat de l'Ernée,

Que Laval Agglomération est invitée à présenter ce rapport au conseil communautaire,

Après avis favorable de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2021 du syndicat de bassin de l'Ernée.



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

**SYNDICAT DE BASSIN
POUR L'AMENAGEMENT
DE LA RIVIERE «L'ERNEE»**

Parc d'activités de la Querminais
BP 28

53500 ERNEE

☎ 02 49 66 10 03

✉ syndicat.bassin.ernee@gmail.com

Contrat multithématique Colmont-Ernée (2020-2022)

Volet milieux aquatiques – Ernée
Bilan des actions 2021

Janvier 2022

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	<i>page 3</i>
<i>Actions réalisées</i>	
Travaux de restauration de lit mineur	<i>page 4</i>
Aménagement de mares	<i>page 8</i>
Interventions ponctuelles en berges et lit mineur	<i>page 9</i>
Suivis biologiques	<i>page 9</i>
Etudes	<i>page 13</i>
Communication	<i>page 14</i>
Autres actions	<i>page 15</i>
<i>Synthèse financière 2020 (actions + animation)</i>	<i>page 16</i>
<i>Actions réalisées hors contrat</i>	<i>page 17</i>
<i>Perspectives 2022</i>	<i>page 22</i>
<i>Annexes</i>	<i>page 23</i>

Introduction

Le Syndicat de Bassin de l'Ernée s'est engagé dans un Contrat multithématique Colmont-Erneé signé le 16 décembre 2019.

Ce document regroupe 4 maîtres d'ouvrages des bassins de l'Ernée et de la Colmont autour d'un unique contrat couvrant la période 2020-2022 et rassemblant les volets milieux aquatiques et pollutions diffuses.

Sont ainsi signataires :

- Maîtres d'ouvrages
 - Syndicat de bassin de l'Ernée (volet milieux aquatiques > [Ernée](#))
 - Communauté de Communes de l'Ernée (volet pollutions diffuses > [Ernée](#))
 - Communauté de Communes du Bocage Mayennais (volet milieux aquatiques > [Colmont](#))
 - Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais (volet pollutions diffuses > [Colmont](#))
- Financeurs
 - Agence de l'eau Loire-Bretagne
 - Département de la Mayenne
 - Région Pays de la Loire
 - Fédération de pêche de la Mayenne
- Partenaires institutionnels
 - Préfecture
 - SAGE Mayenne

Pour le Syndicat, ce contrat multithématique 2020-2022 fait suite à 2 programmes : le Contrat Restauration Entretien (2008-2012) et le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2013-2018).

Les enjeux, objectifs et principales modalités d'intervention de ce nouveau contrat sont présentées en annexe 1.

➤ **Actions réalisées**

Les réunions, rencontres et visites réalisées en 2021 et nécessaires à la mise en œuvre des actions sont détaillées en annexe 2.

La situation sanitaire de l'année 2021 liée à la pandémie de Coronavirus n'a pas permis de mener pleinement à bien les actions initialement prévues.

Travaux de restauration de lit mineur

Après investigations de terrain et prise de contact avec les riverains concernés, les aménagements prévus dans le programme ont été révisés.

Ainsi, les travaux 2021 se sont concentrés sur 2 secteurs (rivière l'Oscence et ruisseau affluent du Cormier).

Les contraintes de terrain actuelles liées à l'exploitation agricole des terres environnantes ou à l'usage de loisirs n'ont pas permis de revenir à l'état antérieur naturel.

Les travaux ont consisté à effectuer une recharge granulométrique et des aménagements de diversification. Ce type de travaux est communément réalisé sur des tronçons ayant subis des travaux hydrauliques dans le passé.

La recharge a pour objectifs :

- de diversifier les écoulements et les habitats
- de rehausser le fond du lit en recréant une couche de substrat alluvial
- d'améliorer les capacités auto-épuratoires du cours d'eau, l'oxygénation de l'eau, etc.
- de limiter les phénomènes d'érosion du lit mineur

Ruisseau de l'Oscence en bordure du plan d'eau communal de Montenay





Travaux réalisés par l'entreprise SNTP Salmon (Soulgé-sur-Ouette – 53) : recharge granulométrique sur environ 300 ml (cailloux concassé \varnothing 10-40 mm > 50 T, cailloux concassé \varnothing 25-60 mm > 130 T, cailloux concassé \varnothing 30-120 mm > 80 T).

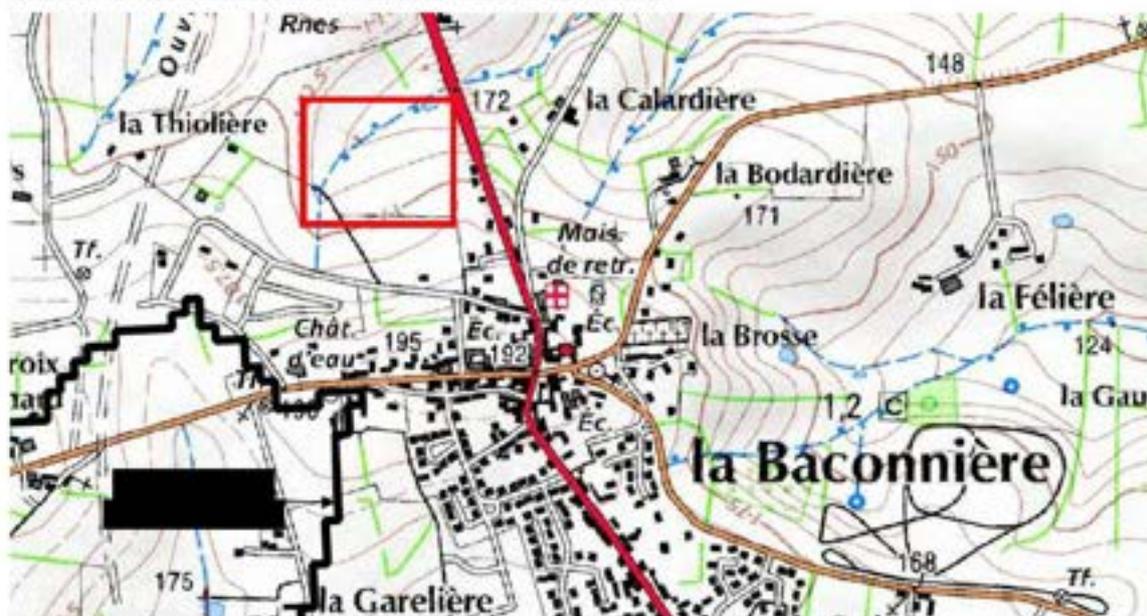


Avant travaux

Après travaux

Travaux complémentaires à l'hiver 2021-2022 : abattage de résineux en rive gauche et plantation d'essences adaptées.

Ruisseau affluent du Cormier (commune de La Baconnière)



Travaux réalisés par le Lycée Rochefeuille (Ernée) et l'entreprise Painchaud (Ernée – 53) : recharge granulométrique sur environ 275 ml (cailloux concassé Ø 10-40 mm > 40 T, cailloux concassé Ø 25-60 mm > 20 T, cailloux concassé Ø 30-120 mm > 10 T). Création d'une dizaine de sinuosités.



Avant travaux

Après travaux

Désignation	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
		Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (20 %)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Travaux de restauration de lit mineur	28 781,9 €	14 390,95 €	5 756,38 €	2 878,19 €	5 756,38 €

Aménagement de mares

Un travail spécifique sur les mares est envisagé dans les actions du Contrat 2020-2022. Après échanges en Comité Syndical, il est proposé de valider une telle opération à destination des communes du Syndicat uniquement.

En 2021, les actions suivantes ont été réalisées :

- curage partiel de 2 mares sur la commune de la Baconnière (environ 80 m³)
- création d'une mare sur la commune de Montenay (environ 120 m²)

Ces travaux ont été réalisés en octobre-novembre 2021 par l'entreprise Painchaud (Ernée – 53).

Illustration des travaux réalisés à La Baconnière



Illustration des travaux réalisés à Montenay



Désignation	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
		Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (20 %)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Aménagement de mares	1 890,6 €	945,3 €	378,12 €	189,06 €	378,12 €

Interventions ponctuelles en berges et lit mineur

Pour l'essentiel, ces interventions concernent les enlèvements ponctuels d'embâcles ou d'arbres couchés à la rivière, réalisés suivant les besoins et/ou opportunités, avec l'entreprise PAINCHAUD (Ernée - 53).



Une opération ponctuelle de retrait d'un ancien vannage sans usage a néanmoins été réalisée en aval de la RD 247 à Montenay sur le ruisseau de l'Oscence (problématique initiale d'effet « peigne » > accumulation des débris flottants créateur d'embâcle) :



Désignation	Unité	Quantité	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
				Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (20 %)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Tracto-pelle	h	64,5	4 117	2 058,5 €	823,4 €	411,7 €	823,4 €

Suivis biologiques

Le suivi consiste à évaluer la qualité des actions de restauration et d'entretien réalisées. Il est effectué en comparaison de l'état initial et consiste à vérifier l'efficacité des travaux accomplis par rapport aux attentes.

Le Syndicat valorise les suivis réalisés sur son territoire par l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental et le Service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes de l'Ernée.

Par ailleurs, dans le cadre du programme 2020-2022, des suivis sont programmés avant et après travaux sur les secteurs de restauration de lit mineur de cours d'eau. Aussi, en 2021 ces actions ont été réalisées avant les travaux localisés à l'ancien Moulin de Vahais (rivière l'Ernée) et en bordure du plan d'eau communal de Montenay (ruisseau de l'Oscence).

Les stations de suivi se situent sur des cours d'eau dérivés de leur fond de vallée naturel, incisés et recalibrés. Ils sont caractérisés par des substrats peu biogènes (prédominance de sable) et des faciès d'écoulements très homogènes (plats lents pour l'essentiel).

• Pêche électrique (IPR)

Note de l'IPR	Classe de qualité
<7	Excellente
]7-16]	Bonne
]16-25]	Médiocre
]25-36]	Mauvaise
>36	Très mauvaise

La mise en œuvre de l'IPR (Indice Poisson Rivière) consiste globalement à mesurer l'écart entre la composition du peuplement sur une station donnée, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique, et la composition du peuplement attendue en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme.

Le poisson se situe en bout de la chaîne alimentaire et il apparaît donc comme un très bon indicateur de l'ensemble des perturbations du milieu.

Ancien Moulin de Vahais - Commentaires du rapport d'analyse

La valeur de l'IPR obtenue est de 25.71, ce qui classe cette station en état écologique médiocre, à la limite de l'état moyen (IPR < 25).

L'inventaire piscicole témoigne :

- de la présence de 11 espèces de poissons (mais dominance des cyprinidés d'eau vive que sont le goujon, le chevaline et le spirin > 58.2% du peuplement global)
- du déficit en espèces appartenant au niveau typologique de la truite et de ses espèces d'accompagnement (2 truites et 1 lamproie de planer)
- de la présence d'une espèce migratrice (anguille d'Europe > 3 individus capturés)
- de la présence d'un individu d'écrevisse signal (espèce exotique envahissante)

Densité totale d'individus trop faible sur la station avec seulement 43 poissons capturés, représentant à peine 1 poisson pour 15 m² de station prospectée

Le manque d'habitats favorables, en raison d'un faciès d'écoulement unique et d'un colmatage important, ne permettent pas le développement d'un peuplement piscicole équilibré.

Bordure du plan d'eau de Montenay - Commentaires du rapport d'analyse

La valeur de l'IPR obtenue est de 34.24, ce qui classe cette station en état écologique médiocre, à la limite de l'état mauvais (IPR de 36).

L'inventaire piscicole témoigne :

- de la présence de 5 espèces de poissons avec dominance du Goujon qui constitue 89.8% du peuplement global
- du déficit en espèces appartenant au niveau typologique de la truite et de ses espèces d'accompagnement ;
- de la présence d'un individu de perche soleil et de deux individus d'écrevisse signal (espèces exotiques envahissantes)

On distingue une carence en termes d'espèces d'accompagnement de la truite par la seule présence de la loche franche. Le manque d'habitats favorables, en raison d'un faciès d'écoulement unique et du colmatage, ainsi qu'une probable altération de la qualité de l'eau, ne permettent pas le développement d'un peuplement piscicole équilibré.

• **Invertébrés du fond de rivière (Indice Invertébré multi-métrique-I2M2)**

Limites inférieures des classes d'état de l'I2M2				
0.665	0.443	0.295	0.148	0
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais

Le peuplement d'invertébrés du fond de rivière intègre dans sa structure toute modification, même temporaire, de son environnement (perturbation physico-chimique ou biologique d'origine naturelle ou anthropique). Ces invertébrés constituent un maillon essentiel de la chaîne alimentaire de l'écosystème aquatique.

L'indice utilisé jusqu'à aujourd'hui (IBG-DCE) permet de quantifier l'impact des caractéristiques hydromorphologiques du cours d'eau (vitesses d'écoulement, mosaïque d'habitats, substrat dominant...) sur la variété de la macrofaune (faune visible à l'œil nu) ainsi que de jauger la polluo-sensibilité d'un peuplement et donc de détecter la présence d'un éventuel problème de qualité d'eau.

En substitution depuis 2018, l'I2M2 permet d'aller plus loin dans ce diagnostic en étudiant l'hétérogénéité et la stabilité de l'habitat, le niveau de polluo-sensibilité du peuplement, la présence de pression humaine forte, la dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau et la complexité de l'habitat.

Pour faciliter la suite de la lecture, un **taxon** s'entend comme un ensemble d'êtres vivants partageant certaines caractéristiques, à partir desquelles est établie leur classification. Les catégories de la classification biologique, telles que l'espèce, le genre, la famille, l'ordre, la classe ou l'embranchement, sont des taxons.

Ancien Moulin de Vahais - Commentaires du rapport d'analyse

L'Ernée en amont du moulin de Vahais présente une médiocre qualité hydrobiologique avec un indice I2M2 de 0,2906.

Le Groupe Faunistique Indicateur est bon (GFI de 7/9), mais la richesse et les effectifs en taxons polluosensibles (EPT) sont faibles avec 11 taxons et 58 individus. La richesse totale est faible également avec 25 taxons.

Les indices de diversité sont mauvais, ils témoignent d'un déséquilibre de la structure du peuplement avec la prédominance des chironomes et des oligochètes, taxons polluo-tolérants inféodés préférentiellement aux sédiments fins.

L'absence de diversité d'écoulement et l'omniprésence du sable favorisent le développement de ces organismes. Les traits biologiques des invertébrés attestent d'un cours d'eau eutrophe (chargé en nutriments) avec une majorité d'invertébrés mésosaprobés (espèces tolérantes à la pollution).

Bordure du plan d'eau de Montenay - Commentaires du rapport d'analyse

L'Oscence à Montenay en amont de l'ouvrage, présente une médiocre qualité hydrobiologique avec un indice de 0,2392.

Le Groupe faunistique Indicateur est bon avec un GFI de 7/9 (*Leuctridae*), mais la richesse en taxons polluosensibles (EPT) est faible avec 8 taxons. La richesse totale est également faible avec 25 taxons.

Les indices de diversité sont mauvais et traduisent un déséquilibre de la structure du peuplement, avec la prédominance des chironomes, taxon polluo-tolérant inféodé préférentiellement aux sédiments fins.

Les traits biologiques des invertébrés attestent d'un cours d'eau mésotrophe (moyennement chargé en nutriments), avec une majorité d'invertébrés mésosaprobés (espèces tolérantes à la pollution).

• Diatomées

Indice IBD	Classe de qualité biologique	Caractéristiques
17 < IBD < 20	Très bonne	Pollution ou eutrophisation nulle à faible
13 < IBD < 17	Bonne	Eutrophisation modérée
9 < IBD < 13	Passable	Pollution moyenne ou eutrophisation forte
5 < IBD < 9	Mauvais	Pollution forte
1 < IBD < 5	Très mauvaise	Pollution ou eutrophisation très forte

Les diatomées sont des algues microscopiques brunes constituées d'un squelette siliceux. Elles sont une composante majeure du peuplement algal des cours d'eau et

des plans d'eau. Considérées comme étant les algues les plus sensibles aux conditions environnementales, elles réagissent aux pollutions organiques, nutritives (azote, phosphore), salines, etc. La note attribuée est d'une valeur de 0 à 20.

Ancien Moulin de Vahais - Commentaires du rapport d'analyse

L'Ernée est jugée en bon état écologique au regard des diatomées benthiques en 2021 (note de 15,2/20).

Le cortège diatomique est varié avec 54 taxons, malgré la forte contribution (62.6%) des espèces indicatrices.

Navicula gregaria, en tête de cortège (28.8%), peut supporter une concentration moyenne en matière organique et des eaux riches en nutriments. Elle est secondée par *Platessa oblongella* (18.5%) et *Karayeavia clevei* (15.3%), qui présentent des profils écologiques plus favorables.

Bordure du plan d'eau de Montenay - Commentaires du rapport d'analyse

L'Oscence à Montenay est positionnée en état écologique moyen par les diatomées benthiques (note de 13,4/20).

Navicula gregaria, *Rhoicosphenia abbreviata* et *Gomphonema pumilum* var. *rigidum* forment le trio de tête du cortège. Ces trois taxons soulignent un milieu eutrophe (chargé en nutriments) et une saprobie moyenne (développement d'espèces tolérantes à la pollution).

Les conditions environnementales sont stables et permettent le développement d'un cortège diatomique varié et équilibré (61 taxons).

• Bilan des suivis 2021

Désignation	Classe de qualité					Bilan Vahais	Bilan Montenay
	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais		
Pêche électrique	< 7	7 à 16	16 à 25	25 à 36	> 36	25,71	34,24
Invertébrés du fond de rivière	> 0,665	0,665 à 0,443	0,443 à 0,295	0,295 à 0,148	0,148 à 0	0,2906	0,2392
Diatomées	20 à 17	17 à 13	13 à 9	9 à 5	5 à 1	15,2	13,4

Conclusion sur les suivis 2021

Les différents suivis réalisés sur le bassin de l'Ernée mettent en évidence une dégradation marquée de l'Oscence et de l'Ernée sur des secteurs fortement impactés par d'anciens travaux hydrauliques.

Les travaux de renaturation prévus devraient permettre le retour et le développement d'espèces rhéolithophiles (affectionnant les eaux courantes et les fonds graveleux). Ces espèces sont exigeantes concernant la qualité des substrats rencontrés et ce notamment vis-à-vis du colmatage.

Néanmoins, l'efficacité de ces actions sera réduite si la qualité et la ressource en eau venaient à se dégrader.

• Pêche de sauvetage

Cette opération a été conduite sur le site de l'ancien Moulin de Vahais, avant la mise en eau du nouveau lit mineur créé sur la rivière l'Ernée.

La pêche de sauvetage des poissons présents dans l'ancien lit de l'Ernée a été réalisée sur 200 ml et a permis la pêche de 267 individus répartis en 10 espèces (goujons, spirilins, gardons et chevesnes essentiellement).

• Coûts

Désignation	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
		Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (20 %)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Pêche de sauvetage	2 160 €	1 080 €	432 €	216 €	432 €
Pêches électriques	2 880 €	1 440 €	576 €	288 €	576 €
Invertébrés du fond de rivière	1 776 €	888 €	355,2 €	177,6 €	355,2 €
Diatomées	828 €	414 €	165,6 €	82,8 €	165,6 €
TOTAL	7 644 €	3 822 €	1 528,8 €	764,4 €	1 528,8 €

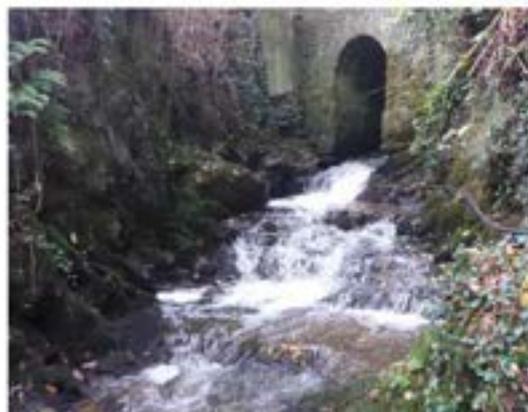
Ces suivis seront reconduits dans quelques années afin d'apprécier l'évolution du milieu suite aux travaux.

Etudes

4 études de continuité écologique ont été lancées en 2021 :



Ruisseau du Bois Béranger entre Ernée et St Denis de Gastines (lieudit « le bois béranger »)



Aval du plan d'eau communal de Montenay sur le ruisseau de l'Oscence



Ruisseau du Rollon à (lieudit « Marolles »)



Confluence du ruisseau de Vaumorin et la rivière l'Ernée à Chailland (Bourg)

Les investigations sont toujours en cours et l'objectif est de pouvoir engager des aménagements sur ces sites en 2022.

Désignation	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
		Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental (20 %)	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (20 %)
Etudes	38 460 €	19 230 €	7 692 €	3 846 €	7 692 €

Communication

La municipalité de Chailland est engagée dans le label « Villes et Villages Fleuries » et souhaite engager une sensibilisation du jeune public de la commune.

A cet effet, 4 **interventions en école primaire** ont été effectuées dans 2 classes de CM1/CM2 (1 à l'école privée et 1 à l'école publique) en mai-juin 2021 avec :

- une demi-journée en salle (enjeux de l'eau de manière globale et locale, caractéristiques principales d'une rivière, compréhension des enjeux et richesses, etc.)
- une demi-journée sur le terrain (découverte d'un tronçon de rivière)

Afin d'aller plus loin, des **interventions saisonnières** sont réalisées à Chailland au cours de **l'année scolaire 2021-2022**.

Ainsi, à chaque saison les 6 classes des 2 écoles de Chailland bénéficieront d'une animation « faune / flore » avec le service espaces verts de la commune et d'une animation « rivière / eau » avec le Syndicat. La session d'automne a été réalisée courant octobre 2021

Par ailleurs, 3 **interventions auprès des élèves de 5^{ème} du Collège René Cassin d'Ernée** ont également été réalisées au mois de juin 2021 aux Bizeuls près du ruisseau de la Riautière. En lien avec M. Brichon (professeur de physique-chimie) et M. Bregeon (professeur de SVT), l'objectif était de les initier aux impacts de l'homme sur les milieux aquatiques.

Enfin **4 visites de sites** ont été organisées à destination des élus du Syndicat afin de :

- permettre une meilleure appropriation des enjeux liés à la préservation de l'eau et des cours d'eau
- appréhender *in situ* des aménagements réalisés par le Syndicat

Un nouvel exemplaire du journal d'information « **Au bord de l'Ernée** » n°13 a été réalisé et distribué par le biais des bulletins communaux des 19 communes du Syndicat (voir annexe 3).

Désignation	Unité	Quantité	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts			
				Agence de l'Eau (50 %)	Conseil Départemental	Conseil Régional (10 %)	Syndicat de bassin (40 %)
Journal d'information	u	11 500	1 860 €	930 €	/	186 €	744 €

Enfin, des **articles de journaux** relatant les actions du Syndicat ont aussi été diffusés (voir annexe 4).

Autres actions

- **Accueil de stagiaires**

1 stagiaire du Lycée Rochefeuille a été accueilli au Syndicat sur 2 sessions de 3 semaines.

- **Mise à disposition du technicien du Syndicat à la Communauté de Communes de l'Ernée**

Le technicien de rivière du Syndicat est mis à disposition de la Communauté de Communes de l'Ernée sur le volet GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dans les secteurs où la CCE en a conservé la compétence.

En 2021, le Syndicat a accompagné la CCE dans la réflexion sur la mise en œuvre d'un programme « Territoires engagés pour la nature », visant à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité.

Ce travail devrait aboutir au dépôt d'un dossier de candidature courant 2022.

- **Mise à disposition du technicien du Syndicat à la Ville d'Ernée**

Afin d'accompagner la Ville d'Ernée dans le suivi du plan de gestion du site des Bizeuls, labellisé en Réserve Naturelle Régionale et Espace Naturel Sensible, le technicien de rivière du Syndicat est mis à disposition de la Ville d'Ernée à raison de 2 heures par semaine.

- **Accompagnement des communes du Syndicat**

A Challand, l'aménagement de 2 passes à poissons au niveau des ouvrages de la Fenderie et du Moulin du Bourg sont inscrits dans l'arrêté du 27 juin 2013, prorogé par l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018, portant déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement et autorisation du programme de travaux sur neuf ouvrages.

Dans ce cadre, la commune de Chailland avait fait le choix de prendre en charge certains aménagements sur terrains privés de manière à concilier :

- les exigences de la réglementation SPR (Site Patrimonial Remarquable ; ex ZPPAUP),
- le respect des droits d'eau existants associés aux ouvrages
- les objectifs de restauration de la continuité écologique

Le Syndicat accompagne la municipalité de Chailland dans la mise en conformité des ouvrages de la commune depuis plusieurs années et des actions ont notamment été entreprises à Clivoy en 2013 et à la Forge de Chailland en 2016-2017.

Néanmoins, les échanges avec les riverains concernés par des aménagements sur les sites de la Fenderie et du Moulin du Bourg n'ont pas permis d'engager des travaux et la commune a donc abandonné la mise en œuvre de ces projets.

➔ Synthèse financière 2021 (actions + animations)

Actions	2021			Financement			
	Prévisionnel	Réalisé	% réalisé	Agence de l'Eau	Conseil Départemental	Région	Syndicat
Lit / Berges / Mares	135 000 €	34 790 €	26%	17 395 €	6 580 €	3 290 €	6 580 €
Etude suivi	24 500 €	46 104 €	188%	23 052 €	9 221 €	4 610 €	9 221 €
Communication	3 000 €	1 860 €	62%	930 €	0 €	186 €	744 €
Animation	64 000 €	55 500 €	87%	33 300 €			22 200 €
TOTAL	226 500 €	138 254 €	61%	74 677 €	15 801 €	8 086 €	38 745 €

➔ Actions réalisées hors contrat

Aménagement des ouvrages de Vahais et de l'usine d'eau potable d'Ernée

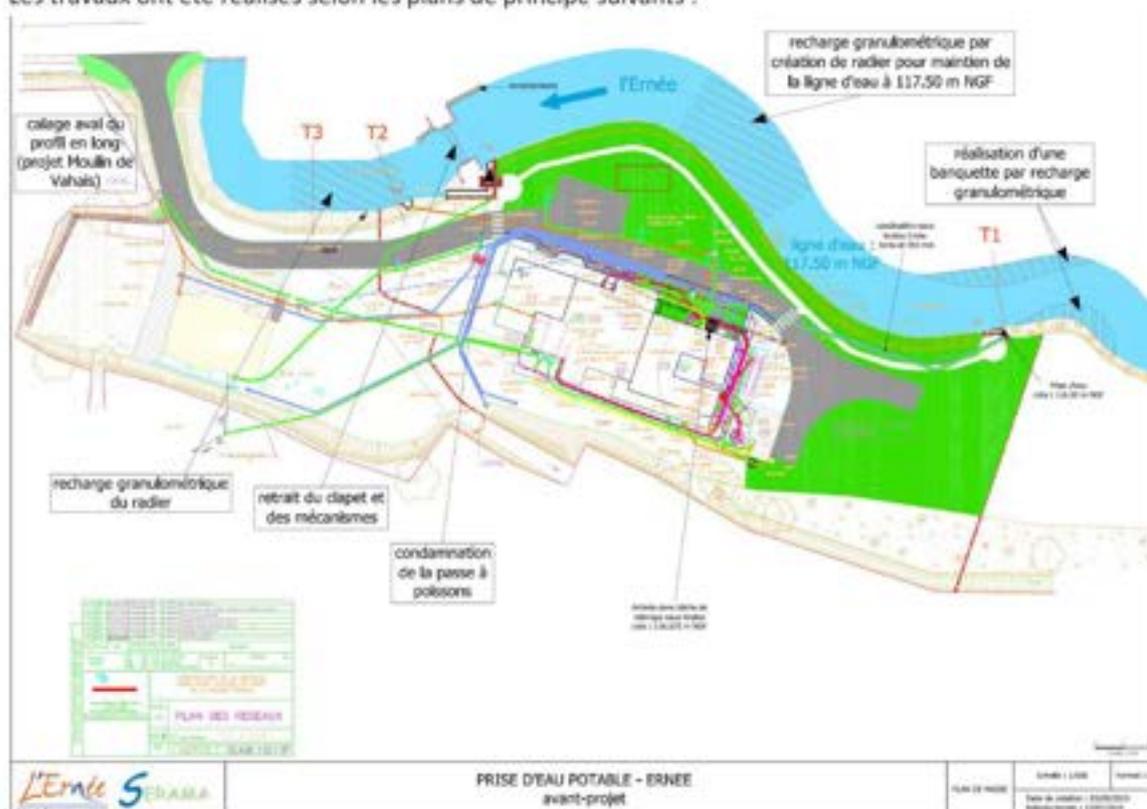
Usine d'eau potable

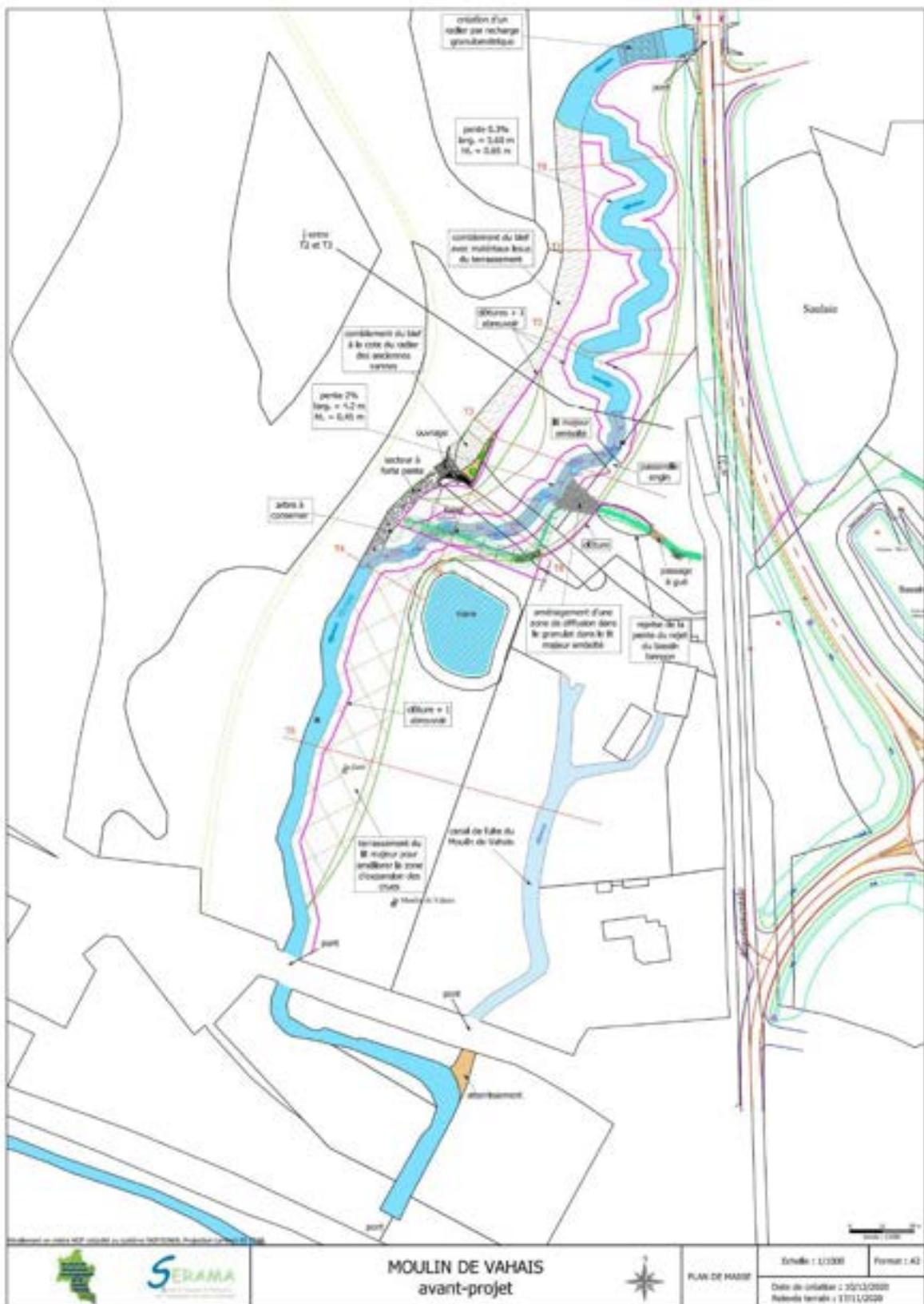
- suppression de l'ouvrage
- recharges granulométriques maintenant un niveau d'eau pour alimenter l'usine

Travaux réalisés à l'ancien Moulin de Vahais :

- contournement de l'ouvrage en recréant un nouveau lit mineur sur 300 mètres et un nouveau lit majeur
- restauration des fonctionnalités du cours d'eau et des zones humides associées
- effet bénéfique vis-à-vis des crues en amont d'Ernée (ralentissement des écoulements et débordement de la rivière dans son lit majeur en période de hautes eaux)

Les travaux ont été réalisés selon les plans de principe suivants :





Les photos ci-dessous illustrent la réalisation du chantier effectué par l'entreprise SNTF Salmon :

Usine d'eau potable d'Ernée



Ancien Moulin de Vahals



L'ensemble des aménagements a bénéficié d'un financement de 80 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le Syndicat a coordonné les travaux. La prise en charge financière s'est répartie entre la Communauté de Communes de l'Ernée pour l'usine d'eau potable et le Syndicat pour l'ancien Moulin de Vahais.

Désignation	Coût (€ TTC)	Répartition des coûts		
		Agence de l'Eau (80 % du TTC)	Communauté de Communes de l'Ernée (20 % du TTC)	Syndicat de bassin de l'Ernée (20 % du TTC)
Usine d'eau potable d'Ernée	36 000 €	28 800 €	7 200 €	/
Ancien Moulin de Vahais	135 794,4 €	108 636,5 €	/	27 158,9 €

↳ **Perspectives 2022**

- Mise en œuvre de la 3^{ème} année du Contrat Territorial Eau 2020-2022 (restauration de lit mineur et de la continuité piscicole sur l'Ernée et ses affluents, études ouvrages / contournement de plans d'eau, etc.)
- Accompagnement de la CCE pour le programme « Territoires engagés pour la nature » et l'étude du bassin versant du Gastard
- Animations de sensibilisation à la préservation des cours d'eau (temps scolaire, grand public, etc.)
- Réalisation du bilan du contrat multithématique 2020-2022 (volet milieux aquatiques – Ernée)
- Réflexion sur un nouveau programme d'actions 2023-2025

ANNEXES

Annexe 1 – Programme 2019-2024 (enjeux/objectifs, principaux types d'actions) -	<i>page 24</i>
Annexe 2 – Réunions, rencontres et visites réalisées en 2021	<i>page 31</i>
Annexe 3 – Journal d'information du Syndicat 2021	<i>page 37</i>
Annexe 4 – Articles de presse 2021	<i>page 41</i>

ANNEXE 1 - Programme 2019-2024 (enjeux/objectifs ; principaux types d'actions)

ENJEUX ET OBJECTIFS CTMA 2019 - 2024

> Enjeux du futur programme d'actions sur la base de facteurs :

- **Humains** : avis des élus, partenaires, usagers, riverains

- **Patrimoniaux et paysagers** :

Réservoirs biologiques, Réserve Naturelle Régionale,
espèces remarquables : anguille, écrevisses à pieds blancs...
ZNIEFF, ZPPAUP



- **Techniques** : état écologique des masses d'eau, degré d'altérations (REH), Taux d'étagement et de fractionnement
- **Réglementaires** : SDAGE, SAGE, L214-17 (listes 1 et 2), arrêtés frayères
- **Financiers** : capacité du Syndicat et baisse attendue des aides de l'AELB



ENJEUX ET OBJECTIFS CTMA 2019 - 2024

➤ Huit enjeux proposés pour le CTMA 2019 - 2024 dont :

- **Biologie, milieu aquatique, qualité, quantité, communication, sensibilisation / animation, concertation, gouvernance**
- **Objectifs prioritaires cohérents avec ceux du précédent contrat :**
 - Restauration de la continuité et/ou de la ligne d'eau
 - Restauration de l'hydromorphologie (intégrant berges/ripisylve)
 - Maintien ou restauration du potentiel biologique (fonctions biologiques)
 - Amélioration de la qualité d'eau et respect des débits (plans d'eau)
 - Poursuite d'actions de communication / animation / sensibilisation
 - Mise en œuvre et/ou poursuite des suivis milieux

5

ENJEUX ET OBJECTIFS CTMA 2019 - 2024

➤ Proposition de hiérarchisation :

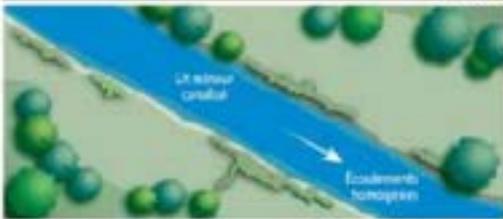
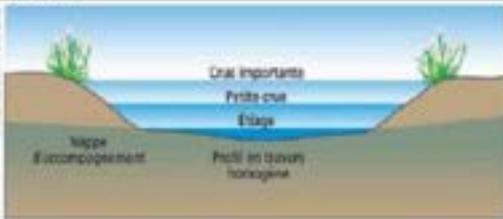
- Basée sur « l'entrée » relative au porteur de projet qui tient compte :
 - des objectifs d'atteinte du « bon état » et des risques de non atteinte
 - des listes 1 et 2 de l'article L214-17 et des réservoirs biologiques

Priorité forte	Ernée amont Ernée aval Perche Vaumorin
Priorité moyenne	Oscence Bois Béranger Rollon Montguéret
Priorité faible	Foireux Cormier Villeneuve



MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

SITUATION INITIALE



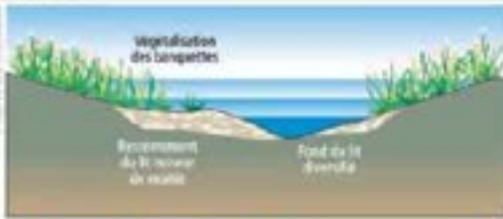


MORPHOLOGIE

Exemple R1 : recharge granulométrique
Lit mineur resserré tracé + sinueux, écoulements + diversifiés

MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

SITUATION PROJÉTÉE





MORPHOLOGIE

Exemple R2 : reméandrage du lit
Recréer un tracé + sinueux, diversifier les berges, augmenter l'emprise latérale

MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

SITUATION PROJETÉE

MORPHOLOGIE

Exemple R3 :
Restoration totale
Configuration proche
de l'état naturel avec
espace de mobilité

MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

MORPHOLOGIE Exemple R3 : réinstallation du cours d'eau dans le fond de vallée avec reméandrage et recharge

SITUATION INITIALE

SITUATION PROJETÉE

SITUATION INITIALE

SITUATION PROJETÉE

MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

MORPHOLOGIE

Exemple R3 : réinstallation du cours d'eau dans le fond de vallée avec reméandrage et recharge



15

MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

**CONTINUITÉ
OUVRAGES
HYDRAULIQUES**

R1 : Gestion des organes mobiles

R2 : Arasement partiel

R3 : Effacement et travaux connexes dans l'ancienne retenue

l'Ernée - Clivoy R3



16

MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

CONTINUITÉ

Buses et ouvrages routiers difficilement franchissables

R1 : Recharge en granulats ou mini-seuils à l'aval de l'ouvrage

R2 : Remplacement par un hydrotube ou un pont-cadre

R3 : Effacement de l'ouvrage

Petit Villiers - R1



17

CONTINUITÉ + MORPHOLOGIE - Exemple de mesures d'accompagnement suite à un effacement (R3) :

l'Ernée – Forge de Montlaudin

Projet de travaux en année 1 du programme (2019)

Effacement de l'ouvrage et travaux connexes dans l'ancienne retenue

Réinstallation du cours d'eau dans son fond de vallée naturel



MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

PLANS D'EAU SUR COURS D'EAU

R1 : Créer un bras de contournement du plan d'eau

R2 : Diminuer la surface du plan d'eau et créer un bras de contournement

R3 : Supprimer l'ouvrage et laisser le cours d'eau évoluer



R1



R2



19

PROGRAMME 2019-2024 LOCALISATION DES TYPES D'ACTIONS PROJETÉES PAR MASSES D'EAU

LEGENDE	CATEGORIES D'ACTIONS PAR MASSES D'EAU
	Restauration morphologique avec aménagements de berges si nécessaires > environ 4500 m
	Effacement d'ouvrages (rivière l'Ernée) > 2 sites
	Effacement petits ouvrages > 11 sites
	Aménagements de mini-seuils > 85 sites
	Etude d'ouvrages > 5 sites
	Etude plans d'eau > 3 sites
	Etude diagnostique cours d'eau > 2 cours d'eau

Actions à destination de toutes les masses d'eau :

- Actions à l'opportunité sur ouvrages structurants > 2 sites
- Restauration de la ripisylve et des embâcles > budget annuel
- Etudes complexes sur ouvrages structurants > 2 sites
- Etude complémentaire des plans d'eau > 1 site
- Etudes, travaux et suivis des mares > budget annuel



ANNEXE 2 - Réunions, rencontres et visites réalisées en 2021

L'ensemble de ces réunions, rencontres et visites ont été réalisées en présence du technicien du Syndicat.

Réunions

Bureaux et comité syndicaux

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
05-janv-21	Réunion de bureau	Ernée	Membres du bureau
11-janv-21	Comité Syndical	Ernée	Elus du Syndicat
23-févr-21	Réunion de bureau	Ernée	Membres du bureau
15-mars-21	Comité Syndical	Ernée	Elus du Syndicat
20-mai-21	Réunion de bureau	Ernée	Membres du bureau
31-mai-21	Comité Syndical	Ernée	Elus du Syndicat
16-sept-21	Réunion de bureau	Ernée	Membres du bureau
04-oct-21	Comité Syndical	Ernée	Elus du Syndicat
25-nov-21	Réunion de bureau	Ernée	Membres du bureau
06-déc-21	Comité Syndical	Ernée	Elus du Syndicat

Ouvrages

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
26-janv-21	Etude barrage usine d'eau potable et Vahais	Ernée	Membres du comité de pilotage
02-févr-21	Projet d'aménagement ouvrage usine d'eau	Ernée	Elus bureau CCE
25-févr-21	Moulin du Bourg - Projet de passe à poissons	Chailland	M. Darras (Maire), Mme Roby (Présidente), Consorts Gasté (propriétaire moulin), Mme Huet (propriétaire rive droite)
17-mars-21	Etude Moulin de Vahais	Ernée	M. Boissinot (SERAMA), Mme Roby (Présidente Syndicat), MM. Leroyer, Lardeux et Le Bihan (OFB)
18-mars-21	Problématique ensablement - usine d'eau potable	Torchamp (61)	
20-avr-21	Moulin du Bourg - Projet de passe à poissons	Ernée	M. Darras (maire Chailland), Mme Roby (Présidente Syndicat), Mme Mareau (Responsable administrative Syndicat)
27-avr-21	Marché de travaux Vahais / Usine d'eau	Ernée	M. Salmon (SNTP Salmon), Mme Roby (Présidente Syndicat)
27-avr-21	Marché de travaux Vahais / Usine d'eau	Ernée	M. Lemée (TLTP), Mme Roby (Présidente Syndicat)
06-mai-21	Ouvrage du Val - projet de passe à poissons	St Germain le Guillaume	MM. Salmon père et fils (SNTP Salmon)
10-mai-21	Marché de travaux Vahais / Usine d'eau	Ernée	M. Legros (LATP)
02-sept-21	Ancien Moulin de Vahais - Projet d'aménagement	Ernée	M. Trohel (propriétaire), Mme Roby (Présidente), M. Garnier (Adjoint Ernée), M. Bellay (Vice-Président Syndicat)

08-sept-21	Aménagement Vahais-Usine d'eau potable - réunion de chantier n°1	Ernée	Mme Roby (Présidente), M. Bellay (Vice-Président Syndicat), M. Salmon (SNTF Salmon), MM. Roche et Suffissais (DDT)
17-sept-21	Aménagement Vahais-Usine d'eau potable - réunion de chantier n°2	Ernée	Mme Roby (Présidente), M. Bellay (Vice-Président Syndicat), M. Salmon (SNTF Salmon), M. Suffissais (DDT)
29-sept-21	Aménagement usine d'eau potable	Ernée	Commission eau CCE
30-sept-21	Aménagement Vahais-Usine d'eau potable - réunion de chantier n°3	Ernée	Mme Roby (Présidente), M. Salmon (SNTF Salmon)
25-oct-21	Projet d'aménagement du Moulin du Bourg	Chailland	M. Darras (Maire), Mme Roby (Présidente)
22-déc-21	Moulin du Bourg - Projet de passe à poissons	Chailland	Mme Roby (Président), M. Darras (Maire), Consorts Gaste (propriétaire moulin)

Communication / Animations

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
08-avr-21	Label Ville et villages fleuris - projets animations eau/rievre	Chailland	Mme Dorrière (adjointe), M. Vaugeois (agent espaces verts)
12-avr-21	Groupe de travail outils de communication actions rivières	Visio	Techniciens de rievre du Département, M. Chaussis (AELB), Mme Piau (FDPPMA), Mme Fauconnier, Ravaux et Bunel (CD 53)
07-mai-21	Projet animation terrain - Collège René Cassin	Ernée	M. Bregeon et M. Bichon (professeurs)
07-mai-21	Projet animation écoles primaires	Chailland	M. Vaugeois (agent communal), Mme Lépinay (Directrice école Sacré cœur), Mme Dreux (Directrice école au fil de l'eau)
31-mai-21	Animations scolaires autour de la rievre (salle)	Chailland	Ecole au fil de l'eau
07-juin-21	Animations scolaires autour de la rievre (salle)	Chailland	Ecole sacré cœur
18-juin-21	Intervention Collège René Cassin - Sème	Ernée	
22-juin-21	Intervention Collège René Cassin - Sème	Ernée	
23-juin-21	Intervention Collège René Cassin - Sème	Ernée	
24-juin-21	Visite de sites (secteur médian)		Elus du Syndicat
28-juin-21	Animations scolaires autour de la rievre (terrain)	Chailland	Ecole sacré cœur
29-juin-21	Animations scolaires autour de la rievre (terrain)	Chailland	Ecole au fil de l'eau
05-juil-21	Visite de sites (secteur aval)		Elus du Syndicat
08-juil-21	Visite de sites (secteur amont)		Elus du Syndicat
20-juil-21	Animations scolaires saisonnières	Chailland	M. Vaugeois (agent communal)
21-juil-21	Animations scolaires saisonnières	Chailland	M. Vaugeois (agent communal)
13-sept-21	Commission Communication	Ernée	Elus du Syndicat
14-sept-21	Animations scolaires saisonnières	Chailland	M. Vaugeois (agent communal), Mme Dreux et Mme Peynot (enseignantes)
21-sept-21	Animations scolaires saisonnières	Chailland	M. Vaugeois (agent communal), Mme Lépinay, Mme Dubos, Mme Limousin (enseignantes)

13-oct-21	Animations scolaires saisonnières - automne	Chailland	Ecole privée (CP/CE1)
14-oct-21	Animations scolaires saisonnières - automne	Chailland	Ecole publique (PS à CP)
15-oct-21	Animations scolaires saisonnières - automne	Chailland	Ecole publique (CE/CM)
19-oct-21	Animations scolaires saisonnières - automne	Chailland	Ecole privée (CM)
21-oct-21	Animations scolaires saisonnières - automne	Chailland	Ecole privée (GS et CE2)
22-oct-21	Animations scolaires saisonnières - automne	Chailland	Ecole privée (PS/MS)
16-nov-21	Point animations d'automne	Chailland	Ecole publique
23-nov-21	Point animations d'automne	Chailland	Ecole privée
08-déc-21	Visite aménagement Vahais, usine d'eau et Forge de Chailland	Ernée	MM. Leroyer (chef de service OFB), M. Leroy (adjoint OFB), M. Lardeux (OFB), M... (OFB), M. Roche (DDT), M. Chaussis (AELB)

Réunions Communauté de Communes de l'Ernée (mise à disposition)

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
05-janv-21	Préparation TEN	Ernée	M. Quentin et Mme Bekri (CCE), M. Quinton (CPIE)
18-janv-21	Tourbière du Vieil Hêtre - retrait branches	La Baconnière	
27-janv-21	Préparation TEN	Visio	Mme Bekri (CCE), M. Quinton (CPIE)
28-janv-21	Etude gestion quantitative BV Couesnon	Visio	
04-févr-21	Tourbière du Vieil Hêtre - matériel entretien ZH	La Baconnière	
04-févr-21	Tourbière du Vieil Hêtre - retrait branches	La Baconnière	
10-févr-21	Groupe technique TEN	Ernée	Agents CCE
22-avr-21	Restitution du projet européen Alice sur le Couesnon - trame verte et bleue et ressource en eau	Visio	
02-juin-21	Groupe technique TEN	Ernée	
10-juin-21	Actions biodiversité CCE	Ernée	Mme Bekri et Veillé (CCE), Mme Pichodo (CD 53)
14-juin-21	Présentation EPAGE Couesnon	Ernée	
10-sept-21	Etang neuf de Juvigné - restauration roselière	Juvigné	
30-sept-21	Commission tourisme CCE - projets randonnée nautique et halage	Ernée	Membres de la commission tourisme
10-nov-21	Tourbière du Vieil Hêtre	La Baconnière	M. Ligot (Président CCE), Mme Arcanger (Vice-Présidente CCE), M. Besneux (Maire), M. Lancelin (Adjoint), Mme Deniaux (Adjointe), Mme Sacré et M. Benasiak (CEN), M. Quentin (CCE)

Réunions Ville d'Ernée (mise à disposition)

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
29-janv-21	RNR Bizeuls - Plan d'interprétation	Ernée	Membres du comité de pilotage
29-janv-21	RNR Bizeuls - Comité consultatif	Visio	Membres du comité consultatif
22-févr-21	RNR/ENS Bizeuls - actions 2021	Ernée	M. Baudoin (CPIE)
09-mars-21	RNR/ENS des Bizeuls - budget 2021	Ernée	M. Nowacki (DGS Ernée), Mme Marandeu (DGA Ernée)
16-mars-21	RNR/ENS des Bizeuls - projet animations centre de loisirs	Ernée	M. Paluaud (Directeur centre de loisirs)
07-sept-21	RNR/ENS des Bizeuls - Sensibilisation élus d'Ernée	Ernée	
08-sept-21	RNR/ENS des Bizeuls - préparation bilan mi-parcours	Ernée	M. Baudouin (CPIE)
05-oct-21	RNR/ENS des Bizeuls - mise en œuvre du plan d'interprétation	Ernée	M. Ridé (CPIE), Mme Marandeu (DGA Ville d'Ernée), M. Poirier (Directeur services techniques), M. de Coninck (chef service espaces verts), M. Jourdain (agent espaces verts)
16-nov-21	RNR/ENS des Bizeuls - COPIL restreint	Ernée	

Interventions/Participations diverses

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
22-janv-21	Abattage arbres plan d'eau St Germain le Guillaume	St Germain le Guillaume	M. Boissière (Bûcheron)
09-févr-21	Oraux BEPA Rochefeuille	Ernée	
16-févr-21	Projet d'aménagement de cours d'eau	La Baconnière	MM. Lancelin, Jeusselin et Boissier (élus La Baconnière), Mme Roby (Présidente Syndicat), M. Morin (Lycée Rochefeuille), Mme Chometon (Association préservation patrimoine), M. Feneu (agent communal)
18-févr-21	Ripsisylve	St Jean sur Mayenne	M. Dugast (responsable technique communal)
18-févr-21	Projet d'aménagement du parking de la Maladrerie	Andouillé	M. Garnier (Responsable service voirie-ingénierie CCE)
19-févr-21	Mesures compensatoires environnementales - contournement nord d'Ernée	Ernée	M. Hautbois (CD53), MM. Garnier et Bellay (élus Ernée), M. Nowacki (DGS Ernée)
22-févr-21	Projet d'aménagement de cours d'eau	Montenay	M. Hameau (Maire), Mme Roby (Présidente Syndicat), M. Bellay (Vice-Président Syndicat), M. Buffet (association pêche plan d'eau)
23-févr-21	Projet fourrage bio	Ernée	M. Bourdoiseau (agriculteur), Mme Mareau (Responsable service eau-assainissement CCE)
12-mars-21	Comité Départemental de l'eau	Visio	
15-mars-21	Forum SDAGE 2022-2027	Visio	
22-mars-21	Comité suivi PRAT	Visio	
01-avr-21	Ponts RD sur Chailland	Chailland	M. Leroi (CD53)
08-avr-21	Réunion annuelle continuité écologique	Visio	DDT, Collectivités GEMAPI, Associations
30-avr-21	Saison culturelle - Donvor	Ernée	Mme Foucaud (médiatrice culturelle CCE), Mme Veillé (animatrice BV CCE)

05-mai-21	Carrefour des gestions locales de l'eau	Visio	
06-mai-21	Carrefour des gestions locales de l'eau	Visio	
17-mai-21	Démonstration matériel curage fossé	Montaudin / St Denis de Gastines	
18-mai-21	Réunion ASTER - tourbières	Ernée	
20-mai-21	Comité de suivi SDENS	Laval	
25-mai-21	Projet chemin Riautière	Ernée	
07-juin-21	Projet d'aménagement confluence Vaumorin/Ernée	Chailland	M. Darras (Maire), Mme Roby (Présidente Syndicat), M. Demeusy (DDT 53), M. Gautier (UDAP 53)
08-juin-21	Projet restauration morphologique Oscence	Montenay	M. Salmon (SNTP Salmon)
14-juin-21	Projet de mare	Montenay	Commission environnement de Montenay
13-juil-21	webconférence "La PAC protège-t-elle vraiment les haies ?"	Visio	
19-août-21	Projet aménagement berges	Montenay	M. Chapolard (FRC), M. Grasset (propriétaire)
28-sept-21	Projet d'aménagement de cours d'eau et de mares	La Baconnière	MM. Roche et Suffissais (DDT)
30-sept-21	Problématique bocage et urbanisme	Ernée	M. Gauffre (DGS CCE), Mme Guillemin (Responsable pôle urbanisme), Mme Mareau (Responsable pôle Eau et Assainissement), Mme Veillé (Animatrice BV CCE)
18-oct-21	Gestion intégrée des eaux pluviales - quartier Ferrié	Laval	
20-oct-21	Contournement Nord d'Ernée - problématique enclos ovins	Ernée	
04-nov-21	Sage Mayenne	Ernée	M. Martin (Animateur SAGE), Mme Veillé (Animatrice BV Haute Ernée)
16-nov-21	Commission environnement - Ville d'Ernée	Ernée	
18-nov-21	Etudes Marolles et Vaumorin		M. Boissinot et Annie (SERAMA)

Riverains rencontrés

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
19-janv-21	Travaux cours d'eau	Ernée	M. Tafforeau (propriétaire exploitant), M. Suffissais (DDT), M. Rouland (Vice-Président Syndicat)
22-janv-21	Travaux CT Eau année 2	Montaudin	M. Destouches
22-janv-21	Travaux CT Eau année 2	Montenay	M. Fortin
25-janv-21	Travaux cours d'eau	St Pierre des Landes	M. Trihan
28-janv-21	Travaux CT Eau année 2	Montaudin	M. Fiault
03-févr-21	Crue Rollon	Larchamp	M. Lemardelais
03-févr-21	Crue Vicoïn	La Baconnière	M. Rétif
08-févr-21	Projet d'aménagement - Fumeçon	St Denis de Gastines	M. Chrétien
22-févr-21	Projet ancien seuil Vahais	Ernée	M. Foucret (propriétaire rd)
24-févr-21	Projet ré-ouverture de cours d'eau	Andouillé	M. Paumard
24-févr-21	Projet confortement de berge	Andouillé	M. Launay
02-mars-21	Projet étude continuité Bois Béranger	Ernée	M. Leray (propriétaire)

03-mars-21	Projet étude continuité Oscence	Montenay	M. Vallet (propriétaire rive gauche), Mme ... (propriétaire rive droite)
12-mars-21	Moulin du Bourg - Projet de passe à poissons	Chailland	Mme Huet (propriétaire rive gauche)
13-avr-21	Erosion de berge	Andouillé	M. Chauvin
19-avr-21	Projet d'aménagement de l'ancien seuil de Vahais	Ernée	M. et Mme Foucret (propriétaires rive droite), Mme Roby (Présidente Syndicat)
20-avr-21	Déstabilisation de berge - Monthoudoux	Ernée	Mme Lelièvre (propriétaire), M. Lévêque (Président AAPPMA)
25-juin-21	Travaux CT Eau année 2	Montaudin	M. Fiault
06-juil-21	Marolles	Larchamp	Mme Lemardelais (propriétaire), Mme Roby (Président Syndicat), M. Buchard (Vice-Président Syndicat)
20-juil-21	Erosion de berge	Chailland	M. Maillard
20-juil-21	Erosion de berge	St Jean sur Mayenne	M. et Mme Nerré (propriétaires), Mme Robin (Adjointe St Jean sur Mayenne et Vice-Présidente du Syndicat)
20-août-21	Reprise abreuvoirs	Andouillé	MM. Lochin (GAEC prévallée), M. Rouland (Vice-Président du Syndicat)
07-sept-21	Compensations contournement sud d'Ernée	Ernée	M. Leblanc (propriétaire)
14-sept-21	Projet d'aménagement de cours d'eau et de mares	La Baconnière	M. Jolivet (propriétaire exploitant)
23-sept-21	Projet d'aménagement de cours d'eau et de mares	La Baconnière	M. Ruault (propriétaire exploitant)
04-oct-21	Aménagement bord de rivière	Ernée	M. Guilleux
16-déc-21	Plans d'eau non conformes	Larchamp	Mme Dauguet (propriétaire)



Le mot de la Vice-Présidente

En 2022, le Syndicat a l'ambition de communiquer différemment auprès du grand public. Ceci passe notamment par l'utilisation des outils numériques, en maintenant par ailleurs des animations scolaires pour sensibiliser les futurs citoyens à la préservation de l'eau et de nos rivières.

Dans ce journal, vous trouverez les travaux importants réalisés par le Syndicat en 2021 au nord d'Ernée pour restaurer les fonctionnalités écologiques du cours d'eau, tout en optimisant les services rendus par la nature (ressource en eau potable, prévention des inondations, etc.).

Enfin, le sujet de la ripisylve et des embâcles est abordé en mettant l'accent sur l'équilibre à trouver dans les interventions de gestion. A cet effet, si vous constatez des désordres hydrauliques dans un cours d'eau, n'hésitez pas les communiquer en mairie afin que nous puissions en prendre connaissance et conseiller les riverains.

Bonne continuation à tous et bonnes fêtes de fin d'année.

Elisabeth ROBIN - Vice Présidente (St Jean sur Mayenne)

SOMMAIRE

- Page 1 Le Syndicat adapte sa communication
- Page 2 Aménagement des barrages de l'ancien Moulin de Vanais et de l'usine d'eau potable d'Ernée
- Page 3 Les travaux en quelques photos
Pourquoi et comment gérer la ripisylve et les embâcles ?
- Page 4 Gros plan sur la ripisylve

Le Syndicat adapte sa communication

Les actions portées par le Syndicat nécessitent d'être valorisées et partagées (restauration des cours d'eau et de leurs milieux associés, actions de sensibilisation, etc.).



A cet effet, plusieurs modes de communication sont utilisés (presse écrite, journal d'information, panneaux, page web, animations, etc.) et des évolutions sont à noter prochainement :

Création d'une chaîne youtube pour les actions du Syndicat

Les chantiers d'envergure font l'objet d'un suivi vidéo. Leur diffusion auprès des élus du Syndicat, mais également du grand public, doit permettre de mieux valoriser les actions engagées (restauration de cours d'eau, suppression d'ouvrages hydrauliques, aménagement de traversées de cours d'eau, etc.).

A cet effet, une chaîne youtube a été créée pour permettre une large visibilité (taper « Syndicat de bassin de l'Ernée » dans le moteur de recherche).



Travaux 2019 - Restauration de la rivière l'Ernée à la Forge de Montaudin

Animations sur l'année scolaire 2021-2022



Découverte du cours d'eau

Le Syndicat mène des animations scolaires depuis plus de 10 ans et la période 2021-2022 a été l'occasion de faire évoluer le format d'intervention. Habituellement établi sur 2 sessions au printemps/été, ces animations ponctuelles sont désormais complétées d'animations saisonnières en lien avec une demande de la commune de Chailland.

Ainsi, à chaque saison les 6 classes des 2 écoles de Chailland bénéficieront d'une animation « faune / flore » avec le service espaces verts de la commune et une animation « rivière / eau » avec le Syndicat.



Elaboration d'une maquette participative

Aménagement des barrages de l'ancien Moulin de Vahais et de l'usine d'eau potable d'Ernée

Contexte

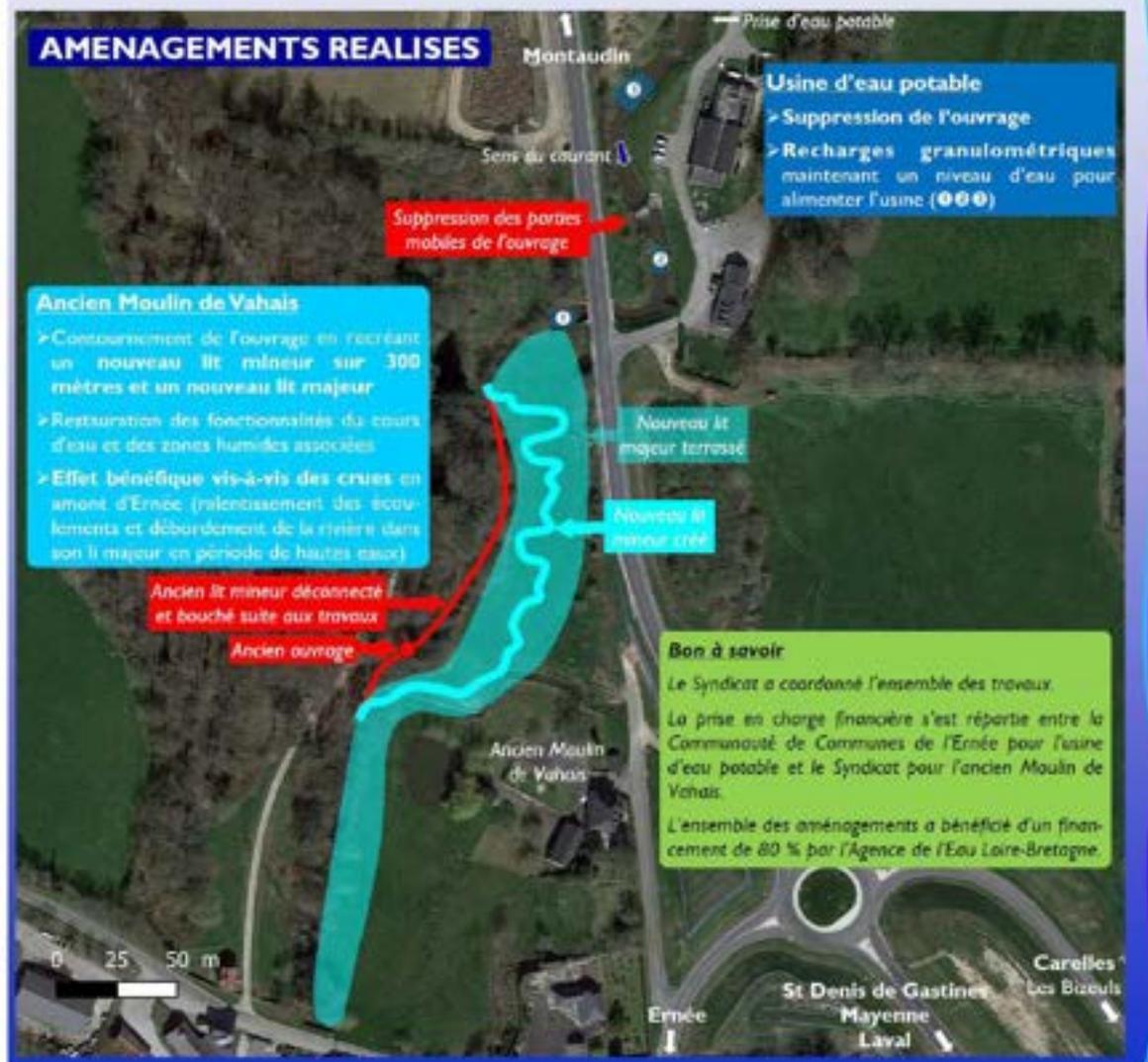
Ces deux ouvrages successifs, répartis de part et d'autre de la RD31 en direction de Montaudin, posaient des problèmes vis-à-vis de la libre circulation des sédiments et des organismes aquatiques.



A l'usine d'eau potable, un ouvrage hydraulique créait une chute d'eau d'un mètre. Ce barrage était vétuste et nécessitait des travaux importants de mise en conformité.



A l'ancien Moulin de Vahais, la rivière l'Ernée avait été déviée de son fond de vallée naturel pour utiliser la force motrice de l'eau. Cet usage s'est perdu et le canal d'alimentation du Moulin n'existait plus. Il subsistait néanmoins un dénivelé important en aval de l'ouvrage avec un courant trop lent en amont et une rivière ensasée peu accueillante pour la vie aquatique.



Les travaux en quelques photos



Pourquoi et comment gérer la ripisylve et les embâcles ?

Qu'est-ce que la ripisylve et les embâcles ?

La **ripisylve** désigne la végétation des bords de cours d'eau, dont les **embâcles** sont issus (amas de branches, feuilles, souches, troncs).

Pourquoi et comment les gérer ?

La **ripisylve** nécessite un **entretien régulier** pour assurer son **équilibre** (diversifier les espèces, les âges et les strates, etc.) et **limiter ses impacts négatifs** (chutes importantes de branches et d'arbres pouvant former des **embâcles** conséquents).

Néanmoins, la présence de la ripisylve et des embâcles ne doit pas être considérée comme un obstacle au bon fonctionnement du cours d'eau. En effet, ils contribuent à **diversifier l'écosystème** du cours d'eau et à **enrichir sa biodiversité**.



Coupe sélective avec maintien d'un corridor boisé



Embâcles
Petit et en berge : conserver
Destruction de pont : éviter

Ce que dit la loi

- Le riverain d'un cours d'eau est tenu à son entretien régulier
- Intervention manuelle dans le lit mineur ou à l'aide d'engins depuis la berge autorisé
- Taille de bois autorisée mais enlèvement des souches en berge interdit
- L'intervention mécanique dans le lit mineur est interdite, sauf accord explicite de l'administration

Pour en savoir plus : plaquette « entretenir un cours d'eau non domanial » sur le site de la préfecture de la Mayenne

Quand intervenir ?

Pour la **ripisylve**, la meilleure période est l'automne/hiver au moment du repos végétatif et hors période de nidification. Pour les **embâcles**, les interventions doivent être effectuées préférentiellement lors des périodes les moins impactantes pour la faune piscicole, soit du 1^{er} avril au 1^{er} octobre sur le bassin de l'Érnée (cours d'eau de 1^{re} catégorie piscicole).

Gros plan sur...

La ripisylve

Description

La **ripisylve** ou **forêt riveraine** désigne l'ensemble de la végétation qui borde un cours d'eau. Elle peut être constituée de **différentes strates** : arborescente, arbustive, herbacée, plantes semi-aquatiques et s'étendre sur une largeur de plusieurs mètres.



Rôle

La **connectivité** au sein d'une ripisylve, ainsi qu'avec les éléments végétaux et aquatiques aux alentours est fondamentale. Cela lui permet d'assurer de **nombreux rôles bénéfiques** autant pour les espèces y résidant que pour l'Homme.

En effet, en plus d'offrir un **cadre paysager très apprécié**, la ripisylve :

- **atténue les inondations** en dissipant l'énergie du courant avec ses parties aériennes
- permet la circulation, reproduction et protection de la faune et de la flore (**corridor**)
- **régule la température de l'eau** grâce à l'ombrage fourni par les arbres
- **limite les risques d'érosion des berges** grâce à des essences à fort développement racinaire comme l'aulne, le frêne ou le saule



Système racinaire de l'aulne

Conseils d'entretien (voir page 3)

Sur les bords de l'Ernée, trois espèces d'intérêt particulier

L'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)

Arbre typique des rivières, il a besoin d'eau en permanence et supporte très bien les crues.

C'est un formidable fixateur de berge avec ses nombreuses racines verticales et ramifiées qui peuvent atteindre 3 à 8 m de profondeur et traverser les ruisseaux en rampant sur le fond.

Son système racinaire fournit de nombreuses caches pour les poissons et ses ramures offrent un habitat de choix pour les oiseaux.



La famille des saules

Il existe différents types de saules et celui que l'on retrouve le plus au bord de nos rivières est le saule marsault (*Salix caprea*).

La multiplication du saule s'effectue soit par semences, soit par bouturage (développement d'un nouvel individu à partir d'une tige).

Il résiste bien aux crues car très souple et lorsque le courant est trop fort il plie sans casser.

Le frêne (*Fraxinus excelsior*)

Arbre à croissance rapide, il peut monter jusqu'à 30 m.

Le frêne donne un couvert végétal léger et les feuilles se décomposent rapidement.

Les racines du frêne rampent horizontalement d'où partent de puissantes racines verticales, ce qui contribue à un excellent ancrage de l'arbre dans la berge.



Avec le concours financier



Conseil Départemental de la Mayenne



Conseil Régional des Pays de la Loire



Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Syndicat de Bassin pour l'aménagement de la rivière l'Ernée
Paro d'activités de la Communauté

397 28

53300 ERNEE

02 49 66 10 07

syndicat.bassin.erneenormandie.com

ANNEXE 4 - articles de presse 2021

Ouest-France – 16 mars 2021

Ernée

Des travaux prévus au barrage de l'usine des eaux



Le barrage sur la rivière l'Ernée, près de la prise d'eau.

(Photo: Ouest France)

Un barrage est présent sur le site de la prise d'eau d'Ernée. Cet ouvrage est vétuste et nécessite des travaux.

Par ailleurs, il ne permet pas la circulation des sédiments, ni la circulation de certaines espèces de poissons. « Une étude, confiée au cabinet Serama, a conduit à l'établissement de deux scénarios : le remplacement du clapet par une recharge granulométrique permettant le maintien de la ligne d'eau nécessaire pour la production d'eau potable, pour un coût de 32 000 €, ou le remplacement du clapet par une vanne guillotine et création

d'une nouvelle passe à poisson, pour un coût de 191 000 € », explique Claude Roby, vice-présidente de la Communauté de communes.

Réunis le 8 mars dernier, les conseillers communautaires ont validé l'avis du comité de pilotage, réuni le 26 janvier dernier, qui s'était prononcé pour le premier scénario, pour un coût de 32 000 €.

Par ailleurs, le Syndicat de Bassin menant également un projet en aval (au Moulin de Vahais), il a été proposé de confier la réalisation de l'opération à ce syndicat, qui détient les compétences spécifiques nécessaires.

Ouest-France – 13 mai 2021

La Baconnière

Ruisseau et mare de la Chesnaie seront restaurés

Le projet d'aménagement du ruisseau et de la mare de La Chesnaie a été travaillé avec le syndicat de bassin de l'Ernée.

Des travaux seront entrepris en septembre, avec le lycée Rochefeuille. Olivier Lancelin, adjoint au maire, a présenté, jeudi soir en conseil municipal, les points qui seront modifiés. Un curage sera fait avant la réhabilitation de l'ancien lavoir avec l'Association de Sauvegarde du patrimoine.

Le ruisseau va être restauré. Les écoulements du champ au-dessus du chemin piéton vont être endigués par la création d'un talus. La mare

subira un curage partiel. Les fuites seront reprises. Un talutage doux des berges permettra de garder la surface en eau. Après la mare, un bassin de rétention serait créé, l'idée étant d'avoir une zone toujours en eau pour faire bassin tampon.

L'entretien du domaine communal sera en gestion différenciée, avec une fauche tardive. La fauche sera annuelle, avec une tonte régulière au niveau des bandes de passages piétons.

« La Région finance la plantation d'arbres fruitiers. Nous pourrions planter un arbre par naissance dans la commune pour faire un verger. »

Ouest-France – 1^{er} juillet 2021

Chailland

Des écoliers du Sacré-Coeur étudient l'eau



Cette semaine, les élèves de CM1 et CM2 de l'école du Sacré-Coeur ont étudié le milieu aquatique en observant la rivière l'Ernée et le ruisseau Vaumorin. Dans le cours d'eau du Vaumorin, ils ont observé les petits bêtes aquatiques et la profondeur de l'eau. Sur place, le technicien du bassin de l'Ernée Benoit Saudrais leur a expliqué les enjeux de la rivière et le problème de l'étiage.

Photo: Ouest-France

Ouest-France – 4 septembre 2021

Ernée

Le syndicat de Bassin aménage la rivière l'Ernée



De gauche à droite : Benoît Saudrais, technicien au syndicat de Bassin de l'Ernée ; Alain Bellay, vice président du syndicat ; Aude Roby, présidente ; Yves Salmon, président de la société SNTP Salmon.

(Photo: Ouest-France)

Le syndicat de Bassin de l'Ernée a pour objet la gestion de la rivière l'Ernée sur les dix-neuf communes qu'elle parcourt, de Lévaré à Saint-Jean-sur-Mayenne. Des travaux sont actuellement réalisés à Ernée, sur le site de l'ancien moulin de Vahais, route de Montaudin. « **Les travaux concernent environ 300 m de la rivière l'Ernée. Ils consistent en un reméandrage et un élargissement du lit de la rivière pour augmenter sa capacité de rétention, avec l'espoir de réduire les inondations en ville lors de fortes pluviométries** », explique

Alain Bellay, vice-président du syndicat de Bassin de l'Ernée et conseiller municipal d'Ernée, délégué à l'Environnement.

Les travaux, prévus pour cinq semaines, sont réalisés par l'entreprise SNTP Salmon de Soulgé-sur-Ouette. Le coût des travaux est de 135 000 € TTC, financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour 80 %, soit 108 000 € et par le syndicat de Bassin à hauteur de 20 %, soit 27 000 €.

Courrier de la Mayenne - 16 septembre 2021

ERNÉE. Travaux au moulin de Vahais

Parmi les nombreux moulins qui ont jalonné la rivière de l'Ernée, il y a celui de Vahais, route de Montaudin. À l'époque de son activité, le lit de la rivière de l'Ernée est dévié pour donner de la puissance à l'eau. Les travaux commerciaux sur ce site ont pour objectif de diminuer, voire de supprimer les impacts négatifs sur le milieu naturel. « Ces ouvrages installés à une époque ont des effets néfastes pour la vie du cours d'eau mais aussi pour la population. Ils empêchent d'une part la migration des poissons et d'autre part la circulation naturelle des sédiments, ces particules en suspension qui tapissent le fond des rivières. Ces retenues d'eau modifient aussi l'écoulement naturel de l'eau et augmentent sa température. Quand l'eau a des difficultés pour s'écouler, les inondations deviennent plus violentes et les sécheresses plus courantes, la population subit alors de plein fouet les effets de ces aménage-



Benoit Saudrais, technicien du Syndicat, la présidente, Aude Roby et vice-président, Alain Bolley, Yves Salmon, président de la société SNTF

ments comme les orages de juin 2018 », explique Alain Bulley, conseiller municipal délégué à l'environnement et vice-président du Syndicat de bassin de l'Ernée. La restauration du cours d'eau sur 300 mètres avec le remèandrage qui consiste à allonger le tracé, va permettre de diminuer

la vitesse de l'eau tout en augmentant sa capacité de rétention avec l'espoir de réduire les inondations à venir. « Avec ce réaménagement, on va gagner 50 mètres de linéaire par rapport à aujourd'hui. Tout en gardant le lit mineur, l'élargissement du lit majeur va jouer le rôle de bassin d'orage quand la rivière sera en crue. Ces zones de débordements qui

peuvent être gorgées d'eau en hiver sont aussi très fonctionnelles avec de vrais habitats très riches en biodiversité. » D'une durée de cinq semaines, les travaux sont estimés à 135 000 € TTC financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le reste est à la charge du Syndicat de bassin de l'Ernée.

Ouest-France – 25 septembre 2021

La Baconnière

Le cours d'un affluent du Cormier réaménagé



La classe du Terminal « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune », GIMNF, du lycée Rochefeuille sur le site de l'affluent du Cormier, encadrés par Anthony Chéribin et Pascal Lalouf, enseignants.

(Photo: GIMNF)

Une classe du lycée professionnel Rochefeuille a passé la semaine à restaurer un affluent du Cormier. Le Cormier est un affluent de la rivière l'Ernée. Le petit ruisseau sans nom court le long du chemin piéton qui part de la rue des Lavanderies pour rejoindre la rue d'Ernée.

« Nous lui redonnons de la sinuosité », explique Anthony Chéribin, du lycée Rochefeuille. « Nous rechargeons en granulats en gravier pour la biodiversité et le côté paysager. » Les lycéens sont intervenus avec des engins mécaniques, minicoles et minitracteurs, qu'ils conduisent, mais aussi manuellement avec des pelles. Les 17 élèves de terminale ont

œuvré, du lundi 20 au vendredi 24 septembre sur 250 m. du platelage au virage près de l'ancien lavoir. Les lycéens sont intervenus dans le cadre de leur module « cours d'eau » dans leur spécialité « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune ».

Le lit mineur du cours d'eau a été approfondi ainsi que le lit majeur, utile en cas de forte crue. Des habitats sont créés avec de l'eau vive et par endroits, de l'eau stagnante. Ces aménagements sont faits avec le syndicat de bassin de l'Ernée. Le syndicat a un projet global qui, outre le ruisseau, consistera à restaurer la mare et aussi le lavoir.

Ouest-France – 9 octobre 2021

Chailland

Des sorties nature organisées à l'école du Sacré-Cœur



Les élèves de l'école du Sacré-Cœur sont allés à La Châtaigneraie lundi, étudier les plantes et les arbres avec Florian Vaugeois.

(Photo : école Sacré-Cœur)

Des sorties nature sont au programme à l'école du Sacré-Cœur. Les écoliers étudieront l'eau et les rivières avec Benoit Saudrais, du syndicat de bassin de l'Ernée, et aussi la faune et la flore avec Florian Vaugeois, l'agent communal en charge des espaces verts.

La première sortie, lundi, était organisée autour de l'étude des plantes. Les élèves ont collecté des échantillons à La Châtaigneraie. Ils ont ramassé des feuilles, des marrons, des branches, des écorces. Florian Vaugeois a ensuite présenté les arbres observés, leur cycle de vie avec les feuilles qui tombent, les

bourgeons, la pousse de l'arbre, le rôle des racines, des graines.

L'école privée a mis en place une démarche de développement durable. « **Nous allons entrer dans la démarche éco-école, appuie la directrice Caroline Lepinay. Nous irons plus loin que ce que nous faisons déjà avec la formation d'éco-délégués et la formation de l'équipe enseignante.** »

Une sortie aura lieu à chaque saison avec Florian Vaugeois. Les prochaines porteront sur les oiseaux et les insectes.

Le travail effectué dans la nature sera exploité dans chaque classe.

Ouest-France – 27 septembre 2021

Chailland

Les écoliers étudient la rivière avec un technicien



Les élèves de CM de l'école du Sacré-Coeur, ont étudié l'eau au ruisseau de Villeneuve, qui se jette dans l'Ernée avec Benoit Saudrais, technicien au Syndicat de bassin de l'Ernée.

(Photo: Ouest France)

Des séances découverte sont programmées avec Benoit Saudrais, technicien au syndicat de Bassin de l'Ernée, pour toutes les classes de l'école du Sacré-Coeur.

Les premières séances ont eu lieu de mardi à vendredi, dans le ruisseau qui passe près de l'école pour les plus petits ou, plus loin, pour les plus grands comme les élèves de Stéphanie Dubos qui sont allés au ruisseau de Villeneuve. Les écoliers ont pu observer et écouter avant de faire des

prélèvements.

- **Nous expérimentons aujourd'hui le transport solide** (ce qui flotte, ce qui coule), dit Benoit Saudrais. **Après nous aborderons le cycle de l'eau, la notion de bassin versant** »

Ce sera amené de différentes façons selon les classes. Les notions sur l'eau ont été complétées avec du temps en classe. Une autre séance est programmée sur le rôle du courant, en janvier.

Courrier de la Mayenne – 28 octobre 2021

CHAILLAND. Découverte du milieu aquatique



Benoit Saudrais a emmené les enfants dans le lit du Vaumorin.

La municipalité et le Syndicat de bassin de l'Ernée se sont associés pour organiser des animations nature saisonnières à destination des deux écoles de la commune au cours de l'année scolaire 2021-2022. Vendredi 2 octobre, les élèves de petite et moyenne section de l'école Sacré-Cœur ont découvert le ruisseau du Vaumorin qui longe l'établissement. Benoit Saudrais, du Syndicat de bassin de l'Ernée, a présenté l'eau et la rivière par le biais de contes et d'expériences. « Les enfants ont notamment pu mettre à l'eau des cailloux décorés par leurs soins afin d'appréhender, à leur niveau, la notion de transport solide et de force du courant », explique Benoit Saudrais. « Ainsi, lors de la prochaine session d'hiver programmée en janvier prochain, ils pourront voir si leurs cailloux ont été déplacés par la rivière. »

Ouest-France – 8 décembre 2021

Montenay

Une mare créée au bord de la rivière l'Oscence

Le Syndicat de Bassin de l'Ernée avait lancé en 2020 un programme de création et de rénovation de mares sur des terrains communaux. « C'est dans ce cadre que la commune de Montenay s'est portée candidate pour la création d'une mare, sur une parcelle située au bord de la rivière l'Oscence, en bas du bourg, en bordure de la D247 », indique Gervais Hameau, maire.

Cette mare qui vient d'être réalisée sera alimentée par le niveau d'eau souterrain et les eaux de ruissellement. « Cette nouvelle mare présente un intérêt paysager (située au bord d'un sentier) et un intérêt écologique (capacité d'accueil de la flore et la faune). Elle comprend une partie profonde avec un mètre d'eau en hiver et une partie en pente douce qui permettra à une flore de zone humide de s'installer et sera propice à la présence d'amphibiens (grenouilles par exemple) », précise



Le creusage de la nouvelle mare, suivi par Benoît Saudrais, technicien rivière au Syndicat du bassin de l'Ernée.

(Photos: Ouest-France)

Benoît Saudrais, technicien de rivière au Syndicat de Bassin de l'Ernée.

Ce chantier est pris en charge par le Syndicat de Bassin. Le terrassement a été réalisé par l'entreprise Painchaud d'Ernée, la commune ayant réalisé l'exportation de la terre.



Syndicat de
Bassin pour
l'Aménagement
de la
Rivière
l'Ernée



Agence de l'eau
Loire-Bretagne
Autorité de l'eau
et de l'assainissement
de la Loire-Bretagne



Région
PAYS DE LA LOIRE

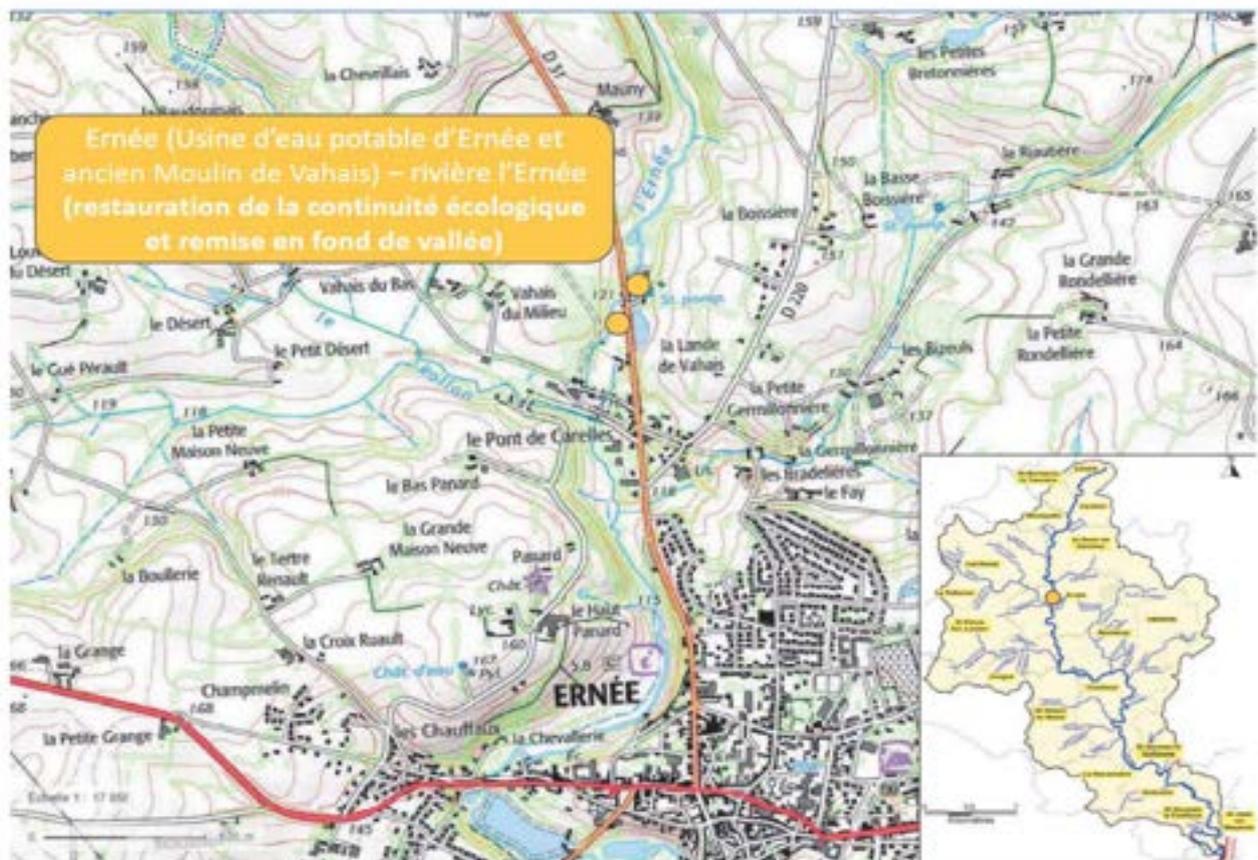


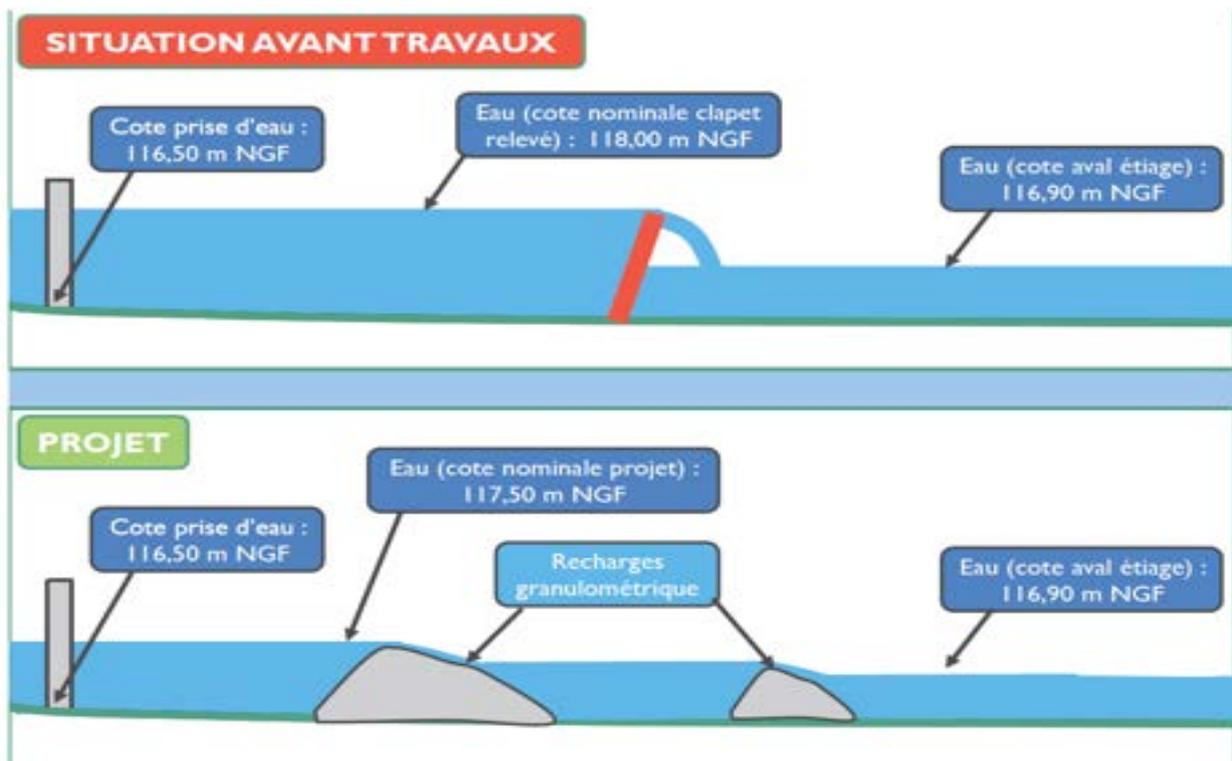
LA MAYENNE
Département



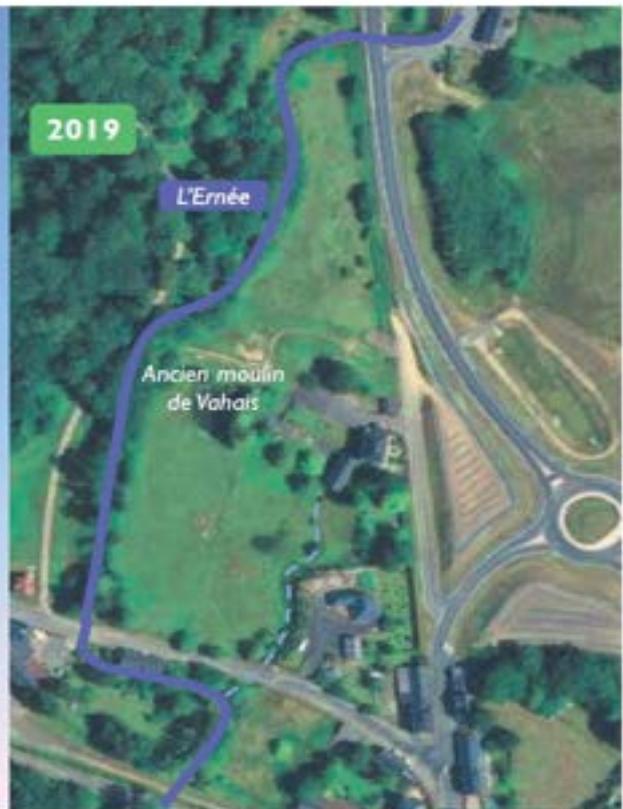
Syndicat de bassin de l'Ernée

Bilan d'activités 2021









Le site avant travaux

☹️ *Cours d'eau lent et envasé en amont sur 180 m*
⇒ Faibles capacités d'habitats

Ancien seuil du Moulin de Vahais

☹️ *Dénivelé important en aval (3 m sur 40 m)*
⇒ Difficultés de circulation pour les organismes aquatiques

Tracé de la rivière l'Ernée

Projet d'aménagement

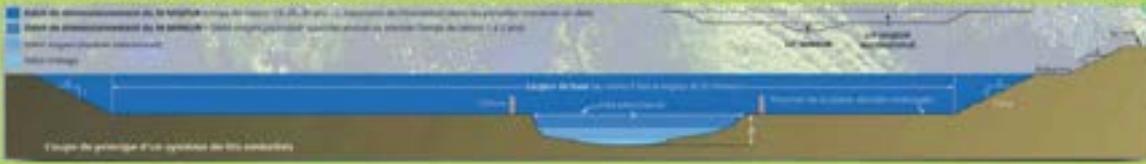
😊 *Retour du cours d'eau en fond de vallée*

Objectifs :

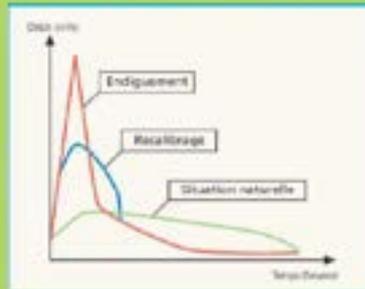
- restauration complète des fonctionnalités du cours d'eau
- ⇒ lit mineur diversifié
- ⇒ circulation des espèces
- ⇒ transit sédimentaire
- ⇒ zones humides
- ⇒ ...

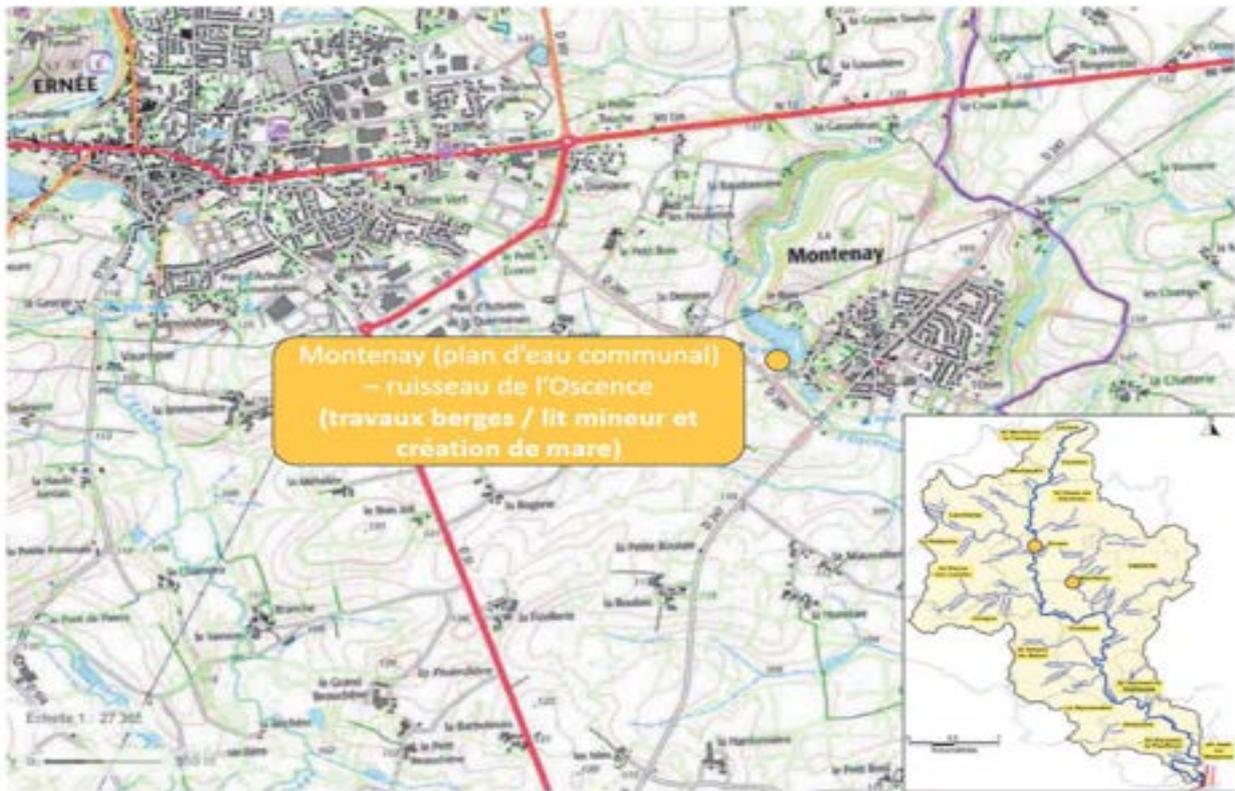
Principe d'aménagement

Schéma et coupe de principe d'un lit majeur emboîté (La recreation de cours d'eau, CATER Normandie)



Gains croissants par rapport à l'expansion des crues en amont de la zone urbanisée d'Ernée

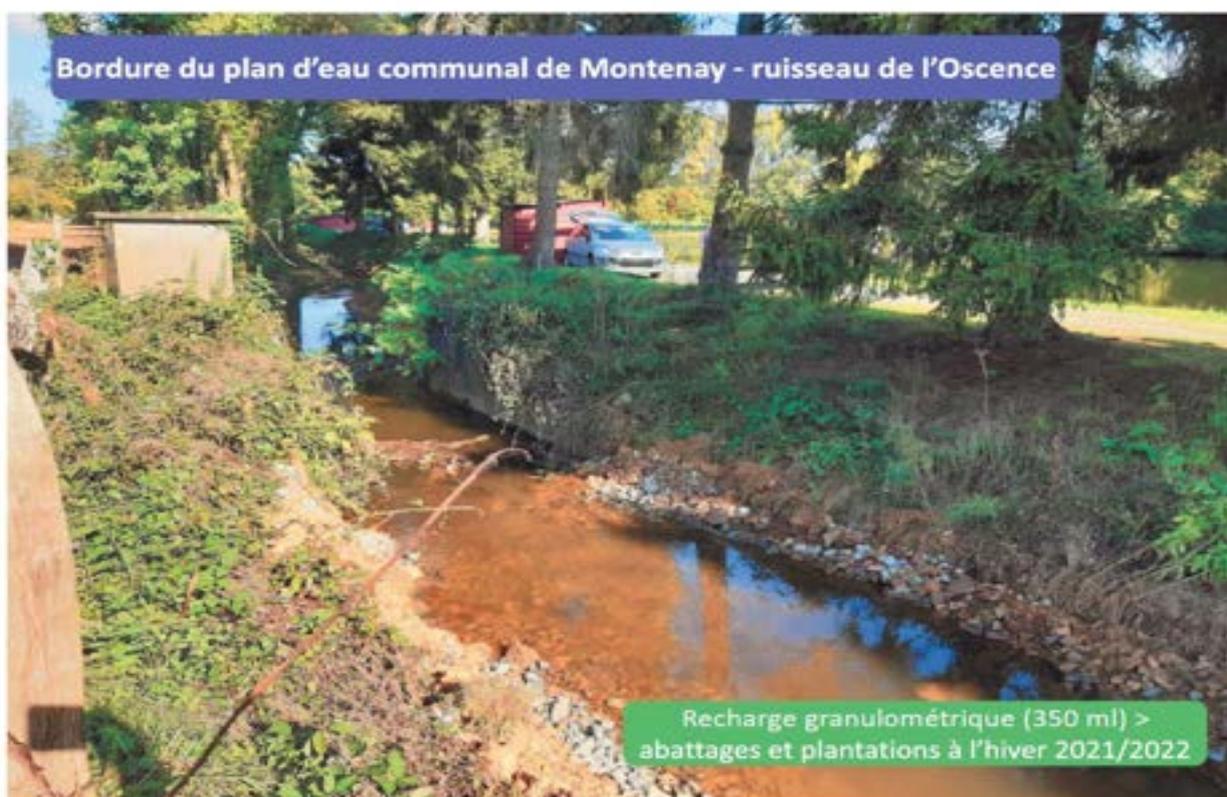




Bordure du plan d'eau communal de Montenay - ruisseau de l'Oscence

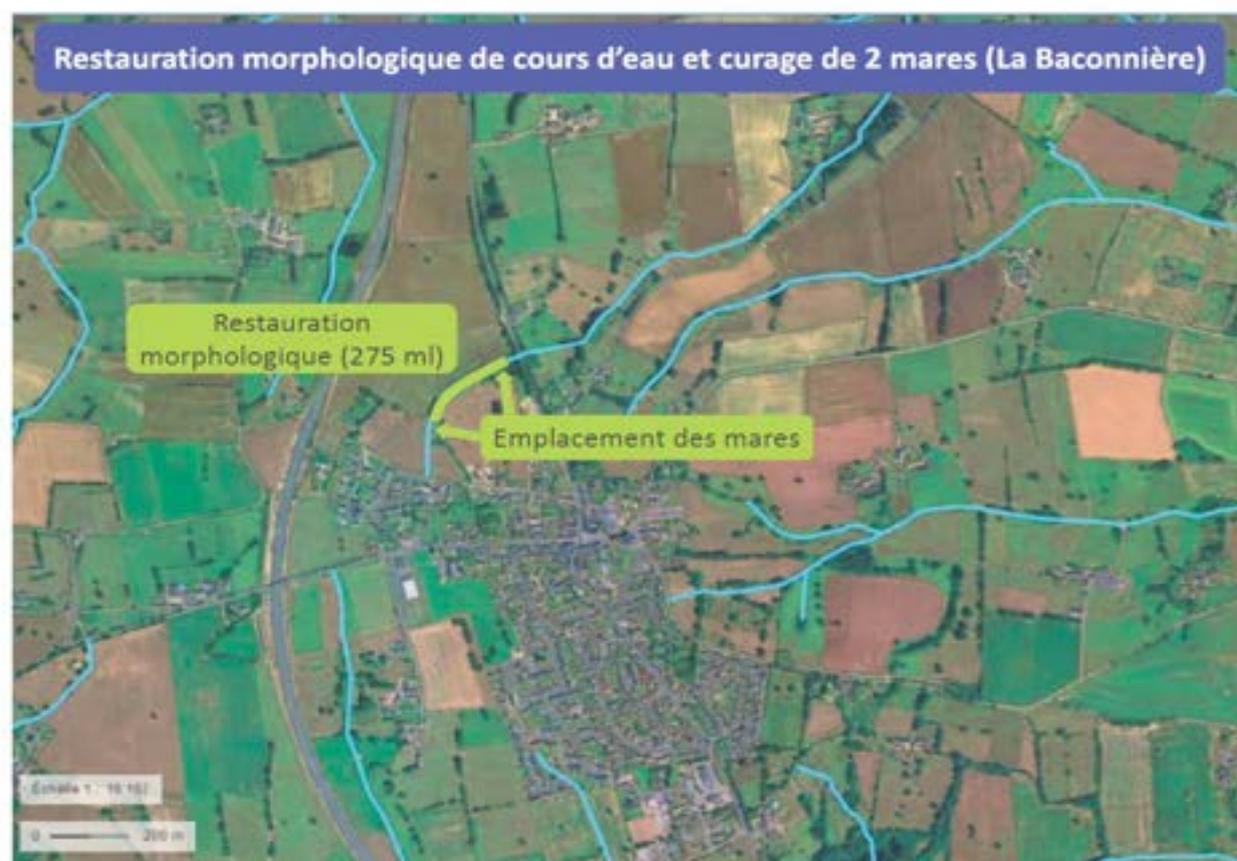
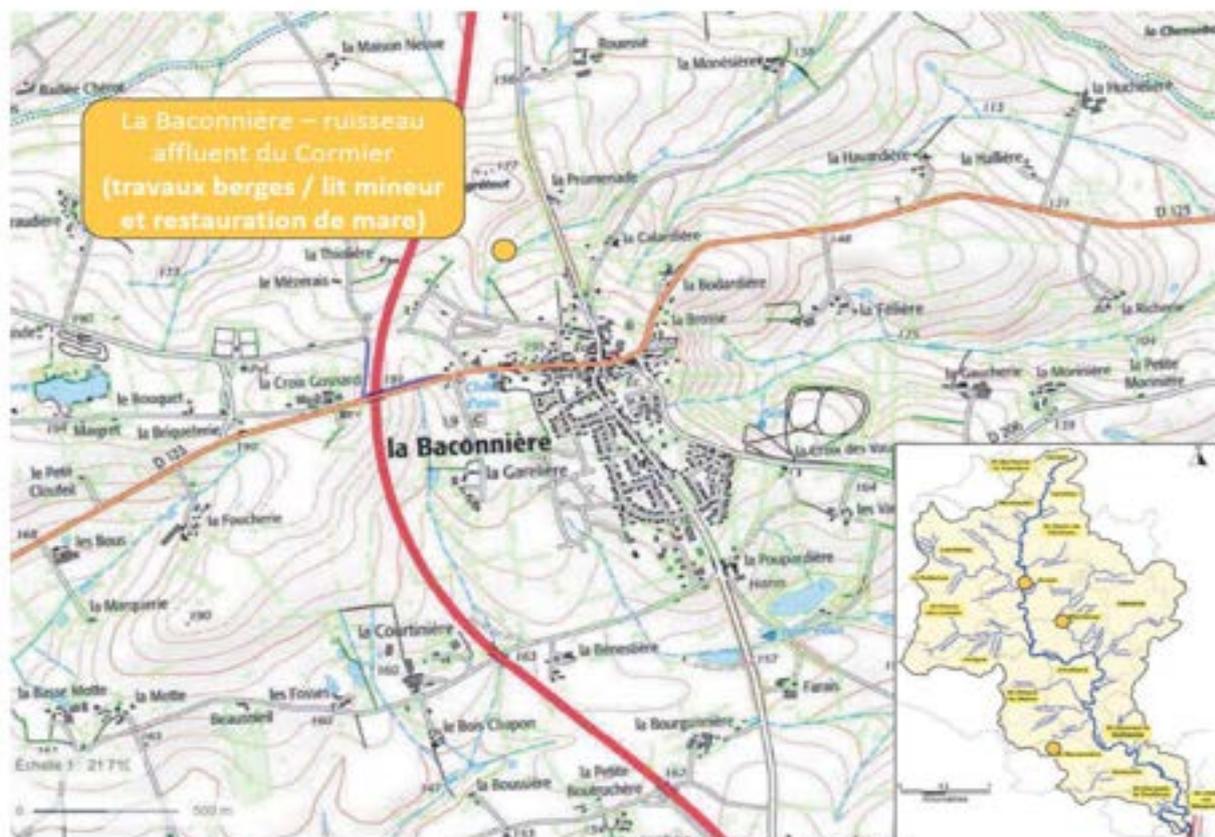


Bordure du plan d'eau communal de Montenay - ruisseau de l'Oscence











Réalisation des banquettes et du lit mineur



Recharge granulométrique du lit mineur



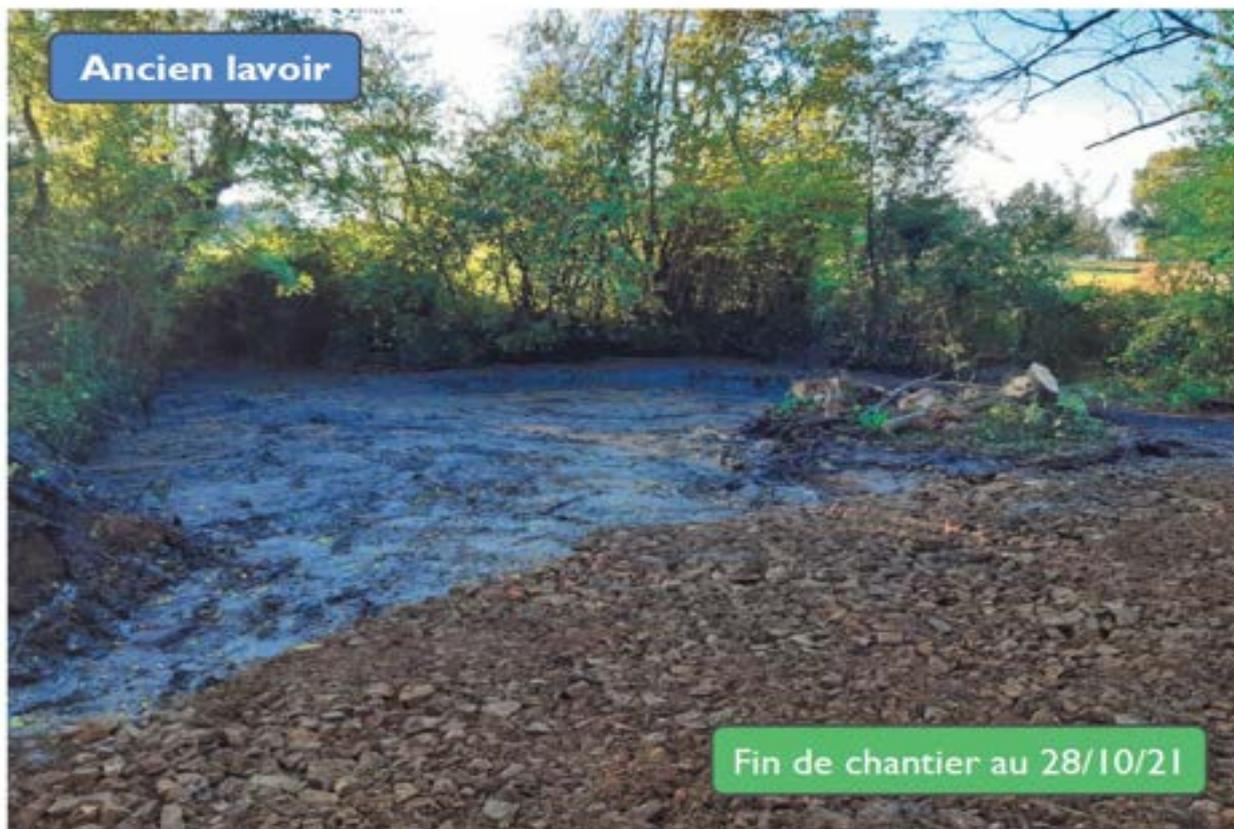
Avant travaux



Après travaux – septembre 2021



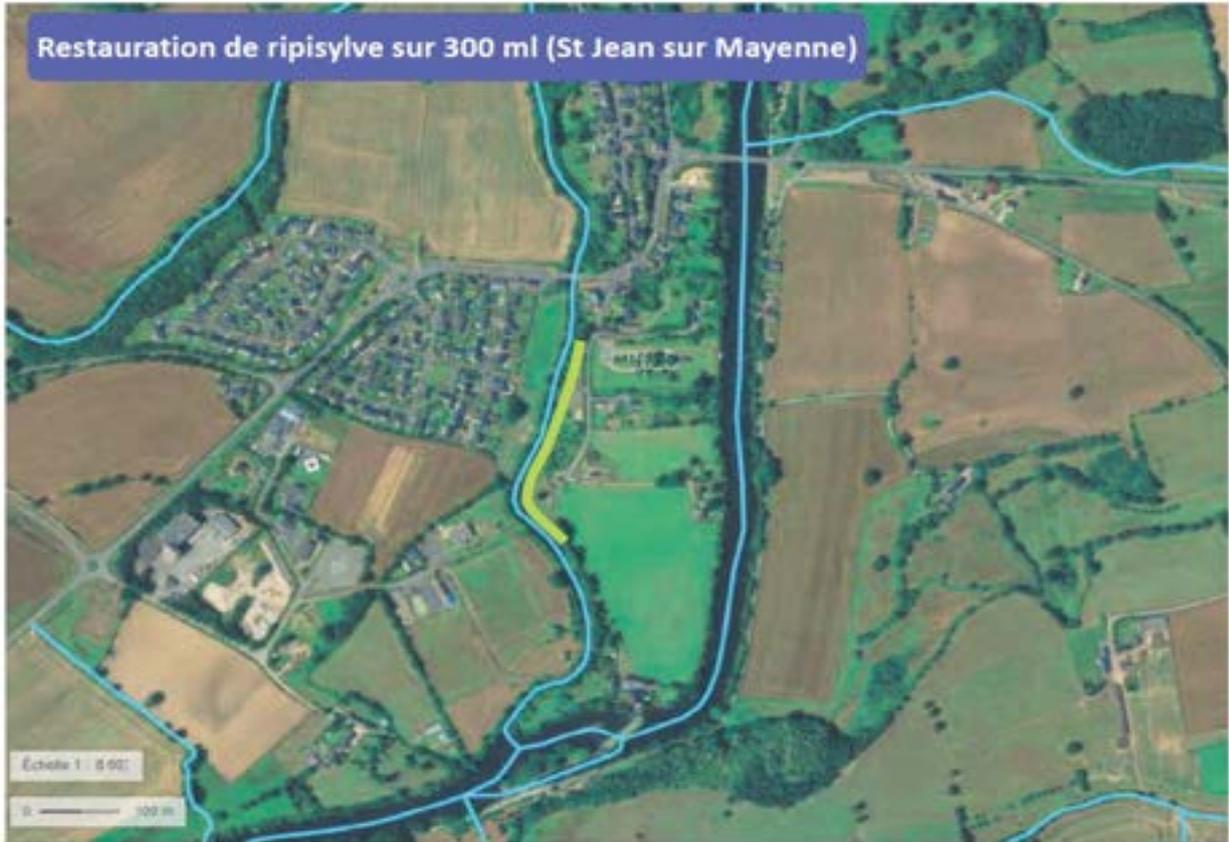








Restauration de ripisylve sur 300 ml (St Jean sur Mayenne)



Restauration de ripisylve sur 300 ml (St Jean sur Mayenne)



Communication

Animations scolaires



Visites de sites avec les élus du Syndicat

*Interventions 5^{ème}
collège René Cassin*



Journal d'information



Articles de presse



Mais aussi : pages web, chaîne youtube

Autres actions



Retraits d'embâcles

*Suivis biologiques avant travaux de restauration en lit mineur
(L'Ernée à Vahais et l'Oscence au plan d'eau communal de Montenay)*

Suivi des études continuité écologique sur 4 sites (voir projets 2022)

Autres actions

Mise à disposition du technicien du Syndicat à la Communauté de Communes de l'Ernée



Réflexion pour la mise en œuvre du programme TEN :

- Ambition d'engager la collectivité en faveur de la biodiversité
- Vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés à l'échelon local

Accompagnement pour la mise en œuvre de la GEMAPI sur les territoires de compétence de la CCE

- Emergence d'une étude sur le bassin du Gastard en 2022



- **CC93 - RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'OUDON ANNÉE 2021**

Rapporteur : Louis Michel

I - Présentation de la décision

Le syndicat intervient pour l'aménagement et la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Oudon.

Il agit pour la prévention contre les inondations, l'amélioration de la qualité de l'eau et de la gestion quantitative, la gestion des milieux aquatiques, la planification.

Le rapport annuel 2021 a été adressé à Laval Agglomération, des représentants de la collectivité sont, en effet, membres du syndicat.

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte de ce rapport annuel.

Louis Michel : *Après on arrive à l'Oudon avec un territoire qui est relativement grand qui se trouve sur deux départements. On va regarder plutôt la partie vers le Nord, Laval Agglomération. Avec beaucoup plus de compétences développées par ce syndicat historiquement, la GEMAPI, les inondations, la lutte contre les pollutions diffuses, chose qu'on a additionnera l'année prochaine par convention au JAVO, l'animation de la CLE du bassin versant avec, en ce moment, des débats préalables à la réécriture du SAGE, la gestion quantitative de la ressource, c'est-à-dire qu'en ce moment on est engagé sur l'Oudon sur un PTGE, Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, ce que chacun consomme, à la fois l'eau potable, les animaux, l'agriculture, à la fois par l'abreuvement et par l'irrigation, et les industriels et comment recycler pas mal d'eau car il y a beaucoup d'eau qui est potable, il y a 2 à 3 % de l'eau potable qui sert vraiment à faire de la cuisine et à laver la vaisselle. La gestion d'ouvrages hydrauliques : c'est un sujet qu'on a beaucoup débattu cet été parce que comme on a supprimé certains ouvrages hydrauliques non légaux, ça a été un débat sur l'eau dans les rivières qui n'est pas terminé. La Mayenne étant une rivière domaniale, les ouvrages hydrauliques restent. On n'a pas le débat sur la Mayenne mais c'est un débat qu'on a que sur l'Oudon avec quand même une bonne nouvelle... à vrai dire vous vous en foutez complètement de la bonne nouvelle, le Département du Maine-Et-Loire a demandé à se mettre en liste 1 de manière à pouvoir bénéficier de la continuité écologique, parce que c'était bien qu'on ait la continuité écologique du côté Mayenne et du côté Maine-et-Loire il ne se faisait rien. Les anguilles restaient bloquées. Ce sont des choix qui se font petit à petit.*

Deuxième diapo, on parle, ça devrait se réaliser l'année prochaine, le ruisseau de la Ardonnière. On devrait travailler dessous en août 2023. Des études sont finalisées. On a pris la décision de poursuivre les travaux. On signe le contrat territorial pour les trois syndicats qu'on vient de voir, on signe le contrat territorial avec l'Agence de l'eau 2023-2025 qui seront totalement à la même hauteur. Là on a été plus loin. C'est peut-être une chose qu'on reverra au moment de l'étude d'inondabilité qui va arriver. On propose des diagnostics de vulnérabilité, habitat et bâtiments publics. On a proposé aux gens qui pourront éventuellement bénéficier d'aides pour que l'eau pluviale ne remonte pas dans leur sous-sol. Ce sont des clapets qui sont installés tout simplement. Est-ce qu'il y a une quatrième diapo pour ici ? Oui voilà. Ce sont les sous. Avec pas mal de retard de pris en 2021 ce qui explique l'excédent qui est là et dont on fait appel que pour moitié cette année et ce qui a permis de payer l'étude d'inondabilité sans augmenter la GEMAPI.

Florian Bercault : *Même si ça reste effectivement un sujet essentiel, la ressource en eau on l'a bien vu cet été. Est-ce qu'il y a des observations sur ces rapports d'activité ? Non. On en prend acte.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 093/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'OUDON ANNÉE 2021

Rapporteur : Louis Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant le rapport annuel 2021 transmis par le syndicat de bassin de l'Oudon,

Que Laval Agglomération est invitée à présenter ce rapport au conseil communautaire,

Après avis favorable de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2021 du syndicat de bassin l'Oudon.



Syndicat du bassin de l'Oudon

Rapport d'activités 2021

validé par le Comité syndical du 6 avril 2022



Les compétences du Syndicat



GEMA
Gestion des milieux
aquatiques



PI
Prévention des
inondations



Lutte contre les pollutions
diffuses (qualité de l'eau)



C.L.E.
Animation de bassin
versant



Gestion quantitative de la
ressource
BOCAGE sur CCPC et ABC

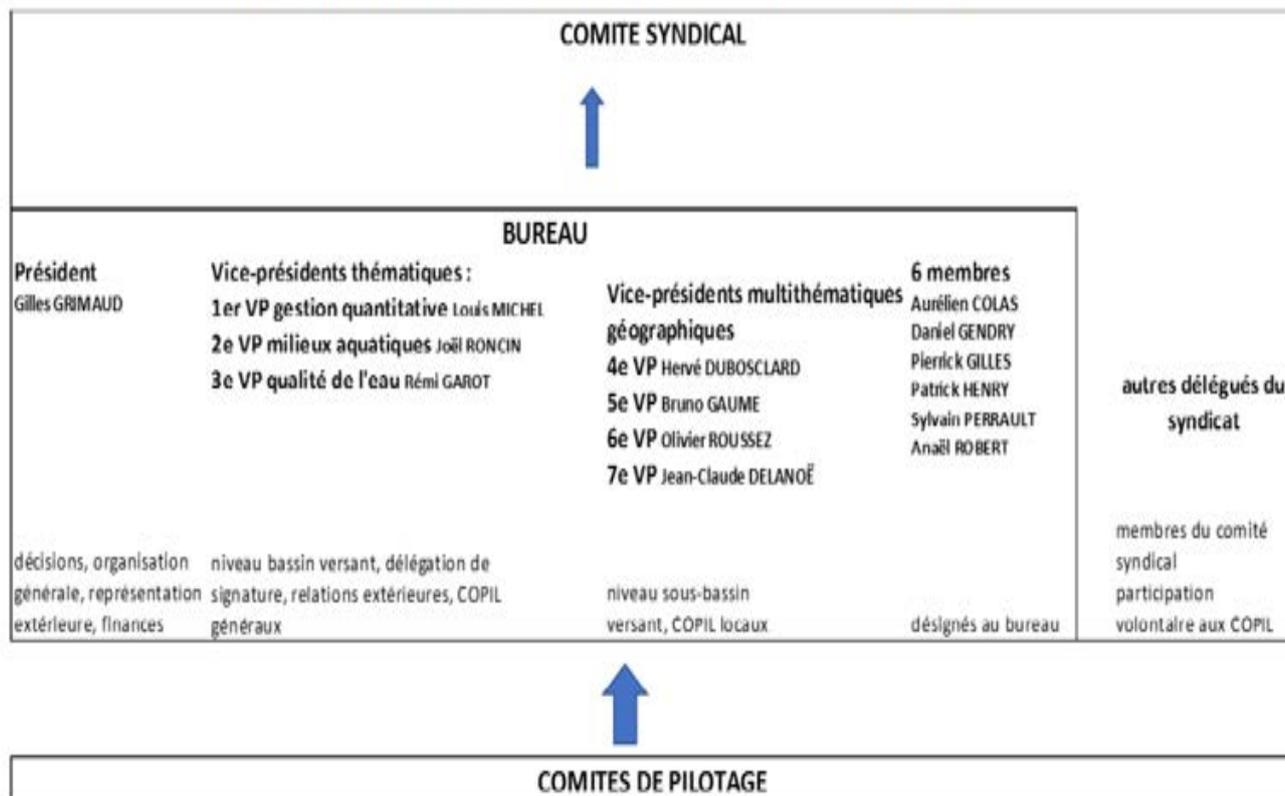


Ouvrages hydrauliques

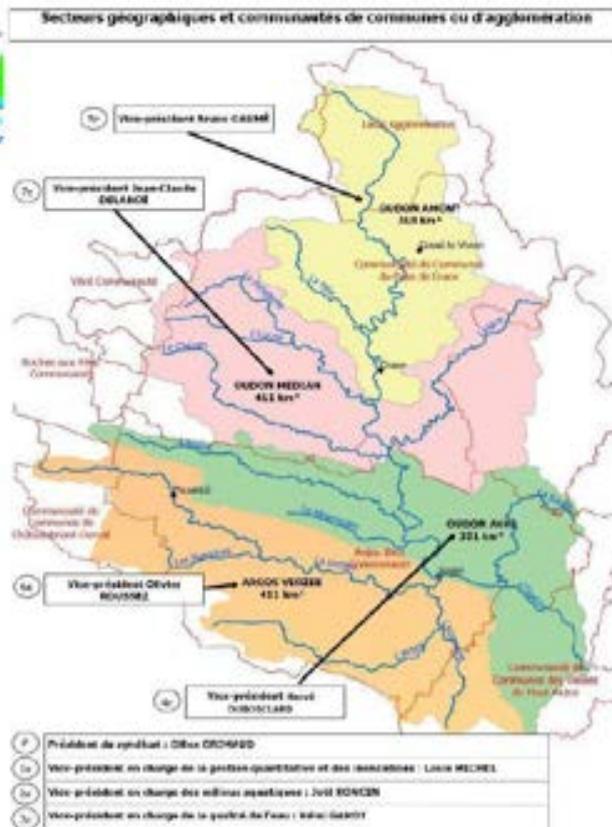


Gouvernance

Le Syndicat se compose de 52 membres titulaires et 52 suppléants



composés des élus (délégués du syndicat) ; partenaires : Etat, Agence de l'eau, Région, Départements ; chambres consulaires ; associations ; riverains, propriétaires, exploitants concernés



Gouvernance et territoire

Le Syndicat du bassin de l'Oudon intervient sur l'ensemble du bassin versant de l'Oudon.

Au 1^{er} janvier 2021, ses membres sont :

Les Communautés de communes :

- du Pays de Craon,
- de la Roche aux Fées,
- de Châteaubriant-Derval,
- de l'Anjou Bleu,
- des Vallées du Haut Anjou ;

Les Communautés d'agglomération de Laval et de Vitré ;

La commune de Peuton.



Équipe administrative et technique

En 2021 => 12 Équivalents Temps Pleins

- 5 ETP milieux aquatiques et ouvrages hydrauliques,
- 1 ETP prévention des inondations,
- 3 ETP qualité de l'eau et gestion quantitative de la ressource
- 2 ETP Commission Locale de l'Eau ;
+ 0,5 ETP apprenti
- 0,5 ETP chargée de mission LIFE Chéran



Organigramme – Syndicat du bassin de l'Oudon et Commission Locale de l'Eau – version 1^{er} mars 2022



Le cadre de l'action du syndicat



ENJEUX ET OBJECTIFS DU CTEAU

Dans une contractualisation de 3 ans (2020-2022), quatre axes d'actions ont été définis à la suite d'une démarche participative, en cohérence avec la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon (SAGE).



Prévention des inondations



GESTION DES OUVRAGES DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES



Barrage écrêteur du Tertre (Mée-Chérancé)
crue de mars 2020

15 barrages écrêteurs de crue + 1digue

45 700€TTC d'opérations d'entretien courant, de maintenance et de réparation.

28 demi-journées de surveillance d'ouvrages

2 évènements pluvieux (05/10- 28/12).

3 passages gyrobroyage (avril-juillet-octobre)

2 passages piégeage animaux fouisseurs



REDUCTION DE LA VULNERABILITE AUX INONDATIONS

Ballots- La Bessonnerie

- Finalisation de l'étude préalable
- Décision de poursuivre en phase travaux : aménagement d'un bras de décharge
- Signature de la convention d'autorisation travaux
- Dépôt du dossier règlementaire DIG/DLE
- Dépôt du dossier subvention CTEau auprès de la Région Pays de la Loire

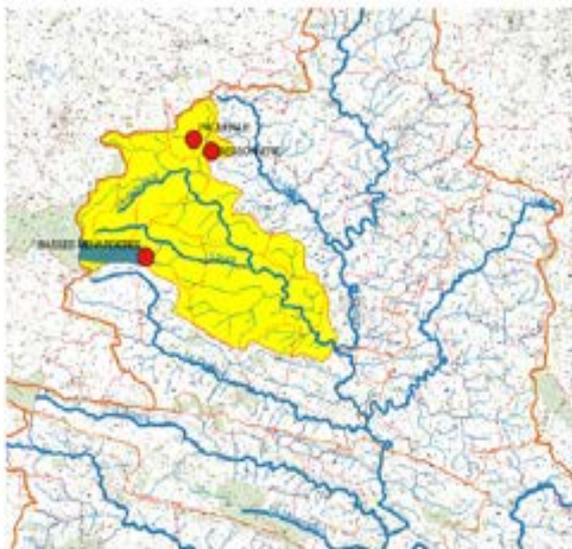


Travaux prévus : septembre 2022



REDUCTION DE LA VULNERABILITE AUX INONDATIONS

Gastines – La Pâquerie - Saint Michel de la Roë – Les Basses Mesnardières



- Finalisation des études préalables :
Décision d'abandon des projets compte tenu de l'absence de solutions techniques efficaces et économiquement acceptables



REDUCTION DE LA VULNERABILITE AUX INONDATIONS

Loiron : ruisseau de l'Ardonnière



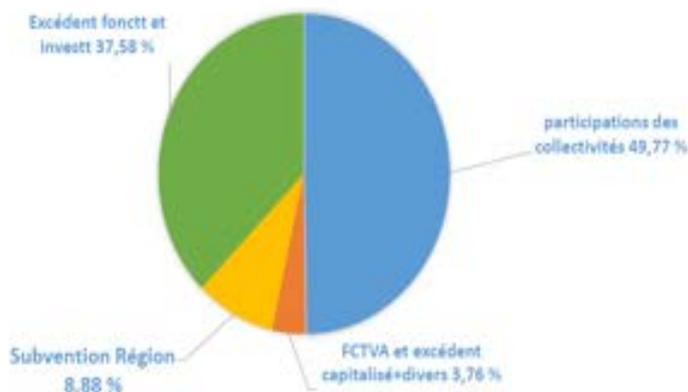
- Finalisation des études préalables
- Décision de poursuivre en phase travaux l'aménagement d'une zone de temporisation amont
- Signature de la convention d'autorisation de travaux
- 9 diagnostics réduction de vulnérabilité habitats et bâtiments publics.

Travaux programmés en 2023

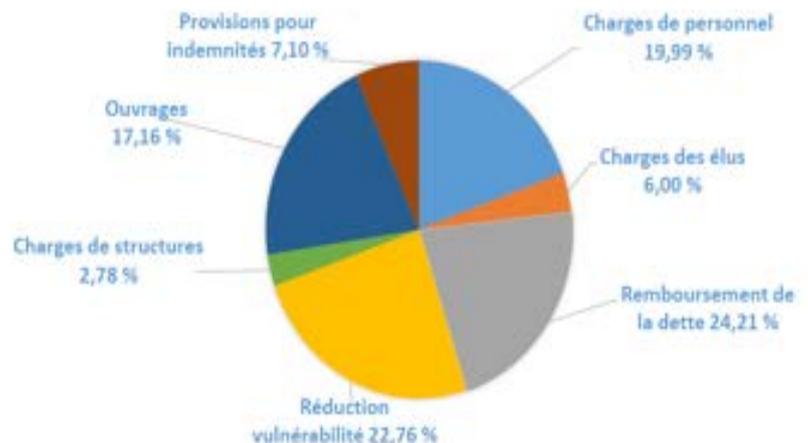


Dépenses et recettes réelles du service inondations

SERVICE INONDATIONS
BILAN DES RECETTES REELLES 2021 = 381 744,32 €



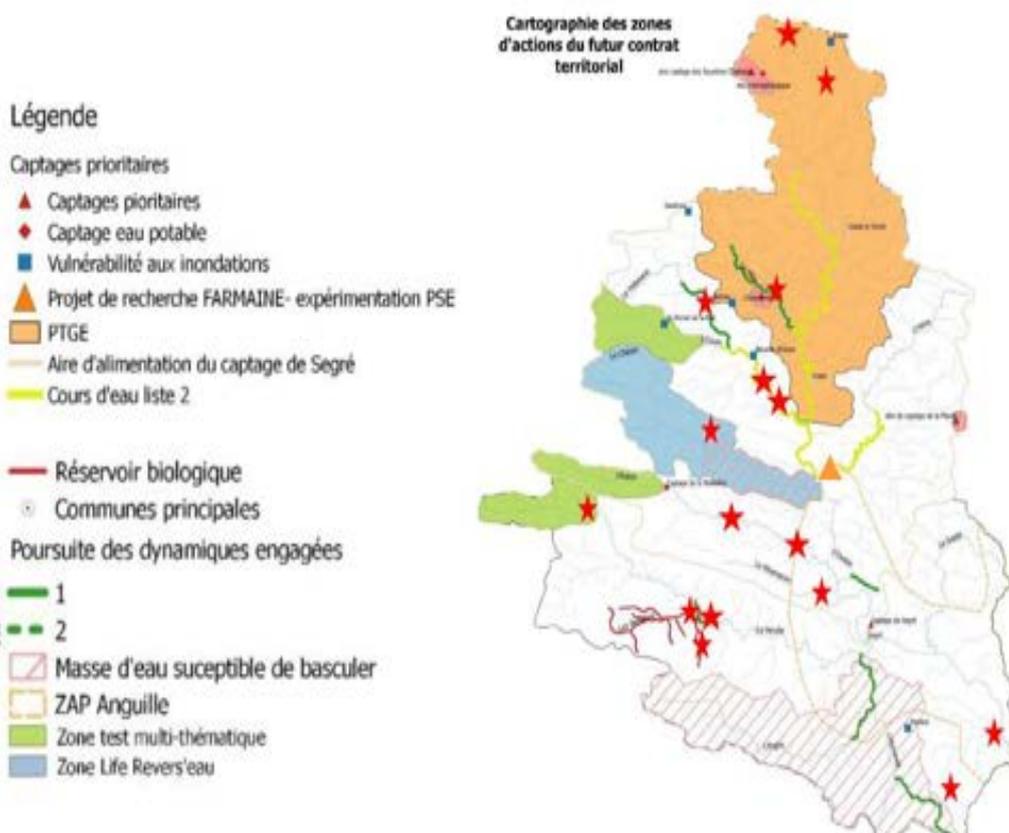
SERVICE INONDATIONS
BILAN DÉPENSES RÉELLES 2021 = 297 915,45 €



Gestion des milieux aquatiques



★ LOCALISATION DES ACTIONS MILIEUX AQUATIQUES 2021 ★



ETUDES PREALABLES A LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU



Cours d'eau	Commune - Lieu dit	Linéaire concerné par l'étude (ml)	Niveau d'avancement
Oudon	Montjean	1 300 ml	Etat des lieux
Araize	Ombre d'Anjou - Ourzaie	600 ml	Etat des lieux
Affluent Uzure	Niafles	150 ml	Porté à connaissance



Projet de reméandrage - Niafles



L'Oudon à Montjean

TRAVAUX DE RESTAURATION DU LIT MINEUR DES COURS D'EAU (1)

Cours d'eau	Commune - Lieu dit	Linéaire cours d'eau concerné par les travaux (ml)	Etat d'avancement	Coût des travaux
La Nympe La Houssaudière	Noëllet - Ombree d'Anjou	2 200 ml	Terminé	23 000 €
L'Araize et ruisseau du Ponceau	Bouillé Ménard	50 ml + suppression d'un ouvrage	Terminée	14 600 €
La Mée	Ballots	1420 ml + suppression de 3 ouvrages	Terminé	23 800 €
La Pelleterie	Ballots	1200 ml + suppression de 2 ouvrages	Terminé	28 000€
La Verzée	Noëllet	1200 ml	Terminé	27 000€
L'Oudon	Livré la Touche Courbure	150 ml, reméandrage et effacement d'ouvrage	En cours	/

TRAVAUX DE RESTAURATION DU LIT MINEUR DES COURS D'EAU (2)



Localisation des travaux de restauration de la morphologie



Création d'un radier à la Bazinière (La Mée – Ballots)

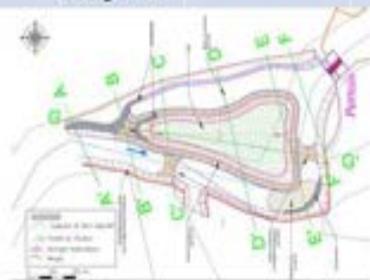


Restauration hydromorphologique de la Nymphé à Noëllet ; ici une succession de banquettes

ÉTUDES PRÉALABLES A LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Cours d'eau	Classement	Ouvrage concerné par l'étude	Niveau d'avancement
Oudon	Liste 2	Moulin de l'Isle	AVP
Verzée	Liste 1/ZAP Anguille	Moulin de la Pommeraye	Scénario
Verzée	Liste 1/ZAP Anguille	Moulin Acre	Scénario

Cours d'eau	Classement	Ouvrage concerné par l'étude	Niveau d'avancement
Oudon	Liste 2	Moulin de la Viallière	Scénario
Oudon	Liste 2	Moulin de Bouche d'Uzure	Scénario
Oudon	Liste 2	Moulin de la Roche	Scénario
Oudon	Liste 2	Moulin Neuf	Suivi
Oudon	Liste 2	Moulin Martin	Etat des lieux



Phase PRO à Courbure





TRAVAUX D'EFFACEMENT ET D'ARASEMENT D'OUVRAGES (1)

Cours d'eau	Commune	Ouvrage concerné	Hauteur de chute supprimée	Linéaire de libre écoulement restauré
La Pelleterie	Ballots	Moulin Neuf	0,8 m	714 ml
La Pelleterie	Ballots	Bonshommes	0,8 m	600 ml
La Mée	Ballots	Hommeau	1,2 m	512 ml
La Mée	Ballots	Bazinière	1,2 m	813 ml
La Mée	Ballots	Motte Diot	1,2 m	1 200 ml
L'Oudon	Livré	Courbure	1,5 m	2 600 ml
L'Araize	Bouillé Ménard	Le Bourg	1,5 m	1 300 ml
		Total	8,2 m	7 739 ml



TRAVAUX D'EFFACEMENT ET D'ARASEMENT D'OUVRAGES (2)



Localisation des ouvrages effacés



L'Araize à Bouillé Ménard avant travaux



Après restauration complète ; retrait du clapet, reprofilage, reconnexion du ruisseau, restauration hydromorphologique



TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'OUVRAGE (1)

Cours d'eau	Classement	Ouvrage concerné	Action	Etat d'avancement	Coût TTC
Uzure	Liste 2	David	Rivière de contournement	Réalisé	90 000 €
Uzure	Liste 2	Planche	Rivière de contournement	Réalisé	116 802 € (hors passerelle)
Verzée	Liste 1	Sorin	Rampe en enrochements	Réalisé	18 493 €
Oudon	ZAP Anguille	Nyoseau	Rivière de contournement	Début des travaux en novembre 2021	/



TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'OUVRAGE (2)



Localisation des ouvrages aménagés



Rivière de contournement du Moulin des Planches (Niaffles)



Rivière de contournement du Moulin David (Craon)



Rivière de contournement du Moulin de Nyoseau



Rampe en enrochements à Sorin (Noëllet)



TRAVAUX DE RESTAURATION DES FONCTIONNALITÉS DES ZONES HUMIDES



Mise en place du « Bancodonate » dans la zone humide du Bois 1 – Segré en Anjou Bleu



SUIVI DE LA BIODIVERSITE

- Suivi de la Loutre et diagnostic de franchissabilité des ouvrages (L.P.O.)
- Suivi des mares communales (M.N.E)
- Inventaire des bivalves (C.P.I.E.)
- Mise en œuvre du plan national d'actions (PNA) pour les odonates



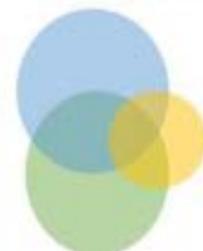
Loutre



Anodonte des rivières



Agrion de mercure



LUTTE CONTRE LA JUSSIE



Localisation des travaux d'arrachage de de la Jussie



Fleur de Jussie



INVENTAIRE ET SUIVI DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

- Découverte d'une nouvelle espèces invasive sur 2 étangs : le Paspale à 2 épis



Localisation des stations de Paspale à 2 épis

Paspale à deux épis

(Poacées)

Paspalum distichum L.



Grande taille, de 30 cm à 1 m de haut, originaire des zones tropicales.



Différence essentielle de 2 ou 3 épis opposés sur le chaume. Nombreux les épis proches du sommet des tiges.

Nombreux épis sur

feuilles longues et étroites, à ligule membraneuse et glabre



Épis caractéristiques, serrés et courts, à membrane membraneuse et glabre.

Épis caractéristiques

à 2 épis opposés



Plante herbacée à racines rhizomateuses





LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS

- Versement d'une prime à la capture (1,5 € en 49 et 3 € en 53)

- 3 738 capture en Mayenne. Nette augmentation par rapport à 2020 (+ 29 %)



- 5 281 captures en Maine et Loire. Nette augmentation par rapport à 2020 (+39 %)



Ragondins



Les ouvrages hydrauliques





Réfection, maintenance, entretien et gestion

Application du règlement de gestion des vannages

(S.A.G.E.)

- Ouverture à partir du 9 décembre 2021

Maintenance et entretien des ouvrages

Diverses interventions

(pannes électriques, changement de joints de vérin, réglages temporisation, entretien des abords...) :

- Moulin de Sévillé (Oudon – Châtellais)
- Clapet du Verger (Oudon - Craon)
- Clapet du Bourg de Craon (Oudon - Craon)

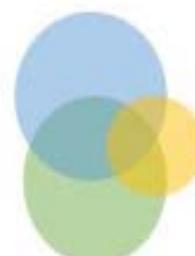


Clapet du Bourg de Craon



FINANCEMENT DES TRAVAUX DE PROTECTION DE BERGES ET DE RECONSTITUTION DU LIT DES COURS D'EAU DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES BUSAGES METALLIQUES

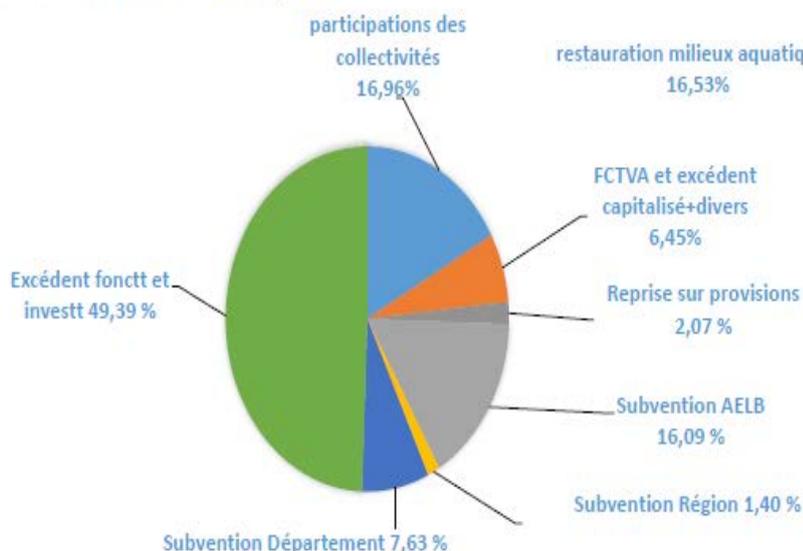
Cours d'eau	Type d'actions	Coût Pour 7 ans
Ouvrages de la CCPC	Reconstitution du lit mineur Protection de berge	55 000 €



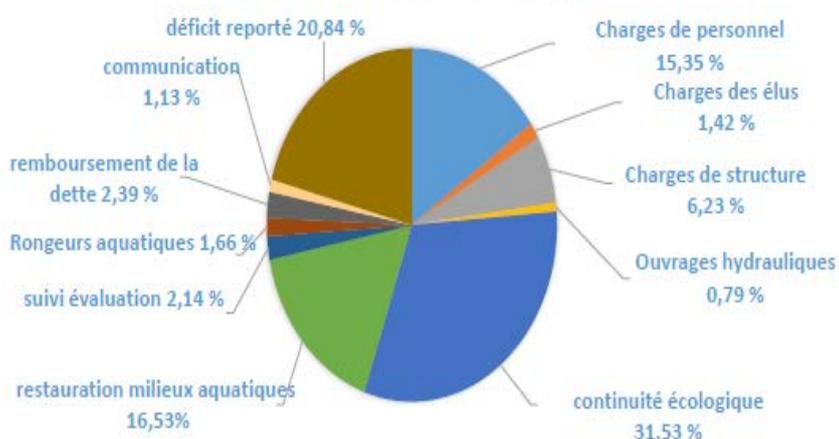


Dépenses et recettes réelles service milieux aquatiques et ouvrages hydrauliques

SERVICE MILIEUX AQUATIQUES
BILAN RECETTES 2021 = 2 650 809,66 €



SERVICE MILIEUX AQUATIQUES
BILAN DEPENSES 2021 = 1 503 240,75 €



Amélioration de la qualité de l'eau (lutte contre les pollutions diffuses)





Actions agricoles

Accompagnement des agriculteurs via

15 diagnostics changements de systèmes

5 groupes (36 agriculteurs)

23 diagnostics écoute conseil

1 outil web d'enquêtes agricoles



Accompagnement des agriculteurs engagés en Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC):

- 44 agriculteurs accompagnés
- 1/2 journée technique sur le thème de l'azote
- PAEC 2022 : prolongation des MAEC d'un an
- Préparation de la PAC 2023.



Actions agricoles

Lettre agricole de l'Oudon :

- Publication de la LAO n° 33 , août 2021
- Préparation de la LAO n°34 (janvier 2022)

Réalisation de 28 enquêtes sur les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires par les agriculteurs sur le sous-bassin de l'Argos

Mise en œuvre des programmes d'actions sur 3 captages souterrains sensibles aux nitrates:

Eperonnière, Fauvières, Chalonge:

- 14 agriculteurs engagés





Paiement pour service environnementaux

2 expérimentations de PSE public en cours (2021-2026).



- Fonds de vallées de l'Oudon de Châtelais à Bouchamps-les-Craon : PSE public, porté par le Bassin de l'Oudon
-> 11 agriculteurs engagés pour maintenir et créer des haies et des prairies.
- Captage prioritaire de Chalonge : PSE public, porté par le SMG35, basé sur des résultats de reliquats azotés
-> 2/4 agriculteurs engagés.



Gestion quantitative de la ressource

et bocage sur ABC et CCPC





Bocage

- 20 km de haies plantées aidées via le Syndicat sur le territoire Anjou Bleu Communauté sur l'hiver 2020-2021
- 2 marchés lancés pour les plantations de haies bocagères pour 2021—2022 et 2022-2023 sur ABC et la CCPC
 - 3 prestataires retenus.
 - 22 km prévus pour l'hiver 2021-2022
- 1 formation des élus du syndicat à la gestion durable des haies



Gestion quantitative de la ressource

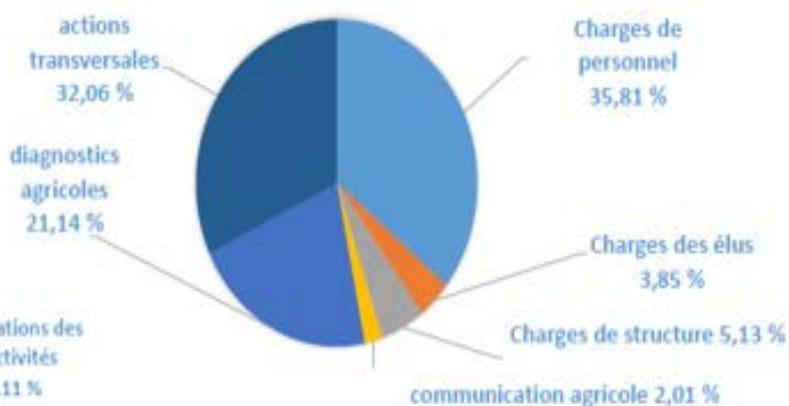
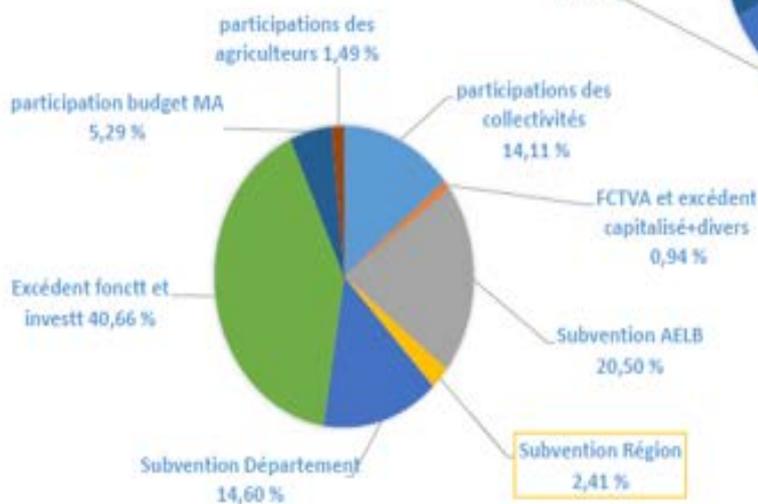
- Participation à la construction du Schéma départemental de la gestion de la ressource en eau du 49
- Echanges avec des acteurs locaux : DDT, chambre d'agriculture
- Participation à l'émergence du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau



Dépenses et recettes réelles du service qualité de l'eau et gestion quantitative

SERVICE QUALITE QUANTITE
BILAN DEPENSES 2021 = 414 105,75 €

SERVICE QUALITE QUANTITE
BILAN RECETTES 2021 = 567 050,60 €



Actions transversales Animation de bassin versant

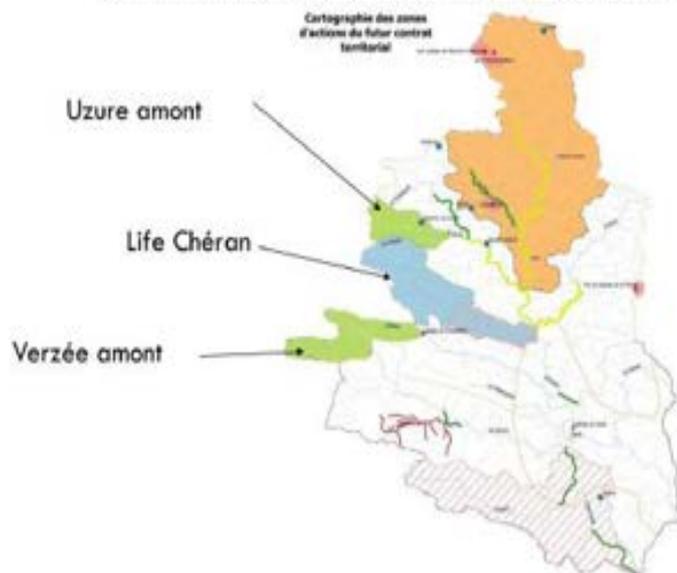




Zones test multi-thématiques

Principe :

Concentration d'actions sur quelques secteurs bien définis pour conjuguer les effets



42



Programme LIFE REVERS'EAU sur le CHERAN

Lancement du programme

Le Syndicat du bassin de l'Oudon est bénéficiaire associé de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du LIFE REVERS'EAU

- ⇒ Fonds Européens LIFE (instrument financier pour l'environnement) : 50%
- ⇒ pour le retour au bon état des eaux
- ⇒ Projet porté par le syndicat sur les 2 masses d'eau du Chéran amont et aval
- ⇒ Lever les freins aux actions de retour au bon état des eaux (sociologie, mobilisation et participation pour permettre la réalisation de travaux sur les milieux aquatiques, le bocage, l'infiltration de l'eau...)

Quelques exemples d'actions

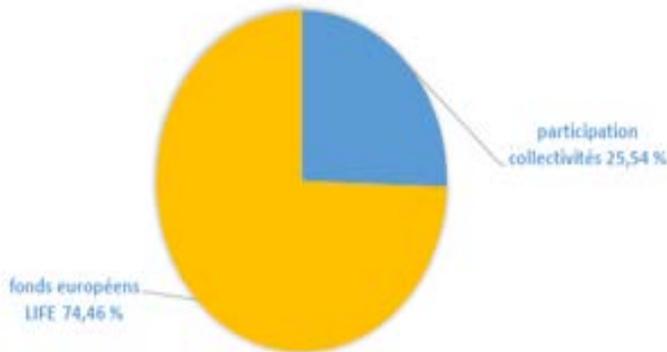
- ⇒ Mise en place d'un **réseau d'acteurs** (rencontre des élus communaux et des AAPPMA)
- ⇒ Mise en place d'une **étude sociologique**
- ⇒ Préparation de plusieurs zones de travaux sur le Chéran (travaux prévus en 2022)



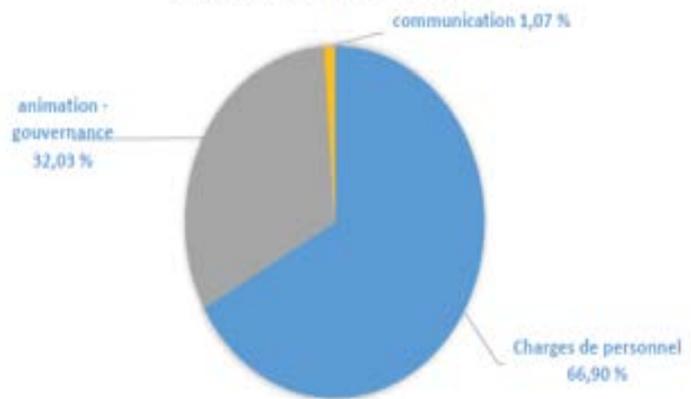


Dépenses et recettes réelles du LIFE Chéran

SERVICE LIFE CHERAN
BILAN RECETTES 2021 = 104 465,50 €

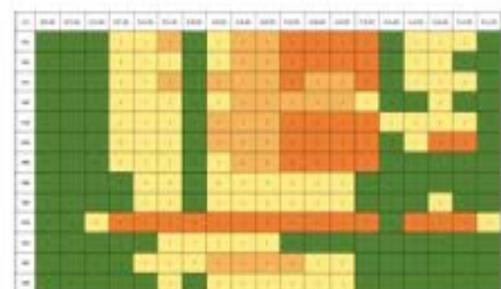


SERVICE LIFE CHERAN
BILAN DEPENSES 2021 = 38 598,15 €



Verzée amont

- Lancement d'une étude des transferts (nitrates et phosphore) sur la zone, afin d'identifier des pistes d'actions
- Suivi des étiages de la Verzée et de ses affluents
- Projet de restauration du ruisseau des Ecrevisses
- 2 réunions du Comité de pilotage local multi-thématique





Uzure amont

- 1 réunion du COPIL multi-thématique Rincerie
- Suivi de la gestion hivernale du plan d'eau – dont appui à CCPC pour travaux vanne de fonds
- Suivi qualité :
 - surveillance des « points noirs » identifiés lors d'une étude antérieure
 - 2 rencontres avec les agriculteurs,
 - observation des points de rejets lors d'épisodes pluvieux
 - prospection Uzure amont pour identification des sites potentiels de restauration de ripisylve ou morphologie du cours d'eau
- Participation à une journée technique à la Rincerie « Capital sol : eau et sol, 2 éléments indispensables à préserver » - avec le département de la Mayenne et la chambre d'agriculture



Commission Locale de l'Eau

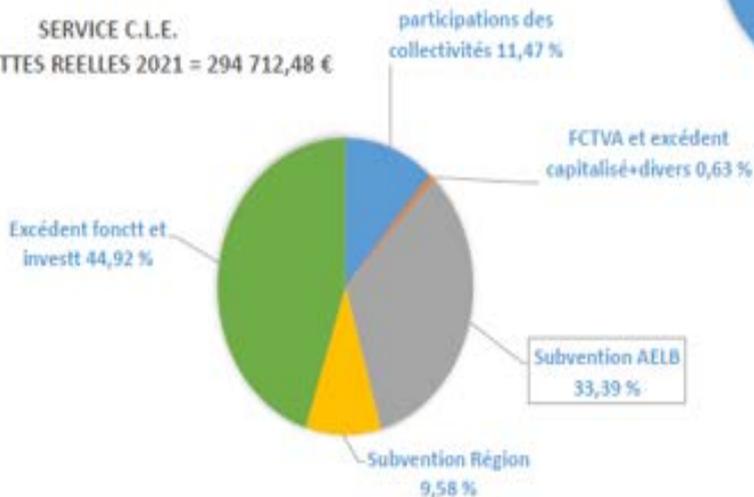
Les réalisations de la C.L.E. sont détaillées dans un rapport annuel spécifique (sur www.bvoudon.fr) - Synthèse pour 2021 :

- Installation de la C.L.E. : élection de M Louis MICHEL à la Présidence
- Réunion / Formation aux enjeux de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Journée mondiale de l'eau : atelier la fresque du Climat avec le CPIE Mayenne Bas Maine
- P.T.G.E. : projet de territoire pour la gestion de l'eau – validation de la feuille de route
- 2 groupes de travail pour valider les méthodes pour :
 - Améliorer la connaissance sur les plans d'eau et sur les prélèvements agricoles
 - Élaborer le P.T.G.E.
- Engagement de l'inventaire des zones humides et du bocage dans le cadre du PLUi sur Anjou Bleu Communauté (marché)
- Poursuite de la newsletter Inf'eau Oudon web et administration du site www.bvoudon.fr
- Suivi de la mise en œuvre du S.A.G.E. et évaluation de la gestion de l'eau
- Analyse de dossiers d'autorisation ICPE ou Loi sur l'eau pour avis

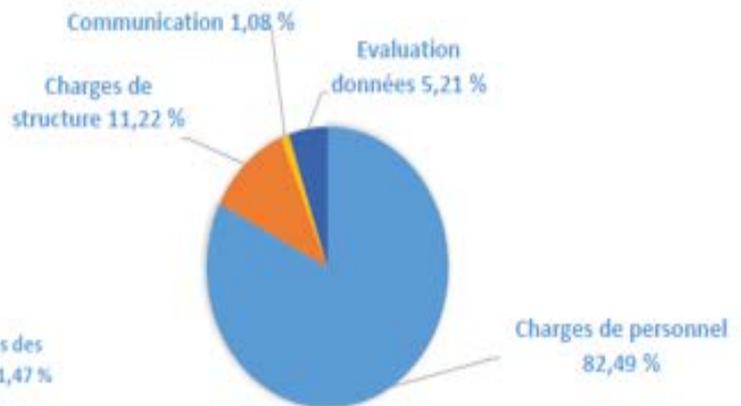


Dépenses et recettes réelles du service C.L.E.

SERVICE C.L.E.
BILAN RECETTES REELLES 2021 = 294 712,48 €



SERVICE C.L.E.
BILAN DEPENSES REELLES 2021 = 173 204,48 €



Communication, sensibilisation

Animations : animation école de la Gravelle (1/2 journée), école de Segré (2 jours)

3 panneaux pédagogiques en cours de création

- Moulin David, Planches et Noyseau

Articles et lettre

- Edition de la 2^e Lettre de l'Oudon – distribuée dans les écoles, mairies, bibliothèques, comcom, partenaires
- Articles de presse
- Articles dans les bulletins des communes

Stratégie de communication : élaboration en 2021





Animation espace naturel sensible du Misengrain

animations sur site:

- présentation des travaux de restauration du syndicat,
- spectacle sur la problématique de l'eau,
- animation des associations locales (pêche, vallée du Misengrain)
- Création œuvre d'art Libellule

60 participants



Communication agricole auprès du grand public

Expo photo « Ici coule l'Oudon » en itinérance dans les communes depuis juin 2019 jusqu'à aujourd'hui :

Itinérance 2021 :
Bouillé-Ménard, Loiron
Ruillé, Pouancé, Cossé
le Vivien, Renazé,
Erdre en Anjou,
Rannée, Combrée,
Saint Erblon, Segré,
Craon, Lion d'Angers,
Soudan



L'exposition est valorisée lors d'évènements clés (festival, foire, comice agricole,...).



Sysma : un outil Web pour le suivi des actions du bassin de l'Oudon

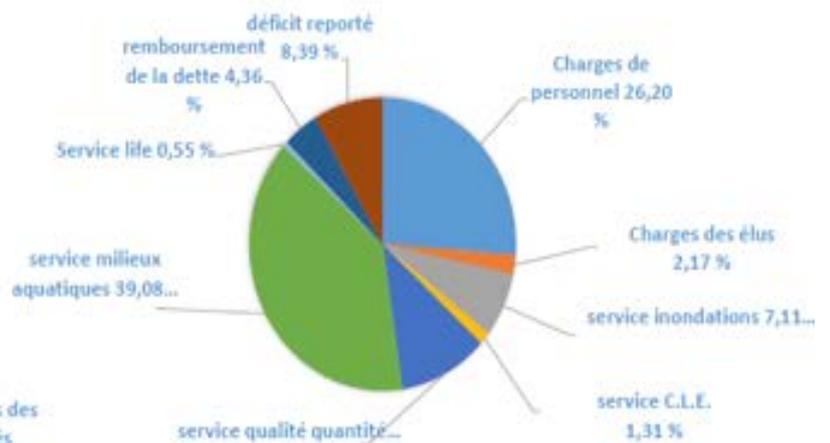


- Sysma est un outil Web dédié au recueil des données sur les milieux aquatiques et l'ensemble des actions .
- Il facilite la construction, la mise en œuvre et le suivi dans le temps d'actions
- L'outil a été lancé fin 2021 et est maintenant utilisé quotidiennement par les agents.
- L'enjeu de cet outil est la collecte et la standardisation des données pour une plus grande efficacité des actions

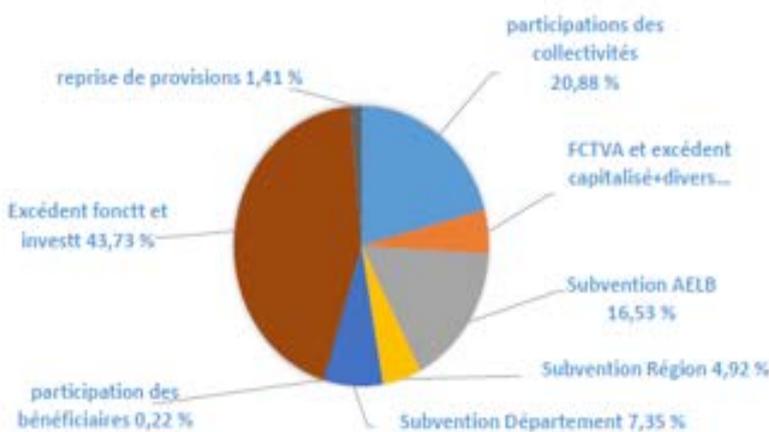


Synthèse budget global

DEPENSES REELLES AGREGÉES 2021 = 2 307 507,88 €



RECETTES REELLES AGREGÉES 2021 = 3 879 225,86 €





Pour en savoir plus sur les activités et les résultats :

www.bvoudon.fr

Suivez nous sur facebook @bassinoudon

Florian Bercault : *Et dernière délibération, là c'est une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre Laval Agglomération et l'établissement public territorial de bassin Vilaine.*

- **CC94 - CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) VILAINE POUR DES TRAVAUX BOCAGE ET DE RESTAURATION D'UNE ZONE HUMIDE**

Rapporteur : Louis Michel

I - Présentation du dossier

La réorganisation du volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA de la compétence GEMAPI) et des compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses) sur l'amont de la Vilaine s'est engagée en 2019. Au 1^{er} janvier 2022, l'EPTB Vilaine, composé de deux unités Est et Ouest, a été créé.

Laval Agglomération est compétente sur son territoire au titre de la Gestion des Milieux Aquatiques et des compétences associées : ruissellement, bocage, pollutions diffuses. Par délibération du 21 juin 2021, elle a décidé de se retirer du syndicat des Rivières de la Vilaine Amont (SYRVA), futur adhérent à l'EPTB, et de contractualiser avec l'EPTB par convention. L'EPTB porte le Contrat Territorial, outil de contractualisation avec les financeurs sur ce secteur, et dispose des compétences techniques pour mener à bien ces missions.

Des travaux sont envisagés en 2022-2023 et portent sur la commune de Bourgon qui a acquis plusieurs parcelles en entrée de bourg et souhaite aujourd'hui restaurer une partie des parcelles en zones humides d'une surface de 5 000 m². Il est prévu également la restauration de 500 ml de bocage sur cette zone.

Conformément aux articles L2421-1 à L2422-11 du code de la commande publique, la communauté d'agglomération a décidé de confier l'étude et la réalisation des ouvrages envisagés, en son nom et pour son compte, à l'EPTB, dans le cadre d'une convention.

II - Impact budgétaire et financier

Le montant prévisionnel des travaux Milieux Aquatiques s'élève à 12 000 € TTC et celui des travaux Bocage à 8 000 € TTC.

Dans le cadre du Contrat Territorial porté par l'Unité de Gestion Vilaine Est de l'EPTB, les aides financières s'élèvent à 80 %.

Le reste à charge pour Laval Agglomération est de 2 400 € TTC pour les milieux aquatiques et 1 000 € TTC pour le bocage.

La commission environnement réunie le 30 août 2022 a émis un avis favorable.

Louis Michel : *C'est pour deux travaux. Vous voyez que le territoire concerné, il faut se représenter. Là où il y a le petit carré, c'est Bourgon et Saint-Pierre-la-Cour, je sais bien qu'il y a un du Bourgneuf-La-Forêt mais c'est surtout Bourgon et Saint-Pierre-la-Cour. Il a été fait des travaux que vous voyez, des travaux bocagers, une création de mare, des mosaïques d'habitat, l'enlèvement d'un drain et un sentier d'interprétation à définir pour relier. C'est ce qui a été fait. On doit payer à peu près 7 000 € au total pour tout ça. C'est marqué là. Ça fait que 3 400 €. Modestement mais ce n'est pas fini. Les pousses, une fois qu'elles sont plantées, il faut continuer à les entretenir pour qu'elles poussent et qu'elles arrêtent l'eau, et bien les positionner. On vient de nous proposer de débattre dans le cadre du SAGE Vilaine qui va se réécrire. Les SAGE s'écrivent après le SDAGE ait été adopté. Le SDAGE a été adopté cette année, le 11 mars et donc tous les SAGE vont rentrer en révision, en additionnant, si on le veut, la gestion quantitative de la ressource. Je pourrais être intarissable mais j'arrêterai là.*

Florian Bercault : *La ressource en eau est trop limitée. Sur ce, merci pour ce partage de passion. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de voter cette convention. Merci Louis et tous les élus engagés dans les syndicats d'eau.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante

N° 094/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) VILAINE POUR DES TRAVAUX BOCAGE ET DE RESTAURATION D'UNE ZONE HUMIDE

Rapporteur : Louis Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5711-4,

Considérant que par délibération du conseil communautaire n° 78/2021 en date du 21 juin 2021, Laval Agglomération a décidé son retrait du syndicat des Rivières de la Vilaine Amont (SYRVA), futur adhérent à l'EPTB Vilaine,

Que ce retrait et la non adhésion à l'EPTB nécessitent l'établissement de convention pour la réalisation de travaux GEMA par l'EPTB Vilaine sur le territoire de Laval Agglomération,

Que des travaux sont programmés en 2022-2023,

Après avis favorable de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

La convention de maîtrise d'ouvrage entre Laval Agglomération et l'EPTB Vilaine est approuvée.

Article 2

La participation financière de Laval Agglomération est de 3400 € TTC et cette somme est inscrite au budget 2022.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet, ainsi que ses éventuels avenants.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Maître d'ouvrage : Laval Agglomération

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour des travaux bocage et de restauration d'une zone humide

Mandataire : Eaux & Vilaine

Laval Agglomération, représentée par Monsieur Florian Bercault, agissant en vertu de la délibération du 3 octobre 2022 et désignée dans ce qui suit par « La communauté d'agglomération » ou « le maître d'ouvrage »

D'une part,

ET :

L'EPTB EAUX & VILAINE, représenté par son président Monsieur Jean-François MARY, agissant en vertu d'une délibération du _____ et désigné dans ce qui suit par « l'EPTB » ou le « mandataire »

D'autre part

Préambule

Des travaux bocage et milieux aquatiques sont prévus sur le territoire de la communauté d'agglomération. Ils sont situés sur le bassin de la Vilaine et notamment sur le périmètre du Contrat Territorial porté par l'Unité de Gestion Vilaine Est de l'EPTB.

Sur le plan réglementaire, les présents travaux sont réalisés dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral portant autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général n° 35-2019-00092 relative au programme d'actions du contrat territorial milieux aquatiques du bassin versant de la Vilaine Amont. Celui-ci stipule que les travaux s'étendent sur le territoire des communes suivantes : [...] Le Bourgneuf la Forêt, Bourgon, Juvigné, la Croixille, la Gravelle, Launay-Villiers, Saint-Hilaire-du-Maine, Saint-Pierre-des-Landes, Saint-Pierre-la-Cour pour le département de la Mayenne.

L'article 2 de l'arrêté spécifie que le programme de travaux a pour objectifs principaux de restaurer :

- La morphologie des cours d'eau
- La continuité écologique et sédimentaire
- Les berges et la ripisylve

Les travaux de restauration exposés à la présente convention répondent aux objectifs cités.

La communauté d'agglomération est compétente sur ce territoire au titre de la Gestion des Milieux Aquatiques et des compétences associées : ruissellement, bocage, pollutions diffuses. L'EPTB porte le Contrat Territorial, outil de contractualisation avec les financeurs sur ce secteur, et dispose des compétences techniques pour mener à bien ces missions.

Conformément aux articles L. 2421-1 à L2422-11 du Code de la Commande Publique, la communauté d'agglomération a décidé de confier l'étude et la réalisation des ouvrages envisagés, en son nom et pour son compte, à l'EPTB, dans le cadre d'une convention de mandat régie par les textes législatifs précités et par les dispositions des articles 1 à 13 à suivre.

Dès lors, il a été décidé ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet du mandat

Code de la Commande Publique

L2421-1. Les attributions du maître d'ouvrage qui, pour chaque opération envisagée, s'assure préalablement de sa faisabilité et de son opportunité, sont les suivantes :

- 1° La détermination de sa localisation ;*
- 2° L'élaboration du programme défini à l'article L. 2421-2 ;*
- 3° La fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle ;*
- 4° Le financement de l'opération ;*
- 5° Le choix du processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé ;*
- 6° La conclusion des marchés publics ayant pour objet les études et l'exécution des travaux de l'opération.*

L2422-5. Dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération qu'il a arrêtés, le maître d'ouvrage peut confier par contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à un mandataire l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions mentionnées à l'article L. 2422-6, dans les conditions de la présente section.

L2422-6. Le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage a pour objet de confier au mandataire l'exercice, parmi les attributions mentionnées à l'article L. 2421-1, de tout ou partie des attributions suivantes:

- 1° La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté;*
- 2° La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix de l'attributaire, du marché public de maîtrise d'œuvre ainsi que le suivi de son exécution ;*
- 3° L'approbation des études d'avant-projet et des études de projet du maître d'œuvre ;*
- 4° La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de travaux, ainsi que le suivi de leur exécution ;*
- 5° Le versement de la rémunération du maître d'œuvre et le paiement des marchés publics de travaux ;*
- 6° La réception de l'ouvrage.*

L2422-7. Le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage est conclu par écrit, quel qu'en soit le montant, et prévoit, à peine de nullité :

1° L'ouvrage qui fait l'objet du contrat, les attributions confiées au mandataire, les conditions dans lesquelles le maître d'ouvrage constate l'achèvement de la mission du mandataire, le cas échéant les modalités de la rémunération de ce dernier, les pénalités qui lui sont applicables en cas de méconnaissance de ses obligations et les conditions dans lesquelles le contrat peut être résilié ;

2° Le mode de financement de l'ouvrage ainsi que les conditions dans lesquelles le maître d'ouvrage fera l'avance de fonds nécessaires à l'exécution du contrat ou remboursera les dépenses exposées pour son compte et préalablement définies ;

3° Les modalités du contrôle technique, financier et comptable exercé par le maître d'ouvrage aux différentes phases de l'opération

4° Les conditions dans lesquelles l'approbation des études d'avant-projet et la réception de l'ouvrage sont subordonnées à l'accord préalable du maître d'ouvrage ;

5° Les conditions dans lesquelles le mandataire peut agir en justice pour le compte du maître d'ouvrage.

Ainsi, la communauté d'agglomération donne mandat à l'EPTB pour l'ensemble des attributions 1 à 6 citées ci-dessus pour la réalisation des travaux présentés à l'article 2.

Article 2 : Description des travaux

A- Milieux Aquatiques

La commune de Bourgon a acquis plusieurs parcelles en entrée de bourg. Deux parcelles étaient exploitées pour y faire du foin et une pour y faire du maïs. La commune souhaite aujourd'hui restaurer une partie des parcelles en zones humides.

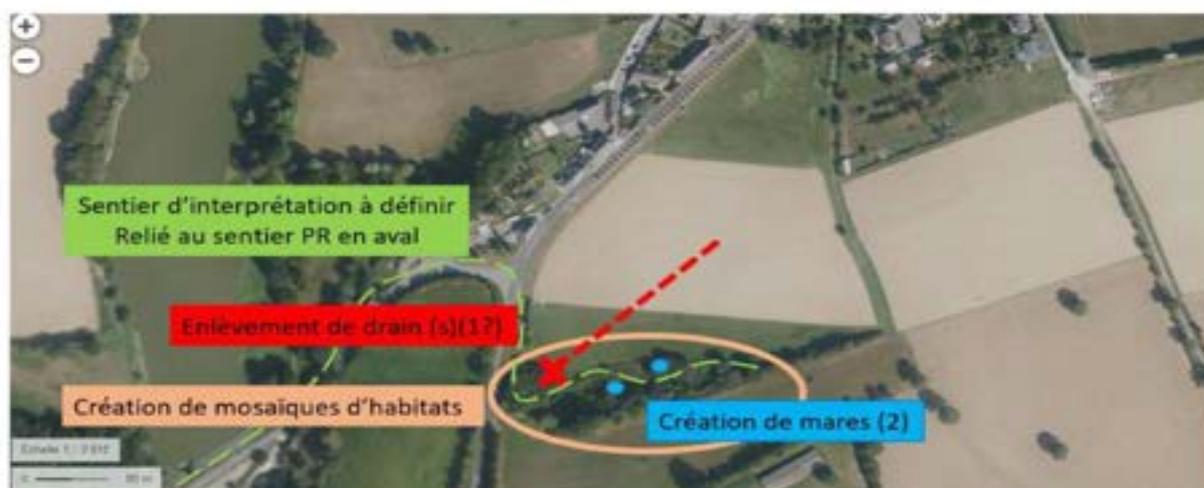
En parallèle un projet de plantations de haies bocagères est programmé pour la prochaine saison (cf. description travaux bocage ci-dessous).

Les travaux sont des travaux de restauration de zones humides sur 5000 m² avec création de mares et déconnexion de drains. Ils se situent en vallée d'un affluent de la Vilaine sur la masse d'eau prioritaire « la Vilaine et ses affluents depuis Juvigné jusqu'à la retenue de la Chapelle-Erbrée » (GR0008A) du bassin de la Vilaine Amont Chevré. Ils se situent sur la commune de Bourgon sur la communauté d'agglomération de Laval Agglomération sur le département de la Mayenne dans les Pays de la Loire. Des actions de communication/sensibilisation seront également réalisées. L'EPTB travaillera conjointement avec la commune pour réaliser un sentier d'interprétation afin de sensibiliser au mieux les riverains et promeneurs (PR à proximité) sur ces milieux naturels.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 12 000 € TTC pour la partie milieux aquatiques.



Carte de localisation du projet



Travaux envisagés

B- Bocage

Il est prévu la restauration de 500 ml de bocage sur talus sur la masse d'eau prioritaire « la Vilaine et ses affluents depuis Juvigné jusqu'à la retenue de la Chapelle-Erbrée » (GR0008A) sur la commune de Bourgon sur la communauté d'agglomération de Laval Agglomération et sur le département de Mayenne en Pays de la Loire.

Cette plantation de haies se trouve sur une parcelle communale de fauche et de vergers, elle est en lien avec le projet de restauration de zones humides décrit ci-dessus.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 8 000 € TTC pour la partie bocage.



Linéaires de restauration de bocage envisagé

Article 3 : Entrée en vigueur

Le maître d'ouvrage adresse au mandataire un exemplaire de la présente convention signée par les deux parties. Celle-ci prendra effet à dater de sa réception par le mandataire.

Article 4 : Personne habilitée à engager le maître d'ouvrage et le mandataire

Pour l'exécution de la présente convention, seul le Président et par délégation le Vice-Président sera habilité à engager la responsabilité de la communauté d'agglomération.

Pour l'exécution de la présente convention, seul le Président et par délégation le Vice-Président en charge de la Présidence de l'Unité Est sera habilité à engager la responsabilité de l'EPTB.

Article 5 : Exécution des missions – responsabilités du mandataire

Sur le plan technique, le mandataire assurera toutes les tâches définies aux articles 1 et 2 jusqu'à la réception des travaux. De ce fait, il n'est tenu envers le maître d'ouvrage que de la bonne exécution des attributions dont il a été personnellement chargé par celui-ci. Il a une obligation de moyens mais non de résultats. Notamment, le mandataire ne peut être tenu personnellement responsable du non-respect du programme ou de

l'enveloppe financière prévisionnelle, sauf s'il peut être prouvé à son encontre une faute personnelle et caractérisée, cause de ces dérapages, ceux-ci ne pouvant à eux seuls être considérés comme une faute du mandataire. Il en serait de même en cas de dépassement des délais.

Le mandataire informera le maître d'ouvrage à chaque phase du projet. Il invitera le maître d'ouvrage aux réunions du projet y compris les réunions de chantier.

La mandataire invitera le maître d'ouvrage aux opérations de réception, puis proposera au maître d'ouvrage les procès-verbaux des opérations préalables.

Article 6 : Montant et financement prévisionnels des travaux

Travaux Milieux Aquatiques

Montant prévisionnel des travaux Milieux Aquatiques en €TTC	Financement prévisionnel 80% du montant TTC	Reste à charge prévisionnel pour le maître d'ouvrage, la communauté d'agglomération 20% du montant TTC
12 000 €TTC	80% de 12 000 €, soit 9 600 €	2 400 €

Travaux Bocage

Montant prévisionnel des travaux Bocage en €TTC	Financement prévisionnel 80% du montant HT	Reste à charge prévisionnel pour le maître d'ouvrage, la communauté d'agglomération 20% du montant TTC
5 000 €TTC	80% de 5 000 € soit 4 000 €	20% de 5000 € soit 1 000 €

Le mandataire assurera ses missions à titre gratuit pour le compte du maître d'ouvrage.

En cas d'évolution des montants prévisionnels, le mandataire en informera le maître d'ouvrage. En ce cas, le maître d'ouvrage devra expressément soit accepter les modifications du programme et/ou de l'enveloppe financière, soit demander la modification du projet, soit le cas échéant renoncer à l'opération et le notifier au mandataire.

Article 7 : paiement par le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage versera au mandataire des décomptes suivant les modalités suivantes :

- toutes les sommes dues à des prestataires extérieurs suite à des contrats passés dans le cadre de la présente convention seront payées directement par le mandataire sur ses fonds propres ;
- le mandataire fera son affaire de récupérer les subventions des financeurs, suivant des modalités et une fréquence à définir entre lui et lesdits financeurs.
- Après réception des travaux et acquittement par le mandataire du solde de l'opération :

- le mandataire adressera au maître d'ouvrage une demande de paiement motivée ;
- le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception par le maître d'ouvrage de la demande de paiement motivée du mandataire.

Article 8 : Délais et achèvement de la mission

Les travaux Milieux aquatiques sont envisagés à la mi-octobre 2022, sous réserve de conditions hydrologiques favorables. Le cas échéant, ces travaux seront réalisés à partir du printemps 2023, avec une échéance à novembre 2023.

Les travaux Bocage sont envisagés au cours de l'hiver 2022/2023.

L'ensemble des parties prenantes des projets seront informées en amont de la durée et des dates d'intervention.

La mission du mandataire prend fin par le quitus délivré par le maître d'ouvrage ou par la résiliation de la convention dans les conditions fixées à l'article 13. Le quitus est délivré à la demande du mandataire après exécution complète de ses missions, et notamment :

- réception des travaux ;
- remise des dossiers techniques, administratifs et financiers afférents à cette opération ;
- établissement du bilan général définitif de l'opération.

Le maître d'ouvrage doit notifier sa décision dans le mois suivant la réception de la demande de quitus. Passé ce délai, le quitus sera accepté.

Article 9 : Contrôle financier et comptable

Pendant toute la durée de la convention, le maître d'ouvrage et le mandataire pourront effectuer à leur charge tout contrôle technique, financier ou comptable qu'ils jugeront utile.

Le maître d'ouvrage sera tenu informé par le mandataire du déroulement de sa mission. Ses représentants pourront suivre le déroulement de l'opération et consulter les pièces administratives et techniques, provisoires ou définitives. Toutefois, ils ne pourront présenter leurs observations qu'au mandataire et non directement aux cocontractants.

Article 10 : Obligations en matière de communication

L'ensemble des documents et panneaux d'information devront faire apparaître le logo ainsi que le nom de l'ensemble des parties.

Article 11 : Règlement des différends

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de le soumettre à la juridiction compétente. Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant la juridiction compétente.

Article 12 : Résiliation de la convention

La résiliation de la convention peut être prononcée par toute partie, pour une des raisons suivantes :

- Pour une cause d'intérêt général
- En cas de manquement grave, par l'une des parties à l'une des obligations au titre de la présente convention.

La résiliation ne peut intervenir que dans un délai de 15 jours après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. La période de 15 jours doit être mise à profit par les parties intéressées pour trouver une solution par conciliation amiable.

Fait à _____, le _____

En deux exemplaires originaux

Pour l'EPTB Eaux & Vilaine

Le Président

Jean-François MARY

Pour la communauté
d'agglomération
Laval Agglomération

Le Président

Florian BERCAULT

Florian Bercault : *Et on passe au sujet culture avec le rapport annuel du théâtre de Laval. Là aussi une bonne nouvelle que Bruno va s'empresse de nous partager.*

CULTURE

• CC95 - THÉÂTRE DE LAVAL – RAPPORT ANNUEL 2021

Rapporteur: Bruno Ffléchar

I -Présentation de la décision

Par délibération du 28 septembre 2020, le conseil communautaire a acté le principe d'un mode externalisé de gestion du Théâtre de Laval qui lui sera transféré au 1^{er} janvier 2021, sur la base de la délibération du 8 juin 2020 portant déclaration d'intérêt communautaire du Théâtre

Un établissement public local est alors créé pour gérer les activités du Théâtre de Laval.

Chaque année et conformément L1413-1 du code général des collectivités territoriales, le président doit présenter à l'assemblée délibérante un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Bruno Fléchar : *Oui Monsieur le Président, bonsoir. Oui, l'actualité, puisque Madame la ministre a annoncé vendredi dernier les six premiers centres nationaux de la Marionnette, dont Laval. Donc on va pouvoir enfin ne plus voir la petite étoile du centre national en préparation qu'on voyait sur les plaquettes du théâtre depuis de longues années. Avec effectivement un apport en subventions supplémentaires qui permettra, qui sera très fléché sur la partie production de spectacles de marionnettes. Je tiens aussi à dire que ce n'est pas parce que maintenant on aura ce label que l'esprit de la programmation va changer fondamentalement. C'est vrai que le complément de financement va surtout sur la partie production. Donc il se produira plus de spectacles, se fabriquera plus de spectacles de marionnettes. En termes de programmation, le théâtre reste un équipement pluridisciplinaire qui proposera autant de variétés dans les disciplines comme il fait jusqu'à présent. Le rapport d'activités 2021-2022, dire déjà pour commencer qu'on est bien sur un rapport de saison et non pas forcément sur une année civile. La saison c'est bien sûr beaucoup de chiffres : 80 représentations, 17 667 billets vendus, 3 spectacles internationaux parmi les 32 spectacles proposés, 1 000 visiteurs spécifiquement pour 4 expositions, donc toutes les expositions qui sont installées dans les locaux du théâtre, 50 % des spectacles dirigés ou écrits par des femmes, 11 créations, 11 compagnies régionales. Derrière ces chiffres, il y a bien sûr, on devine les lignes de programmation qui peut sous-tendre le travail de Pierre Jamet et de son équipe, 37 représentations en temps scolaire, 4 spectacles accessibles aux malentendants et mal-voyants, 10 représentations de spectacle en direction de la petite enfance, 82 % de taux de remplissage et là je rappelle qu'on est quand même sur la saison 2020-2021 qui a donc aussi souffert des restes du COVID, avec une baisse puisque les taux qui précédaient depuis 2019 étaient plus proches de 90 % donc on espère aussi retrouver des taux de fréquentation à cette hauteur-là, 179 762 € en recette de billetterie avec un prix moyen de billet de 11,95 €.*

On va passer à la slide suivante. Une augmentation importante de l'offre gratuite avec quelques souvenirs comme Mo et le Ruban Rouge qui avait rassemblé 6 000 personnes dans les rues de Laval à l'occasion aussi du dixième anniversaire du Chaînon Manquant à Laval, une exposition en théâtre "Travel-LLing" aussi qui a rassemblé 658 personnes, et Mirages et Miracles une exposition sur la réalité virtuelle qui est un reliquat si j'ose dire de notre candidature à la capitale culture française puisqu'on avait eu des financements pour cette opération entre autres, qui a permis d'avoir lieu.

D'autres chiffres : 14 résidences de création, là on arrive sur des choses moins visibles comme les

86 jours d'occupation de l'établissement, on s'étonne parfois du manque de disponibilité des lieux dans le théâtre. Mais il y a des équipes qui travaillent et ce n'est pas toujours visible de la part du public : 6 compagnies régionales, 7 coproductions, 47 représentations de "Sueno", de Singe Diesel, coproduit par le théâtre, en France et à l'étranger. Là aussi c'est dire combien investir dans une coproduction peut parfois, quand on a fait les bons choix, être un vecteur de rayonnement. Un spectacle qui va aller dans toutes ces représentations avec la signature coproduit par Laval ça fait parler aussi de notre territoire. 81 artistes et techniciens accueillis en résidence et 8 200 € de frais de restauration réinjectés dans l'économie locale et on ne parle pas là de l'hébergement qui est aussi nécessaire. Vous avez la liste des résidences, des équipes qui sont passées au théâtre pour créer leur spectacle. On peut noter la diversité de l'origine des compagnies qui viennent un peu de partout mais avec un intérêt particulier sur les équipes régionales et bien sûr celles du département. Et là la liste des coproductions donc les équipes à qui le Théâtre apporte un apport financier directement pour payer les artistes et les techniciens. L'élément clé de la saison est l'occasion de saluer et de remercier Méduane Habitat et son président. Vous avez peut-être le souvenir qu'on avait évoqué la fermeture des logements de la caserne Corbineau qui rendaient de nombreux services estimés à l'époque à près de 50 000 € annuels en termes de nuitées. Ces logements servaient beaucoup, évidemment au Théâtre mais aussi au conservatoire, aux compagnies de théâtre qui sont en résidence, donc Méduane Habitat nous a mis à disposition un logement qui prend le relais de ces logements et c'est une grande satisfaction. Merci Monsieur le Président. L'accompagnement du public là-aussi est un volet de l'activité du Théâtre qui est rarement visible. "Aller au moins une fois au spectacle, préparation, relecture", c'est 300 enfants de 6 mois à 3 ans, 900 élèves de 3 à 6 ans en maternelle, 1 900 élèves de 6 à 11 ans dans les écoles élémentaires, des collégiens 1 650 et des lycéens 11 150, les dispositifs d'approfondissement là encore 870 élèves ont participé à un parcours, 67 étudiants de l'IFAS, 20 élèves de terminale du lycée Buron, 55 ouvriers bénévoles qui sont associés à la saison, 55 élèves qui ont participé à un parcours à l'échelle de l'agglomération. Tous ces parcours sont de vraies façons de toucher les jeunes dans une pratique ou dans un rapport à l'art et au spectacle vivant qui les impliquent de façon assez profonde. L'option théâtre du lycée Rousseau qui connaît beaucoup de succès : 3 professeurs, 30 élèves en découverte théâtrale en seconde, 25 en première et terminale, 28 en première spécialité Théâtre et 30 élèves en terminale spécialité théâtre, 8 comédiens professionnels de la Mayenne et de la Sarthe et d'Ille-et-Vilaine qui interviennent entre septembre et décembre environ pour 230 heures d'atelier.

Le quatrième axe est le théâtre Maison des Initiatives du Territoire que l'on connaît moins peut-être parce qu'ils ne sont pas forcément mis en évidence dans la programmation ou dans le programme du théâtre. En revanche, ce sont des choses dont vous avez tous entendu parler JM France c'est quand même des milliers d'enfants qui viennent voir un spectacle au théâtre, Laval Virtual... Je ne vous fais pas toute la liste. J2K, la chorale Coup d'choeur qui vient régulièrement, et donc des rendez-vous qui réunissent les familles ou des gens qui viennent au Théâtre et qui ne sont pas forcément le public un peu caricatural que l'on prête au théâtre en disant ce sont les abonnés et les 300, 400 habitués. Il y a vraiment un nombre significatif de gens qui sont touchés par ce service public. 16 675 spectateurs, environ 20 000 avant le COVID, ça vous dit un petit peu le delta ou la partie du public qu'on n'a pas totalement récupéré, 40 % de l'occupation de l'établissement, 3 585 enfants pour les concerts de JMF dont je vous parlais tout à l'heure, 123 slameurs qui se regroupent au théâtre régulièrement, 900 spectateurs pour la chorale Coup d'choeur. Ce sont des exemples qui montrent que le Théâtre réunit ou rassemble beaucoup de monde. Enfin, la perspective 2022-2023, juste redire quand même que le théâtre est aggro depuis janvier 2021 donc le bilan ici ne transpire pas forcément une activité sur l'agglomération. Ce n'est que cette saison vraiment qui commence à poser des choses au niveau du territoire. Le premier grand évènement sera la festival Pupazzi qui se tiendra donc du 2 au 19 novembre 2022 avec 20 jours de marionnettes actuelles, ateliers, attractions cinémas d'animation, installation magique qui iront se promener dans toute Laval Agglomération, 8 à 10 spectacles pour environ 25 représentations dans 11 communes Bonchamp, Entrammes, L'Huisserie, La Chapelle-Anthenaise, Laval, Louverné, Montflours, Port-Brillet, Saint-Germain-Le-Fouilloux ou Saint-Jean-Sur-Mayenne, Soulgé-Sur-Ouette donc voilà beaucoup de communes qui auront l'occasion d'accueillir un spectacle et nous portons une attention aussi sur les communes de la deuxième ceinture qui ne sont pas forcément équipées de lieu de spectacle. Quelques chantiers en cours, il y a aussi la diffusion d'un spectacle qui sera joué à Louverné

Kamuyot qui est une nouveauté parce que ce n'était pas dans les pratiques du théâtre jusqu'à présent. Prise en compte des établissements scolaires communautaires hors Laval depuis la rentrée 2022 et l'approfondissement de la coopération avec le Théâtre des Trois Chênes pour les parcours d'éducation artistique et culturels partagés. Et le rapport financier avec une magnifique diapositive : un budget d'un million cinq avec, vous retrouverez le socle des charges de structure on va dire, l'axe 1 la diffusion, l'axe 2 l'accompagnement des artistes, l'axe 3 l'accompagnement du public et l'axe 4 initiative du territoire, tout en sachant que nous sommes dans une année un peu exceptionnelle puisque la COVID représente quand même 62 000 € de remboursement de billetterie, ce qui n'arrive jamais évidemment. En face les recettes : là aussi je vous laisserai plonger dans les chiffres précisément. À noter la partie de l'État qui augmentera et qui passera à 150 000 € avec le nouveau label.

Florian Bercault : Voilà pour le rapport annuel. Est-ce qu'il y a des questions, observations ?
Présentation exhaustive donc on en prend acte.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 095/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 OCTOBRE 2022

THÉÂTRE DE LAVAL – RAPPORT ANNUEL 2021

Rapporteur: Nadège Davoust

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1413-1,

Vu la présentation du rapport en commission consultative des services publics locaux,

Considérant le rapport joint en annexe de la délibération,

Qu'aux termes des textes susvisés, le président doit présenter à l'assemblée délibérante un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil communautaire prend acte du un bilan d'activité du Théâtre de Laval pour l'année 2021.

Conseil Communautaire

OCTOBRE 2022 – HÔTEL COMMUNAUTAIRE

Rapport annuel



1. RAPPORT D'ACTIVITÉ : SAISON CULTURELLE 2021 - 22



AXE 1 : DIFFUSION

3

Quelques chiffres (1/2)

80
représentations

17 667
billets vendus

3
spectacles
internationaux

32
spectacles

1 000
visiteurs
spécifiquement pour
les 4 expositions

50%
de spectacles
dirigés ou écrits
par des femmes

11
créations

11
compagnies
régionales

Quelques chiffres (2/2)

37
représentations
en temps
scolaire

4
spectacles accessibles
aux malentendants et
malvoyants

10
représentations de
spectacles en direction
de la petite enfance

82%
de taux de
remplissage

179 762
€
Recette de
billetterie

11,95 €
Prix moyen du billet
(amplitude de 4 à 40€)



**UNE AUGMENTATION
IMPORTANTE DE L'OFFRE
GRATUITE**

"Mo et le Ruban rouge" – 6 000 personnes



7

Rapport annuel

Saison 2021-22

Le
Théâtre

"Travel-LLing" – 658 personnes



8

Rapport annuel

Saison 2021-22

Le
Théâtre

"Mirages et Miracles" 1 700 visiteurs



9

Rapport annuel

Saison 2021-22

 Le
Théâtre



AXE 2 : L'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES

Quelques chiffres

14
résidences
de
création

86
journées
d'occupation de
l'établissement

6
compagnies
régionales

7
coproductions

47
représentations de
"Sueno" de Singe
Diesel (coproduit
par Le Théâtre) en
France et à
l'étranger (une
représentation au
Canada) depuis la
création

81
artistes,
techniciens
accueillis en
résidence

8 200 €
de frais de
restauration
réinjectés dans
l'économie locale

LISTE DES RÉSIDENCES

Compagnies	Ville	Projet	Nbe jours
Les Anges au Plafond	Charleville Mézieres (08)	« Le Horla »	5
Collectif Citron	Sainte-Gemmes-sur-Loire (49130)	« LA FAMILLE SCHROFFENSTEIN » de Henrich Von Kleist. »	5
Théâtre d'air	Laval (53)	« Les Locataires »	5
Mécanika	Montpellier (34)	« Polaroid » résidence de recherche « réalité virtuelle et formes manipulées »	9
Compagnie à	Angers (49)	« Un beau jour »	10
Anima Cie	Laval (53)	« Le Complot »	10
Les Yeux Creux	Brest (29)	« Le retour des Ténèbres »	5
Les Mauvaises herbes	Laval (53)	« 1,2,3 soleil »	5
Kiosk Théâtre	Besançon (25) et Châlon-sur-Saône (71)	« Abstraire la marionnette du figuratif en la confrontant au mouvement en danse »	5
Bob Théâtre	Rennes (35)	« Rencontre avec Michel B	5
Hop Cie	Mayenne (53)	« Il est temps à nouveau »	5
Hop Cie	Mayenne (53)	« Il est temps à nouveau »	3
Singe Diesel	Guilers (29)	« Sueno »	7
Kiosk Théâtre	Châlon sur saône (71)	« La disparition »	7

LISTE DES COPRODUCTIONS

Compagnies	Adresse	Projet	Montant (€ HT)
Collectif Label Brut	53360 HOUSSAY	"Casse-Cash"	6 000,0 €
Théâtre de nuit (11 à table)	26340 SAILLANS	"Celle qui regarde le monde"	4 739,3 €
Les Anges au Plafond	92240 MALAKOFF	"Le Horla"	6 000,0 €
La Bande Passante	57050 METZ	"Devenir"	6 000,0 €
Art Zygote	53000 LAVAL	"Pinocchio, deviens ce que tu es"	6 000,0 €
Les Plasticiens volants	81300 GRAULHET	"Faune"	9 500,0 €
Mecanika	Montpellier (34)	"Polaroid"	5 000,0 €
Total saison 2021-2022			43 239,30 €

L'élément clé de la saison

Suite à la fermeture des logements de la caserne Corbineau

La convention Le Théâtre / Méduane Habitat

pour la mise à disposition d'un logement destiné aux équipes en résidence ou aux partenaires culturels du territoire en contrepartie d'actions culturelles destinées aux usagers Méduane





AXE 3 : L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

Les dispositifs de découverte

Aller au moins une fois au spectacle, préparation, relecture...



300
enfants
(6 mois – 3 ans)

900
élèves
(3-6 ans)
maternelle

1 900
élèves
(6-11 ans)
Élémentaire

1 650
élèves
Collège

1 150
élèves
Lycée

Les dispositifs d'approfondissement

870

élèves ont participé à un parcours

67

étudiants de l'IFAS (Institut de formation d'Aide-Soignant) ont été touchés par l'action autour du spectacle Feufeurouite

55

élèves ont participé à un parcours à l'échelle de l'agglomération

20

élèves de terminale du Lycée Buron (Section Hôtellerie Restauration) ont été participé à la soirée "A table!"

55

ouvriers - bénévoles ont été associé à la saison (45 pour les spectacles en soirée et 10 pour les spectacles en journée)

Option Théâtre du Lycée Rousseau

3

Professeurs certifiées Théâtre et Lettres modernes

30

élèves en découverte Théâtrale en seconde

25

élèves en option facultative 1ère et terminale

28

élèves en 1ère spécialité Théâtre

30

élèves en terminale spécialité Théâtre

8

comédiens professionnels (de la Mayenne, de la Sarthe et d'île et Vilaine) qui interviennent entre septembre à décembre pour environ 230h d'atelier.



AXE 4 : LE THÉÂTRE MAISON DES INITIATIVES DU TERRITOIRE

JM France · Laval Virtual · Laval Urban Trail · Conservatoire
Prix T'M Lire · Lecture en Tête
·Le Chainon Manquant · CCI de la Mayenne
Les soirées au fond à Gauche
Pôles Ado (matches d'impro)
Chorale Coup d'Choeur
Les Ambassadeurs Sportifs
Association départemental du Théâtre amateur Mayenne
Culture · Festival Coeur en Folie
J2K · Les 3 éléphants
Comités d'animation · Club Photo des Fourches
Slam Session · Laval Opéra

Quelques chiffres

16 675 spectateurs
(environ 20 000 avant le COVID)

40%
de l'occupation de
l'établissement

3 585
enfants
pour les concerts des
JM France

123
slameurs / spectateurs
aux soirées slam session

900
spectateurs
pour la Chorale Coup d'Coeur

2. PERSPECTIVES SAISON 2022-23 : L'ORGANISATION DE NOTRE RAYONNEMENT COMMUNAUTAIRE



Création du festival Pupazzi



- Du 2 au 19 novembre 2022
- 20 jours de marionnettes actuelles
- Ateliers, attractions, cinémas d'animation, installation magique, etc...

Quelques chiffres

- 8 à 10 spectacles pour environ 25 représentations dans 11 communes :
 - ❖ Bonchamp-lès-Laval
 - ❖ Entrammes
 - ❖ L'Huisserie
 - ❖ La Chapelle-Anthenaise
 - ❖ Laval
 - ❖ Louverné
 - ❖ Montflours
 - ❖ Port-Brillet
 - ❖ Saint-Germain-le-Fouilloux
 - ❖ Saint-Jean-sur-Mayenne
 - ❖ Soulgé-sur-Ouette

Quelques chantiers en cours

- Diffusion de spectacle de la saison hors Laval
(Kamuyot à Louverné en 2023)
- Prise en compte des établissements scolaires communautaires hors Laval depuis la rentrée 2022
- Approfondissement de la coopération avec le théâtre des 3 Chênes pour des parcours Éducation Artistique et Culturels partagés



3. RAPPORT FINANCIER 2021

Répartition du budget

· EXERCICE 2021 ·

Socle 1009 K€

- Masse Salariale - 710 K€
- Charges à caractère général - 18 K€
- Communication - 30 K€
- Loyer Laval Agglo - 120 K€
- Batiment - 110 K€
(nettoyage, maintenance, énergies...)
- Autres charges - 21 K€
(Dotations aux amortissements, charges financières)



Axe 1 - Diffusion 404 K€

- Budget artistique - 288 K€
(cessions, droits)
- Frais d'approche - 63 K€
(transport, hébergement, restauration...)
- Intermittence - 42 K€
- Sécurité (SSI) - 11 K€

Axe 2 - Accompagnement des artistes 57 K€

- Résidences - 19 K€
(transport, hébergement, restauration, intermittence...)
- Coproductions - 38 K€

Axe 3 - Accompagnement des publics 40 K€

- Enseignement de spécialité - 20 K€
- Quartiers en scène - 5 K€
- Médiation - 8 K€
- Accessibilité - 7 K€

Exceptionnel 62 K€

- Remboursement billets CoVid 19 - 62 K€

Axe 4 - Initiatives du territoire 17 K€

- Intermittence - 9 K€
- Sécurité (SSI) - 8 K€
- 40% de la masse salariale technique - 113 K€
(pour information)

81%
Taux de rempasse global



- 19% Spectacles jeune public
- 32% Spectacles catégories A et E
- 11% Spectacles marionnette
(Taux de rempasse = 80%)



- 1195 K€ Laval Agglo
(section fonctionnement)
- 55 K€ Département
- 54 K€ Région
- 125 K€ État

Autres recettes 8 K€

RESSOURCES

• CC96 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) ESPACE MAYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Rapporteur: Sylvie Vielle

I -Présentation de la décision

Née de la volonté du Conseil départemental de la Mayenne et de Laval Agglomération de se doter d'un équipement participant à l'animation et au rayonnement de leur territoire, la construction d'Espace Mayenne a été entamée le 12 juillet 2018, l'entrée dans les lieux s'est faite le 23 juin 2021 mais la date de livraison n'est pas encore fixée.

Cet espace, qui totalise une surface de plus de 5 000 m² au sol, peut accueillir des événements culturels, professionnels et sportifs. Il dispose d'un parking de 675 places et se compose de 3 grandes salles : Mayenne (capacité 4 500 personnes), Pégase (capacité entre 500 et 1900 personnes en fonction de la configuration du mur d'escalade), Congrès (près de 500 places assises) ainsi que de 3 salles modulables de séminaire ou réception d'une capacité de 20 à 200 personnes.

La société publique locale (SPL) a été créée en 2019 avec la signature du contrat de délégation de service public pour une durée de 10 ans.

En 2020, l'avenant n° 1 portant intégration du vélodrome au sein du périmètre de la délégation de service public et prenant acte de la nouvelle date de livraison de l'équipement a été approuvé.

Au 31 décembre 2021, le capital social de la société est composé de 80 % pour le conseil départemental et 20 % pour Laval Agglomération. Le conseil d'administration comprend donc 10 représentants du département et 2 représentants de Laval Agglomération. Le président est Olivier Richefou et le directeur général est Eric Dussolier.

La construction représente un investissement de 40 M€ financé par le département.

Le mobilier représente un investissement de 100 K€ financé par Laval Agglomération et remboursé par le département.

Les comptes annuels 2021 de la SPL, correspondant à 6 mois d'exercice commercial, présentent un chiffre d'affaires de 535K€ composé de 382 K€ de recette et 144 K€ de subvention.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 525 K€, il en résulte que la délégation est, au 31 décembre 2021, bénéficiaire de 10 K€.

II -Impact budgétaire et financier

Néant.

Sylvie Vielle : *Oui pour revenir sur ce rapport d'activité, juste pour confirmer, je ne vais pas vous rappeler, mais l'Espace Mayenne tout le monde le connaît. Cet espace est totalisé avec 5 000 m² au sol et donc peut accueillir évidemment des événements culturels, professionnels et sportifs, un parking de 675 places et il se compose de trois grandes salles pour pouvoir accueillir l'ensemble de ces événements. Une délégation de service public a été signée en 2019 pour une durée de dix ans. En 2020 le premier avenant porte sur l'intégration du vélodrome. Et on peut dire qu'au 31 décembre 2021, le capital social de la société est composé de 80 % pour le Conseil départemental et de 20 % pour Laval Agglomération. La construction représente un investissement de 40 millions qui ont été financés par le Département. Le mobilier représente un investissement de 100 000 € financés par Laval Agglomération et remboursés par le Département. Les comptes annuels 2021 de la SPL correspondent à six mois d'exercice puisque la mise en place de cet établissement s'est effectuée pour une entrée dans les lieux fin juin 2021. Il présente un chiffre d'affaires de 535 000 € composés de 382 000 € de recettes et 144 000 € de subventions. Les charges d'exploitation s'élèvent à 525 000 € et il résulte donc, la délégation est au 31 décembre 2021, bénéficiaire de 10 000 €.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il a des questions, observations ? Oui, Christian Lefort.*

Christian Lefort : *Juste une petite observation : quand on regarde les comptes, OK ce n'est que sur six mois. Mais on est quand même loin des considérations financières qui nous ont fait modifier notre position par rapport à l'équipement il y a quelques temps. On verra mais....*

Florian Bercault : *Cela s'explique évidemment parce que si on enlève les subventions des différentes institutions, je pense à Laval Agglomération qui ne met pas loin de 400 000 € par an mais beaucoup d'aides aux associations. Il y a l'aide sur les contraintes de service public qu'on donne à Espace Mayenne mais indirectement le subventionnement qu'on donne aux associations sportives pour accéder à l'Espace Mayenne plus les moyens que met le Conseil départemental, on serait évidemment, sans les subventions de nos collectivités, très déficitaires, il faut se le dire. Le fait que le résultat soit positif est dû au ralentissement de l'activité au COVID en 2021 et aux fortes subventions à la fois de Laval Agglomération et du Conseil départemental. C'est un outil de rayonnement évidemment pour notre territoire. Effectivement il faudra suivre. Il serait intéressant d'avoir un double bilan, un bilan avec les subventions et puis sans les subventions. Vous verrez effectivement le déficit paraître. C'est un équipement : plus on le fait tourner, plus il est déficitaire effectivement. Les années COVID n'ont pas permis la pleine capacité de cet équipement malheureusement. C'est à suivre évidemment. En tout cas on peut saluer le travail de l'équipe d'Espace Mayenne qui arrive à remplir cet équipement-là, même si un rééquilibrage sur les activités pas que commerciales serait nécessaire, et donner priorité aux acteurs locaux, ça me semble essentiel. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Non ? Effectivement, pour ce vote, ne prendront pas part au vote Céline Loiseau et François Berrou puisqu'ils sont au Conseil d'administration. Pour les autres, je vous invite à voter. C'est adopté merci.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 096/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) ESPACE MAYENNE – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Rapporteur: Sylvie Vielle

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1524-5, L2121-29 et L5211-1,

Vu les dispositions des articles L300-1, L300-4 et L300-5 du code de l'urbanisme,

Vu le compte rendu financier annuel à la collectivité présenté par Espace Mayenne pour l'année 2021,

Considérant que ces documents doivent être soumis à l'examen de l'assemblée délibérante de la collectivité,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve le compte-rendu financier présenté par Espace Mayenne pour l'exercice 2021.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Céline Loiseau, François Berrou et Marie-Laure Le Mée Clavreul en leurs qualités de représentants au sein du conseil d'administration de la SPL Espace Mayenne n'ont pas pris part au vote.



RAPPORT D'ACTIVITE 2021
SPL ESPACE MAYENNE



SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE : CARACTERISTIQUES DE LA DSP	3
✓ Caractéristiques Générales	3
2. OBJET DU RAPPORT	4
✓ Description des installations	5
3. DONNÉES COMPTABLES	7
✓ Evolution du Budget 2021 / Réalisé 2021	8
✓ Bilan financier	9
✓ Grille tarifaire	9
4. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	13
✓ Rappel des Objectifs initiaux de la délégation de service public	13
✓ Relations avec le Délégrant – Compensation	14
5. DETAIL DE L'ACTIVITE ET DE SES FAITS MARQUANTS SUR 2021	16
✓ Actions commerciales et de communication	16
6. RAPPORT TECHNIQUE SUR 2021	23
✓ Etat général des ouvrages	23
✓ Travaux d'entretien – Désordres	24
✓ Contrôles réglementaires	25
✓ Sécurité Incendie, sécurité du personnel et hygiène alimentaire	26
✓ Effectif, qualifications	27
✓ Assurances de l'ensemble immobilier	29
✓ Evolutions envisagées pour les prochains exercices	29
7. RAPPORT RELATIF AUX USAGERS	29
8. COMPTE RENDU FINANCIER	30
✓ Détail des charges financières sur l'exercice 2021	30
9. PERSPECTIVES	30



1. PRÉAMBULE : CARACTERISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ ET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Caractéristiques Générales

Date de la signature des statuts de la société	Le 07 décembre 2018
Capital de la société	500 000 euros dont 400 000 euros pour le Conseil Départemental de la Mayenne (80% des actions) et 100 000 euros pour Laval Agglomération (20 % des actions)
Organes institutionnels	Assemblée générale des actionnaires Conseil d'administration comprenant : - 10 représentants du Département de la Mayenne, - 2 représentants de Laval Agglomération.
Dirigeants	Président : Mr Olivier RICHEFOU Directeur Général : M. Eric DUSSOLLIER
Objet de la délégation	Exploitation, gestion et entretien de l'équipement évènementiel Espace Mayenne. Gestion commerciale et technique du site, dédié à l'accueil de concerts, d'évènements professionnels et sportifs.
Nature de la convention	Délégation de service public - Affermage
Date de la signature de la convention	Le 24 décembre 2019
Date de prise d'effet de la convention	1 ^{er} janvier 2020
Échéance de la convention	1 ^{er} janvier 2030
Date de mise en service	Initialement, la mise à disposition progressive des espaces devait s'effectuer, en fonction de l'avancée des travaux, en 2020, à une date à établir par le Département de la Mayenne. Après une livraison prévue fin octobre 2020 et repoussée en janvier puis mars 2021, la SPL a eu une mise à disposition de l'équipement le 23 juin 2021.
Durée de la convention	10 ans
Perspectives d'évolution	Signature de l'avenant n°1 de la DSP en janvier 2021 pour l'exploitation du vélodrome d'Espace Mayenne et la prise en compte du décalage de livraison de l'équipement. Changement de gouvernance entre Laval Agglomération et le Conseil Départemental qui s'est finalisé dans le cadre d'un avenant n°2 et d'une signature le 26 avril 2021. Fixation de la compensation pour contraintes de service public pour l'exercice 2020 et prise en charge de l'assurance propriétaire dommages aux biens pour la structure et suppression de l'obligation d'une assurance en doublon par la SPL Espace Mayenne par avenant 3 en date du 24 mai 2021.

2. OBJET DU RAPPORT

En application des stipulations des articles 51 et suivants de la délégation de service public, le Déléataire doit remettre au Délégant les éléments permettant de suivre les principaux indicateurs d'exploitation du service, tant en terme financier, technique que d'accueil des usagers.

Le présent rapport d'activités est établi conformément aux dispositions de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales et des articles R3131-2 et suivants du code de la commande publique.

Le contenu du rapport est détaillé au sein des articles 52 et suivants de la convention de délégation de service public. Il repose sur 3 parties complémentaires :

- Un rapport financier détaillé (dépenses, recettes d'exploitation, l'inventaire des biens, la grille tarifaire,...),
- Un rapport technique détaillé (personnel et moyens humains, travaux et maintenance,...),
- Un rapport concernant les conditions d'exploitation du service public (relations usagers, nombre d'évènements, bilan des actions,...).

Enfin, le Déléataire doit également mettre à disposition du Délégant des tableaux présentant de manière chiffrée les éléments décrits ci-dessus tels que : nombre de manifestations, taux de satisfaction des usagers...

La livraison de l'immeuble ayant été reportée au 23 juin 2021, l'activité du Déléataire sur la 1^{ère} partie de l'exercice s'est poursuivie exclusivement autour des activités nécessaires à la préparation de l'ouverture de l'équipement :

- Préparation technique de l'ouverture et suivi du chantier ;
- Prospection commerciale à l'échelle nationale pour l'organisation d'évènements à compter du mois de septembre 2021.

L'exploitation commerciale et opérationnelle de l'Espace Mayenne a réellement commencé au 1^{er} juillet 2021 avec l'organisation de son 1^{er} événement qui a été Laval Virtual. En amont de cette date, le site a accueilli l'arrivée du Tour de France mais dans un cadre de pré-ouverture à titre gracieux.

Le rapport annuel du Déléataire, tel que prévu par les articles 52 et suivants du contrat de délégation de service public est maintenant effectif pour l'exercice 2021, en prenant en compte le 2^{ème} semestre de l'année 2021.

En particulier, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Les investissements mobiliers initialement prévus en 2020 ont été réalisés en 2021. Le financement correspondant de 100 000 euros HT a lui aussi été effectué en 2021,
- Le personnel de la société a été étoffé en mai et juin 2021 avec l'arrivée de 2 régisseurs techniques afin de venir en complément du Directeur Général et au Directeur Technique durant l'exercice 2021,
- S'agissant de la commercialisation de l'équipement pour les exercices 2021 et 2022, les impacts de la crise sanitaire sont très importants pour l'ensemble du secteur de l'évènementiel.
De ce fait, l'évolution de la crise sanitaire et les impacts sur les modalités de réalisation des évènements ont impacté l'activité de la société.

Par conséquent, le présent rapport présente les actions engagées par la société ainsi que le bilan financier de l'opération en résultant.

Enfin, le délégataire a sollicité un changement de la grille tarifaire annexée à la délégation de service public pour l'exploitation du service public durant l'exercice 2021, afin d'affiner le prix de certaines locations de salles, de prestations résultant des appels d'offres (gardiennage, SSIAP, nettoyage) et de la création d'une offre complémentaire de services (audiovisuel, location de matériel divers, ...)

Description des installations relatives à l'Espace Mayenne



L'Espace Mayenne est né de la volonté commune du Conseil Départemental de la Mayenne et de Laval Agglomération de se doter d'un grand équipement qui participe à l'animation et au rayonnement de leur territoire.

Le lieu retenu a été le site de l'ancien 42^e régiment de transmissions situé au nord-ouest de Laval dans le quartier Ferrié. L'idée a été de donner à l'ancien site militaire, une identité nouvelle de lieu événementiel, de loisirs sportifs et de promenades.

Implanté sur 8,5 hectares, en plein cœur de l'agglomération lavalloise avec un accès facilité par l'autoroute A81 à 5 minutes et la gare TGV à 10 minutes, le site accueille au sein de ses espaces intérieurs de 9 000 m² l'organisation d'événements de 20 à 4 500 personnes. Il est doté de vastes surfaces extérieures de plus de 10 000 m² permettant l'accueil du public et l'organisation d'événements nationaux ou internationaux majeurs.

C'est le projet présenté par l'agence Hérault et Arnod Architectes qui a été retenu par la maîtrise d'ouvrage de la construction. Cette agence développe une réflexion sur le développement durable. Les projets portés par celle-ci mettent ainsi en lien architecture et nature.

À proximité du site, une large gamme d'établissements hôteliers modernes et accueillants, allant du 2* au 4* permettent une capacité d'hébergement sur l'agglomération de 1 600 lits. Un choix important de restaurants est également accessible à quelques pas du site et du centre-ville.

La construction de L'Espace Mayenne a débuté le 12 juillet 2018 et sa livraison auprès de la SPL Espace Mayenne a été réalisée le mercredi 23 juin 2021, suite à la commission de sécurité réalisée le mardi 22 juin 2022.

Ce nouvel équipement est classé en tant qu'**Etablissement Recevant du Public de 1^{ère} Catégorie**, et est accessible aux véhicules de secours sur les côtés Nord, Est et Sud.

Le public quant à lui accède par le Parvis situé au Sud du bâtiment, avec un accès à proximité immédiate au parking de 675 places via un mail piétonnier.



Les espaces événementiels intérieurs se composent de 3 salles majeures d'une capacité de 500 à 4 500 personnes, de salons de réception ou de réunion de 20 à 200 personnes, et de nombreux espaces complémentaires aux activités culturelles, professionnelles ou sportives.

Salle Mayenne : D'une surface de 1 755 m² (50 m x 35 m) et d'une hauteur sous éclairage de 16 m, cette salle accueille des événements culturels, professionnels et sportifs avec une capacité maximale de 4 500 personnes.

Salle Pégase : D'une surface de 1 056 m² (44 m x 24 m) et d'une hauteur sous éclairage de 16 m, cette salle accueille des événements professionnels et sportifs avec une capacité de 500 à 1 900 personnes (configuration escalade). Dotée d'un mur d'escalade international de 16 m de haut sur 44 m d'ouverture et d'une salle d'échauffement, cet équipement reçoit des événements nationaux et internationaux majeurs ainsi que certains entraînements hebdomadaires de clubs locaux au niveau de l'activité « escalade ».

Salle de Congrès : D'une capacité de 493 places assises grâce à son gradin amovible, et pré-équipée en termes d'audiovisuel, cette salle accueille surtout des événements professionnels tout au long de l'année mais pourrait recevoir des événements culturels.

3 Salles de séminaire ou de réception : D'une capacité de 20 à 200 personnes, ces salles modulables d'une superficie de 75 à 225 m² accueillent chaque semaine tous types de réunions ou de réceptions dans des espaces privatisables, proches des salles événementielles et bénéficiant d'un éclairage à la lumière du jour.

Les Espaces Annexes à ces 6 salles événementielles :

- 5 bars et leurs zones de stockage localisés sur les 2 niveaux d'exploitation de l'Espace Mayenne (niveau Hall et Parterre).
- 1 terrasse de 117 m² dédiée à l'organisation de réceptions et cocktails pour 30 à 70 personnes, située au niveau Hall et avec sa vue extérieure donnant sur la zone naturelle protégée à l'Est du bâtiment.
- Le hall d'accueil de 1 000 m² permettant l'accès principal de l'ensemble du public, l'organisation de prestations « traiteur » (cocktails, déjeuners ou diners privés), et l'installation de stands.
- La billetterie située sur le Parvis, en extérieur du bâtiment permettant la vente de billets le jour du spectacle ou du salon « grand public ».
- L'office traiteur de 90 m² en accès direct par la Cour Technique et la voie Pompiers. Il est équipé pour accueillir tout type de traiteur et permettre la préparation et le réchauffage de denrées alimentaires, ainsi que le stockage en chambre froide des aliments.
- La zone de catering dédiée aux artistes et située dans les loges, côté Nord du bâtiment et proche des bureaux administratifs.
- La salle de presse donnant directement accès sur la salle Mayenne et les salons de réception.
- Les loges et les bureaux de production plutôt dédiés aux événements culturels au niveau hall, côté Nord du bâtiment.
- L'ensemble des sanitaires dédié au public à proximité des espaces événementiels.
- Les vestiaires équipés de leurs douches afin d'accueillir les équipes sportives lors de matchs dans les salles Mayenne et Pégase, ainsi que les juges et arbitres. Ces espaces servent aussi aux équipes techniques lors de tournées musicales.
- Les espaces de contrôles médicaux : infirmerie, salle anti-dopage, chambre d'appel, sanitaires dédiés.
- Les espaces techniques dont un gril et faux-gril dans la salle Mayenne permettent l'installation du matériel son, vidéo et lumière des tournées musicales, avec une portance maximale de près de 100 tonnes.
- Les lieux de stockage de matériel technique à proximité des 3 salles principales.
- Le PC sécurité localisé à la porte 2, côté Cour Technique où l'ensemble des alarmes incendie, intrusions, et techniques seront centralisées, ainsi que toute la vidéo-surveillance du site. La présence d'un SSIAP 2 est effective lors de la présence de public dans les installations.



- Un ensemble de bureaux et de salles administratives utilisés par l'équipe d'exploitation de l'Espace Mayenne. Ces espaces de réunion sont régulièrement loués aux organisateurs.
- 2 Vestiaires et sanitaires pour les équipes techniques et administratives, situés à proximité des bureaux, côté Nord du bâtiment.
- La Cour Technique de 6 000 m² servant de parking technique pour 130 véhicules sur sa zone bitumée, et offrant la possibilité d'installer des CTS de 2 400 m² (accroches au sol) et 1 600 m² (piquetage) soit 4 000m² de solutions d'accueil extérieur pour les salons et expositions.
- Le parking de 675 places VL situé à l'Est du bâtiment et accessible par la rocade et le quartier Ferrié.
- Plaine de Jeu ouverte au public tout au long de l'année.
- La plaine événementielle de 5 000 m² située au Sud de l'Espace Mayenne et équipée en eau, électricité et évacuation des eaux usées en vue de son utilisation pour des événements divers (culturels, professionnels ou grand public et sportifs).
- Le vélodrome de 250 m situé à l'Ouest de l'Espace Mayenne, permettant d'atteindre la vitesse de 75 km, et un anneau d'échauffement situé au centre de l'infrastructure. A cet équipement, une zone vestiaires et sanitaires, ainsi qu'un atelier de stockage et réparations sont à la disposition du Comité Départemental du Cyclisme.

3. DONNEES COMPTABLES

Conformément aux stipulations des articles 52 et 54 de la délégation de service public, les documents annexés au présent rapport présentent la situation financière du site Espace Mayenne pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, et notamment :

- Le compte annuel de résultat de l'exploitation, comprenant les méthodes de calcul économique et pluriannuel pour la détermination des produits et des charges,
- Les engagements ayant une incidence financière,
- L'état des variations du patrimoine immobilier,
- Le compte-rendu de la situation des biens et des immobilisations,
- L'état du suivi du programme des premiers investissements,
- L'état du suivi des dépenses de renouvellement,

Le rapport du délégataire doit également faire apparaître l'inventaire des biens selon leur catégorie (biens de retour, biens de reprise ou biens propres).

Après échanges avec le Département de la Mayenne, il est convenu que l'inventaire des biens soit réalisé en lien entre le Délégant et la SPL Espace au mois de juin 2022.

En effet, ce délai apparaît nécessaire pour intégrer l'ensemble des adaptations apportées à l'ensemble immobilier et aux biens meubles affectés durant la première année d'exploitation (garantie de parfait achèvement, besoins spécifiques pour les événements,...).

Par conséquent, l'inventaire des biens sera fourni au Délégant durant l'exercice 2022.

Evolution du Budget 2021 – Réalisé 2021

Libellés	Budget 2021 initial	Budget 2021 Corrigé	Réel 2021
Comptes de produits	700 000	566 300	534 834
Ventes de produits fabriqués, prest. serv.	200 000	400 000	382 358
LOCATIONS	200 000	400 000	376 624
PRESTATIONS DE SERVICES	-	-	3 125
COMMISSIONS	-	-	2 610
Subventions d'exploitation	500 000	145 000	144 247
SUBVENTIONS d'EXPLOITATION	500 000	145 000	144 247
Autres produits de gestion courante	-	100	6
PRODUITS DIVERS de GESTION COURANTE	-	100	6
Transfert de charges et QP Subvention Invest	-	21 200	8 222
SUBVENTION INVESTISSEMENT QUOTE PART	-	20 000	6 302
TRANSFERT DE CHARGES	-	-	720
TRANSFERT DE CHARGES PERSONNEL	-	1 200	1 200
Comptes de charges	699 934	538 300	525 260
Achats	69 500	75 300	120 124
PRODUITS D'ENTRETIEN	-	-	1 233
FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE CARBURANTS, LUBRIFIANTS	40 500	43 500	82 740
FOURNITURES d'ENTRETIEN & PETITS EQUIPTS	25 000	30 000	34 355
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 000	900	1 036
PETITS LOGICIELS	-	400	400
Services extérieurs	178 100	51 700	55 777
SOUS TRAITANCE	70 000	-	-
LOCATIONS IMMOBILIERES	1 100	1 000	718
LOCATION COPIEUR	-	300	275
AUTRES LOCATIONS	10 000	18 000	19 361
PROV CHARGES LOCATIVES & de COPROPRIETE	-	600	50
ENTRETIEN COURANT	21 000	1 600	2 406
ENTRETIEN COURANT - NETTOYAGE LOCAUX	-	17 000	18 965
ENTRETIEN VEHICULE	-	-	102
MAINTENANCE COPIEUR	31 000	500	279
MAINTENANCE EXTINCTEURS	-	1 800	1 800
MAINTENANCE ASCENSEURS	-	2 200	2 206
MAINTENANCE CHAUFFAGE	-	-	1 143
MAINTENANCE INFORMATIQUE	-	-	97
ABONNEMENT MICROSOFT	-	500	504
ABONNEMENT ANTIVIRUS	-	100	103
PRIMES d'ASSURANCES - TRANSPORT	-	500	465
PRIMES d'ASSURANCES - AUTRES	40 000	6 300	6 275
REPROGRAPHIE	-	1 300	1 128
DOCUMENTATION	5 000	-	-
Autres services extérieurs	174 300	124 750	147 857
PERSONNEL INTERIMAIRE	70 000	30 000	41 408
REMUNERATION DE GESTION	-	13 750	13 750
HONORAIRES - COMMISSAIRE AUX COMPTES	30 000	2 900	3 014
HONORAIRES - EXPERT COMPTABLE	-	6 000	8 180
PRESTATION PAYE	-	1 300	1 225
HONORAIRES DIVERS	-	-	2 500
FRAIS d'ACTES et de CONTENTIEUX	400	400	590
ANNONCES & INSERTIONS	40 000	4 000	3 653
PUBLICATIONS	-	1 000	658
AUTRES FRAIS DE RELATION	-	-	4 772
VOYAGES & DEPLACEMENTS	8 000	500	6
RECEPTIONS	10 000	1 000	907
FRAIS POSTAUX	3 000	-	-
FRAIS TELEPHONIQUES PORTABLE	-	300	301
FRAIS INTERNET	-	6 000	6 158
FRAIS TELEPHONIQUES BUREAUX	8 900	800	809
FRAIS TELEPHONIQUES ALARME	-	300	244
SERVICES BANCAIRES - CREDIT AGRICOLE	1 000	200	127
COTISATIONS et CONCOURS DIVERS	-	300	250
GARDIENNAGE	-	55 000	57 928
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 000	1 000	1 379
Impôts, taxes et versements assimilés	13 034	21 500	5 493
TAXE D'APPRENTISSAGE (IMPOTS)	1 258	1 000	962
PART. des EMPLOYEURS à la FORMATION PROF	5 526	4 500	4 434
CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE	250	10 000	68
TAXE FONCIERE	6 000	6 000	165
Charges de personnel	245 000	203 450	187 623
SALAIRES & APPONTEMENTS	245 000	141 500	144 028
CONGES PAYES PROVISIONNES	-	4 400	4 509
INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS soumis à c	-	3 000	395
CHARGES SOCIALES sur CONGES PAYES PROVIS	-	1 650	1 634
COTISATIONS	-	52 700	36 916
MEDECINE du TRAVAIL & PHARMACIE	-	200	142
Autres charges de gestion courante	-	100	6
AUTRES CHARGES DIVERSES de GESTION COURA	-	100	6
Dotations	20 000	61 500	8 380
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	20 000	20 000	8 380
DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES	-	41 500	-
RESULTAT (profit)	66	28 000	9 574



A) Bilan financier

Le résultat de l'exercice est de 9 574 euros, soit une différence de 9 508 euros avec le budget prévisionnel présenté au Délégué.

B) Grille tarifaire (article 42)

Code article	Libellé	PV HT	Unité
001	Salle Mayenne - Concert 800 places	2 200	Forfait
001B	Salle Mayenne - Concert 800 places	0	Pourcentage
002	Salle Mayenne - Concert 2000 places	4 500	Forfait
002B	Salle Mayenne - Concert 2000 places	0	Pourcentage
003	Salle Mayenne - Concert 3000 places	6 500	Forfait
003B	Salle Mayenne - Concert 3000 places	0	Pourcentage
004	Salle Mayenne - Concert 4000 places	8 500	Forfait
004B	Salle Mayenne - Concert 4000 places	0	Pourcentage
005	Salle Mayenne - Salon	2 560	Jours
006	Salle Mayenne - Réunion / Congrès	4	Personne
007	Salle Mayenne - Sports	6 500	Forfait
008	Salle Pégase - Salon	1 720	Jours
009	Salle Pégase - Réunion / Congrès	3	Personne
010	Salle Pégase - Sports	2 500	Forfait
011	Salle de Conférence	4	Personne
012	Salle de réunion / réception - 75 m ²	300	Jours
013	Salle de réunion / réception - 150 m ²	500	Jours
014	Salle de réunion / réception - 225 m ²	700	Jours
015	Bureau organisateur de 122 m ²	300	Jours
016	Loge supplémentaire en "bureau"	75	Jours
017	Loge supplémentaire "spectacle"	75	Jours
018	Espace "vestiaires VIP"	200	Jours
019	Plaine événementielle de 5 500 m ²	1 900	Jours
020	Parvis de 2000 m ²	0	Jours
021	Plaine de jeux de 3 500 m ²	1 200	Jours
022	Parking "visiteurs"	0	Jours
023	Parking "exposants"	0	Jours
024	Hall d'accueil de 1000 m ²	1 250	Jours
025	Espace "Bar" de 230 m ²	300	Jours
026	Espace VIP / cocktail de 280 m ²	400	Jours
027	Espace de vente	220	Jours
028	Terrasse couverte de 117 m ²	250	Forfait
029	Surface d'exposition extérieure	1	M ²

030	Buvette Salle Pégase	100	Forfait
031	Office Traiteur	600	Forfait
032	Location d'une loge en salle de réunion / réception de 50 m ² , de 8 h 00 à 18 h 0	150	Forfait
033	Forfait journalier stage équipe de France - Escalade	200	Forfait
100	1 départ PC 3kw/16 A mono - 1 jour	30	Forfait
101	1 départ PC 3kw/16 A mono - 2 jours	38	Forfait
102	1 départ PC 3kw/16 A mono - 3 jours	45	Forfait
103	Boîtier 2 prises 16 A - 1 jour	100	Forfait
104	Boîtier 2 prises 16 A - 2 jours	125	Forfait
105	Boîtier 2 prises 16 A - 3 jours	150	Forfait
106	Branchement 32 A / 22 kw - 1 jour	150	Forfait
107	Branchement 32 A / 22 kw - 2 jours	200	Forfait
108	Branchement 32 A / 22 kw - 3 jours	250	Forfait
109	Branchement 32 A / 22 kw - 4 jours	300	Forfait
110	Branchement 63 A / 36 kw - 1 jour	200	Forfait
111	Branchement 63 A / 36 kw - 2 jours	250	Forfait
112	Branchement 63 A / 36 kw - 3 jours	300	Forfait
113	Branchement 63 A / 36 kw - 4 jours	350	Forfait
114	Branchement 125 A / 87 kw - 1 jour	250	Forfait
115	Branchement 125 A / 87 kw - 2 jours	300	Forfait
116	Branchement 125 A / 87 kw - 3 jours	350	Forfait
117	Branchement 125 A / 87 kw - 4 jours	400	Forfait
118	Coffret forain mobile de 4 prises mono / 16 A - 1 jour	40	Jours
119	Forfait chauffage - Salle Mayenne	560	Forfait
120	Forfait chauffage - Salle Pégase	370	Forfait
200	Nettoyage salle Mayenne + Annexes - Concert (jauge à partir de 2000 places)	900	Forfait
200B	Nettoyage salle Mayenne + Annexes - Concert (jauge à moins de 2000 personnes)	600	Forfait
200C	Nettoyage salle Mayenne + Annexes dimanche - Concert (à partir de 2000 places)	1 000	Forfait
200D	Nettoyage salle Mayenne + Annexes dimanche - Concert (moins de 2000 personnes)	800	Forfait
201	Nettoyage salle Mayenne + Annexes - Salon	500	Forfait
201B	Nettoyage salle Mayenne + Annexes - Sport (de 1000 à 2000 personnes)	800	Forfait
201C	Nettoyage salle Mayenne + Annexes - Sport (de 2000 à 4000 personnes)	1 000	Forfait
202	Nettoyage salle Pégase + Annexes - Sport / Congrès	300	Forfait
203	Nettoyage salle Pégase + Annexes - Salon	300	Forfait
204	Nettoyage salle Conférence + Annexes (- de 250 personnes)	150	Forfait
204A	Nettoyage salle de Conférence + annexes (+ de 250 personnes)	200	Forfait
204B	Nettoyage salle de réunion + Annexes	125	Forfait
205	Permanence personnel de service - Journée	28	Heures
206	Permanence personnel de service - Dimanche	48	Heures

206B	Permanence personnel de service - jour / nuit fériés (21 h 00 à 6 h 00 du matin)	60	Heures
207	Permanence personnel de service - Nuit semaine (21 h 00 à 6 h 00 du matin)	37	Heures
208	Nettoyage du parking public, mail piétonnier, et parvis	500	Forfait
209	Nettoyage et entretien d'un stand de 9 m ² ou moins	35	Forfait
210	Nettoyage et entretien d'un stand de 10 m ² à 36 m ² :	50	Forfait
211	Nettoyage et entretien d'un stand de 37 m ² à 54 m ²	60	Forfait
212	Nettoyage et entretien d'un stand de 55 m ² à 80 m ²	70	Forfait
213	Nettoyage et entretien d'un stand de 81 m ² ou plus	90	Forfait
300	Podium scène avec son juponage	20	M ²
301	Moquette	5	M ²
302	Praticable 1 m x 2 m	7	M ²
303	Table rectangulaire en PVC - 1,8 m x 0,70 m	8	Unité
304	Table ronde en PVC : diamètre 180 cm	10	Unité
305	Chaise conférence	5	Unité
306	Chaise "coquille"	2	Unité
307	Mange-debout et son nappage	25	Unité
308	Tabouret haut	12	Unité
309	2 Fauteuils et 1 table basse	90	Unité
310	Pupitre transparent	40	Unité
311	Comptoir hôtesse	50	Unité
312	Portant - cintres et tickets	26	Unité
313	Barrière de Police	2	Unité
314	Crash Barrière	30	Unité
315	Moteur de charge (poids maxi soulevé : 1 Tonne ou 2 Tonnes)	55	Unité
315B	Pont de 300 carré noir ASD	6	Unité
315C	Télécommande 8 moteurs	45	Unité
315D	Télécommande 4 moteurs	35	Unité
316	Régie sonorisation amovible	150	Forfait
317	Sonorisation générale	300	Forfait
318	Vidéoprojecteur + écran	150	Forfait
319	Poutre structure scénique	20	Unité
320	Tour de terrain LED	600	Jours
321	2 Ecrans vidéo LED - Salle Mayenne	1 000	Jours
321B	Ecran vidéo LED - Salle Pégase	500	Jours
322	Prestations diverses	0	Forfait
323	Stand complet	25	Mètre linéaire
324	Montage et démontage du parquet	1 600	Forfait
325	Pourcentage sur prestations de restauration	0	Pourcentage
326	Location d'une nacelle électrique	220	Forfait

327	Location du chariot élévateur électrique	135	Forfait
328	Pack décoration	150	Forfait
329	Kit conférence audiovisuel - Salle Pégase	9 000	Forfait
400	Permanence technicien qualifié - Journée	30	Heures
401	Permanence technicien qualifié - Dimanche et jour férié	35	Heures
402	Permanence technicien qualifié - Nuit	45	Heures
403	Permanence manutentionnaire - Journée	24	Heures
404	Permanence manutentionnaire - Dimanche et jour férié	28	Heures
405	Permanence manutentionnaire - Nuit	28	Heures
406	Permanence technicien / électricien extérieur - Journée	40	Heures
407	Permanence technicien / électricien extérieur - Dimanche et jour férié	45	Heures
408	Permanence d'un technicien / électricien extérieur - Nuit	45	Heures
409	Forfait montage et démontage Crash Barrières	300	Forfait
500	Permanence d'un chef d'équipe Sûreté - Journée	24	Heures
501	Permanence d'un chef Sûreté - Dimanche	27	Heures
501B	Permanence chef d'équipe Sûreté - Jour / nuit fériés (21 h 00 à 6 h 00 du matin)	50	Heures
502	Permanence d'un chef Sûreté - Nuit	27	Heures
503	Permanence Agent de Sécurité - Journée	23	Heures
504	Permanence Agent de Sécurité - Dimanche	26	Heures
504B	Permanence Agent de sécurité - jour et nuit fériés (21 h 00 à 6 h 00 du matin)	45	Heures
505	Permanence Agent de Sécurité - Nuit (de 21 h 00 à 6 h 00 du matin)	26	Heures
506	Permanence d'un maître-chien	0	Heures
507	Permanence d'un maître-chien - Dimanche	0	Heures
507B	Permanence d'un maître-chien - jour / nuit fériés (21 h 00 à 6 h 00 du matin)	0	Heures
508	Permanence d'un maître-chien - Nuit (de 21 h 00 à 6 h 00 du matin)	0	Heures
509	Permanence d'une hôtesse en journée	24	Heures
509B	Permanence d'une hôtesse - Nuit (à partir de 22 h 00)	26	Heures
509C	Permanence d'une hôtesse - Dimanche	27	Heures
509D	Frais de briefing des hôtesse	50	Forfait
510	Permanence SSIAP 1 - Journée	23	Heures
511	Permanence SSIAP 1 - Dimanche	26	Heures
511B	Permanence SSIAP 1 - Jour et nuit fériés (de 21 h 00 à 6 h 00 du matin)	45	Heures
512	Permanence d'un SSIAP 1 - Nuit (de 21 h 00 à 6 h 00)	26	Heures
513	Permanence d'un SSIAP 2 - Journée	24	Heures
514	Permanence d'un SSIAP 2 - Dimanche	27	Heures
514B	Permanence d'un SSIAP 2 - jour et nuit fériés (21 h 00 à 6 h 00 du matin)	47	Heures
515	Permanence d'un SSIAP 2 - Nuit (de 21 h 00 à 6 h 00 du matin)	27	Heures
516	Chargé de Sécurité	400	Jours
517	Accroches et levage - Equipe de Riggers	0	Forfait

518	Accroches et levage - Equipe de Riggers - Dimanche et férié	0	Forfait
519	Bureau de contrôle - Gril technique	0	Forfait
520	Constitution du dossier de sécurité	450	Forfait
521	Présence d'un DPS (Dispositif Prévisionnel de Secours à personnes)	265	Forfait

Suite à l'ouverture, cette grille tarifaire a été adaptée en novembre 2021 en la complétant de services proposés à la vente et une augmentation des prix de la salle de conférence et des 3 salles de réunion du fait des services techniques complémentaires proposés.

Il est important de préciser qu'afin de réaliser cette grille tarifaire complexe, devant répondre aussi bien aux besoins des organisateurs culturels, économiques et sportifs, un benchmark avait été réalisé en 2019 et début 2020 auprès de différents sites événementiels dont :

- ✓ Parc des expositions de Chartres
- ✓ Parc des expositions du Mans
- ✓ Salle de concerts et spectacles au Mans – Antarès
- ✓ Parc des expositions de Rennes
- ✓ Palais des Arts et des Congrès de Vannes
- ✓ Palais des Congrès de Saint Brieuc
- ✓ Zenith de Nantes
- ✓ Brest Arena
- ✓ Le Liberté de Rennes
- ✓ Espace Concerts et spectacles de Fougères

4. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Éléments marquants :

- 2019 - Création de la société et signature du contrat de délégation de service public
- 2020 - Approbation de l'avenant n°1 portant intégration du vélodrome au sein du périmètre de la délégation de service public et prenant acte de la nouvelle date de livraison de l'équipement.
- 2021 – Changement de gouvernance entre Laval Agglomération et le Conseil Départemental qui s'est finalisé dans le cadre d'un avenant n°2 et d'une signature le 26 avril 2021.
- 2021 - Fixation de la compensation pour contraintes de service public pour l'exercice 2020 et prise en charge de l'assurance propriétaire dommages aux biens pour la structure et suppression de l'obligation d'une assurance en doublon par la SPL Espace Mayenne par avenant 3 en date du 24 mai 2021

Préambule - Rappel des Objectifs initiaux de la délégation de service public

En application de la délégation de service public conclue en 2019, la SPL Espace Mayenne assure la gestion continue du service délégué, dans les conditions fixées par le contrat de DSP, à ses risques et périls, conformément aux règles de l'art, dans une parfaite transparence technique et financière, et dans le souci d'assurer la conservation du patrimoine du Déléguant et la continuité du service, les droits et la sécurité des usagers et des tiers.

La SPL Espace Mayenne est chargée d'exécuter notamment les missions suivantes :

- Assurer l'installation du service public en déterminant les conditions techniques, financières, juridiques et administratives de son fonctionnement,
- L'Exploitation de l'ensemble des biens affectés à la mission de service public portant sur la gestion d'Espace Mayenne et ses installations,
- L'Exploitation des aménagements et ouvrages accessoires d'Espace Mayenne tels que l'aire de grands jeux, la zone de stationnement pour les véhicules légers et les autocars,
- L'Organisation d'activités à vocation culturelle, sportive et économique,

- L'Accueil de professionnels et du grand public lors des manifestations culturelles, sportives et économiques,
- Assurer le développement commercial de manifestations culturelles, sportives et économiques. La programmation devra comprendre, dans la mesure du possible, une offre diversifiée (spectacles musicaux, humour, événements sportifs, expositions, salons professionnels, ...),
- La fourniture de toutes les prestations nécessaires au bon déroulement des manifestations culturelles, sportives et économiques,
- Le traitement de toutes les demandes des clients souhaitant organiser des manifestations,
- La mise en place d'une politique de communication et de marketing notamment par la création d'articles, de campagnes et de visuels destinés à promouvoir l'Espace Mayenne et ses activités,
- La coordination des événements culturels ou festifs proposés par le Délégué,
- L'entretien des équipements délégués,
- La perception des redevances auprès des clients,
- La gestion des relations avec les clients et l'accueil des usagers, afin notamment d'accroître la notoriété de l'équipement,
- L'information et l'assistance technique du Délégué pour lui permettre de maîtriser le service.

Sur l'année 2021, 3 Conseils d'Administration ont eu lieu aux dates suivantes :

23 avril 2021 : (modification de la gouvernance de la société, constat cession d'actions, nouvelle présidence, élection du comité d'orientation et commission d'appels d'offres, arrêté des comptes et état financier, avenant 2 à la DSP, conventions réglementées et marchés publics, convocation à l'assemblée générale et résolutions)

20 mai 2021 : (état financier, budgets prévisionnels 2021 et 2022, convention de gestion Sem LMA, avenant 3 à la délégation de service public, et rémunération du Directeur Général)

29 novembre 2021 : (nouveaux représentants permanents du Département, nouvelle présidence, élection du comité d'orientation et commission d'appels d'offres, et état financier)

Compensation pour contraintes de service public

L'article 45.3 de la convention de délégation de service public prévoit, à titre dérogatoire, que le montant de la compensation pour contraintes de service public de l'exercice 2021 est fixé forfaitairement à la somme de 633 000 €.

Cette compensation repose sur le budget prévisionnel annexé à la convention de délégation de service public au titre de l'exercice 2021. Cette compensation doit permettre au délégataire de financer les éléments nécessaires à la préparation de l'ouverture de l'équipement et à son futur fonctionnement.

Or, en raison de la crise sanitaire résultant de la propagation du virus covid-19, la date de mise en exploitation de l'équipement a été effective le 1^{er} juillet 2021.

Par conséquent, les dépenses réelles du Délégué pour le début de l'exercice 2021 reposent sur les éléments suivants :

- Salaires et charges du personnel affecté pour la préparation de l'ouverture de l'équipement,
- Frais supportés pour la commercialisation de l'équipement,
- Frais généraux de gestion du service (assurance, expert-comptable,...).

A partir du 1^{er} juillet, les dépenses de fonctionnement (infrastructure et personnel) du Délégué ont débuté du fait de l'organisation des événements précédemment vendus sur le 2nd semestre 2021 et de la commercialisation sur 2022 et 2023 de l'Espace Mayenne

Laval Agglomération a procédé au versement de la somme de 506.400 € en 2021, laquelle correspond à 80% de la compensation totale prévue au contrat. Cette somme lui a été remboursée par le Département dans le cadre du changement de gouvernance mais a permis le lancement de l'activité du site.

En application de l'article 23 de la convention de délégation de service public, les contraintes de service public suivantes ont été identifiées par le Délégant :

1. Contraintes liées à la mise à disposition de salles aux associations sportives
2. Contraintes liées au fonctionnement administratif de l'équipement
3. Contraintes liées à la programmation culturelle et sportive
4. Contraintes liées à la programmation proposée par le Délégant
5. Contraintes liées à l'utilisation du parc de stationnement
6. Contraintes liées à l'accessibilité de la cour technique d'Espace Mayenne
7. Contraintes liées à l'accueil des cars scolaires
8. Contraintes liées à l'ouverture des espaces verts au public

La répartition du financement des contraintes de service public entre les délégants est la suivante :

- Laval Agglomération :
 - Contrainte n°1 - Contraintes de mise à disposition de salle aux associations
 - Contrainte n°5 - Contraintes liées à l'utilisation du parc de stationnement
 - Contrainte n°7 - Contraintes liées à l'accueil des cars scolaires
- Département de la Mayenne :
 - Contrainte n°2 - Contraintes liées au fonctionnement administratif de l'équipement ;
 - Contrainte n°3 - Contraintes liées à la programmation culturelle et sportive ;
 - Contrainte n°4 - Contraintes liées à la programmation proposée par le Délégant ;
 - Contrainte n°6 - Contraintes liées à l'accessibilité de la cour technique d'Espace Mayenne ;
 - Contrainte n°8 - Contraintes liées à l'ouverture des espaces verts au public.

TABLEAU DE PRÉSENTATION DES DÉPENSES AFFECTÉES AUX CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC

Taux d'utilisation	65%		20%		21%		100%	
	Ouverture au 1er juillet 2021	Frais Administratifs	Associations sportives locales	Autres événements culturels et sportifs	Concurrentiel	Total		
Chiffre d'affaires	-	-	210 632	50 717	121 010	382 358		
Autres Produits	600	60	5 194	767	1 607	8 228		
Charges Extérieures Variables	-	-	62 795	4 744	51 587	119 126		
Charges Extérieures Fixes	-	16 281	30 506	26 005	33 510	204 632		
Impôts	-	885	68	3 209	474	5 493		
Personnel	-	64 937	4 116	81 375	12 029	187 623		
Autres Charges	-	-	5 755	850	1 780	8 386		
Résultat avant Subventions	-	81 503	34 494	45 638	17 388	134 674		
Subvention Agglomération			45 638			45 638		
Subvention Département		81 503	34 494		17 388	98 609		
Résultat Net	-	-	-	-	9 573	9 573		
Contrainte de service public	Contrainte 2	Contrainte 2	Contrainte 1	Contrainte 3				
Compensation des contraintes de service public	Département	Département	Agglo. de Laval	Département				

Au regard de ces éléments, la compensation globale pour contraintes de service public finale est arrêtée à la somme de 144.247 €, laquelle est décomposée comme suit :

- Laval Agglomération : 45.638,00 €,
- Département de la Mayenne : 98.609,00 €.

Le rapport du commissaire aux comptes certifie les comptes et, à ce titre, les dépenses affectées pour chaque contrainte de service public.

Au regard des dépenses réelles supportées par la SPL Espace Mayenne durant l'exercice 2021, le reliquat de la compensation forfaitaire fera l'objet d'un traitement entre le Département de la Mayenne et la SPL Espace Mayenne durant l'exercice 2022 (remboursement, avant pour les exercices suivants...).

5. DETAIL DE L'ACTIVITE ET SES FAITS MARQUANTS SUR L'EXERCICE 2021

Actions commerciales et de communication

L'année 2021 a été marquée sur son 1^{er} semestre par plusieurs facteurs retardant dont le changement de gouvernance entre Laval Agglomération et le Conseil Départemental, la pandémie de Covid 19 et le retard de livraison du bâtiment finalement livré le 23 juin 2021.

Plusieurs événements professionnels (La Mayenne Innove, salon des loisirs créatifs,...) et culturels (concert V. Dicaire) ont été reportés du fait de ce retard de livraison et des contraintes d'organisation liées au Covid 19.

À la suite de la commission de sécurité qui a eu lieu le mardi 22 juin 2021, l'équipe de l'Espace Mayenne a pris ses quartiers le mercredi 23 juin 2021.

Le 1^{er} événement accueilli a été l'arrivée du Tour de France le 30 juin 2021 durant lequel l'Espace Mayenne a été transformé en centre de presse pour 300 journalistes et en permanence pour l'équipe de 80 personnes d' Amaury Sport Organisation.



L'activité commerciale avec un 1^{er} contrat signé a elle commencé dès le 1^{er} juillet avec l'organisation du salon Laval Virtual du 7 au 11 juillet 2021 (montage à partir du 1^{er} juillet et fin de démontage le 13 juillet), pour se poursuivre avec la Fédération du Bâtiment 53 le 22 juillet. Pour rappel, le début de l'activité commerciale avait été programmée le 1^{er} septembre 2021 afin de prendre possession des lieux et mettre en place les aspects techniques et logistiques du bâtiment.

Le chiffre d'affaires sur ce 1^{er} mois d'exploitation a été de **50 656 euros HT** et le nombre de jours d'occupation des espaces (hors entraînements d'escalade) de **14 jours**.



Depuis ce 1^{er} mois d'exploitation, les dossiers culturels, professionnels et sportifs se sont succédés comme l'indique la liste ci-dessous (liste non exhaustive) :

Août 2021 :

- ✓ 1^{er} au 19 août 2021 : Entraînements et 2 matchs (contre la Finlande et la Suède) de l'équipe de France féminine de Volley-Ball (affluence de 1 200 et 1 800 personnes).
- ✓ 1^{er} match de futsal et concert de Timéo et Margaux le samedi 28 août

Le chiffre d'affaires sur ce mois a été de **34 995 euros HT** et le nombre de jours d'occupation des espaces (hors entraînements d'escalade) de **22 jours**.



Septembre 2021 :

- ✓ 1^{er} Match découverte de l'USL basket le mercredi 1^{er} septembre
- ✓ AG de Laval Economie le jeudi 2 septembre
- ✓ Université des Entrepreneurs Mayennais le jeudi 9 septembre pour 1200 personnes
- ✓ 1^{er} match officiel de national 2 pour l'USL Basket dans la salle Pégase le samedi 11 septembre. 9 des 13 matchs de championnat sont planifiés sur la saison 2021 – 2022 avec des matchs qui se déroulent à guichets fermés avec 1000 personnes présentes.
- ✓ 1^{er} concert majeur avec la venue de GIMS à l'Espace Mayenne le samedi 18 septembre devant 3 800 personnes (jauge max. 4 200 personnes mais contraintes du fait des règles sanitaires dues au Covid 19). 1^{er} test de l'acoustique de la salle lors de cet événement « marquant » de l'ouverture culturelle de l'Espace Mayenne.
- ✓ Séminaire Thales de 280 personnes le jeudi 23 septembre 2021
- ✓ Association des maires de la Mayenne le samedi 25 septembre 2021 avec 1000 personnes et 100 exposants.

Le chiffre d'affaires sur ce mois a été de **70 647 euros HT** et le nombre de jours d'occupation des espaces (hors entraînements d'escalade) de **25 jours**.



Octobre 2021 :

- ✓ Séminaire de rentrée des managers du Conseil Départemental pour 150 personnes le vendredi 1^{er} octobre
- ✓ Réunion de la direction de l'autonomie « Tous aidants » pour 300 personnes le mardi 5 octobre
- ✓ AG de la Fédération Française du Bâtiment pour 100 personnes le jeudi 7 octobre
- ✓ 1^{er} match officiel de l'Etoile Lavalloise pour la saison 2021 – 2022 le samedi 9 octobre dans la salle Mayenne
- ✓ Sur la même journée du samedi 9 octobre, nous avons accueilli l'USL Basket pour son match officiel de basket. Ce type de cohabitation futsal / basket aura lieu sur plusieurs dates lors de la saison 2021 – 2022
- ✓ Du 11 au 15 octobre, semaine de l'emploi organisée par Laval Emploi avec sur la journée du mardi 12 octobre le salon « Job Dating »
- ✓ 1^{er} concours de la Police Nationale organisé pour 450 personnes dans la salle Mayenne le mercredi 13 octobre
- ✓ Du dimanche 17 octobre au vendredi 29 octobre Championnat d'Europe de difficulté et de vitesse (cette période inclut la phase de montage et de démontage)
- ✓ Conférence de la faculté de droit le lundi 18 octobre pour 500 personnes
- ✓ Semaine inaugurale de l'Espace Mayenne du vendredi 22 au jeudi 28 octobre dont la visite du 1^{er} ministre Jean Castex le samedi 23 octobre et le concert Radio France pour 2 700 personnes avec le groupe Tryo.

Le chiffre d'affaires sur ce mois a été de **70 647 euros HT** et le nombre de jours d'occupation des espaces (hors entraînements d'escalade) de **27 jours**.



Novembre 2021 :

- ✓ Match de futsal (3 200 spectateurs) et match de basket (1 000 spectateurs) le samedi 6 octobre 2022
- ✓ 1^{er} salon Studyrama à Laval le samedi 13 novembre avec 2 700 lycéens + parents accueillis,
- ✓ Salon professionnel Autodistribution le mardi 16 novembre,
- ✓ Anniversaire de Laval Mayenne Technopole pour 500 personnes le jeudi 18 novembre (salle de congrès),
- ✓ Emission radio avec Hit West le vendredi 19 novembre,
- ✓ Match de futsal le samedi 20 novembre avec 3 000 personnes,
- ✓ Spectacle Irish Celtic pour 2 000 personnes le dimanche 21 novembre,
- ✓ Eiffage Construction Grand Ouest pour 470 personnes le mardi 23 novembre,
- ✓ Rendez-vous de la protection de l'enfance – Conseil Départemental avec 500 personnes le jeudi 25 novembre,
- ✓ 1^{er} gala de boxe organisé par le Stade Lavallois Boxe avec 3 500 spectateurs le samedi 27 novembre,
- ✓ Espace de Réflexion Ethique des Pays de Loire pour 500 personnes le lundi 29 novembre.

Le chiffre d'affaires sur ce mois a été de **88 506 euros HT** et le nombre de jours d'occupation des espaces (hors entraînements d'escalade) de **24 jours**.



Décembre 2021 :

- ✓ Soirée de remise des diplômes de l'AFTEC pour 500 personnes le vendredi 10 décembre
- ✓ Match de futsal (3 200 spectateurs) et match de basket (1 000 spectateurs) le samedi 11 décembre 2022
- ✓ Coupe territoriale de basket le samedi 18 et dimanche 19 décembre organisée par l'USL Basket.

Le chiffre d'affaires sur ce mois a été de **39 376 euros HT** et le nombre de jours d'occupation des espaces (hors entraînements d'escalade) de **13 jours**.



Ce mois de décembre a été très contraint (perte d'activité et fonte du CA) du fait de la nouvelle pression du Covid 19 et de l'impossibilité d'organiser des moments de convivialité (cocktails, déjeuners et dîners, ouverture de buvettes) hormis en extérieur. La perte de chiffre d'affaires a été de l'ordre de **20 000 euros HT**.

En parallèle de ces événements, nous avons accueilli beaucoup de séminaires en semaine entre 20 et 150 personnes (Transports Breger, IREPS, UMIH 53, AFTEC, DRFIP, Conseil Départemental, CCI, ARS, Air 53, CAUE 53, Made in Mayenne, ...).



L'ensemble du suivi commercial (création de prospectus et clients, édition des devis, des factures d'acompte et des factures finales) est réalisé grâce au système informatique EBP, que nous avons installé en 2020.

Après ces premiers mois d'ouverture, la majorité des organisateurs d'événements viennent du Grand Ouest Bretagne, Normandie et Pays de Loire

Concernant la partie communication, le logo apparaît sur et à l'intérieur du bâtiment, les différents supports de communication (devis, factures, signatures de mails, site internet, page Facebook, écrans de communications intérieurs et extérieurs, et sur la plupart des affiches des organisateurs.



Concernant le site internet : <https://www.espace-mayenne.fr/>, celui-ci est de plus en plus consulté depuis l'ouverture de l'Espace Mayenne.



Les chiffres clés du site internet sont les suivants sur l'année complète 2021, en sachant que les événements ont commencé en juillet :

- 126 638 visites sur le site
- 88 704 visiteurs
- 405 556 pages vues

Quels appareils utilisent les visiteurs ?

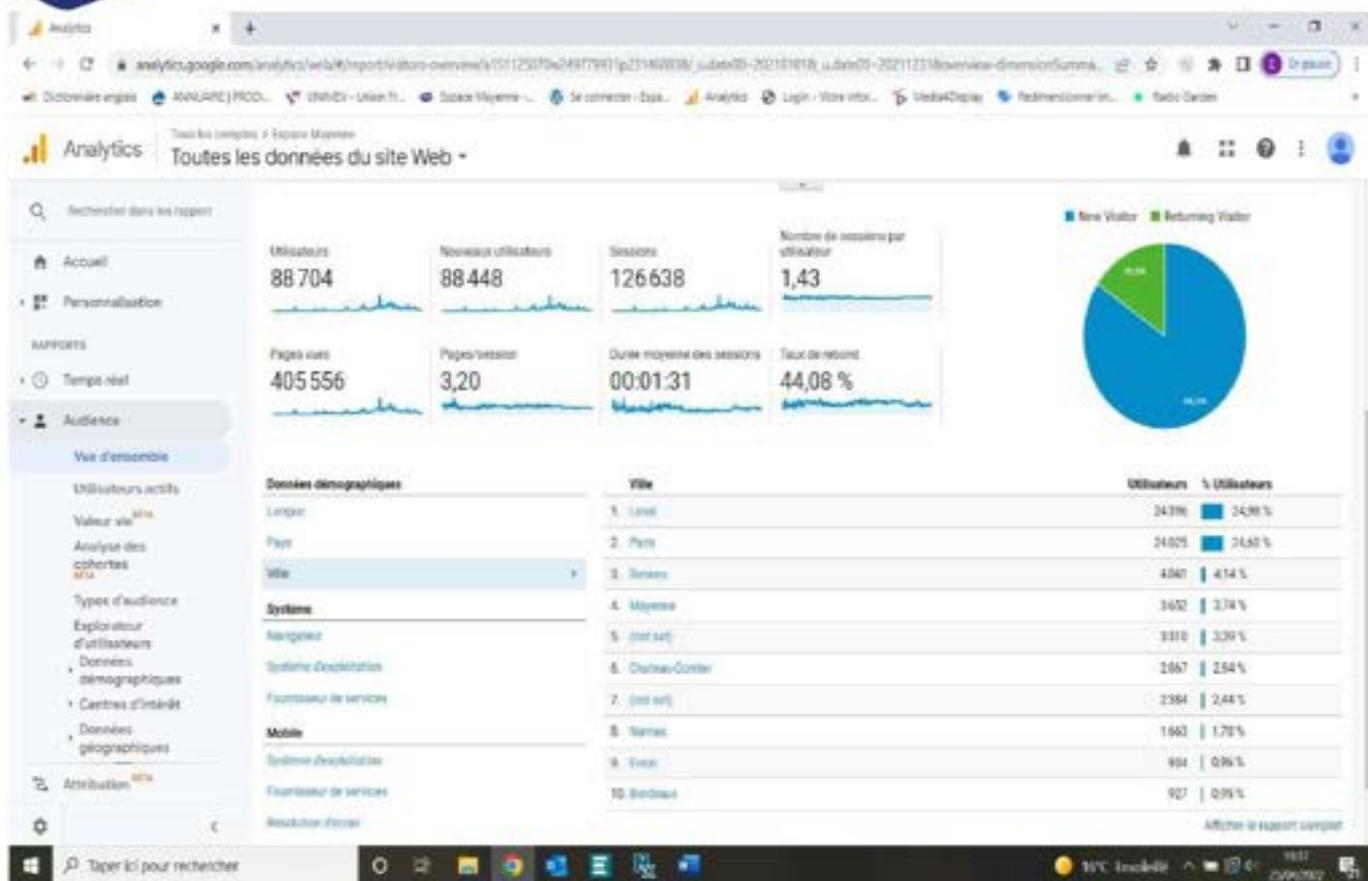
- 66% mobile
- 30% PC
- 4% tablette

Comment les visiteurs sont arrivés sur le site ?

- 58% recherche naturelle (moteurs de recherche notamment Google)
- 35% direct (le visiteur rentre l'URL complète pour arriver sur le site)
- 3% liens externes (lamayenne.fr - ouest-france.fr...)
- 3% réseaux sociaux (Dont 77% Facebook 9% Twitter 6% Instagram 6% LinkedIn)
- 0,04% Google ads (référencement payant)

Parmi les pages vues, voici le TOP 10 :

		405 556 % du total: 100,00 % (405 556)
1. /		113 261 (27,93 %)
2. /evenements/		113 182 (27,91 %)
3. /evenements/gims/		14 142 (3,49 %)
4. /espace-mayenne/		12 416 (3,06 %)
5. /espace-infos-pratiques/		12 290 (3,03 %)
6. /evenements/les-annees-80-la-tournee/		9 661 (2,38 %)
7. /evenements/the-world-of-queen/		8 428 (2,08 %)
8. /espace-organisateur/		6 411 (1,58 %)
9. /evenements/coupe-deurope-descalade-vitesse-et-difficulte/		6 138 (1,51 %)
10. /espace-mayenne/recrutement/		5 518 (1,36 %)

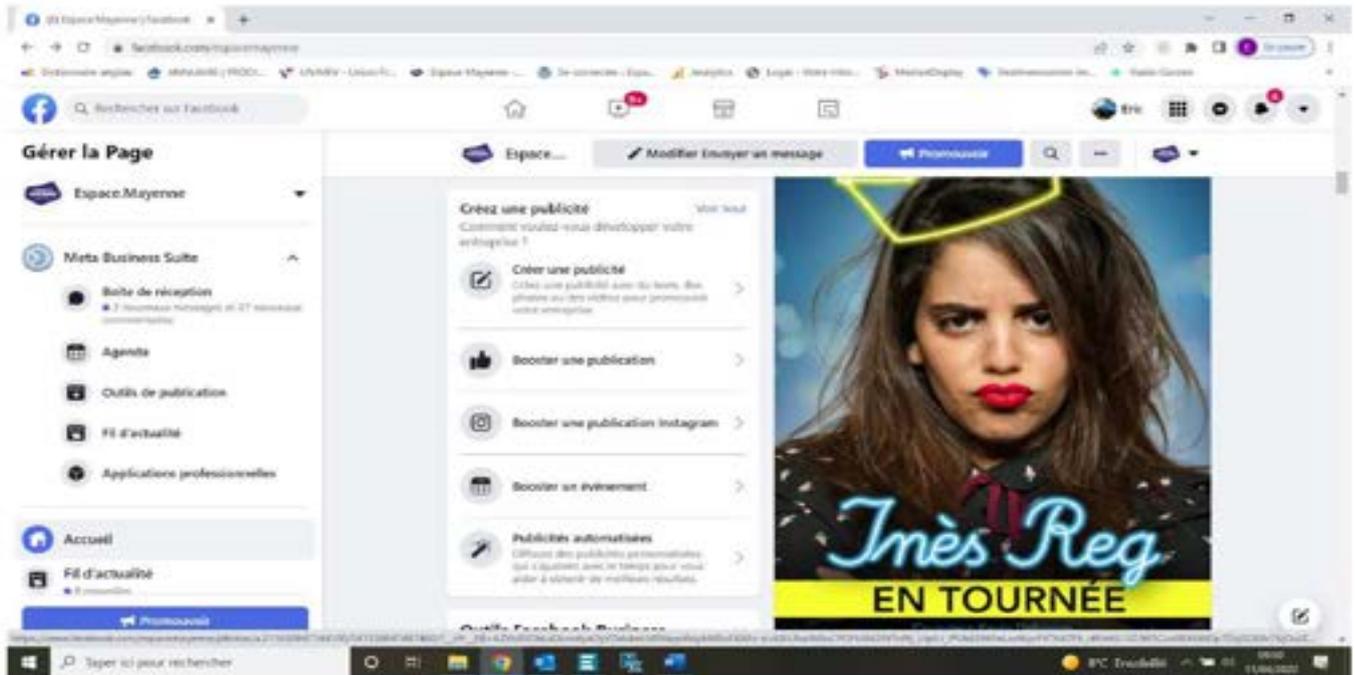


Concernant la page Facebook <https://www.facebook.com/espacemayenne>, celle-ci compte 4 068 abonnés depuis sa création le 23 mars 2020. L'ensemble des événements sportifs, culturels et « grand public » sont publiés chaque semaine sur cette page afin d'informer le plus grand nombre.

Ce réseau social nous permet de communiquer rapidement nos informations et de toucher la plupart des tranches d'âge dont voici quelques exemples de publications :

- Publication du 25 septembre 2021 : 1^{er} match de futsal à l'Espace Mayenne le 9 octobre 2021 – 7 200 personnes touchées.
- Publication du 2 octobre 2021 : semaine inaugurale à l'Espace Mayenne fin octobre – 6 500 personnes touchées.
- Publication du 22 octobre 2021 : concert de Patrick Bruel à l'Espace Mayenne le 10 mars 2022 – 5 300 personnes touchées.
- Publication du 25 octobre 2021 : 1^{er} gala de boxe à l'Espace Mayenne le 27 novembre 2021 – 6 500 personnes touchées.
- Publication du 6 décembre 2021 : spectacle d'Alban Ivanov à l'Espace Mayenne le 7 janvier 2023 – 6 500 personnes touchées.

Nous recevons aussi pas mal de messages de demande d'informations complémentaires qui arrivent sur la boîte générique contact@espace-mayenne.fr



Les demandes de devis qui avaient été réalisés auprès d'annonceurs événementiels (Bedouk, Guide Réunir, Heavent,...) afin d'apparaître sur leurs guides en 2021 ont été mis en attente du fait de la situation globale du marché de l'événementiel et du peu de visibilité. Une nouvelle demande de devis sera effectuée sur l'année 2022 afin de pouvoir communiquer sur la destination auprès des meeting planners français et européens.

La campagne de 3 publi-rédactionnels qui devait être mise en place en 2021 par l'intermédiaire de l'agence Lalicom (société spécialisée dans le monde de la communication événementielle B to B) a elle aussi été repoussée à une date ultérieure.

6. RAPPORT TECHNIQUE SUR 2021

Etat général des ouvrages

Le 1^{er} semestre 2021 a été consacré à la préparation de l'ouverture, elle-même retardée par la situation sanitaire de Covid 19, le manque de matériaux, et par le chantier en lui-même. La date butoir a été fixée au 30 juin 2021, date d'arrivée du Tour de France à l'Espace Mayenne avec l'accueil des 350 journalistes.

Cet événement a obligé l'ensemble des corps de métiers à travailler jour et nuit / week-ends pour assurer une livraison partielle du bâtiment tout en gardant à l'esprit que la commission de sécurité avait lieu le mardi 22 juin 2021. Plusieurs visites préparatrices avec le service de prévention du SDIS 53 ont eu lieu en amont de cette date afin de valider l'ensemble des documents et spécificités du bâtiment.

A la suite à cette commission, l'équipe technique de l'Espace Mayenne a pris possession du site afin de préparer le Tour de France et de réceptionner l'ensemble des matériels prévus au budget d'investissement ci-dessous pour la somme de **100 389, 89 euros HT.**

Tableau d'investissement 2021 :

INVESTISSEMENT 2021	COMPTA	DEVIS RETENU POUR COMMANDE		
			Tarif HT	Tarif TTC
10 Poteaux à sangles noires avec poids	479,30 €	SINOTEC	413,30 €	575,16 €
Achats de produit pour les infirmeries (tables de soins, marches pieds,dérouleurs papiers,Guéridons, Brancard , Chaise portoire,etc..	3 420,25 €	SISSEL	2 971,75 €	3 566,10 €
100 Chaises Coques Polypropylène noire avec Barres d'écartement,	5 878,00 €	FCP	5 878,00 €	7 053,60 €
Vestiaires portants + cintres, Supports sacs poubelles.Armoires à clés,etc..	2 741,92 €	BRUNEAU	2 741,92 €	3 290,30 €
Achats de tables polypropylène: 100 tables rectangulaires en 180 cm , 50 tables rondes en 180 cm et 10 tables rectangulaires pour traiteur.	15 299,71 €	EQUIP CITE	15 299,71 €	18 359,65 €
Achats de 4 Bureaux, de 40 tables de réunion, de Fauteuils,etc..	14 533,72 €	BUREAU CONCEPT	14 533,72 €	17 440,46 €
6 Poubelles mobiles de 120 litres	594,03 €	MANUTAN	594,03 €	712,84 €
4 Cendriers	355,12 €	MANUTAN	355,12 €	426,14 €
1 Machine à glace	2 987,00 €	FCPL	2 987,00 €	3 584,40 €
2 Défibrillateurs + 2 armoires intérieures avec patch.	2 598,00 €	SODIAC SAS	2 598,00 €	3 117,60 €
100 Barrières de police	4 160,00 €	EQUIP CITE	4 160,00 €	4 992,00 €
Tables hautes en polypropylène + Housses	1 714,63 €	EQUIPE CITE	1 714,63 €	2 057,56 €
1 Coffre fort	178,50 €	UGAP	178,50 €	214,20 €
4 Comptoirs Droit	915,80 €	RETIF	915,80 €	1 098,96 €
Système AUDIO + divers accessoire	1 910,60 €	FSAudio	1 910,60 €	2 292,72 €
Achats de 2 frigidaires, 1 machine expresso, 1 bouilloire, 1 machine à laver, 1 sèche-linge.	1 149,95 €	BUT	1 149,95 €	1 379,94 €
2 Transpalettes	500,00 €	COM53	500,00 €	600,00 €
Achat de 33 passes Câbles	2 499,00 €	CABLE EQUIPEMENT	2 499,00 €	2 998,80 €
Achat de 16 Praticables avec ses accessoires	6 491,96 €	KREASON	6 491,96 €	7 790,35 €
Achat de 6 Fauteuils pour les congrès	549,96 €	BUT	549,96 €	659,94 €
Achat de matériel pour l'atelier	3 795,80 €	FOUSSIER	3 795,80 €	4 554,96 €
Matériels électriques	8 450,00 €	ELBOX	8 450,00 €	10 140,00 €
Electricité scénique	1 008,00 €	LAS EVENEMENT	1 008,00 €	1 209,60 €
Eclairage scénique	8 177,00 €	LAS EVENEMENT	8 300,00 €	
Equipement pour stands expositions	10 001,64 €	ALUWOOD	10 001,64 €	12 001,97 €
TOTAL	100 389,89 €		99 998,39 €	110 117,25 €

Appels d'offres 2021 :

En vue de l'exploitation de l'Espace Mayenne, 2 appels d'offres obligatoires ont été réalisés avec le support du service juridique de la SEM LMA au 1^{er} semestre 2021 sur les prestations suivantes :



- Gardiennage et sécurité incendie : la société CGS a été retenue pour l'ensemble des lots après consultation
- Nettoyage du bâtiment : la société Aber Propreté a été retenue pour les deux lots concernés après consultation
- Nettoyage du vitrage : la société Samsic a été retenue après consultation

L'exploitation commerciale et technique des espaces a débuté réellement le 1^{er} juillet 2021, tout en sachant que le bâtiment était totalement neuf à notre prise en main mais que de nombreuses réserves et dysfonctionnements techniques restaient d'actualité.

Ces dysfonctionnements étaient attendus du fait de la spécificité du bâtiment sans entrainer de retards à l'ouverture ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

La difficulté a été de réceptionner un bâtiment avec de nombreuses réserves (1 500), du matériel technique non livré du fait du retard de livraison et de l'impossibilité de stocker et suivre en parallèle les 1ers dossiers événementiels dont le Tour de France (30 juin 2021), Laval Virtual (1^{er} au 13 juillet 2021) ainsi que la venue de l'équipe de France féminine de volley-ball (1^{er} au 19 août 2021).

Cependant grâce à la qualité de nos relations avec les équipes de la direction des bâtiments du Conseil Départemental, et du cabinet l'architecture Hérault Arnod, et le niveau d'exigence commun pour que ce projet soit un succès, nous avons travaillé ensemble sur l'ensemble de ces réserves et dysfonctionnements jusqu'à fin décembre 2021.

Travaux d'entretien – Désordres

Nous avons été confrontés à un 1^{er} problème majeur de norme électrique incompatible avec la norme événementielle (fil pilote), et l'impossibilité de capter du WIFI ainsi que les réseaux téléphoniques au sein du bâtiment.

Sur les aspects techniques des infrastructures, les points ci-dessous reprennent en détail les actions correctives menées par le Conseil départemental en association avec la direction de l'Espace Mayenne.

Bâtiment Espace Mayenne :

- Problème de fuite d'eau sur les puits de lumière de la salle Pégase.
- Infiltrations d'eau dans les regards techniques de la salle Pégase avec présence de câbles et prises électriques.
- Problème de fissures au sol sur le béton quartzé (hall d'accueil, salle Pégase, salle Mayenne).
- Problème sur 6 armoires électriques (sensibilité des disjoncteurs non réglable).
- Problème de fermeture des portes d'entrée donnant vers l'extérieur.
- Déclenchements intempestifs d'alarme intrusion la nuit et le week-end avec appel du centre de contrôle sur les téléphones du directeur technique et du directeur général.
- Déclenchements intempestifs d'alarme incendie la nuit et le week-end sans réelle cause.
- Défaut de montage de la tribune située dans la salle de conférence.
- Concernant l'aspect CTA « traitement de l'air chaud comme froid », celui-ci n'a pas été réglé sur les 6 premiers mois d'exploitation du fait d'une non-formation des régisseurs de la part de la société installatrice (Cegelec Clim.), de défauts sur l'installation générale, et d'une validation des infrastructures et des réglages par le bureau de contrôle (Inex) réalisée en plein été sans recul sur l'exploitation hivernale (consommation de chauffage de 21 795 euros TTC et d'électricité de 46 070.22 TTC).
- Défauts constatés sur les 3 écrans LED (9 et 11 m²) des 2 salles avec l'ensemble des dalles à remplacer (opération prévue en 2022).
- Travaux de peinture et résines à finir et réalisés jusqu'à décembre 2021.
- Implantation de la signalétique intérieure et extérieure partielle à l'ouverture. Celle-ci a été finalisée fin novembre 2021.
- Evacuation d'un des réseaux d'eaux usées bouché par du béton au niveau du vestiaire Pégase.



- Rideaux et une partie du matériel scénique non livrés à l'ouverture.

Parking public, Cour Technique, et espaces verts :

- Signalétique au sol du parking public et de la Cour Technique ainsi que la signalétique aux portes d'accès (côté Cour Technique) ont été effectuées fin 2021 et début 2022
- Pose de supports vélo effectuée fin 2021 dans la Cour Technique et le parking public
- Reprise du béton sur le mail piétonnier pour faciliter l'accès des PMR,
- Mise en place des 1ers végétaux et arbres sur le parking public au printemps 2021. La 2eme phase d'implantation sur la Cour Technique, le mail piétonnier, et le parking public est prévu à partir de février 2022.
- Installation de la sucette de communication (écran LED) a été installée sur le mail piéton en octobre 2021.

Vélodrome Espace Mayenne :

- Installation post chantier par le Conseil Départemental d'une alarme ainsi que du chauffage dans la zone de stockage.
- Pose d'un filet de protection au-dessus de la rampe d'accès à l'automne 2021.
- Livraison du chronomètre, et de la sonorisation à l'automne 2021 complétée des formations auprès du Comité Départemental de cyclisme.

Contrôles et entretiens réglementaires :

La plupart des contrôles et entretiens périodiques du bâtiment et du matériel inhérent à l'activité événementielle de l'Espace Mayenne seront effectués sur l'année 2022.

Cependant, de 1eres visites de contrôle et d'entretien ont été réalisés sur le 2eme semestre 2021 sur les points suivants :

- Contrôle des moteurs et des palans (accroche et levage scénique) les 6 et 7 juillet 2021
- Contrôle du SSI (centrale d'alarme incendie) situé dans le PC Sécurité effectué le 31 août 2021.
- Contrôle des DAD (Détecteur Autonome Déclencheur) situés dans tout le bâtiment effectué le 31 août 2021.
- Contrôle obligatoire de la nacelle, et du chariot élévateur effectué en décembre 2021.
- Contrôle obligatoire de tout le matériel sportif qui devait être réalisé en décembre 2021, l'a été en janvier 2022.
- 2 contrôles sur les 3 ascenseurs de l'espace Mayenne réalisés tous les 3 mois (juin 2021 et septembre 2021).

Sécurité Incendie, sécurité du personnel et hygiène alimentaire

Cahier des charges de Sécurité Incendie :

À l'arrivée de la direction générale, le choix a été pris de développer en priorité le cahier des charges de sécurité incendie de l'établissement en août 2019 et de le présenter en septembre 2019 à l'officier préventionniste du SDIS 53. Ce document est le point de départ permettant la validation des activités culturelles, professionnelles et sportives à l'intérieur et à l'extérieur de l'Espace Mayenne.

Ce document est finalisé et devient le support réglementaire lors de l'envoi de nos devis « clients » dans le cadre de notre devoir d'information et de respect des règles de sécurité incendie propres à un ERP de 1^{ère} catégorie. A la fin 2021, il n'avait toujours pas été validé mais sera présenté en commission de sécurité en date du 5 avril 2022 (validation effective du document à cette date par le SDIS 53).



Cahier des charges de la Restauration :

Le cahier des charges de restauration est finalisé depuis 2020 et envoyé à l'ensemble de nos clients depuis le début 2021. Ce document est communiqué à l'organisateur avec le cahier des charges de sécurité incendie lors de l'envoi du devis « client ».

Le cahier des charges a permis de sélectionner en termes de qualité culinaire et de services les traiteurs qui interviennent à l'Espace Mayenne. Son importance est aussi plus que réelle en termes de sécurité et d'hygiène alimentaire au niveau de notre responsabilité d'exploitant et celle de l'organisateur.

Il permet de cadrer les activités culinaires et l'utilisation de l'Office traiteur et des 5 bars de l'Espace Mayenne. Ces espaces sont nettoyés après chaque utilisation par la société de nettoyage référencée (ABER Propreté).

Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) :

Le document Unique d'Evaluation des Risques a été réalisé sur le début d'année 2020 et complété sur l'année 2021. Il reprend l'ensemble des risques liés à nos activités événementielles et est régulièrement mis à jour depuis le début de l'activité de l'Espace Mayenne. Il a été présenté et détaillé auprès des nouveaux employés et est consultable par eux à tout moment. L'objectif est de les sensibiliser et d'anticiper tout risque émanant de nos activités événementielles sur l'Espace Mayenne.

Plan de Prévention :

Le plan de prévention a lui aussi été développé et finalisé sur l'année 2021 et appliqué dès l'ouverture en juillet 2021. Ce document réglementaire est réalisé dans le cadre de montage et de démontage d'événements ainsi que lors de travaux de maintenance effectués au sein de l'Espace Mayenne, si le nombre total d'heures de travail est d'au moins de 400 heures sur 12 mois.

Permis de feu :

Ce document légal et réglementaire est réalisé dans le cadre de maintenance par l'utilisation de points chauds (soudure, découpage, ...). Il est rempli préalablement afin d'anticiper les risques de propagation et de faire l'inventaire des risques.

Nous avons eu recours à cette disposition après l'ouverture dans le cadre des interventions de fin de travaux (document réalisé par le SSIAP 2 de permanence).

Effectif de la structure et qualifications du personnel :

Laval Agglomération a lancé sur le dernier semestre 2018 une campagne de recrutement du futur directeur général de l'Espace Mayenne, par l'intermédiaire du cabinet de recrutement Fursac – Anselin.

À la suite du Conseil d'Administration de la SPL Espace Mayenne du 8 Mars 2019, le choix s'est porté sur la candidature de M. Eric Dussollier, pour une prise de poste effective le 3 juin 2019.

Concernant la Direction Technique de l'Espace Mayenne, celle-ci est assurée par Mr Thierry Cousin, arrivé en poste le 5 août 2019 et recruté par le Directeur Général de l'Espace Mayenne.

L'effectif sur le début d'année 2021 a été composé de ces 2 personnes à temps plein afin d'assurer les missions qui leurs ont été attribuées par le Conseil d'Administration de la SPL. Dans la perspective d'une livraison au 1^{er} juillet 2021, et d'une ouverture du site au 1^{er} septembre 2021, une politique de recrutement et



divers entretiens ont été mis en place sur l'année 2020 et le début 2021 pour identifier des candidats et compléter l'effectif actuel sous la structure suivante :

- 1 technicien événementiel (concerts et spectacles / événements professionnels)
- 1 technicien événementiel (sports / événements professionnels)
- 1 technicien événementiel (audiovisuel / congrès / séminaires)

Du fait des retards connus par le maître d'ouvrage sur le chantier et communiqués à la SPL Espace Mayenne, les recrutements se sont opérés en mai et juin 2021.

Cependant, 2 personnes sont déjà identifiées pour intégrer l'équipe technique sur le mois de mai 2021 ou au plus tard début juin 2021 pour assurer l'ouverture du site. Au cours de l'année et en fonction de l'évolution de l'activité, un 3ème technicien devra être embauché pour assurer le suivi des divers événements. Celui-ci a été embauché en mars 2022 afin de compléter l'équipe et compenser l'augmentation d'activité.

Un courrier a été envoyé par le Directeur Général auprès de la DDETSPP le 17 décembre 2021 pour une demande de dérogation, afin de permettre à chaque collaborateur d'assurer la continuité du fonctionnement de l'équipement durant 15 dimanches par salarié.

La réponse de l'administration a été de préciser que notre activité événementielle leur permettait de répondre favorablement à ce type de dérogation du code du travail (article L3132-20).

Le tableau ci-dessous reprend le niveau de rémunération effectif pour chacun des postes :

BUDGET PREVISIONNEL				
SALARIES	DEPENSES	DEPENSES	BUDGET PREVU	DEPENSES ANNEE
	Salaire de base net	Salaire de base brut	Salaire net sur 2021	Salaire brut sur 2021
Technicien événementiel	2 100,00 €	2 627,11 €	16 800,00 €	21 016,88 €
Technicien événementiel	1 840,00 €	2 300,00 €	11 040,00 €	13 800,00 €
Responsable Technique	2 625,00 €	3 500,00 €	31 500,00 €	42 000,00 €
TOTAL BRUT	6 565,00 €	8 427,11 €	59 340,00 €	76 816,88 €

Le tableau ci-dessous reprend le niveau de formation technique nécessaire pour le personnel, dans le cadre de la législation et de l'exploitation d'un ERP de 1ère Catégorie. Ces formations ont été réalisées en amont de leur arrivée et payées par Pôle Emploi. La seule formation complémentaire effectuée après leur arrivée a été celle d'accroche et levage, prise en charge par l'Espace Mayenne et réalisée avec la société Rig Up.

Toutes les autres formations propres au bâtiment (SSI, extincteurs, audiovisuel, électricité, CTA, éclairage, et matériel sportif) ont été réalisées en amont de l'ouverture et après.

Fonction	Secours	Sécurité			Formations techniques spécifiques			
Equipe Technique	SST	SSIAP 1	CACES Chariot	CACES Nacelle	Travail en hauteur	Accrochage - Levage	Baie SSI+ extincteurs	Habilitation électrique



Assurances de l'ensemble immobilier

La SPL Espace Mayenne est titulaire de plusieurs contrats d'assurance couvrant la conduite de ses activités :

- Contrat d'assurance responsabilité civile avec la compagnie MMA,
- Contrat d'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux avec la compagnie MMA,
- Contrat d'assurance dommages aux biens (biens meubles de l'équipement) avec la compagnie MMA,
- Contrat d'assurance Cyber Risques avec la compagnie MMA,
- Contrat d'assurance pour les engins de manutention (chariot élévateur,...) avec la compagnie MMA.

Evolutions envisagées pour les prochains exercices

L'année 2022 sera pour nous une année de vigilance dans nos dépenses techniques et logistiques. En effet, nous serons sur une année pleine en termes de contrôles périodiques des installations (matériel incendie, matériel roulant, installation électrique, CTA, mur d'escalade, chambre froide,...), des entretiens périodiques (four, lave-vaisselle, étuves, ...) ainsi que les entretiens des installations (espaces verts, réseau d'eau, réseau de chaleur, ventilation,...)

Par ailleurs, en raison de l'expiration de la période de garantie de parfait achèvement de l'ensemble immobilier, des contrats d'entretien complémentaires seront conclus pour l'entretien de certains équipements ou espaces de l'immeuble.

7. RAPPORT RELATIF AUX USAGERS

Les conditions d'exécution du service pour l'exercice 2021 font ressortir les éléments suivants :

- Évènements organisés : ces éléments sont repris dans le rapport d'activité à partir de la page 16.
- Nombre d'évènements par mois (hors d'entraînements d'escalade) :
 - ✓ Juillet 2021 : 2
 - ✓ Août 2021 : 4
 - ✓ Septembre 2021 : 17
 - ✓ Octobre 2021 : 23
 - ✓ Novembre 2021 : 20
 - ✓ Décembre 2021 : 10
- Public accueilli au sein du site : il est difficile d'estimer le nombre de personnes accueillies sur site mais l'affluence moyenne est la suivante :
 - ✓ Concerts et spectacles : 2 000 à 2 500 personnes
 - ✓ Futsal : 2 500 à 3 200 personnes
 - ✓ Basket : 1 000 personnes
 - ✓ Congrès / Assemblées générales : 500 à 700 personnes
 - ✓ Séminaires : entre 50 et 100 personnes
- Période et durée de fermeture : la seule fermeture de site a eu lieu entre le 22 décembre 2021 et le 2 janvier 2022.
- Actions engagées pour assurer l'information et l'accueil des usagers : mise à jour des documents techniques et réglementaires à destination des usagers (clients organisateurs), accompagnement de l'équipe de l'Espace Mayenne en amont et lors des événements, ainsi que mise en place d'actions de communication sur le site internet, la page Facebook, les écrans dynamiques extérieurs et intérieurs.
- Liste des réclamations - Dysfonctionnements constatés : Depuis l'ouverture, nous constatons 3 points principaux de réclamations « clients organisateurs» :



- Pas de navettes régulières lors des événements et une desserte bus limitée (Ligne A)
- Manque d'hôtellerie sur l'Agglomération avec perte de dossiers de + de 200 chambres / nuit. Nous perdons chaque mois 2 à 3 dossiers pour ces raisons d'accueil en hébergement
- Manque de commerces (restaurants, bars) à proximité du quartier Ferrié et de l'Espace Mayenne.
- Capacité insuffisante du parking actuel (675 places disponible) lors de grands rassemblements (salons, concerts, matchs de futsal).

- Contentieux : Par requête en date du 21 décembre 2021, la société Pégase Evénements a sollicité, en référé mesures utiles, la communication de plusieurs contrats : Salon Laval Virtual, Matches de Basket de Futsal du 9 octobre 2021, Salon de la Maison du 25 au 27 février 2022. Par ordonnance du tribunal administratif de Nantes en date du 12 janvier 2022, le tribunal a rejeté la requête de la société et condamné la société Pégase Evénements à verser la somme de 1.000 euros en vertu de l'article L761-1 du code de justice administrative.

La société Pégase Evénements n'a pas engagé de nouveau recours depuis (notamment devant le juge judiciaire) ni contesté la décision du tribunal administratif de Nantes.

Elle n'a pour l'instant pas procédé au versement de la somme de 1.000 €. Une procédure de recouvrement va être engagée.

- Rapport de satisfaction client : sur les 6 premiers mois de l'année d'activité 2021, les retours clients sont très bons. Nos points forts se situent bien évidemment dans la qualité et le confort d'accueil des différentes salles, la rapidité d'envoi des propositions tarifaires et les conseils d'organisation apportés aux organisateurs, ainsi que la qualité du suivi technique et logistique des dossiers par nos 2 régisseurs. Pour preuve, beaucoup de nos clients repositionnent leurs événements sur l'année 2023 ou 2023 dans les 2 mois qui suivent la fin de leur événement de 2021.

8. COMPTE RENDU FINANCIER

Détail des charges financières sur l'exercice 2021

Sur cette 3ème année d'exploitation de la SPL Espace Mayenne, le volume de dépenses s'établit à 525 260 euros et le résultat net comptable est de 9 574 euros. Les recettes enregistrées sur cet exercice 2021 ont été à hauteur de 382 358 euros et cela sur uniquement 6 mois d'exercice commercial et la subvention d'exploitation liée à la DSP est de 144 247 euros.

Les principales dépenses (sommes HT) de cette année 2021 s'établissent de la façon suivante :

- 82 740 euros de fournitures non stockables (eau, électricité, et chauffage),
- 34 355 euros de fournitures d'entretien et petits équipements
- 18 965 euros de personnel de nettoyage,
- 57 928 euros de personnel de gardiennage + SSIAP 1 et 2,
- 41 408 euros de personnel « intérimaires »,
- 187 623 euros de charges de personnel en prenant en compte les 2 temps pleins (Eric Dussollier et Thierry Cousin) au 1^{er} janvier 2021, l'arrivée de Pierre Balle (régisseur technique) début mai et d'Emmanuel Daulay (régisseur technique) début juin en CDI à l'Espace Mayenne

9. PERSPECTIVES

L'année 2022 sera la 1^{ère} année d'exploitation sur 12 mois durant laquelle nous verrons l'activité commerciale générée mois par mois ainsi que l'ensemble des dépenses de fonctionnement relatives à un tel équipement.

La situation sanitaire a été compliquée en fin d'année 2021 et le restera sur les 2 premiers mois de l'année 2022 avec une activité et un chiffre d'affaires proche de 0.



Plusieurs reports d'événements de novembre et décembre 2021 se repositionnent d'avril à juin 2022 mais certains dossiers seront définitivement perdus (pas de disponibilité de salle ou période plus en adéquation avec l'événement).

Sur la partie « concert », l'Espace Mayenne accueillera une douzaine de concerts et de spectacles sur 2022, ce qui est un signe encourageant pour une 1^{ère} année d'ouverture et de confiance des producteurs dans la salle et son équipe technique. Le point de vigilance porte sur les productions, sur le fait de savoir si elles remettront des concerts en tournée sur 2022 et 2023. En effet, nombre d'entre elles sont toujours sur des reports de 2020 et 2021.

Pour les événements sportifs, nous en accueillerons régulièrement au sein de l'équipement avec au minimum un match de basket et de futsal par mois et cela jusqu'à la mi-mai 2022.

Concernant l'escalade, un rythme de mise à disposition des espaces a été trouvé et la société tente d'ouvrir à l'association le plus de créneaux possibles d'entraînements en fonction de l'occupation importante de la salle Pégase en semaine et sur les week-ends.

Enfin, sur le marché des événements professionnels, beaucoup de nos clients qui ont organisé un événement sur la période de septembre à mi-décembre 2021 repositionnent ces mêmes manifestations sur les mêmes périodes 2022 (salons Studyrana, Job Dating, séminaires, et congrès divers, remise de prix,...). Cela nous conforte dans le positionnement « business » de l'Espace Mayenne au niveau départemental et régional, puisque beaucoup de nos événements ne sont pas issus d'organismes mayennais.

Si nous ne sommes pas de nouveau contraints par la pandémie de Covid 19 ou par les effets de la crise en Ukraine, l'objectif de chiffre d'affaires est estimé entre 700.000 et 800.000 euros pour l'année 2022 avec une maîtrise des coûts de fonctionnement sur cette 1^{ère} année pleine.

Florian Bercault : On passe au FPIC, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, on rentre dans le magma de la fiscalité locale mais qui nous apporte des ressources, même si elles sont de plus en plus petites. François Berrou.

- **CC97- FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE 2022**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal (EI), composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources à certains ensembles intercommunaux pour la reverser à d'autres moins favorisés.

Laval Agglomération a reçu de la préfecture de la Mayenne, le 24 août dernier, la notification des montants 2022 pour l'EPCI et ses communes membres. Cette enveloppe 2022 s'élève à 2 923 513 € pour l'ensemble intercommunal. Elle est par conséquent inférieure de 56 144 €(soit - 2%) à celle de 2021.

Au regard de cette diminution de 2 % de l'enveloppe FPIC pour 2022, deux options sont proposées :

- une première option de répartition selon le droit commun,
- une seconde option répartissant équitablement la baisse de 2 % constatée, entre Laval Agglomération et les communes membres.

Point d'attention : concomitamment au versement du FPIC (que ce versement soit de droit commun – option 1, ou dérogatoire – option 2), 2022 verra la mise en application du Pacte Financier et Fiscal. S'agissant du FPIC, ceci implique une transformation du solde de l'enveloppe de Fonds de concours (2020-2023), en FPIC dérogatoire, au bénéfice des seules communes de moins de 1 500 habitants de Laval Agglomération, solde réparti par moitié sur 2022 et 2023.

1^{ère} option de répartition : le droit commun

L'application de droit commun implique un premier niveau de répartition de l'enveloppe entre Laval Agglomération et ses communes membres, en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF), que ce soit pour le prélèvement ou le reversement.

	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2021 (Droit commun)	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2021 (dérogatoire)	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2022 (Droit commun)	Evolution 2021-2022		Pacte financier et fiscal Annexe 3 Fonds de concours	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2022	Ecart à la répartition de droit commun
ENSEMBLE INTERCOMMUNAL	2 979 657	2 979 657	2 923 513	-56 144	-2%		2 923 513	
ENVELOPPE DE LAVAL AGGLOMERATION	1 362 903	1 282 161	1 319 453	37 292	3%	- 360 478	958 975	-27%
ENVELOPPE DES COMMUNES	1 616 754	1 697 496	1 604 060	-93 436	-6%	360 478	1 964 538	22%

Puis un second niveau de répartition est opéré entre les communes, en fonction de trois critères :

- la population,
- l'écart entre le revenu par habitant des communes, et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal (EI),
- l'écart entre le potentiel financier par habitant des communes et le potentiel financier moyen par habitant de l'EI.

	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2021 (Droit commun)	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2021 (dérogatoire)	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2022 (Droit commun)	Evolution 2021-2022		Pacte financier et fiscal Annexe 3 Fonds de concours	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2022	Ecart à la répartition de droit commun
ENVELOPPE DES COMMUNES	1 616 754	1 697 496	1 604 060	-93 436	-6%	360 478	1 964 538	22%
AHUILLE	31 976	32 818	31 267	-1 551	-5%		31 267	0%
ARGENTRE	50 332	53 340	49 271	-4 069	-8%		49 271	0%
BEAULIEU-SUR-LOUDON	4 821	4 821	4 943	122	3%		4 943	0%
BONCHAMP-LES-LAVAL	87 096	90 173	85 864	-4 309	-5%		85 864	0%
BOURGNEUF-LA-FORET	26 676	30 813	27 098	-3 715	-12%		27 098	0%
BOURGON	10 758	12 877	11 202	-1 675	-13%	24 415	35 617	218%
BRULATTE	9 677	10 355	10 042	-313	-3%		10 042	0%
CHALONS-DU-MAINE	13 741	14 524	13 504	-1 020	-7%	36 673	50 177	272%
CHANGE	66 767	66 767	64 969	-1 798	-3%		64 969	0%
CHAPELLE-ANTHENAISE	19 266	20 427	18 390	-2 037	-10%	17 712	36 102	96%
ENTRAMMES	35 983	37 549	34 596	-2 953	-8%		34 596	0%
FORCE	19 029	20 061	18 691	-1 370	-7%	22 829	41 520	122%
GENEST-SAINT-ISLE	32 028	34 718	33 182	-1 536	-4%		33 182	0%
GRAVELLE	7 519	7 519	7 961	442	6%	21 004	28 965	264%
HUISSERIE	68 111	71 001	67 580	-3 421	-5%		67 580	0%
LAUNAY-VILLIERS	5 923	6 409	6 234	-175	-3%	26 071	32 305	418%
LAVAL	662 323	690 010	653 608	-36 402	-5%		653 608	0%
LOIRON-RUILLE	42 178	45 441	44 483	-958	-2%		44 483	0%
LOUVERNE	59 340	61 045	57 534	-3 511	-6%		57 534	0%
LOUVIGNE	22 727	23 885	22 241	-1 644	-7%	12 588	34 829	57%
MONTFLOURS	4 659	4 914	4 563	-351	-7%	52 804	57 367	1157%
MONTIGNE-LE-BRILLANT	22 784	23 321	22 727	-594	-3%	19 226	41 953	85%
MONTJEAN	18 113	21 218	19 207	-2 011	-9%	6 806	26 013	35%
NUILLE-SUR-VICQIN	20 180	21 508	19 768	-1 740	-8%	13 565	33 333	69%
OLVET	8 244	9 891	8 314	-1 577	-16%	18 964	27 278	228%
PARNE-SUR-ROC	22 863	23 507	22 605	-902	-4%	27 862	50 467	123%
PORT-BRILLET	25 185	27 357	26 393	-964	-4%		26 393	0%
SAINTE-BERTHEVIN	90 469	93 983	86 780	-7 203	-8%		86 780	0%
SAINTE-CYR-LE-GRAVELAIS	8 910	9 875	9 595	-280	-3%	23 121	32 716	241%
SAINTE-GERMAIN-LE-FOULLOUX	22 924	24 064	22 709	-1 355	-6%	19 692	42 401	87%
SAINTE-JEAN-SUR-MAYENNE	28 765	30 531	28 018	-2 513	-8%		28 018	0%
SAINTE-OUEN-DES-TOITS	29 969	34 585	32 308	-2 257	-7%		32 308	0%
SAINTE-PIERRE-LA-COUR	18 240	18 240	19 097	857	5%		19 097	0%
SOULGE-SUR-OUETTE	19 158	19 969	19 316	-653	-3%	17 147	36 463	89%

Cette première option de répartition selon le droit commun permet à Laval Agglomération de bénéficier d'une progression de l'enveloppe de 37 292 €, mais elle entraîne une diminution de la part des communes de -93 436 €, avec une incidence pour chacune détaillée dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, même si cette option permet, dans le premier niveau de répartition, de respecter un écart à la répartition de droit commun à + ou - 30 % ; dans le second niveau, celle-ci ne permet pas de respecter cette limite des 30 %. Une délibération fixant les modalités de répartition dérogatoire devra donc être votée :

- soit à l'unanimité du conseil communautaire dans les deux mois suivant la notification de l'enveloppe FPIC à l'EPCI, soit le 24 octobre au plus tard (enveloppe notifiée le 24 août) ;
- soit à la majorité des deux tiers du conseil communautaire, avec approbation des conseils municipaux, dans le délai de deux mois suivant la notification.

2nde option de répartition : répartir équitablement la baisse de 2 % de l'enveloppe FPIC 2022 entre Laval Agglomération et les communes membres

Une seconde option consiste à acter la répartition de la baisse d'enveloppe FPIC 2022 de 2 %, pour moitié à Laval Agglomération, et pour l'autre moitié aux communes membres. Ce qui reviendrait, au premier niveau de répartition, à répartir -56 144 € de diminution globale, à raison de -28 072 € pour Laval Agglomération, et -28 072 € pour les communes.

	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2021 (Droit commun)	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2021 (dérogatoire)	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2022 (Droit commun)	Evolution 2021-2022 théorique si droit commun	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2022 (dérogatoire avec partage 50-50)	Evolution 2021-2022	Pacte financier et fiscal Annexe 3 Fonds de concours	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2022	Ecart à la répartition de droit commun
ENSEMBLE INTERCOMMUNAL	2 979 657	2 979 657	2 923 513	-56 144	2 923 513	-56 144 -2%		2 923 513	
Répartition niveau 1 : entre les communes et LA. Critère : CIF	0,457403	0,457403							
ENVELOPPE DE LAVAL AGGLOMERATION	1 362 903	1 282 161	1 319 453	37 292	1 254 089	-28 072 -2%	- 360 478	893 611	-32%
ENVELOPPE DES COMMUNES	1 616 754	1 697 496	1 604 060	-93 436	1 669 424	-28 072 -2%	360 478	2 029 902	27%

Puis un second niveau de répartition serait opéré entre les communes, toujours en fonction des trois critères cités plus haut :

	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2021 (Droit commun)	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2021 (dérogatoire)	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2022 (Droit commun)	Evolution 2021-2022 théorique si droit commun	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2022 (dérogatoire avec partage 50-50)	Evolution 2021-2022		Pacte financier et fiscal Annexe 3 Fonds de concours	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2022	Ecart à la répartition de droit commun
ENVELOPPE DES COMMUNES	1 616 754	1 697 496	1 604 060	-93 436	1 669 424	-28 072	-2%	360 478	2 029 902	27%

Répartition niveau 2 : répartition de l'enveloppe des communes entre elles en fonction de 3 critères (population, écart au revenu par hab et au potentiel financier)										
AHUILLE	31 976	32 818	31 267	-1 551	32 275	- 543	-2%		32 275	3%
ARGENTRE	50 332	53 340	49 271	-4 069	52 458	- 882	-2%		52 458	6%
BEAULIEU-SUR-ODON	4 821	4 821	4 943	122	4 741	- 80	-2%		4 741	-4%
BONCHAMP-LES-LAVAL	87 096	90 173	85 864	-4 309	88 682	- 1 491	-2%		88 682	3%
BOURGNEUF-LA-FORET	26 676	30 813	27 098	-3 715	30 303	- 510	-2%		30 303	12%
BOURGON	10 758	12 877	11 202	-1 675	12 664	- 213	-2%	24 415	37 079	231%
BRULATTE	9 677	10 355	10 042	-313	10 184	- 171	-2%		10 184	1%
CHALONS-DU-MAINE	13 741	14 524	13 504	-1 020	14 284	- 240	-2%	36 673	50 957	277%
CHANGE	66 767	66 767	64 969	-1 798	65 663	- 1 104	-2%		65 663	1%
CHAPELLE-ANTHENAISE	19 286	20 427	18 390	-2 037	20 089	- 338	-2%	17 712	37 801	106%
ENTRAMMES	35 983	37 549	34 596	-2 953	36 928	- 621	-2%		36 928	7%
FORCE	19 029	20 061	18 691	-1 370	19 729	- 332	-2%	22 829	42 558	128%
GENEST-SAINT-ISLE	32 028	34 718	33 182	-1 536	34 144	- 574	-2%		34 144	3%
GRAVELLE	7 519	7 519	7 961	442	7 395	- 124	-2%	21 004	28 399	257%
HUISSERIE	68 111	71 001	67 580	-3 421	69 827	- 1 174	-2%		69 827	3%
LAUNAY-VILLIERS	5 923	6 409	6 234	-175	6 303	- 106	-2%	26 071	32 374	419%
LAVAL	662 323	690 010	653 608	-36 402	678 599	- 11 411	-2%		678 599	4%
LOIRON-RUILLE	42 178	45 441	44 483	-958	44 690	- 751	-2%		44 690	0%
LOUVERNE	59 340	61 045	57 534	-3 511	60 035	- 1 010	-2%		60 035	4%
LOUVIGNE	22 727	23 885	22 241	-1 644	23 490	- 395	-2%	12 588	36 078	62%
MONTFLOURS	4 659	4 914	4 563	-351	4 833	- 81	-2%	52 804	57 637	1163%
MONTIGNE-LE-BRILLANT	22 784	23 321	22 727	-594	22 935	- 386	-2%	19 226	42 161	86%
MONTJEAN	18 113	21 218	19 207	-2 011	20 867	- 351	-2%	6 806	27 673	44%
NUILLE-SUR-VICOIN	20 180	21 508	19 768	-1 740	21 152	- 356	-2%	13 565	34 717	76%
OLIVET	8 244	9 891	8 314	-1 577	9 727	- 164	-2%	18 964	28 691	245%
PARNE-SUR-ROC	22 863	23 507	22 605	-902	23 118	- 389	-2%	27 862	50 980	126%
PORT-BRILLET	25 185	27 357	26 393	-964	26 905	- 452	-2%		26 905	2%
SAINTE-BERTHEVIN	90 469	93 983	86 780	-7 203	92 429	- 1 554	-2%		92 429	7%
SAINTE-CYR-LE-GRAVELAIS	8 910	9 875	9 595	-280	9 712	- 163	-2%	23 121	32 833	242%
SAINTE-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	22 924	24 064	22 709	-1 355	23 666	- 398	-2%	19 692	43 358	91%
SAINTE-JEAN-SUR-MAYENNE	28 765	30 531	28 018	-2 513	30 026	- 505	-2%		30 026	7%
SAINTE-OUEN-DES-TOITS	29 969	34 565	32 308	-2 257	33 993	- 572	-2%		33 993	5%
SAINTE-PIERRE-LA-COUR	18 240	18 240	19 097	857	17 938	- 302	-2%		17 938	-6%
SOULGE-SUR-OUETTE	19 158	19 969	19 316	-653	19 639	- 330	-2%	17 147	36 786	90%

Cette seconde option permettrait, pour 2022, une répartition équitable de la baisse d'enveloppe FPIC de -56 144 € entre Laval Agglomération et les communes membres.

Là encore, cette option aboutissant à un dépassement du seuil de + ou - 30 % par rapport à la répartition de droit commun, une délibération actant cette répartition dérogatoire devrait faire l'objet d'un vote :

- (i) soit à l'unanimité du conseil communautaire dans les deux mois suivant la notification de l'enveloppe FPIC à l'EPCI, soit le 24 octobre au plus tard (enveloppe notifiée le 24 août) ;
- (ii) soit à la majorité des deux tiers du conseil communautaire, avec approbation des conseils municipaux, dans le délai de deux mois suivant la notification.

Afin de renforcer la solidarité financière au profit des communes membres, dans le contexte de mise en œuvre du nouveau pacte financier et fiscal dès 2022, il vous est par conséquent proposé d'opter pour une répartition dérogatoire actant un partage équitable de la baisse d'enveloppe FPIC de 2 %, à parité entre Laval Agglomération et l'ensemble des communes.

François Berrou : *Bonsoir à tous. La délibération par rapport à ce qui est le FPIC. Je rappelle qu'à la fois on bénéficie du reversement et d'un prélèvement. La différence entre les deux, c'est ce qu'on appelle la contribution nette, est une première répartition qui se passe au niveau national. Il y a à peu près 60 % des EPCI qui en bénéficient, d'un point de vue net, dont fait partie Laval Agglomération. Ensuite il y a la répartition à avoir au-delà de l'ensemble intercommunautaire, entre Laval Agglomération proprement dit et les communes qui font partie de Laval Agglomération. Peut-être rappeler deux ou trois petites choses. Déjà l'attribution nette 2022, au niveau global, l'ensemble intercommunal, est en baisse de 56 000 €, sachant que si on est sur la répartition qu'on appelle de droit commun, ça veut dire que ça donne une augmentation de Laval Agglomération de 37 292 et une baisse au niveau des communes de 93 000 €. Pour rappel, je rappelle que, y compris en 2021, on avait voté un aspect dérogatoire puisqu'il y avait eu une augmentation qui amenait une diminution pour les communes. Nous avons été amené à prendre cette position-là. Je rappelle par ailleurs que dans le cadre du pacte financier et fiscal, quand nous avons échangé, l'idée était d'avoir les fonds de concours qui ne sont pas encore utilisés par rapport à l'enveloppe qui va jusqu'en 2023, pour les communes de moins de 1 500 habitants, ce qui n'est pas encore utilisé, donc viennent dans le cadre d'une attribution pour le FPIC, à moitié pour 2022 et moitié pour 2023. C'était la première répartition qui tiendrait compte de cela, c'est du droit commun. En fait, la proposition qu'on va faire c'est plutôt l'option deux qui consiste, là c'est toujours l'option un avec l'enveloppe par commune je ne vais pas revenir par commune, si on passe plutôt à la deuxième option qui serait la suivante : l'idée est de répartir la baisse qu'il y a de 56 000 € à moitié entre Laval Agglomération et les communes, moitié, moitié, avec la répartition qui est donnée, tout en prenant en compte, bien entendu, ce qu'on prévoit dans le cadre du pacte financier et fiscal pour les fonds de concours, qui donne l'attribution nette du FPIC, telle qu'elle est évoquée là. Avec, si on peut passer à la dernière slide, avec un point de vigilance, ça veut dire qu'effectivement pour le FPIC, comme on est avec les options qu'on propose qui tiennent compte à la fois du fonds de concours et un peu de dérogatoire par ailleurs, on dépasse le seuil de 30 %. Ça veut dire que d'un point de vue concret, il y a deux possibilités. Première possibilité que je souhaite: c'est voter à l'unanimité du Conseil communautaire et donc dans ces cas-là cela s'arrête là. Si ce n'est pas voté à l'unanimité et qu'il y a la majorité, ça nécessite de revenir devant chaque Conseil, dans le délai de deux mois, c'est-à-dire que sachant qu'on a eu la notification le 24 août, ça mène au 24 octobre. Autrement c'est la répartition du droit commun qui s'applique c'est-à-dire l'option un. Vous voyez un peu les conséquences financières que cela donne, si, entre guillemets, on n'adopte pas l'option qui est proposée là. Je pense que c'est important de le préciser aussi, par rapport à ça.*

Florian Bercault : *On vous propose de voter. Vous avez bien compris l'option deux et on vous invite à voter, collectivement, favorablement à cette délibération. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération qui est importante évidemment ? Non ? Celui qui vote non, bon... aura à s'expliquer auprès de François Berrou. Et pas que. S'il n'y a pas de question je vous invite à voter. Je vous remercie de ce vote unanime. C'est vrai que c'est une des délibérations qui a été le plus plébiscité ce soir. C'était le point d'orgue de ce conseil. La pression va pouvoir redescendre.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE 2022

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la notification de l'enveloppe 2022 du FPIC par les services de la préfecture de Mayenne en date du 24 août 2022 et les propositions de répartition au sein de l'ensemble intercommunal,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Dans le contexte de mise en œuvre d'un nouveau pacte financier et fiscal, le principe de répartition dérogatoire du FPIC actant le partage solidaire et équitable de la baisse d'enveloppe de 2 %, à parité entre Laval Agglomération et les communes membres, est retenu pour l'année 2022.

Article 2

En optant pour la répartition dérogatoire, le montant pour Laval Agglomération et par commune serait de :

	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2021 (dérogatoire)	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2022 (Droit commun)	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2022 (dérogatoire avec partage 50-50)	Evolution 2021-2022		Pacte financier et fiscal Annexe 3 Fonds de concours	ATTRIBUTION NETTE FPIC 2022	Ecart à la répartition de droit commun
ENSEMBLE INTERCOMMUNAL	2 979 657	2 923 513	2 923 513	-56 144	-2%		2 923 513	
Répartition niveau 1 : entre les communes et LA. Critère : CIF		0,457403						
ENVELOPPE DE LAVAL AGGLOMERATION	1 282 161	1 319 453	1 254 089	-28 072	-2%	- 380 478	893 611	-32%
Répartition niveau 2 : répartition de l'enveloppe des communes entre elles en fonction de 3 critères (population, écart au revenu par hab et au potentiel financier)								
AHUILLE	32 818	31 267	32 275	- 543	-2%		32 275	3%
ARGENTRE	53 340	49 271	52 458	- 682	-2%		52 458	6%
BEAULIEU-SUR-ODON	4 821	4 943	4 741	- 60	-2%		4 741	-4%
BONCHAMP-LES-LAVAL	90 173	85 864	88 682	- 1 491	-2%		88 682	3%
BOURNEUF-LA-FORET	30 813	27 098	30 303	- 510	-2%		30 303	12%
BOURGON	12 877	11 202	12 664	- 213	-2%	24 415	37 079	231%
BRULATTE	10 355	10 042	10 184	- 171	-2%		10 184	1%
CHALONS-DU-MAINE	14 524	13 504	14 284	- 240	-2%	36 673	50 957	277%
CHANGE	66 767	64 969	65 663	- 1 104	-2%		65 663	1%
CHAPELLE-ANTHENAISE	20 427	18 390	20 089	- 338	-2%	17 712	37 801	106%
ENTRAMMES	37 549	34 596	36 928	- 621	-2%		36 928	7%
FORCE	20 061	18 691	19 729	- 332	-2%	22 829	42 558	120%
GENEST-SAINT-ISLE	34 718	33 182	34 144	- 574	-2%		34 144	3%
GRAVELLE	7 519	7 961	7 395	- 124	-2%	21 004	28 399	257%
HUISSERIE	71 001	67 580	69 827	- 1 174	-2%		69 827	3%
LAUNAY-VILLIERS	6 409	6 234	6 303	- 106	-2%	26 071	32 374	410%
LAVAL	690 010	653 608	678 599	- 11 411	-2%		678 599	4%
LOIRON-RUILLE	45 441	44 483	44 690	- 751	-2%		44 690	0%
LOUVERNE	61 045	57 534	60 035	- 1 010	-2%		60 035	4%
LOUVIGNE	23 885	22 241	23 490	- 395	-2%	12 588	36 078	62%
MONTFLOURS	4 914	4 563	4 833	- 81	-2%	52 804	57 637	1163%
MONTIGNE-LE-BRILLANT	23 321	22 727	22 935	- 386	-2%	19 226	42 161	80%
MONTJEAN	21 218	19 207	20 867	- 351	-2%	6 806	27 673	44%
NUILLE-SUR-VICOIN	21 508	19 768	21 152	- 356	-2%	13 565	34 717	76%
OLIVET	9 891	8 314	9 727	- 164	-2%	18 964	28 691	245%
PARNE-SUR-ROC	23 507	22 605	23 118	- 389	-2%	27 862	50 980	126%
PORT-BRILLET	27 357	26 393	26 905	- 452	-2%		26 905	2%
SAINT-BERTHEVIN	93 983	86 780	92 429	- 1 554	-2%		92 429	7%
SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS	9 875	9 595	9 712	- 163	-2%	23 121	32 833	242%
SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX	24 064	22 709	23 666	- 398	-2%	19 692	43 358	91%
SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	30 531	28 018	30 026	- 505	-2%		30 026	7%
SAINT-OUEN-DES-TOITS	34 565	32 308	33 993	- 572	-2%		33 993	5%
SAINT-PIERRE-LA-COUR	18 240	19 097	17 938	- 302	-2%		17 938	-6%
SOULGE-SUR-OUETTE	19 969	19 316	19 639	- 330	-2%	17 147	36 786	90%

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à notifier au représentant de l'État l'option dérogatoire de versement du FPIC 2022, ainsi que tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *On passe au versement mobilité, le vote du taux 2023. François Berrou.*

- **CC98- VERSEMENT MOBILITÉ – VOTE DU TAUX 2023**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

- Cadre juridique du versement mobilité (VM) :

Pour assurer le financement des services publics de mobilité, le législateur a prévu que les collectivités territoriales ou leurs groupements bénéficient du versement mobilité. Celui-ci succède au versement transport. Il a été modifié dans ses contours par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. Par cette loi, le législateur a en effet souhaité élargir la question des transports à d'autres modes de déplacement doux (vélo, marche à pied, etc...), de manière articulée et cohérente avec les modes de transports en commun usuels (autobus, trains).

Ce versement mobilité est codifié aux articles L2333-64 et suivants du CGCT.

Il est institué par délibération dans le ressort de l'établissement public de coopération intercommunale compétent pour l'organisation des transports urbains. Tout employeur personne physique ou morale (public ou privé) à partir de 11 salariés est assujéti au versement mobilité dans la zone où a été institué le versement. L'URSAAF est chargée de son recouvrement.

En revanche, sont exonérées du versement mobilité : les fondations, et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social et bénéficie d'un régime particulier d'exonération, ainsi que, depuis 2021, les associations intermédiaires.

Pour qu'une association puisse être exonérée du versement, trois conditions cumulatives doivent ainsi être réunies :

- il doit s'agir d'une fondation ou d'une association à but non lucratif,
- celle-ci doit être reconnue d'utilité publique,
- son activité doit avoir un caractère social.

De plus, en vertu de l'article D2333-85 du CGCT, les communes et EPCI doivent dresser la liste de ces organismes, si elles souhaitent les exonérer. Actuellement, aucune délibération n'a été prise en ce sens par Laval Agglomération.

- Modalités d'extension des zones de services de mobilité concernées par le VM, et de modification de son taux :

Les décisions d'extension des zones de services publics de mobilité ayant pour objet d'intégrer de nouvelles communes et d'assujéti au VM les employeurs concernés de leur territoire, peuvent intervenir à tout moment de l'année.

En revanche, les modifications de taux du versement mobilité ne peuvent entrer en vigueur qu'à deux échéances : soit au 1^{er} janvier, soit au 1^{er} juillet de chaque année.

Depuis 2010, le taux actuellement en vigueur à Laval Agglomération est de 0,6 %.

- Notification des nouvelles dispositions relatives au VM aux personnes physiques ou morales concernées :

Les employeurs assujettis sont informés du nouveau taux applicable par les organismes de recouvrement (URSSAF) au plus tard le 1^{er} décembre, ou le 1^{er} juin.

Point d'attention : en cas d'extension du périmètre de transports urbains, avec intégration de nouvelles communes, le taux du versement n'est opposable aux assujettis situés sur le territoire de ces communes qu'après leur avoir été communiqué par l'organisme de recouvrement. À défaut, le versement n'est pas dû.

Ces modifications sont prises en compte sur le module de recherche des communes concernées et du taux de versement mobilité applicable, accessible sur le site de l'URSSAF.

- Motif de la présente décision d'extension du VM :

Ainsi que Laval Agglomération s'y était engagée, le versement mobilité ne s'est pas appliqué aux communes de l'ex-Pays de Loiron, tant que la compétence transport n'y était pas encore déployée.

À compter du 1^{er} janvier 2023, il est prévu que la nouvelle délégation de service public entre en vigueur, et se traduise par le déploiement progressif de nouveaux services de mobilité sur l'ensemble des territoires de l'agglomération. Par conséquent, il est désormais nécessaire que le versement mobilité soit étendu à tous les employeurs de plus de 11 salariés situés au sein de cette zone.

En particulier, le transport à la demande TULIB et le transport pour personne à mobilité réduite Mobitul seront ainsi étendus aux 14 communes de l'ex-Pays de Loiron dans les mêmes conditions que sur l'ensemble de l'agglomération, à compter du lancement de la DSP.

Il vous est donc proposé d'instaurer le versement mobilité à compter du 1^{er} janvier 2023 sur les 14 communes de l'ex Pays de Loiron.

II - Impact budgétaire et financier

- Le VM en recettes :

Le produit attendu du versement mobilité pour 2022 est de 6,4 M€.

Lors de la fusion avec la communauté de communes du Pays de Loiron et d'une extension du VM aux nouvelles communes concernées, les estimations du Trésor public envisageaient, sur la base du taux de 0,6%, une hausse de 100 à 200 K€ par an du versement mobilité.

Pour information, une augmentation du taux de versement mobilité de 0,1 % engendrerait une recette supplémentaire de l'ordre de 1 M€.

- Le Budget annexe 5 "Transports" en dépenses :

Pour rappel, en 2022, le montant prévu de forfait de charge avec une indexation provisoire est de 13 650K€ sur un budget de fonctionnement de 16 695K€.

Ci-après le tableau récapitulatif des dépenses et des recettes :

Dépenses (en euros)		
Charges à caractère général	15 037 150,00	90,07%
dont prestation versée au délégataire	13 650 400,00	81,77%
Charges de personnel	197 850,00	1,19%
Charges financières	176 000,00	1,05%
Dotations aux amortissements	1 116 000,00	6,68%
Autres charges de gestion courante (subvention et participation)	167 520,00	1,00%
Total Dépenses	16 694 520,00	

Recettes (en euros)		
Versement mobilité	6 411 000,00	38,40%
recettes DSP	1 858 000,00	11,13%
Dotation Préfecture	691 220,00	4,14%
Dotation Ex Département	1 423 200,00	8,52%
Dotation Ex Loiron	753 700,00	4,51%
Autres subventions	67 000,00	0,40%
amortissement subvention	81 000,00	0,49%
Sous-total Recettes	11 285 120,00	67,60%
Subvention équilibre du Budget principal	5 409 400,00	32,40%
Total recettes	16 694 520,00	

François Berrou : Oui le versement mobilité, avec je le rappelle pour l'instant juste la situation actuelle. On est sur un taux de versement mobilité à 0,6 % qui s'applique pour l'instant sur les 20 communes de l'ex-Laval Agglomération et qui ne s'applique pas sur l'ex-Pays de Loiron. L'idée, sachant qu'on sera amené à rediscuter du versement mobilité, y compris en termes de perspective budgétaire et de décisions ultérieures. L'idée aujourd'hui est de reconduire le taux à 0,6, de l'étendre au Pays de Loiron, sachant qu'ensuite le taux peut être revu, soit pour application au 1^{er} janvier, soit pour application un 1^{er} juillet. L'idée étant, Isabelle Fougeray pourra compléter, l'idée étant que quelque part, à la fois par rapport aux perspectives budgétaires quand on les aura un peu plus sur tout ce qui est transport, enfin tout ce qui est mobilité, et avec l'aspect aussi d'échanges avec les entreprises pour voir comment ça s'organise aussi par rapport aux services qu'il peut y avoir, en particulier pour les actifs. C'est une délibération que je considère de transition avec les 0,6 % et puis l'extension au Pays de Loiron, à partir du moment où les services vont s'étendre. Je rappelle aussi, sans donner beaucoup de chiffres, c'est simplement le versement transport c'est 6,4 millions, 0,1 point, c'est en gros un million. Sachant que pour l'instant on était en prévisionnel, mais ça va être plus que ça on le verra. Pour l'instant on était à 5,4 millions de participation du budget principal, avec les premières approches qu'on peut avoir, en tout cas ça fera partie du débat qu'on devra avoir. Pour l'instant, l'idée est de poser l'extension du versement mobilité à l'ex-Pays de Loiron au taux actuel pour l'ensemble de la zone. On sera amené ensuite à débattre collectivement pour voir si ces choses-là évoluent et la possibilité étant que ça évolue au 1^{er} juillet ou autrement au 1^{er} janvier 2024.

Florian Bercault : Merci. Est-ce qu'il y a des questions, observations sur cette délibération ? Effectivement François a donné un peu la couleur. C'est une contribution qui est lisible parce qu'elle va aux mobilités, qui a dû seNs puisqu'elle va sur des mobilités écologiques, en tout cas en se préoccupant de l'environnement. Et vu le contexte fiscal qui va évoluer avec une baisse annoncée en deux temps de la CVAE, on se pose la question des ressources propres de notre collectivité. Je crois que le débat budgétaire va arriver. Ça sera l'occasion de se questionner sur l'avenir de ce versement mobilité. Je vous invite à voter.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

VERSEMENT MOBILITÉ – VOTE DU TAUX 2023

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, et ses articles L2333-64, L2333-65, L2333-66 et L2333-67,

Vu le code des transports, le titre III du livre II de la première partie du code des transports, et les articles L1221-1 et L3111-5,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 février 2018 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Laval et de la Communauté de communes du Pays de Loiron,

Vu la délibération n° 66/2019 du conseil communautaire du 25 mars 2019, adoptant le maintien du taux versement transport pour le nouvel EPCI et précisant dans son rapport que les communes de l'ancien pays de Loiron sont exclues, pour le moment, du périmètre d'application sachant que la compétence transport urbains n'est pas encore déployée sur leur territoire,
Considérant que la nouvelle délégation de services publics (DSP) transport qui entrera en vigueur au 1er janvier 2023 concerne l'ensemble du territoire et donc que les communes de Beaulieu-sur-Oudon, Bourgon, La Brûlatte, La Gravelle, Le Bourgneuf-la-Forêt, Le Genest-Saint-Isle, Launay-Villiers, Loiron-Ruillé, Montjean, Olivet, Port-Brillet, Saint-Cyr-le-Gravelais, Saint-Ouen-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour vont bénéficier de nouveaux services,

Qu'il y a lieu d'instituer le versement mobilité sur ces 14 communes,

Que Laval Agglomération en qualité d'autorité organisatrice de la mobilité doit fixer le taux du versement mobilité,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le taux du versement transport est conservé à 0,60 % pour 2023.

Article 2

Ce taux s'applique sur le périmètre de transport urbain comprenant vingt communes membres de Laval Agglomération :

<ul style="list-style-type: none">- Ahuillé,- Argentré,- Bonchamp,- Châlons-du-Maine,- Changé,- Entrammes,- Forcé,- La Chapelle-Anthenaise,- L'Huisserie,- Laval,	<ul style="list-style-type: none">- Louverné- Louvigné,- Montflours,- Montigné-le-Brillant,- Nuillé-sur-Vicoin,- Parné-sur-Roc,- Saint-Berthevin,- Saint-Germain-le-Fouilloux,- Saint-Jean-sur-Mayenne,- Soulgé-sur-Ouette.
--	--

Article 3

À compter du 1^{er} janvier 2023, ce taux est instauré sur les quatorze communes de l'Ex Pays de Loiron :

<ul style="list-style-type: none">- Beaulieu sur Oudon,- Bourgon,- La Brûlatte,- La Gravelle,- Le Bourgneuf-la-Forêt,- Le Genest-Saint-Isle,- Launay-Villiers,	<ul style="list-style-type: none">- Loiron-Ruillé,- Montjean,- Olivet,- Port-Brillet,- Saint-Cyr-le-Gravelais,- Saint-Ouen-des-Toits,- Saint-Pierre-la-Cour
--	---

Article 4

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *Et on passe au bilan financier de la mutualisation, un bilan qui sera synthétique de la part de François.*

- **CC99- BILAN FINANCIER 2021 DE LA MUTUALISATION**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

Bilan financier de la mutualisation des services administratifs

Au cours de l'exercice 2015, un processus de mutualisation des services a été initié entre la ville de Laval et Laval Agglomération.

Ainsi, ont été mutualisés par délibérations : le service des assemblées, la direction générale adjointe (DGA) ressources (services ressources humaines, finances, informatique, affaires juridiques, commande publique), puis ce fut le tour de la mission performance.

En décembre 2015, la création d'un service commun « direction générale » a été actée par la ville de Laval et Laval Agglomération.

Enfin, en décembre 2016, la ville de Laval et Laval Agglomération ont décidé de mutualiser le service des archives.

En juin 2015, une charte financière a été validée par délibérations, par le conseil communautaire et le conseil municipal. Ces derniers ont acté les clés d'une répartition financière pour l'ensemble des services administratifs mutualisés entre la ville et l'agglomération. Cette répartition s'appuie sur la masse salariale historique de chacune des collectivités.

En décembre 2016, de nouvelles délibérations ont été adoptées pour assurer une cohérence des pratiques et un meilleur suivi.

Elles ont pour objectif :

- d'abroger la délibération initiale de la charte financière de 2015,
- regrouper sous un même document les règles existantes de répartition financière de toutes les fonctions supports administratives mutualisées à savoir, l'ensemble des services communs créés (entre le 1^{er} avril 2015 et le 1^{er} janvier 2017),
- d'uniformiser ces règles.

Un avenant 1 a été acté par délibération en décembre 2018. Il valorise la répartition financière d'un loyer et charges de 16 € / mois / m² de bureau occupé par les services mutualisés.

Un avenant 2 a été validé par délibération en décembre 2019. Il vient préciser les pourcentages de clé de répartition entre les deux collectivités en 2020 et en 2021.

Ainsi, conformément à ce dernier avenant, les taux qui s'appliquent au 1^{er} janvier 2021 sont : 71,74 % pour la ville de Laval et 28,26 % pour Laval Agglomération.

Une procédure de versement a été définie dans l'article 3 de la charte financière de décembre 2016. Un préfinancement sur l'attribution de compensation de la ville a été retenu ; la régularisation finale se faisant par l'émission d'un titre de recettes auprès la ville de Laval.

De plus, il a été prévu dans la charte financière que la participation à l'investissement des services administratifs mutualisés se fasse sur la base d'une facturation et de l'émission d'un titre de recettes auprès de la ville de Laval assise sur la clé de répartition précitée.

Le bilan financier 2021 de ces mutualisations est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

2021
Services SUPPORT ADMIN

● Fonctionnement

Coûts de fonctionnement	268 526,40
Loyers et charges	240 106,36
Masse salariale	5 030 818,87
Dépenses totales	5 539 451,63
Recettes totales	-87 207,68
Charges nettes DGA	5 452 243,95
dont part Agglo	1 540 804,14
dont part Ville	3 911 439,81
Part pré-financée Ville - AC	-3 180 000,00
Total charges supportées par la ville à déduire	-27 937,16
SOLDE VILLE à régulariser	703 502,64

● Investissement

Dépenses totales	67 010,71
dont part Agglo	18 937,23
dont part Ville	48 073,48
Financement Ville	48 073,48

Fonctionnement :

Le coût net total de fonctionnement des services administratifs mutualisés pour 2021 est de 5,4 M€, dont 3,9 M€ à la charge de la ville de Laval et 1,5 M€ à la charge de Laval Agglomération. La ville a déjà pré-financé à hauteur de 3,18 M€ à travers la diminution de son attribution de compensation.

Certaines charges supportées par la ville sont à déduire du montant dû. Il s'agit notamment des loyers de bureaux de la ville occupés par la direction des ressources humaines, de la direction des systèmes informatique, du service assemblées et du service archives.

=> Un titre de recette d'un montant de 703 502,64 € sera émis auprès de la ville de Laval.

Investissement :

Les dépenses d'investissement de la DGA ressources s'élèvent à 67 K€ en 2021, dont 48 K€ à charge de la ville.

=> Un titre de recette d'un montant de 48 073,48 € sera émis auprès de la ville de Laval.

Bilan financier de la mutualisation des services techniques

Dans le cadre du processus de mutualisation, en décembre 2016, la ville de Laval et Laval Agglomération ont décidé par délibération de mutualiser la direction des bâtiments et garage.

Puis, en décembre 2017, les services communs suivants ont ensuite été créés : "Direction générale adjointe services urbains et infrastructures", "Direction générale adjointe aménagement environnement" et "Service stratégie environnementale", le tout à compter du 1^{er} février 2018.

Une charte financière sur la mutualisation des fonctions techniques a été actée par délibérations en décembre 2016.

Un avenant n° 1 à la charte financière a été approuvé en décembre 2017. Il étend le périmètre de la charte financière de décembre 2016 aux services communs suivants : "Direction générale adjointe services urbains et infrastructures", "Direction générale adjointe aménagement environnement" et "Service stratégie environnementale" à compter du 1^{er} février 2018.

Un avenant n° 2, a été validé par délibérations en décembre 2018. Il vient préciser les pourcentages de clé de répartition "masse salariale" entre les deux collectivités

Ainsi depuis 2018, les pourcentages sont les suivants : 79,99% pour la ville de Laval et 20,01 % pour Laval Agglomération.

La démarche est quasi la même que pour la mutualisation des services administratifs, sauf pour les charges liées au fonctionnement de l'atelier et du garage pour lesquelles des clés de répartition spécifiques ont été déterminées :

Trois clés de répartition ont ainsi été prévues selon le type de dépense :

1. en fonction de la masse salariale historique pour les salaires et les frais d'administration,
2. en fonction du temps d'intervention pour les consommables et petits équipements liés au fonctionnement de l'atelier,
3. en fonction du nombre de véhicules pour les consommables et petits équipements liés au fonctionnement du garage.

Une procédure de versement a également été définie dans l'article 3 de la charte financière, sur la mutualisation des fonctions techniques. Un préfinancement a été retenu sur l'attribution de compensation de la ville ; la régularisation finale se faisant par l'émission d'un titre de recettes auprès de la ville de Laval.

Par ailleurs, il a été prévu dans la charte financière que la participation à l'investissement se fasse sur la base d'une facturation et de l'émission d'un titre de recettes auprès de la ville de Laval.

Le bilan financier 2021 de ces mutualisations est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

2021
Services TECHNIQUES

● Fonctionnement

Coûts de fonctionnement	178 779,28
Loyers et charges	193 159,26
Masse salariale	2 717 436,80
Dépenses totales	3 089 375,34
Recettes totales	-68 385,77
Charges nettes DGA	3 020 989,57
dont part Agglo	610 982,07
dont part Ville	2 410 007,50
Part pré-financée Ville - AC	-2 165 000,00
Total charges supportées par la ville à déduire	-152 458,02
SOLDE VILLE à régulariser	92 549,48

● Investissement

Dépenses totales	97 785,42
dont part Agglo	19 889,86
dont part Ville	77 895,56
Financement Ville	77 895,56

Fonctionnement :

Le coût net total de fonctionnement des services techniques mutualisés pour 2021 est de 3 M€, dont 2,4 M€ à la charge de la ville de Laval et 0,6 M€ à la charge de Laval Agglomération.

Le calcul des parts agglo et ville proviennent de l'application des 3 clés de répartition sur les montants de charges correspondant :

Ainsi la part agglo s'élevant à 610 982,07 € correspond à :

- + 595 831,53 € (clé masse salariale 20,01% sur charges : 2 977 668,82 €)
- + 1 090,81 € (clé temps d'intervention 8.13% sur consommables et petits équipements de l'atelier de 13 415,94 €)
- + 14 059,72 € (clé véhicules 47,01% sur consommables et petits équipements du garage de 29 904,81 €)

La part ville s'élève à 2 410 007,50 €, dont 2 165 000 € ont déjà été préfinancés. Par ailleurs, des charges portées par la ville sont à déduire (-152 k€); elles correspondent essentiellement aux loyers des services mutualisés hébergés dans des bâtiments ville.

=> Un titre de recette d'un montant de 92 549,48 € sera émis auprès de la ville de Laval.

Investissement :

Les dépenses d'investissement des services techniques mutualisés s'élèvent à 97,8 K€ en 2021, dont 78 K€ à charge de la ville.

=> Un titre de recette d'un montant de 77 895,56 € sera émis auprès de la ville de Laval.

Bilan financier de la mutualisation de la DGA culture

La mutualisation des services initiée en 2015 s'est poursuivie en décembre 2018, la ville de Laval et Laval Agglomération ont décidé de mutualiser la "direction générale adjointe culture tourisme sport et son pôle administratif et financier" (à compter du 31 décembre 2018).

En décembre 2019, un avenant 1 a validé par délibérations de la ville de Laval et Laval Agglomération, l'extension de la "direction générale adjointe culture tourisme sport et son pôle administratif et financier" avec la création de la "direction Administration".

Pour la DGA Culture, il a été décidé d'inclure les modalités financières de cette mutualisation dans la convention, annexée aux délibérations de décembre 2018, actant la mutualisation de la direction générale adjointe, culture tourisme sport.

L'avenant 1 aux délibérations décembre 2019, sur l'extension de ce service commun, a également précisé les clés de répartition des charges depuis 2018.

Ainsi, pour 2021, les taux sont : 31,01 % pour Laval Agglomération et 68,99 % pour la ville de Laval.

Les modalités de financement sont les mêmes que pour les autres chartes financières.

Le bilan financier 2021 de ces mutualisations est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

● **Fonctionnement**

Coûts de fonctionnement	2 109,62
Loyers et charges	14 905,75
Masse salariale	322 371,93
Dépenses totales	339 387,29
Recettes totales	
Charges nettes DGA	339 387,29
↳ dont part Agglo	105 244,00
↳ dont part Ville	234 143,29
Part pré-financée Ville - AC	-209 000,00
Total charges supportées par la ville à déduire	0,00
SOLDE VILLE à régulariser	25 143,29

● **Investissement**

Dépenses totales	1 526,00
↳ dont part Agglo	473,21
↳ dont part Ville	1 052,79
Financement Ville	1 052,79

Fonctionnement :

Le coût net total de fonctionnement de la DGA culture mutualisée pour 2021 est de 0,33 M€, dont 0,23 M€ à la charge de la ville de Laval et 0,1 M€ à la charge de Laval Agglomération.

=> Un titre de recette d'un montant de 25 143,29 € sera émis auprès de la ville de Laval.

Investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 526 € en 2021, dont 1 052,79 € à la charge de la ville.

=> en 2021, un titre de recette d'un montant de 1 052,79 € sera émis auprès de la ville de Laval.

II - Impact budgétaire et financier

Le total des compléments de participation à verser par la ville s'élève à :

	<u>948 217 €</u>
- dont un titre de recette en section de fonctionnement	821 195 €
- dont un titre de recette en section d'investissement	127 022 €

Il correspond de participations suivantes:

- services administratifs mutualisés :
 - complément sur charges de fonctionnement 703 502,64
 - part sur charges d'investissement 48 073,48
- services techniques mutualisés :
 - complément sur charges de fonctionnement 92 549,48
 - part sur charges d'investissement 77 895,56
- DGA culture mutualisée :
 - complément sur charges de fonctionnement 25 143,29
 - part sur charges d'investissement 1 052,79

Le solde à régler par la ville augmente de 354 k€ entre 2020 et 2021:

	2020	2021
Le total des compléments de participation :	594 011 €	948 217 €
- dont en section de fonctionnement	545 021 €	821 195 €
- dont en section d'investissement	48 990 €	127 022 €

Le déménagement en juillet 2021 de certains services mutualisés des bureaux de la ville vers l'hôtel communautaire a entraîné une baisse des loyers perçus par la ville en 2021 de l'ordre de 100 K€ (directions informatique, ressources humaines, bâtiments et direction générale adjointe des services urbains et infrastructures).

Par ailleurs les charges de fonctionnement ont augmenté de 222 K€ au global, dont 177 K€ à charge de la ville :

- moins de remboursements de salaires par les assurances : 76 k€,
- plus de frais de fonctionnement : + 142 k€,
 - (+ 33 k€ avec la reprise des formations après les confinements de 2020,
 - + 26 k€ de masques distribués aux agents mutualisés en 2020 et 2021,
 - + 29 k€ d'assistance recrutement et de recherche de financements d'investissement, + 11 k€ de consommables entretien des bâtiments et garage, + 11 k€ pour la maintenance de logiciels et + 13 k€ de fournitures administratives).

Enfin les charges d'investissement ont augmenté de 100 k€, dont 78 k€ à charge de la ville. En 2021, deux véhicules légers ont été acquis pour les services mutualisés ainsi qu'un camion-benne pour les travaux de maçonnerie.

François Berrou : Ce bilan concerne en fait la mutualisation des services qu'il peut y avoir entre l'agglomération et la ville de Laval où là c'est l'application des conventions qui existent à ce jour sur les services mutualisés, de la répartition des charges entre la ville et l'agglomération. Si je prends des éléments totaux, il y a bien sûr tous les aspects de fonctionnement et les appels d'investissement. Les clés de répartition pour les services support administratif sont de 74 % pour la ville, 28,26 % pour l'agglomération ; la partie des services techniques qui est mutualisée avec une clé de répartition de 79,99 % pour la ville, 20,01 % pour l'agglomération et la DGA culture qui est à 68,99 % pour la ville et 31,01 % pour l'agglomération. Sachant que par ailleurs il y a un préfinancement puisque c'est la ville qui, quelque part, « doit de l'argent » à l'agglomération, il y a un préfinancement qui est fait au niveau de l'allocation compensatoire de Laval et interviennent également des loyers que l'agglomération doit à la ville de Laval par rapport à des loyers qui sont mis à disposition. Le solde total de l'ensemble, une fois qu'on a appliqué tout ça, donne un solde total de facturation à la ville de 948 217 € dont 821 000 € en fonctionnement et 127 000 € en investissement. J'ai le total, sachant que dans la délibération vous avez la part chaque fois, support administratif, services techniques, excusez-moi, support administratif, technique et culture, avec un montant qui est globalement en accroissement par rapport à 2020 qui est lié d'une part au fait qu'il y a des charges globales un peu plus élevées dont la part qui revient à chacun est plus importante puisqu'on était sur des fonctionnements plus importants. Il y a également le fait qu'une partie des services qui étaient mutualisés auparavant dans des locaux de la ville de Laval sont aujourd'hui dans les locaux communautaires dont la part des loyers a également diminué. Un petit plus aussi d'investissements, avec l'achat de véhicules, avec la réparation. C'est un fonctionnement plus classique en 2021 qui a amené ces éléments-là. Voilà rapidement, brossés, les principaux éléments par rapport à cela, là c'est rendre compte des clés telles qu'elles existent aujourd'hui dans les conventions. Nous ne sommes pas en train de discuter des clés.

Florian Bercault : Très bien. Merci beaucoup pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Il faut le voter hein oui ? Il faut le voter ce bilan.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter le bilan financier pour l'exercice 2021 des services mutualisés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

BILAN FINANCIER 2021 DE LA MUTUALISATION

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1,

Vu l'article 1609 nones C-VI du code général des impôts,

Vu les délibérations n° S463-PAGFVG-1 du conseil municipal du 22 juin 2015 et n°025/2015 du conseil communautaire du 29 juin 2015 et relatives à la charte financière de mutualisation de la direction générale adjointe ressources et du service des assemblées,

Vu les délibérations n° S466-PAGFVG-7 du conseil municipal en date du 14 décembre 2015 et n° 090/2015 du conseil communautaire en date du 21 décembre 2015 relatives à la création d'un service commun « direction générale »,

Vu les délibérations n° S466-PAGFVG-9 du conseil municipal en date du 14 décembre 2015 et n° 92/2015 du conseil communautaire en date du 21 décembre 2015 relatives à l'avenant n° 1 de la charte financière de mutualisation de la direction générale adjointe ressources et du service des assemblées,

Vu les délibérations n° S473-PAGFVG-6 du conseil municipal en date du 19 décembre 2016 et n° 148/2016 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2016 relatives à la création d'un service commun « archives »,

Vu les délibérations n° n° S488-PAGFGV-1 du conseil municipal du 19 novembre 2018 et n°139/2018 du conseil communautaire en date du 10 décembre 2018 relatives à la charte financière de la mutualisation des fonctions supports administratives,

Vu les délibérations n° S495-PAGFVG-7 du conseil municipal en date du 9 décembre 2019 et n° 223/2019 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 relatives à l'avenant n° 2 à la charte financière de la mutualisation des fonctions supports administratives du 12 décembre 2016,

Vu la charte financière de la mutualisation des fonctions supports administratives, son avenant n° 1 et son avenant n° 2,

Vu les délibérations n° 150 du conseil communautaire du 12 décembre 2016 n° S473-PAGFVG-8 et PAGFGV-12 du conseil municipal en date du 19 décembre 2016 relatives à la création du service commun direction des bâtiments entre la ville de Laval et Laval Agglomération et à la charte financière de la mutualisation des fonctions des supports techniques,

Vu les délibérations n° S483-PAGFVG-4 du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 et n° 146/2017 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2017 relatives à la création d'un service commun entre la ville de Laval et Laval Agglomération « direction générale adjointe services urbains et infrastructures »,

Vu les délibérations n° S483-PAGFVG-5 du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 et n° 147/2017 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2017 relatives à la création d'un service commun entre la ville de Laval et Laval Agglomération « direction générale adjointe aménagement environnement »,

Vu les délibérations n° S483-PAGFVG-6 du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 et n° 148/2017 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2017 relatives à la création d'un service commun entre la ville de Laval et Laval Agglomération « stratégie environnementale »,

Vu les délibérations n° S483-PAGFVG-7 du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 et n° 149/2017 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2017 relatives à l'avenant n° 1 de la charte financière de la mutualisation des fonctions des supports techniques,

Vu les délibérations n° S488-PAGFVG-14 du conseil municipal en date du 19 novembre 2018 et n° 128/2018 du conseil communautaire en date du 10 décembre 2018 relatives à l'avenant n° 2 de la charte financière de la mutualisation des fonctions des supports techniques,

Vu la charte financière de la mutualisation des fonctions techniques, son avenant 1 et son avenant 2,

Vu les délibérations n° S489-PAGFVG-11 du conseil municipal du 17 décembre 2018 et n° 130/2018 du conseil communautaire du 10 décembre 2018 et relatives à la convention de création d'un service commun "direction générale adjointe culture tourisme sport",

Vu les délibérations n° S495-PAGFVG-9 du conseil municipal en date du 9 décembre 2019 et n° 214/2019 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 relatives à l'avenant n° 1 la convention de création d'un service commun "direction générale adjointe culture tourisme sport",

Vu la convention relative à la création d'un service commun "direction générale adjointe culture tourisme sport" et son avenant 1,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire adopte le bilan financier pour l'exercice 2021 des services administratifs mutualisés.

2021
Services
SUPPORT ADMIN

● Fonctionnement

Coûts de fonctionnement	268 526,40
Loyers et charges	240 106,36
Masse salariale	5 030 818,87
Dépenses totales	5 539 451,63
Recettes totales	-87 207,68
Charges nettes DGA	5 452 243,95

dont part Agglo 1 540 804,14

dont part Ville 3 911 439,81

Part pré-financée Ville - AC -3 180 000,00

Total charges supportées par la ville à déduire -27 937,16

SOLDE VILLE à régulariser 703 502,64

● Investissement

Dépenses totales	67 010,71
------------------	-----------

dont part Agglo 18 937,23

dont part Ville 48 073,48

Financement Ville 48 073,48

Article 2

Le conseil communautaire adopte le bilan financier pour l'exercice 2021 des services techniques mutualisés.

2021
Services
TECHNIQUES

● **Fonctionnement**

Coûts de fonctionnement	178 779,28
Loyers et charges	193 159,26
Masse salariale	2 717 436,80
Dépenses totales	3 089 375,34
Recettes totales	-68 385,77
Charges nettes DGA	3 020 989,57

dont part Agglo	610 982,07
dont part Ville	2 410 007,50
Part pré-financée Ville - AC	-2 165 000,00
Total charges supportées par la ville à déduire	-152 458,02
SOLDE VILLE à régulariser	92 549,48

● **Investissement**

Dépenses totales	97 785,42
dont part Agglo	19 889,86
dont part Ville	77 895,56
Financement Ville	77 895,56

Article 3

Le conseil communautaire adopte le bilan financier pour l'exercice 2021 de la DGA culture mutualisée.

2021	
DGA CULTURE	
● Fonctionnement	
Coûts de fonctionnement	2 109,62
Loyers et charges	14 905,75
Masse salariale	322 371,93
Dépenses totales	339 387,29
Recettes totales	
Charges nettes DGA	339 387,29
dont part Agglo	105 244,00
dont part Ville	234 143,29
Part pré-financée Ville - AC	-209 000,00
Total charges supportées par la ville à déduire	0,00
SOLDE VILLE à régulariser	25 143,29
● Investissement	
Dépenses totales	1 526,00
dont part Agglo	473,21
dont part Ville	1 052,79
Financement Ville	1 052,79

Article 4

Deux titres de recettes seront émis auprès de la ville de Laval : le premier d'un montant de 821 195 € en section de fonctionnement et le second d'un montant de 127 022 € en section d'investissement.

Article 5

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 6

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : Et alors les délibérations les plus attendues par nos communes mais qui vont être faites rapidement par Christian Lefort, les fonds de concours.

- **CC100- FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020–2023) – ATTRIBUTION À BONCHAMP – PROJET AMÉNAGEMENT DU SITE DE GALBÉ**

Rapporteur : Christian Lefort

I - Présentation de la décision

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, Laval Agglomération a décidé, par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2019, de renouveler le dispositif de fonds de concours en faveur des communes membres sur la période 2020 à 2023. Il est donc possible de statuer sur la demande faite par la commune de Bonchamp.

L'opération porte sur la restauration et la valorisation du ruisseau du Flécheray dans le cadre de l'aménagement du site de Galbé. Le principe de valorisation environnemental du milieu aquatique retenu par la commune est la restauration du ruisseau du Flécheray par la création de méandres, la création de dépressions humides et le renforcement des zones humides existantes grâce à l'interception des écoulements, et enfin la valorisation des éléments présents sur le site et notamment la mare et les zones humides. Le projet concerne un linéaire de cours d'eau d'environ 600 m de la RD 21 à la RD 32. Ce site naturel constitue un atout pour la commune permettant de créer un lieu favorisant le lien social. Cet espace ludique et intergénérationnel permettrait également de valoriser son potentiel écologique.

Conformément au règlement intérieur du fonds de concours 2020-2023, il vous est proposé d'allouer la totalité de l'enveloppe individuelle attribuée à la commune pour la période 2020-2023, soit 100 171 €.

Report Fonds de concours 16-19	0 €
Fonds de concours 20-23	100 171 €
TOTAL Fonds de concours alloué à la commune	100 171 €
Dotations Fonds de concours affecté précédemment	0 €
SOLDE DOTATIONS FDC	100 171 €
Dotation FDC sollicitée (objet de la demande)	100 171 €

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
BONCHAMP	Aménagement du site Galbé	663 551 €	100 171 €

II - Impact budgétaire et financier

L'opération bénéficiera du versement de 50 % du fonds de concours sur présentation d'une attestation de début des travaux. Le solde sera versé sur présentation du bilan financier de l'opération accompagné d'un état des dépenses et des recettes de l'opération visé par le comptable public et de la preuve de la publicité présente sur le chantier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Christian Lefort : *Je sens que les amateurs de foot me mettent la pression c'est sûr. Dix délibérations, cinq minutes. J'ai déjà perdu un peu de temps. Il s'agit d'attribuer des fonds de concours à des communes qui ont des projets qui rentrent dans le cadre du règlement. La première commune c'est Bonchamp qui n'a pas encore utilisé son fonds de concours 2020-2023 et qui se propose d'affecter la totalité 100 171 € sur la restauration et la valorisation du ruisseau du Flécheray*

Florian Bercault : *S'il vous plaît on écoute Christian Lefort, merci.*

Christian Lefort : *sur l'aménagement du site de Galbé avec quelque chose d'intéressant avec la restauration du ruisseau et la création de méandres, et valoriser des mares et des zones humides. Il y en a pour 663 551 €, donc 100 171 € de fonds de concours, la totalité.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) –ATTRIBUTION À BONCHAMP – PROJET AMÉNAGEMENT DU SITE DE GALBÉ

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 213/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 portant création d'un fonds de concours 2020-2023 aux communes,

Considérant que les crédits sont disponibles,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est attribué à la commune mentionnée dans le tableau ci-dessous, pour la période 2020-2023, le fond de concours suivant :

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
BONCHAMP	Aménagement du site Galbé	663 551 €	100 171 €

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant, est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *On passe au fonds de concours concernant Louverné. Christian Lefort.*

- **CC101- FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020–2023) – ATTRIBUTION À LOUVERNÉ – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING RUE SAINT-MARTIN**

Rapporteur : Christian Lefort

I - Présentation de la décision

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, Laval Agglomération a décidé, par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2019, de renouveler le dispositif de fonds de concours en faveur des communes membres sur la période 2020 à 2023. Il est donc possible de statuer sur la demande faite par la commune de Louverné.

L'opération porte sur l'aménagement d'un parking rue Saint-Martin. La requalification urbaine du centre-bourg de la commune impulsée en 2014 s'est traduite par une modification substantielle de la rue Nationale, la démolition et la dépollution du site de l'ancien garage poids-lourds, et la création d'îlots d'habitats avec commerces en cœur de ville. Afin de parfaire les aménagements publics et rendre le centre-ville encore plus accessible, la commune a souhaité tirer profit de l'emplacement d'anciennes longères difficilement réhabilitables par l'aménagement d'un parking. Ce nouvel espace permettra de compléter l'offre de stationnements d'une quinzaine de places.

Conformément au règlement intérieur du fonds de concours 2020-2023, il vous est proposé d'allouer 27 040 € de l'enveloppe individuelle attribuée à la commune pour la période 2020-2023, soit 92 618 €.

Report Fonds de concours 16-19	0 €
Fonds de concours 20-23	92 618 €
TOTAL Fonds de concours alloué à la commune	92 618 €
Dotations Fonds de concours affecté précédemment	28 800 €
SOLDE DOTATIONS FDC	63 818 €
Dotation FDC sollicitée (objet de la demande)	27 040 €

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
LOUVERNÉ	Aménagement d'un parking rue Saint-Martin	54 081 €	27 040 €

II - Impact budgétaire et financier

L'opération bénéficiera du versement de 50 % du fonds de concours sur présentation d'une attestation de début des travaux. Le solde sera versé sur présentation du bilan financier de l'opération accompagné d'un état des dépenses et des recettes de l'opération visé par le comptable public et de la preuve de la publicité présente sur le chantier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Christian Lefort : Qui a donc pour projet d'aménager un parking d'une quinzaine de places sur Saint-Martin dans le cadre de la requalification urbaine du centre bourg initiée depuis 2014. Le coût de l'opération est de 54 081 € et la demande de fonds de concours correspond à la moitié, 50 %, 27 040 €. Il restera 36 778 € de fonds de concours disponibles après cette attribution.

Florian Bercault : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 101/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) –ATTRIBUTION À LOUVERNÉ – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING RUE SAINT-MARTIN

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 213/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 portant création d'un fonds de concours 2020-2023 aux communes,

Considérant que les crédits sont disponibles,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est attribué à la commune mentionnée dans le tableau ci-dessous, pour la période 2020-2023, le fond de concours suivant :

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
LOUVERNÉ	Aménagement d'un parking rue Saint-Martin	54 081 €	27 040 €

Article 2

Le président de Laval Agglomération, ou son représentant, est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *Et on continue avec le fonds de concours à Louvigné.*

- **CC102- FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À LOUVIGNÉ – PROJET 1 – POSTE INFORMATIQUE**

Rapporteur : Christian Lefort

I - Présentation de la décision

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, Laval Agglomération a décidé, par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2019, de renouveler le dispositif de fonds de concours en faveur des communes membres sur la période 2020 à 2023. Il est donc possible de statuer sur la demande faite par la commune de Louvigné.

L'opération porte sur le remplacement du poste informatique à l'accueil et l'achat d'une bibliothèque pour le bureau du secrétariat.

Conformément au règlement intérieur du fonds de concours 2020-2023, il vous est proposé d'allouer 816 € de l'enveloppe individuelle attribuée à la commune pour la période 2020-2023, soit 56 345 €.

<i>Report Fonds de concours 16-19</i>	0 €
Fonds de concours 20-23	56 345 €
TOTAL Fonds de concours alloué à la commune	56 345 €
Dotations Fonds de concours affecté précédemment	0 €
SOLDE DOTATIONS FDC	56 345 €
Dotation FDC sollicitée (objet de la demande)	816 €

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
LOUVIGNÉ	Remplacement du poste informatique à l'accueil et achat d'une bibliothèque	1 631 €	816 €

II - Impact budgétaire et financier

L'opération bénéficiera du versement de 50 % du fonds de concours sur présentation d'une attestation de début des travaux. Le solde sera versé sur présentation du bilan financier de l'opération accompagné d'un état des dépenses et des recettes de l'opération visé par le comptable public et de la preuve de la publicité présente sur le chantier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Christian Lefort : Louvigné qui présente trois opérations. La première concerne le remplacement d'un poste informatique à l'accueil et l'achat d'une bibliothèque pour le bureau du secrétariat pour 1 631 € et demande 816 € de fonds de concours sur la moitié du coût de l'opération.

Florian Bercault : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote, et on vote. Parce que je vois le nombre de votants baisser. On va trop vite. Merci

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 102/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) –ATTRIBUTION À LOUVIGNÉ – PROJET 1 – POSTE INFORMATIQUE

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 213/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 portant création d'un fonds de concours 2020-2023 aux communes,

Considérant que les crédits sont disponibles,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est attribué à la commune mentionnée dans le tableau ci-dessous, pour la période 2020-2023, le fond de concours suivant :

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
LOUVIGNÉ	Remplacement du poste informatique à l'accueil et achat d'une bibliothèque	1 631 €	816 €

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *On continue sur Louvigné.*

- **CC103- FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À LOUVIGNÉ – PROJET 2 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

Rapporteur : Christian Lefort

I - Présentation de la décision

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, Laval Agglomération a décidé, par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2019, de renouveler le dispositif de fonds de concours en faveur des communes membres sur la période 2020 à 2023. Il est donc possible de statuer sur la demande faite par la commune de Louvigné.

L'opération porte sur les dépenses de fonctionnement de différents bâtiments : la salle des loisirs, le groupe scolaire, les vestiaires du terrain de foot, la mairie, l'accueil périscolaire et la maison des associations. Ces frais portent sur l'entretien des locaux et fluides (eau, électricité...).

Conformément au règlement intérieur du Fonds de concours 2020-2023, il vous est proposé d'allouer 27 676 € de l'enveloppe individuelle attribuée à la commune pour la période 2020-2023, soit 56 345 €.

Report Fonds de concours 16-19	0 €
Fonds de concours 20-23	56 345 €
TOTAL Fonds de concours alloué à la commune	56 345 €
Dotations Fonds de concours affecté précédemment – Projet 1	816 €
SOLDE DOTATIONS FDC	55 529 €
Dotation FDC sollicitée (objet de la demande)	27 676 €

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
LOUVIGNÉ	Frais de fonctionnement (entretien des locaux et fluides)	55 352 €	27 676 €

II - Impact budgétaire et financier

L'opération bénéficiera du versement de 50 % du fonds de concours sur présentation d'une attestation de début des travaux. Le solde sera versé sur présentation du bilan financier de l'opération accompagné d'un état des dépenses et des recettes de l'opération visé par le comptable public et de la preuve de la publicité présente sur le chantier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Christian Lefort : La deuxième opération qui, avec ce coup-ci, comme le règlement du fonds de concours le permet, des frais de fonctionnement concernant l'entretien des locaux et des fluides, en eau et électricité. Le total des frais dont il est fait état s'élève à 55 352 € et la commune souhaite y affecter un fonds de concours à hauteur de la moitié 27 676 €.

Florian Bercault : Merci. S'il n'y a pas de question on passe au vote.
Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante:

N° 103/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) –ATTRIBUTION À LOUVIGNÉ – PROJET 2 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 213/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 portant création d'un fonds de concours 2020-2023 aux communes,

Considérant que les crédits sont disponibles,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est attribué à la commune mentionnée dans le tableau ci-dessous, pour la période 2020-2023, le fond de concours suivant :

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
LOUVIGNÉ	Frais de fonctionnement (entretien des locaux et fluides)	55 352 €	27 676 €

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *On continue, toujours avec Louvigné. Bravo, 71 votants. On est au maximum.*

• **CC104- FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À LOUVIGNÉ – PROJET 3 – TRAVAUX DANS L'ÉGLISE**

Rapporteur : Christian Lefort

I - Présentation de la décision

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, Laval Agglomération a décidé, par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2019, de renouveler le dispositif de fonds de concours en faveur des communes membres sur la période 2020 à 2023. Il est donc possible de statuer sur la demande faite par la commune de Louvigné.

L'opération porte sur la restauration de l'installation campanaire. Cela concerne la sécurisation et remise aux normes électriques des cloches, le remplacement du récepteur du cadran de l'horloge et du plancher. L'échelle d'accès au clocher sera également remplacée. L'église Saint-Martin de Louvigné est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté de la Préfète de Région des Pays de Loire depuis le 21 juin 2018.

Conformément au règlement intérieur du fonds de concours 2020-2023, il vous est proposé d'allouer 2 678 € de l'enveloppe individuelle attribuée à la commune pour la période 2020-2023, soit 56 345 €.

Report Fonds de concours 16-19	0 €
Fonds de concours 20-23	56 345 €
TOTAL Fonds de concours alloué à la commune	56 345 €
Dotations Fonds de concours affecté précédemment – Projet 1-2	28 492 €
SOLDE DOTATIONS FDC	27 853 €
Dotation FDC sollicitée (objet de la demande)	2 678 €

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
LOUVIGNÉ	Travaux dans l'église	13 391,50 €	2 678 €

II - Impact budgétaire et financier

L'opération bénéficiera du versement de 50 % du fonds de concours sur présentation d'une attestation de début des travaux. Le solde sera versé sur présentation du bilan financier de l'opération accompagné d'un état des dépenses et des recettes de l'opération visé par le comptable public et de la preuve de la publicité présente sur le chantier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Christian Lefort : *Dernier projet pour Louvigné c'est l'installation de campanaire, la sécurisation et la mise aux normes électriques des cloches et quelques travaux dans l'église pour un montant de 13 391,50 €, 2 678 € de fonds de concours affectés, il restera donc 25 175 € après cette affectation qui seront reversés dans le cadre du FPIC, la moitié cette année, la moitié l'année prochaine.*

Florian Bercault : *Pas de question ? On passe au vote.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 104/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À LOUVIGNÉ – PROJET 3 – TRAVAUX DANS L'ÉGLISE

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 213/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 portant création d'un fonds de concours 2020-2023 aux communes,

Considérant que les crédits sont disponibles,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est attribué à la commune mentionnée dans le tableau ci-dessous, pour la période 2020-2023, le fond de concours suivant :

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
LOUVIGNÉ	Travaux dans l'église	13 391,50 €	2 678 €

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *Et un fonds de concours au Bourgneuf-La-Forêt.*

• **CC105- FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À BOURGNEUF-LA-FORÊT – PROJET 1 – CHAUDIÈRE À PELLETS**

Rapporteur : Christian Lefort

I - Présentation de la décision

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, Laval Agglomération a décidé, par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2019, de renouveler le dispositif de fonds de concours en faveur des communes membres sur la période 2020 à 2023. Il est donc possible de statuer sur la demande faite par la commune du Bourgneuf-la-Forêt.

L'opération porte sur l'installation d'une chaudière à pellets au sein de l'école publique. La chaudière fioul de l'école, installée en 1991 permet le chauffage de la partie maternelle et de l'ex logement de fonction. Elle présente depuis l'hiver dernier des signes de dysfonctionnement. Il a donc été proposé de la remplacer par une chaudière à pellets qui pourrait être installée avec son silo dans l'actuelle chaufferie au sous-sol de l'ancien logement de fonction. Des travaux préalables sont toutefois à réaliser : perçage d'un mur, coulage d'une dalle béton mais également restauration ou réduction de la hauteur de la cheminée extérieure fissurée.

Conformément au règlement intérieur du Fonds de concours 2020-2023, il vous est proposé d'allouer 6 059 € de l'enveloppe individuelle attribuée à la commune pour la période 2020-2023, soit 52 549 €.

Report Fonds de concours 16-19	0 €
Fonds de concours 20-23	52 549 €
TOTAL Fonds de concours alloué à la commune	52 549 €
Dotations Fonds de concours affecté précédemment	0 €
SOLDE DOTATIONS FDC	52 549 €
Dotation FDC sollicitée (objet de la demande)	6 059 €

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
BOURGNEUF -LA-FORÊT	Installation d'une chaudière à pellets école publique	40 919 €	6 059 €

II - Impact budgétaire et financier

L'opération bénéficiera du versement de 50 % du fonds de concours sur présentation d'une attestation de début des travaux. Le solde sera versé sur présentation du bilan financier de l'opération accompagné d'un état des dépenses et des recettes de l'opération visé par le comptable public et de la preuve de la publicité présente sur le chantier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Christian Lefort : *Cinq opérations pour Bourgneuf-la-Forêt qui dispose d'un fonds de concours total de 52 549 € et qui va tout dépenser sur ses cinq projets. On n'y reviendra plus.*

Le premier projet c'est l'installation d'une chaudière à pellets en remplacement d'une chaudière à fuel au sein de l'école public pour un montant de 40 919 € et la commune souhaite affecter 6 059 € de fonds de concours c'est-à-dire le complément à 50 % du coût de l'opération.

Florian Bercault : On va voter ce projet.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 105/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) –ATTRIBUTION À BOURGNEUF-LA-FORÊT – PROJET 1 – CHAUDIÈRE À PELLETS

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 213/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 portant création d'un fonds de concours 2020-2023 aux communes,

Considérant que les crédits sont disponibles,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est attribué à la commune mentionnée dans le tableau ci-dessous, pour la période 2020-2023, le fond de concours suivant :

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
BOURGNEUF LA FORÊT	Installation d'une chaudière à pellets école publique	40 919 €	6 059 €

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *Et puis on peut parler déjà du deuxième projet.*

- **CC106- FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À BOURGNEUF-LA-FORÊT – PROJET 2 – ACHAT CAMION**

Rapporteur : Christian Lefort

I - Présentation de la décision

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, Laval Agglomération a décidé, par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2019, de renouveler le dispositif de fonds de concours en faveur des communes membres sur la période 2020 à 2023. Il est donc possible de statuer sur la demande faite par la commune du Bourgneuf-la-Forêt.

L'opération porte sur l'investissement d'un camion pour le service technique. La proposition faite par le garage COURNEZ du Bourgneuf-la-Forêt a été confirmée début juillet pour un camion benne d'occasion de marque RENAULT modèle MAXITY 140 AMPIROLL mis en circulation en mai 2016 avec un kilométrage à 107 000 km.

Conformément au règlement intérieur du fonds de concours 2020-2023, il vous est proposé d'allouer 15 000 € de l'enveloppe individuelle attribuée à la commune pour la période 2020-2023, soit 52 549 €.

<i>Report Fonds de concours 16-19</i>	0 €
Fonds de concours 20-23	52 549 €
TOTAL Fonds de concours alloué à la commune	52 549 €
Dotations Fonds de concours sollicité précédemment – Projet 1	6 059 €
SOLDE DOTATIONS FDC	46 490 €
Dotation FDC sollicitée (objet de la demande)	15 000 €

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
BOURGNEUF LA FORÊT	Achat d'un camion au service technique	30 000 €	15 000 €

II - Impact budgétaire et financier

L'opération bénéficiera du versement de 50 % du fonds de concours sur présentation d'une attestation de début des travaux. Le solde sera versé sur présentation du bilan financier de l'opération accompagné d'un état des dépenses et des recettes de l'opération visé par le comptable public et de la preuve de la publicité présente sur le chantier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Christian Lefort : *Un camion pour le service technique, 30 000 € de dépenses, 50 % de fonds de concours demandés, 15 000 €.*

Florian Bercault : *Donc c'est un camion d'occasion. Je vous invite à voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 106/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À BOURGNEUF-LA-FORÊT – PROJET 2 – ACHAT CAMION

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 213/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 portant création d'un fonds de concours 2020-2023 aux communes,

Considérant que les crédits sont disponibles,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est attribué à la commune mentionnée dans le tableau ci-dessous, pour la période 2020-2023, le fond de concours suivant :

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
BOURGNEUF LA FORÊT	Achat d'un camion au service technique	30 000 €	15 000 €

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *Et on continue Christian.*

- **CC107 – FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À BOURGNEUF-LA-FORÊT – PROJET 3 – TRAVAUX DE VOIRIE**

Rapporteur : Christian Lefort

I - Présentation de la décision

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, Laval Agglomération a décidé, par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2019, de renouveler le dispositif de fonds de concours en faveur des communes membres sur la période 2020 à 2023. Il est donc possible de statuer sur la demande faite par la commune du Bourgneuf-la-Forêt.

L'opération porte sur des travaux de voiries. Comme chaque année, via le groupement de commande des 4 communes Le Bourgneuf-la-Forêt, Bourgon, Launay-Villiers et Olivet, un programme de rechargement des chemins ruraux, voirie et espaces urbains est réalisé pour permettre le renforcement de la chaussée qui se dégrade au fil du temps par les véhicules, les engins d'importance, les intempéries et assurer ainsi la sécurité des usagers qui y circulent en voitures et cycles.

Conformément au règlement intérieur du fonds de concours 2020-2023, il vous est proposé d'allouer 22 441 € de l'enveloppe individuelle attribuée à la commune pour la période 2020-2023, soit 52 549 €.

<i>Report Fonds de concours 16-19</i>	0 €
Fonds de concours 20-23	52 549 €
TOTAL Fonds de concours alloué à la commune	52 549 €
Dotations Fonds de concours affecté précédemment – Projets 1-2	21 059 €
SOLDE DOTATIONS FDC	31 490 €
Dotation FDC sollicitée (objet de la demande)	22 441 €

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
BOURGNEUF-LA-FORÊT	Travaux de voiries	44 883 €	22 441 €

II - Impact budgétaire et financier

L'opération bénéficiera du versement de 50 % du fonds de concours sur présentation d'une attestation de début des travaux. Le solde sera versé sur présentation du bilan financier de l'opération accompagné d'un état des dépenses et des recettes de l'opération visé par le comptable public et de la preuve de la publicité présente sur le chantier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Christian Lefort : *Troisième projet, des travaux de voirie pour un montant 44 883 €, 50 % de fonds de concours, 22 441 €, je vais de plus en plus vite.*

Florian Bercault : *Merci donc on va pouvoir voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 107/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À BOURGNEUF LA FORÊT – PROJET 3 – TRAVAUX DE VOIRIES

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 213/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 portant création d'un fonds de concours 2020-2023 aux communes,

Considérant que les crédits sont disponibles,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est attribué à la commune mentionnée dans le tableau ci-dessous, pour la période 2020-2023, le fond de concours suivant :

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
BOURGNEUF-LA-FORÊT	Travaux de voiries	44 883 €	22 441 €

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *On passe toujours aux structures de jeux.*

• **CC108- FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À BOURGNEUF-LA-FORÊT – PROJET 4 – STRUCTURES DE JEUX**

Rapporteur : Christian Lefort

I - Présentation de la décision

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, Laval Agglomération a décidé, par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2019, de renouveler le dispositif de fonds de concours en faveur des communes membres sur la période 2020 à 2023. Il est donc possible de statuer sur la demande faite par la commune du Bourgneuf-la-Fôret.

L'opération porte sur l'installation de structures de jeux. La commune est dotée d'un parc de loisirs dénommé de "Morfelon" de 4ha75, d'où partent de nombreux chemins de randonnée et sur lequel se situent également des terrains de boules couverts et de plein air, d'un plan d'eau pour l'activité pêche loisirs, d'un multisport et d'un terrain de tennis, des structures jeux telles que la tyrolienne, le parcours nature, l'équipement "fitness" installées pour une tranche d'âge à partir de 7 ans. Bien qu'il offre un panel d'équipements de loisirs, d'activités physiques et ludiques, il a été remarqué un manque de structures adaptées aux tout petits : les 1-8 ans. C'est pourquoi, la commune a décidé d'acquérir les équipements suivants : structure sur poteaux en acier galvanisé, jeux à ressort.

Conformément au règlement intérieur du fonds de concours 2020-2023, il vous est proposé d'allouer 7 423 € de l'enveloppe individuelle attribuée à la commune pour la période 2020-2023, soit 52 549 €.

Report Fonds de concours 16-19	0 €
Fonds de concours 20-23	52 549 €
TOTAL Fonds de concours alloué à la commune	52 549 €
Dotations Fonds de concours affecté précédemment – Projets 1-2-3	43 500 €
SOLDE DOTATIONS FDC	9 049 €
Dotation FDC sollicitée (objet de la demande)	7 423 €

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
BOURGNEUF-LA-FORÊT	Installation de structures de jeux	14 848 €	7 423 €

II - Impact budgétaire et financier

L'opération bénéficiera du versement de 50 % du fonds de concours sur présentation d'une attestation de début des travaux. Le solde sera versé sur présentation du bilan financier de l'opération accompagné d'un état des dépenses et des recettes de l'opération visé par le comptable public et de la preuve de la publicité présente sur le chantier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Christian Lefort : *Quatrième projet : l'installation de structures de jeux pour les tous petits dans le parc de loisirs de Morfelon pour les habitants, 14 848 € de dépenses, 7 423 € de fonds de concours demandés.*

Florian Bercault : *Merci, je vous invite à voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 108/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) - ATTRIBUTION À BOURGNEUF LA FORÊT – PROJET 4 – STRUCTURES DE JEUX

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 213/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 portant création d'un fonds de concours 2020-2023 aux communes,

Considérant que les crédits sont disponibles,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est attribué à la commune mentionnée dans le tableau ci-dessous, pour la période 2020-2023, le fond de concours suivant :

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
BOURGNEUF-LA-FORÊT	Installation de structures de jeux	14 848 €	7 423 €

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *Et celui que vous attendiez tous, le cinquième projet. Christian Lefort.*

- **CC109- FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À BOURGNEUF-LA-FORÊT – PROJET 5 – ÉQUIPEMENTS THERMIQUES**

Rapporteur : Christian Lefort

I - Présentation de la décision

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, Laval Agglomération a décidé, par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2019, de renouveler le dispositif de fonds de concours en faveur des communes membres sur la période 2020 à 2023. Il est donc possible de statuer sur la demande faite par la commune du Bourgneuf-la-Forêt.

L'opération porte sur l'acquisition d'équipements thermiques suivants : tailles-haie, souffleur, tronçonneuses, destinés aux agents techniques de la commune.

Conformément au règlement intérieur du fonds de concours 2020-2023, il vous est proposé d'allouer 1 626 € de l'enveloppe individuelle attribuée à la commune pour la période 2020-2023, soit 52 549 €.

<i>Report Fonds de concours 16-19</i>	0 €
Fonds de concours 20-23	52 549 €
TOTAL Fonds de concours alloué à la commune	52 549 €
Dotations Fonds de concours affecté précédemment – Projets 1-2-3-4	50 923 €
SOLDE DOTATIONS FDC	1 626 €
Dotation FDC sollicitée (objet de la demande)	1 626 €

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
BOURGNEUF LA FORÊT	Acquisition d'équipements thermiques	3 378 €	1 626 €

II - Impact budgétaire et financier

L'opération bénéficiera du versement de 50 % du fonds de concours sur présentation d'une attestation de début des travaux. Le solde sera versé sur présentation du bilan financier de l'opération accompagné d'un état des dépenses et des recettes de l'opération visé par le comptable public et de la preuve de la publicité présente sur le chantier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Christian Lefort : *Le cinquième et dernier projet pour solder le fonds de concours, c'est l'acquisition d'équipements thermiques, des taille-haies, souffleurs, tronçonneuses, etc. pour les services techniques de la commune, 3 378 € donc 1 626 € de fonds de concours, et tout aura été consommé. Voilà pour la commune du Bourgneuf.*

Florian Bercault : *Je vous invite à voter avant de partir.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 109/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES (ENVELOPPE 2020-2023) – ATTRIBUTION À BOURGNEUF LA FORÊT – PROJET 5 – ÉQUIPEMENTS THERMIQUES

Rapporteur : Christian Lefort

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la délibération n° 213/2019 du conseil communautaire du 16 décembre 2019 portant création d'un fonds de concours 2020-2023 aux communes,

Considérant que les crédits sont disponibles,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Il est attribué à la commune mentionnée dans le tableau ci-dessous, pour la période 2020-2023, le fond de concours suivant :

Commune	Projet	Montant du projet HT	Montant du Fonds de concours attribué
BOURGNEUF-LA-FORÊT	Acquisition d'équipements thermiques	3 378 €	1 626 €

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *Je vous remercie pour ce Conseil. À bientôt bonne soirée et bon match.*

La séance est levée à 20 h 40.